

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVII - N° 122 - I - MARS 2017

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVÉRIAT
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON M. Jean-Pierre DELALANDE Père André FOURNIER Père Michel LE BLOND M. Jean-Luc LEGROS, Secrétaire de rédaction M. Patrick PERRIN M. Antoine ROUSSELLE, Archiviste M. Jean-Marie VANNIER

Une date importante à noter
Samedi 1^{er} avril 2017
Assemblée générale ordinaire

Elle se tiendra au Mont-Saint-Michel dans la salle de séminaire de la commune,
au C.N.I.R. (prendre l'escalier à gauche après la Poste)

Le Mont-Saint-Michel, avril 2015.
Cliché: Henry Decaëns

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ISSN 1144-4967

Les Amis du Mont-Saint-Michel

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
(Décret du 16 avril 1918)

Siège social : **50170 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)**

BOITE POSTALE : N° 9

www.lesamis dumontsaintmichel.com

email : contact@lesamis dumontsaintmichel.com



LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

REVUE TRIMESTRIELLE
Tome XVII - N° 122 - I - Mars 2017



**«AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL»
membres d'honneur**

- M. Henry DECAËNS (2005), Président des « Amis du Mont Saint-Michel »
M. Jean-Pierre MORELON (2005)
M. François SAINT-JAMES (2005)
M. Jean-Marie ARNOULT (2006), Inspecteur Général des Bibliothèques
M. Jean-Luc LESERVOISIER (2006)
Mme Evelyne MORAZIN (2006)
Mme Mijou KOVACS (2006)
M. Claude JAMET (2006)
Mme Geneviève NEMO (2012)
M. Pierre BOUET (2012), Directeur honoraire de l'Office Universitaire d'Etudes Normandes (OUEN) de l'Université de Caen et Président du Conseil Scientifique de l'Association
M. Vincent JUHEL (2012), Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie et membre du Conseil Scientifique de l'Association
Mlle Marie-Pierre BOUET (2012), pharmacien, membre du Conseil d'Administration, déléguée de la Société Française d'Archéologie pour la région Champagne Ardennes
Mme Yvonne POULLE (2012), archiviste paléographe
M. David NICOLAS-MÉRY (2012), Maire d'Avranches, Président de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie
Mme SARAH JUBAN (2012), ancienne secrétaire salariée de l'Association
Mlle YVONNE LELEGARD (2012), Présidente de la « Fondation Abbaye de la Lucerne d'Outremer »
M. Jean-Paul FROUIN (2012), Préfet de Région Honoraire, Trésorier de la Fondation « Abbaye de la Lucerne d'Outremer »
M. Victor CONVERT (2012), Préfet, Directeur Général de la Fondation de la Résistance
M. François-Régis HUTIN (2012), Président-Directeur Général de Ouest-France
Père André FOURNIER (2014), Recteur du Sanctuaire du Mont-Saint-Michel

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

- Henri VOISIN,
Secrétaire général de 1911 à 1945, nommé Président fondateur en 1937
Paul DESCHANEL : 1911-1912
de l'Académie française, Président de la Chambre des députés (1898-1902),
Président de la République (1920)
Léon BÉRARD : 1913-1921
de l'Académie française, Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts (1912-1913),
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-
1924), Ministre de la Justice (1931-1932 ; 1935-1936)
Joseph LEVATOIS : 1921-1937
Avocat à la Cour de Paris
Paul LABBÉ : 1937-1940
Secrétaire général, puis vice-président de l'Alliance française
Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955
Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine
Francis AMBRIÈRE : 1955-1969
Écrivain et journaliste
Joseph LE CLERC : 1969-1989
Directeur d'un syndicat patronal
M. Gérard COLMAIRE : 1989-1995
Conseiller en entreprise
M. Jacques LUCAS : 1995-2010, Président d'honneur
Avocat

CONSEIL SCIENTIFIQUE

BOUET Pierre	Directeur honoraire de l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen, Président
AUZEL Jean-Baptiste	Directeur des Archives départementales de la Manche
AVENEL LUCAS Marie-Agnès	Maître de conférence en latin médiéval à l'université de Caen
BECK Bernard	Docteur en histoire médiévale
CONVERT Victor	Préfet, Président de la Fondation de la Résistance
DECAENS Henry	Président des « Amis du Mont-Saint-Michel »
GAZEAU Véronique	Professeur d'histoire médiévale à l'université de Caen
JACQUEMARD Catherine	Professeur de latin à l'université de Caen
JUHEL Vincent	Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie
LEFEUVRE Jean-Claude	Professeur émérite au Muséum national d'histoire naturelle
LEGROS Jean-Luc	Ancien professeur d'histoire au service des actions éducatives du Mont-Saint-Michel
NEVEUX François	Professeur émérite d'histoire médiévale à l'université de Caen
ROUSSELLE Antoine	Architecte
VERGER Fernand	Professeur émérite à l'Ecole Normale Supérieure de Paris

Dans le numéro de décembre 2016, nous avons attribué à Pierre Chavériat les photos de la réunion du 10 septembre (p. 232, 235 et 236). Or ces photos ont été prises par Dominique Huet que nous prions de bien vouloir nous excuser.

LE MOT DU PRÉSIDENT

2016 a été l'année de la statue de l'Archange de Frémiet et celui du cinquantième anniversaire des fêtes du millénaire de l'installation des moines bénédictins au Mont-Saint-Michel.

Nous avons suivi la dépose de la statue d'Emmanuel Frémiet le 15 mars 2016 et son retour triomphal au Mont le 26 mai 2016. Pour nous, qui avons vécu la dépose et le retour de 1987, c'était très émouvant de vivre en direct ces événements. C'est pourquoi nous avons tenu à vous les faire partager dans les numéros de la revue de l'an dernier.

Nous vous avons également beaucoup parlé des fêtes du millénaire. Nous avons fait nos premières visites-conférences de l'abbaye en juillet 1965 lorsque le Père Bruno de Senneville préparait cet anniversaire. Nous avons également passé une partie de l'été 1966 à faire visiter l'abbaye. Nous avons donc été un témoin de ces fêtes qui nous ont beaucoup marqué car elles ont constitué un grand moment de l'histoire du Mont.

En 2017, nous allons vous tenir au courant de l'avancement des travaux de restauration du cloître de la Merveille qui viennent de commencer. Nous allons également nous efforcer de vous donner des informations sur les récentes découvertes archéologiques faites dans la Grande Rue au niveau du logis de la Tête Noire, un peu au-dessus de l'église Saint-Pierre : les travaux entrepris par la municipalité pour refaire les réseaux ont en effet permis de mettre au jour des squelettes dont on ne soupçonnait pas la présence à cet endroit jusqu'alors. Les archéologues sont en ce moment sur le terrain.

Nous continuerons enfin à suivre de près le niveau des grèves de la baie du Mont. Les chasses créées par le barrage de la Caserne depuis 2009 ont en effet creusé le lit du Couesnon ; les deux autres fleuves côtiers de la baie, la Sée et la Sélune, viennent ainsi rejoindre le Couesnon près du Mont, provoquant l'ensablement du côté nord de la baie. Avec Marie-Claude Manet, présidente de l'AGEB (Association des amis du site de Genêts, de ses environs et de la baie du Mont-Saint-Michel), nous avons écrit en novembre 2016 à la préfète de région, Nicole Klein, et au président du syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, Hervé Morin, pour leur demander de faire étudier « les conséquences du fonctionnement du barrage sur l'accélération des changements observés dans la petite baie depuis 2009 » et d'optimiser « le fonctionnement du barrage en fonction des retours d'expérience et dans le respect des rythmes naturels ». Le rétablissement du caractère maritime du Mont ne doit pas se faire au détriment du reste de la baie.

Henry DECAENS

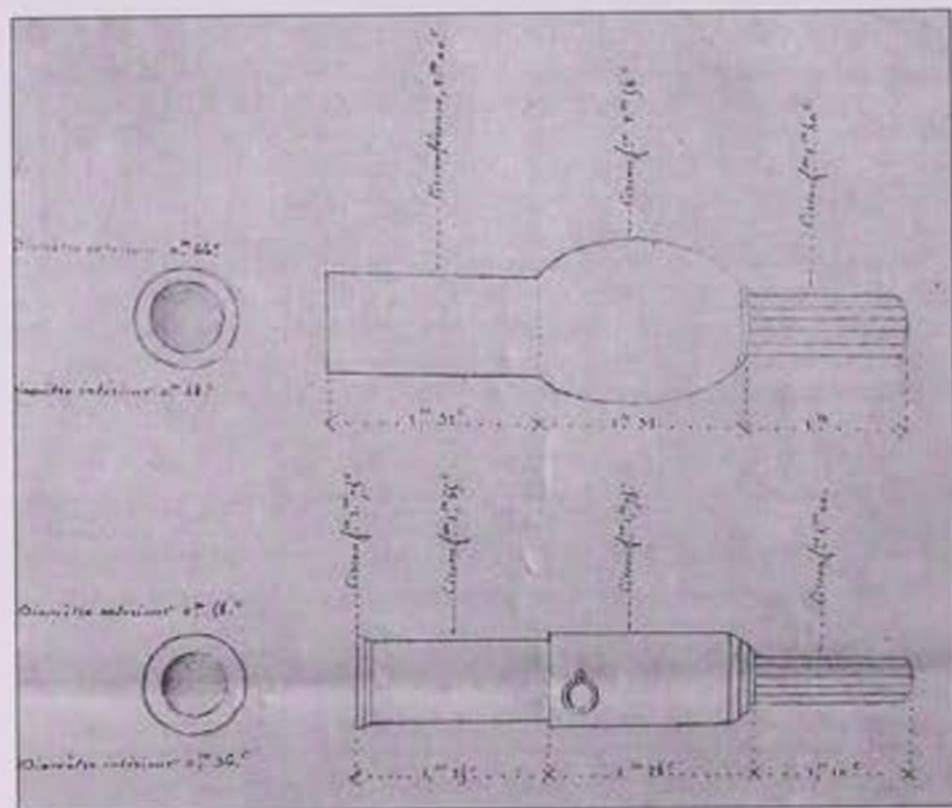


Figure et dimension des deux canons, de gros calibre, pris, avec beaucoup d'autres, sur l'armée anglaise, lors du siège du Mont Saint-Michel, en juin 1423. Ces canons sont composés d'environ vingt barres de fer, recouvertes de cercles de fer dans toute la longueur ; le tout brasé ensemble. Les culasses sont à dix et à huit pans. Après 400 ans de séjour dans les grèves, ils ont été retirés en 1839.

Rapport sur deux des grosses pièces d'artillerie prises sur l'armée anglaise, lors du siège du Mont Saint-Michel, en juin 1423¹

Pendant quelques mois de résidence au Mont Saint-Michel, département de la Manche, j'ai pu apprécier toute l'importance du célèbre monument qui en couronne la cime et qui, depuis des siècles, lui attire, chaque jour encore, l'admiration des artistes, des curieux et des étrangers de toutes les nations. J'ai reconnu que de grands travaux de conservation seraient à y faire dans quelques-unes de ses parties les plus riches en ornements et en architecture ; cependant je ne crois pas le moment très opportun pour les proposer et les faire entreprendre. Les dépenses paraîtraient nécessairement trop fortes ; mais il en est une qui ne serait pas très coûteuse et qui serait susceptible d'être recommandée à M. le Ministre de l'Intérieur et à sa généreuse attention : je veux parler de deux pièces d'artillerie, aussi curieuses sous le rapport de l'art dans son enfance, que précieuses sous le rapport de l'histoire et de la gloire de la ville à laquelle elles appartiennent.

Il existe au Mont Saint-Michel deux énormes canons pris sur l'armée anglaise, lors du siège de la ville, en juin 1423². Voici l'analyse des faits :

Les Anglais, impatients d'emporter d'assaut la seule place de la Normandie qui leur eût résisté jusqu'alors, firent une nouvelle tentative pour s'en rendre maîtres. Une armée de dix mille hommes, sous les ordres du comte d'Escales³, profitant de ce qu'on appelle la morte-eau, c'est-à-dire du peu de jours pendant lesquels la mer cesse d'entourer le Mont Saint-Michel, vint assiéger la ville avec une artillerie formidable. Mais cent vingt gentilshommes, commandés par l'un d'eux, le sire d'Estouteville⁴, se dévouant pour la défense d'une forteresse dont dépendait peut-être une question de nationalité, se jetèrent dans la place en jurant de conserver ce rempart à la France ou d'y périr ; ils ont tenu parole ! Après une défense héroïque, au moment où déjà la brèche était entourée, ces braves, ayant calculé le très prochain reflux de la mer, firent une sortie tellement subite et vigoureuse, qu'ils portèrent la surprise, le désordre et la confusion parmi les assiégeants, les poursuivirent à outrance, et secourus qu'ils furent par la prochaine affluence des eaux qui déjà grondaient au loin, ils forcèrent l'ennemi à abandonner ses engins, ses équipages et presque toute son artillerie. Ce sont deux des pièces de cette artillerie, retirées des grèves en 1839⁵, et conduites entre les deux premières portes de la ville, qui font le sujet de mon rapport.

¹ Nous remercions François Saint-James qui nous a procuré une copie de ce rapport conservé à Pierrefitte-sur-Seine, aux Archives nationales, F/17/2810/1. Toutes les notes ont été ajoutées par nous.

² Selon dom Thomas Le Roy et dom Jean Huynes, les pièces d'artillerie dont parle ce rapport n'ont pas été prises aux Anglais en 1423 mais en 1434.

³ Sire Thomas de Scales, capitaine anglais.

⁴ Louis d'Estouteville, capitaine du Mont Saint-Michel de 1425 à 1464.

⁵ Dans le *Livre des curieuses recherches du Mont Saint-Michel*, dom Thomas Le Roy nous dit qu'il y en avait une près de l'entrée du Mont : « Pour les pièces d'artillerie, celle qui est entre les portes de la ville de ce Mont nous reste seulement avec celle qui est sur la terrasse appelée le Jardin de la Pillette [Pilette], qui soient de conséquence. Il y en a encore quelques autres dans les canonnières des murailles de cette ville, qui sont à présent mangées de rouille : toutes ces pièces sont de fer. » Caen, Société des antiquaires de Normandie, 2008, p. 284.

L'un des canons a trois mètres soixante-quatre centimètres de longueur, l'autre a trois mètres cinquante-trois. Ils sont formés de barres de fer ayant cinq centimètres d'épaisseur. Ils sont cerclés en même métal dans toute la longueur ; le tout brasé ensemble. Il est à remarquer que les culasses sont à huit ou à dix pans. La première de ces pièces a 48 centimètres d'embouchure intérieure, l'autre 36.

J'en donne, ci après, la figure et les dimensions exactes dans toutes les parties.

D'autres pièces ont été retirées des grèves, il y a très longtemps, mais la tradition veut qu'elles aient été vendues, dans le XVI^e siècle, par les commandants de la place⁶. Il en est cependant encore une très petite qui est plantée debout et sert de borne à la première porte de la ville ; elle mériterait une meilleure position.

Quant aux boulets, qui ont aussi été retrouvés dans les sables, ils sont en granit, d'un diamètre proportionné aux deux embouchures dont j'ai donné les dimensions. Quatre de ces boulets sont déposés près des pièces, et deux sont encore dans les pièces elles-mêmes. J'ai retrouvé sur les remparts, et je possède, un autre très petit boulet, également en granit, n'ayant que huit décimètres de diamètre.

C'est à grand peine que la ville du Mont-Saint-Michel a pu conserver les deux canons de gros calibre dont il est question plus haut. M. le Ministre de la Guerre en avait fait la demande pour le Musée d'Artillerie ; mais, on a déferé, plus tard, au vœu du Conseil municipal et de tous les habitants ; les canons sont restés à la ville ! Et où pourraient-ils être mieux placés qu'aux lieux mêmes où ils sont un trophée de gloire pour d'anciens guerriers issus des principales familles du pays, et pour les habitants d'une ville essentiellement patriote, et qui mérite toute la confiance et les bienfaits du Gouvernement ! Seulement, il serait à désirer que les canons fussent montés sur l'une des tours du rempart ; par exemple, sur celle dite la Tour du Roi, en face même de la porte de la maison de ville⁷ ; d'abord, afin d'en assurer d'avantage la conservation ; ensuite, afin de leur donner une place convenable et historique.

Jusqu'à présent, le manque de fonds dans une commune dont les ressources pécuniaires sont extrêmement bornées, n'ont pu permettre que de les emmener à la porte de la ville où, dans les grandes marées, les eaux viennent encore battre contre leurs supports. Aussi, le Conseil municipal, dans une délibération du 9 février 1840, avait-il pris l'arrêté suivant :

« Considérant que les habitants, fiers de montrer aux étrangers qui viennent visiter les merveilles que renferme leur commune, les deux énormes pièces de canon tant enviées, dont la possession perpétue la gloire de leurs ancêtres, mais surtout de les montrer dans une place convenable et une position naturelle,

Arrête :

Les deux grosses pièces de canon présentement déposées à la seconde porte de la ville⁸, seront placées dans un lieu et dans une position plus convenables. Elles seront réparées et recouvertes de plusieurs couches de peintures galvaniques pour les soustraire à l'action de l'air marin. Toutes les précautions nécessaires seront prises pour en assurer la conservation. »

⁶ C'est ce qu'affirme dont Thomas Le Roy, *op. cit.*, p. 284-285 : « Il y en avait plusieurs autres venues de cette dépouille qui ont été vendues du temps de la guerre des Huguenots par les capitaines de ce Mont. »

⁷ La mairie du Mont-Saint-Michel est en effet installée dans le Logis du Roi, juste à côté de la tour du Roi.

⁸ La porte du Boulevard.

Cet arrêté, qui montre toute l'importance que les habitants du Mont Saint-Michel mettent à la possession des antiques témoins d'un honorable triomphe, ne peut manquer d'être apprécié par les amis de l'histoire et de la gloire nationale ; et cependant cet arrêté, voté par une population entière, ne peut recevoir d'exécution par suite des travaux urgents et indispensables à faire exécuter sans délai, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publiques.

Cette circonstance m'a fait solliciter de M. le Ministre de l'Intérieur une légère allocation de 4 à 500 francs, et je viens prier le Comité historique des arts et monuments⁹ d'avoir la bonté d'appuyer cette démarche. La somme de 4 à 500 francs serait, je le crois, suffisante pour le déplacement, le transport du bas au haut des remparts, pour la confection d'une sorte d'affûts appropriés au caractère des monuments, pour les réparations, peintures, etc. Et certes, une ville autant intéressante par elle-même, qu'importante par le grand établissement qu'elle possède d'une Maison centrale de détention et de déportation, trouverait dans l'allocation que j'ose solliciter, la récompense des services que la garde nationale, plus utile là qu'en cent autres lieux, rend journellement à l'ordre public, la récompense enfin de son véritable dévouement. Les dépenses d'ailleurs ne seraient faites que sur devis approuvé et autorisé par M. le Préfet du département.

Il est de fait qu'à la vue des précieux monuments historiques dont j'ai l'honneur de proposer la restauration et la conservation, aucuns des curieux et des étrangers, dont la foule abonde chaque jour pour visiter un lieu si célèbre sous tant de rapports, ne sortiraient de la ville, sans être instruits du dévouement et de la vaillance des aînés de Mazagran¹⁰, et sans remporter dans leur mémoire quelques-uns des noms des cent vingt gentilshommes dont le tableau héraldique orne les murs de l'hôtel de la mairie, et sont ainsi conservés à la postérité.

L'Inspecteur des Monuments historiques
du département de la Manche, correspondant
des Ministères de l'Instruction publique
et de l'Intérieur

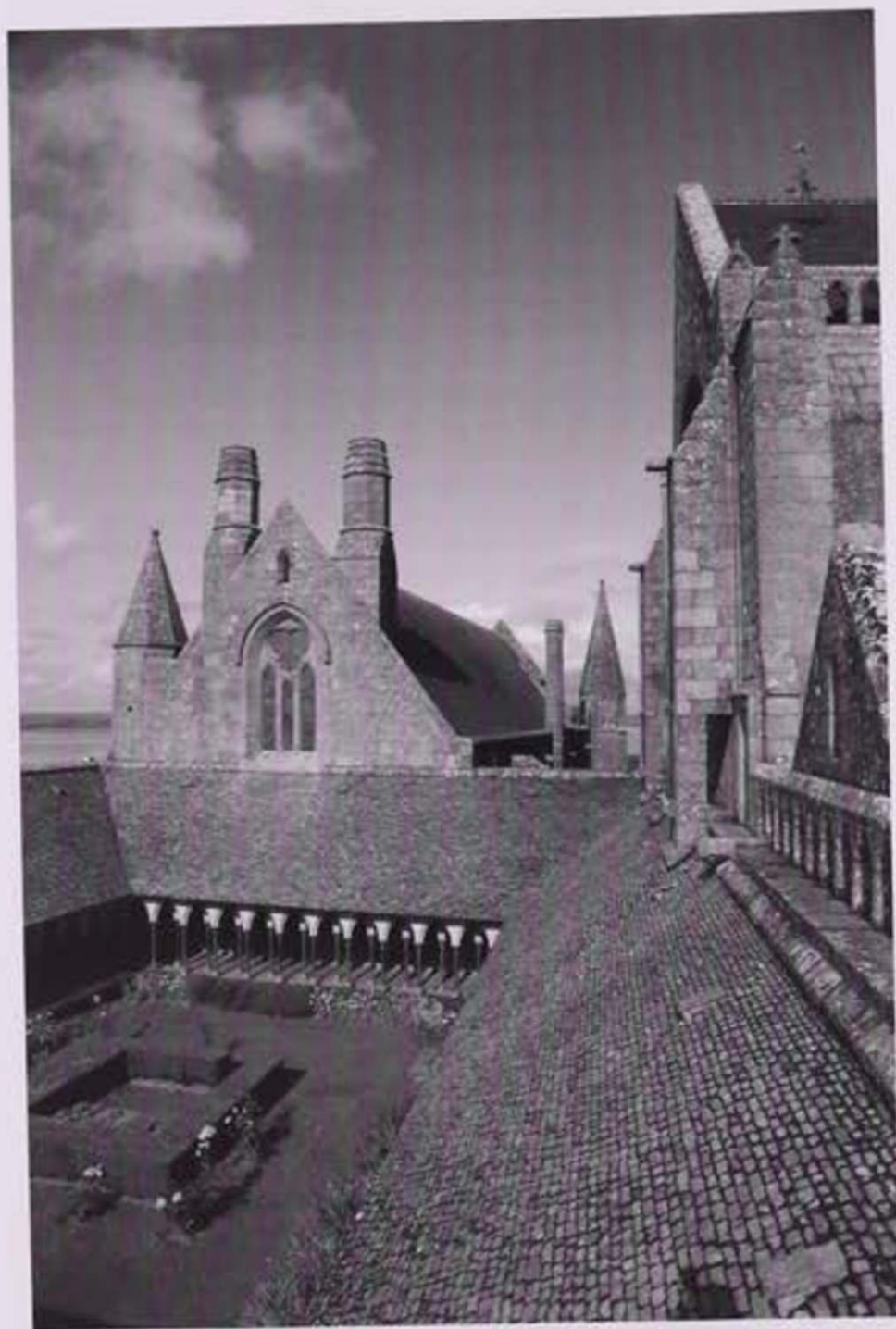
Mangon DELALANDE¹¹
Directeur des domaines en retraite
à Avranches.

Avranches, le [?] juillet 1841

⁹ Il s'agit d'une émanation du Comité des travaux historiques et scientifiques, créé par Guizot en 1834 auprès du ministre de l'Instruction publique. En 1837, le Comité a été divisé en cinq sections ; l'une d'entre elles s'appelait le Comité historique des arts et monuments ; elle était présidée par Gauguier avec Arcisse de Caumont, Prosper Mérimée et Albert Lenoir.

¹⁰ Allusion au siège de Mazagran en Algérie en 1840.

¹¹ Mangon de La Lande, fils, nommé en 1840 adjoint pour l'arrondissement d'Avranches du correspondant de la Commission des Monuments historiques de la Manche, Charles Dubérisier de Gerville. Il était également membre correspondant du Comité historique des arts et monuments.



Vue du cloître. Photo H. Decaens, juillet 2012.

La restauration du cloître

Nous avons annoncé l'an dernier que des travaux seraient engagés dans le cloître. Ils ont commencé au début du mois de janvier 2017 et doivent durer un an mais le cloître reste ouvert aux visiteurs qui peuvent ainsi suivre sa restauration.

Les travaux consistent à mettre à nu la dalle en béton située au-dessous du jardin intérieur et à lui assurer une étanchéité bitumineuse afin de préserver les voûtes de la salle des Chevaliers qui ont été détériorées par les infiltrations d'eaux pluviales. Le jardin conçu en 1965 par Yves-Marie Froidevaux pour les fêtes du millénaire monastique sera ensuite reconstitué.

Le sol des galeries sera en même temps rétabli à son niveau d'origine qui était plus bas. L'ensemble des sculptures en pierre de Caen du mur intérieur sera nettoyé et consolidé. La toiture en schiste verdâtre posée par Yves-Marie Froidevaux en 1962-1963 sera également nettoyée.

La terre du jardin et les pierres du sol des galeries sont évacuées à l'aide d'un hélicoptère qui assure de fréquentes rotations avec une ferme des polders. Tout le matériel utilisé par les restaurateurs est amené par le même moyen.

H.D.



Installation du chantier en janvier 2017. Photo Françoise Denis



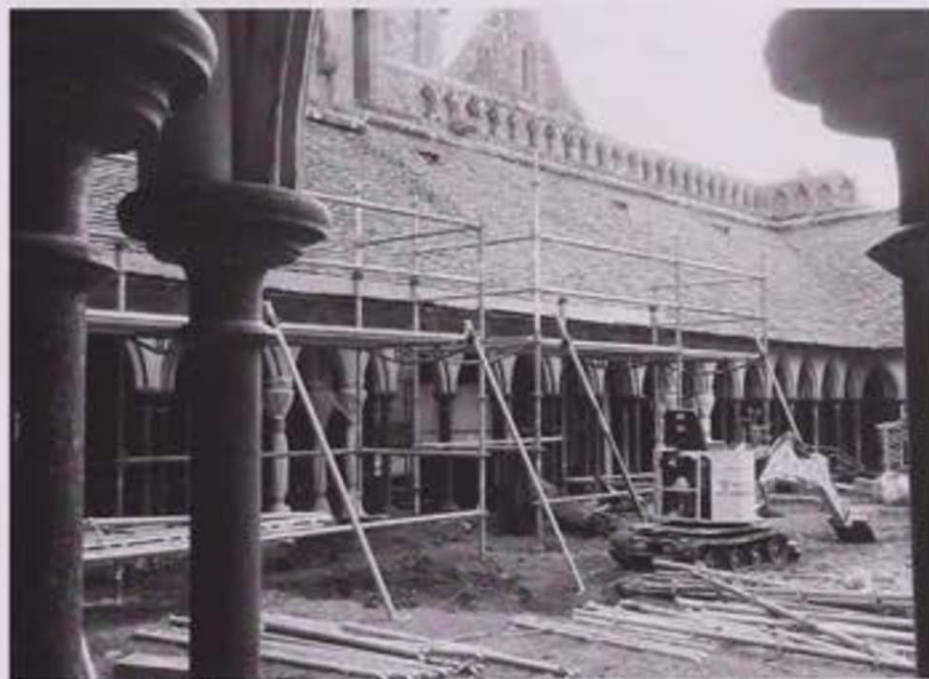
Transport des matériaux par hélicoptère, janvier 2017. Photo Françoise Denis



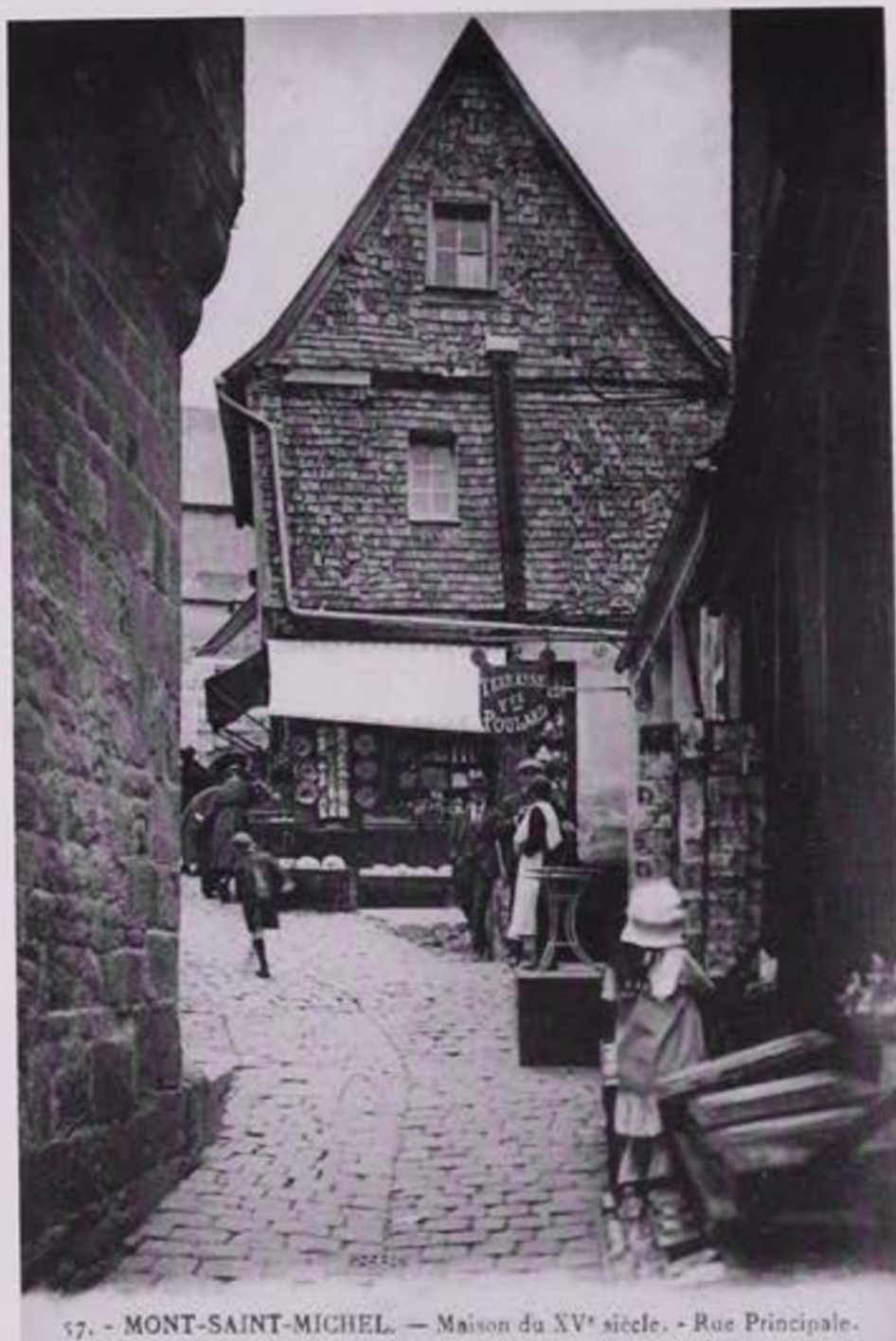
Un engin de chantier dans l'une des galeries du cloître en janvier 2017
(il a été hélitreuillé sur la plateforme de l'Ouest et amené dans le cloître par l'église)
Photo Françoise Denis



Les matériaux à évacuer sont mis en sac pour être hélitreuillés
Photo Françoise Denis, janvier 2017



L'engin de chantier qui travaille dans le jardin a été hélitreuillé dans le cloître
Photo Françoise Denis, janvier 2017



57. - MONT-SAINT-MICHEL. — Maison du XV^e siècle. - Rue Principale.

La Grande Rue vers 1910. Carte postale ancienne. Coll. H. Decaëns.

Fouilles archéologiques dans la Grande Rue

Depuis novembre 2015, la municipalité du Mont-Saint-Michel refait l'ensemble des réseaux du village : assainissement, eau potable, défense incendie et électricité. La maîtrise d'ouvrage de cette grosse opération est partagée entre la commune, la communauté d'agglomération, le syndicat des eaux et Enedis (filiale d'EDF). Ces travaux sont bien entendu nécessaires mais ils sont très gênants car les réseaux sont enfouis dans le sol de la Grande Rue et il est impossible de les installer ailleurs. Pour ne pas trop déranger les résidents et pour tenir compte des contraintes touristiques et commerciales, les travaux sont étalés sur quatre ans et ils ne sont réalisés que pendant les mois où l'affluence est moins importante, de novembre à avril.

En novembre 2016, les travaux ont permis de mettre au jour des sépultures médiévales (XII^e ou XIII^e siècle) dans la Grande Rue, non loin de l'église paroissiale Saint-Pierre. Les archéologues de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) sont intervenus au cours du mois de janvier. Une trentaine de sépultures ont été fouillées ; les ossements mis au jour vont maintenant être étudiés et datés au radiocarbone. On connaîtra ainsi un peu mieux les habitants du Mont sur lesquels on n'avait guère d'informations. Des ossements avaient déjà été trouvés au même endroit entre février et août 1913 lors de la première mise en place de réseaux pour la distribution d'eau et le tout-à-l'égout¹. Les travaux réalisés aujourd'hui ont permis de découvrir des sépultures intactes car on a creusé plus profondément. Le cimetière du village n'était donc pas au même endroit qu'aujourd'hui ; il était situé au nord et à l'est de l'église paroissiale, en partie à l'emplacement de la Grande Rue. Les pèlerins devaient utiliser un autre chemin pour rejoindre l'abbaye.

Les archéologues ont également dégagé près de l'église paroissiale des vestiges des fortifications et de la porte principale de l'enceinte du XIII^e siècle. Le tracé des premières fortifications en pierre du Mont se dévoile ainsi peu à peu.

H.D.

¹ Nous publions à nouveau ci-après, p. 19-23, l'article qui avait paru dans le bulletin trimestriel des Amis du Mont-Saint-Michel n° 7, octobre 1913, p. 215-219.



Fouille d'une sépulture au niveau du Vieux Logis.
Cliché Touin Lebrez



Fouille d'une sépulture au niveau du Vieux Logis.
Cliché Touin Lebrez



Vue du chantier de fouilles archéologiques.
Cliché Touin Lebrez



La Grande Rue au-dessus de l'église paroissiale.
Carte postale ancienne, coll. Henry Decaens.

Fouilles faites à l'occasion des travaux de distribution d'eau au Mont Saint-Michel¹

Au cours des travaux de distribution d'eau et de tout-à-l'égout qui ont été exécutés au Mont Saint-Michel du mois de février au mois d'août 1913, nous espérons que les terrassements, importants sur certains points, mettraient sur la trace d'ouvrages cachés ou feraient découvrir quelques objets intéressants. En dépit du soin apporté par l'entrepreneur aussi habile que consciencieux qui a procédé à cette délicate entreprise, aucune découverte vraiment importante n'a été faite dans les tranchées ouvertes pour l'établissement de cette tuyauterie et de ses ouvrages accessoires.

Cependant les fouilles n'ont pas été partout sans résultat appréciable, tout au moins au point de vue de la reconnaissance des terrains et de la rencontre de certaines fondations d'anciens murs en sous-sol. Et nous devons à l'obligeance de M. Léon Rousseau, entrepreneur de ces travaux, l'avantage de pouvoir enregistrer ci-après, d'après les notes et les relevés graphiques qu'il nous a communiqués, les résultats de ces fouilles qui, n'ayant guère dépassé une profondeur d'un mètre dans la partie haute de la ville, ont atteint jusqu'à 3 mètres entre le carrefour où sont les latrines publiques et la porte de l'Avancée.

Nous laissons ci-après la parole à M. Rousseau dont les notes se complètent des plans et coupes qu'il a dressés et que reproduisent les figures ci-contre.

Les fouilles ont pris naissance à la plateforme située au bas du grand degré abbatial.

En descendant, nous avons d'abord trouvé, sur une quinzaine de mètres de longueur, une quantité énorme de coques, mêlée à une quantité à peine égale de terre noirâtre et légère, ou plutôt d'humus ; ce qui semblerait indiquer que ce point était un lieu de décharge de déchets de nourriture.

A la suite, et toujours sous les marches des degrés, sur 15 mètres de longueur, (jusqu'à l'entrée du presbytère), nous avons rencontré du rocher naturel qui a dû être extrait à la mine.

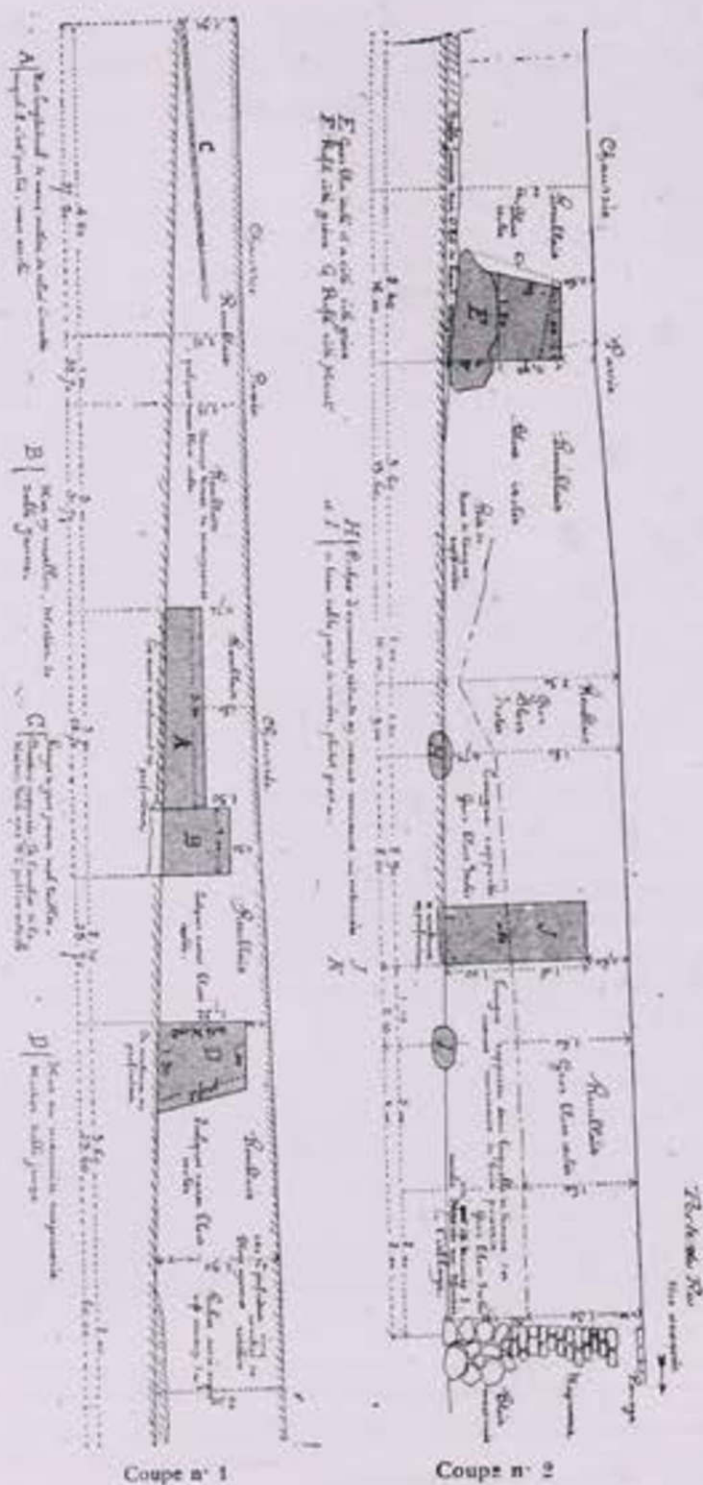
Toujours en suivant, sur une dizaine de mètres, encore du rocher naturel ; puis, jusqu'au magasin à l'enseigne du Dauphin, les terrassements n'ont fait découvrir que de la terre végétale noirâtre et des blocs de rochers isolés. En face de la maison Lecourt² se trouvaient quantité de blocs isolés dont quelques-uns en superbe granit gris très fin (nature de rocher inconnue à l'état natif au Mont), très peu de terre, quelques ossements humains mais pas de crânes.

Dans la partie entre la maison de M. Noël Pitois³ et le porche de l'église paroissiale, peu de blocs, mais quantité d'ossements humains brisés et épars dans du terrain de remblai.

¹ Nous reprenons cet article qui a déjà été publié dans le bulletin trimestriel des Amis du Mont Saint-Michel n° 7, octobre 1913, p. 215-219. Nous avons ajouté quelques notes, composées en italiques pour les différencier de la note qui se trouve dans le texte d'origine.

² Le Vieux Logis d'Hélène Lebrec ; la partie médiévale du Vieux Logis appartient aujourd'hui à Toussaint Lebrec, la partie moderne à sa sœur, Marie-Brigitte.

³ C'est aujourd'hui le bar-restaurant « Au Pèlerin » d'Alain Lambert.



Coupe n° 1

Coupe n° 2

Près de l'église paroissiale, et jusqu'à la maison Lacorne, nous avons trouvé un sable très fin, jaunâtre, ne contenant aucune matière étrangère, et que nous serions tenté de supposer être du terrain naturel, bien qu'il soit inexplicable qu'il y ait du sable sur ce point haut, alors qu'il n'en a été trouvé nullement de même nature plus bas. Or, il ne s'agit pas de sable de mer ou de rivière, mais de sable très fin, légèrement gras. Dans cette partie, nous avons mis à découvert quantité d'ossements humains et quelques squelettes intacts avant le travail de terrassement.

Tout près du porche de l'église, il a été trouvé, après avoir fait sauter un bloc de rocher isolé, et exactement en dessous, un squelette dont la tête reposait sur une dalle en pierre brute.

Au-delà de la façade de la maison Lacorne, on a dû, pour creuser la tranchée du tout à l'égout, démolir un mur fait de petits moellons irréguliers et de mortier de sable jaune. L'urgence des travaux et leur encombrement n'ont permis de déterminer ni la profondeur ni la largeur de ce mur longitudinal.

En face du Bureau des Postes⁴, et sur une dizaine de mètres de longueur, les blocs de rocher de granit gris et dur se touchaient tous.

Un peu plus bas, en face de l'hôtel Alliaume⁵, nous rencontrâmes du rocher de granit jaune tendre à l'état natif.

A part ces deux derniers points, il n'a été trouvé, entre la maison Lacorne et le regard voisin des latrines publiques, que des terrains rapportés, sans trace de maçonneries, sans objets quelconques, mais des ossements humains toujours épars et des blocs de granit isolés.

En face de l'« Hôtel de la Confiance », nous mîmes à découvert l'ancienne rampe en gros pavage, semblant se diriger de l'escalier adossé à l'Hôtel de la Confiance vers le petit carrefour des latrines publiques, avec pente très accentuée dans cette direction. (Voir, en C, coupe n° 1)⁶.

Les couches superposées de remblais différents, la couche inférieure de tange rapportée, les fondations de murs de directions différentes et toutes sensiblement perpendiculaires aux remparts, les deux poches d'ossements humains brisés, trouvées à 2 mètres 80 de profondeur et entourées de sable de nature inconnue au Mont, enfin les trois moules trouvés près de la porte du Roi, sont autant d'indications pouvant peut-être constituer une documentation intéressante.

De même les fondations de la porte du Roi (voir figure n° 3) pourront peut-être aider, dans une certaine mesure, à reconstituer les ouvrages qui existaient à cet emplacement avant la construction de cette porte. Nous ferons remarquer que, sur chacune des deux faces, les fondations sont formées de deux murs accolés l'un à l'autre, et de matières, de résistance et de dimensions très différentes.

Nous remarquons encore que le mur du milieu est en maçonnerie beaucoup plus dure; enfin et surtout que ces cinq murs reposent sur un blocage compact de maçonnerie excessivement dure sur toute la longueur du porche, et que le remplissage des deux vides entre murs est composé exclusivement de menus déchets de maçonnerie et de mortier de chaux, non pas jaune comme pour tous les autres murs rencontrés, mais gris, plutôt blanc.

⁴ A l'emplacement de la brasserie Chez Maub.

⁵ Actuel hôtel du Monton Blanc.

⁶ A partir du dit escalier, le lecteur pourra se reporter aux coupes et plans qui accompagnent le texte et indiquent tous les détails.

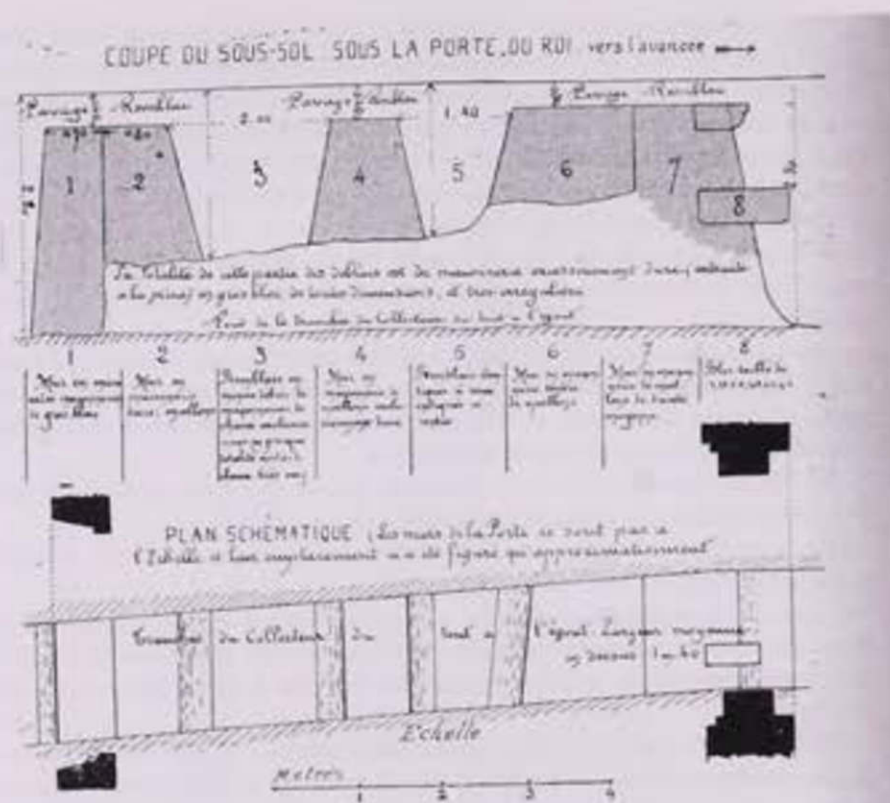
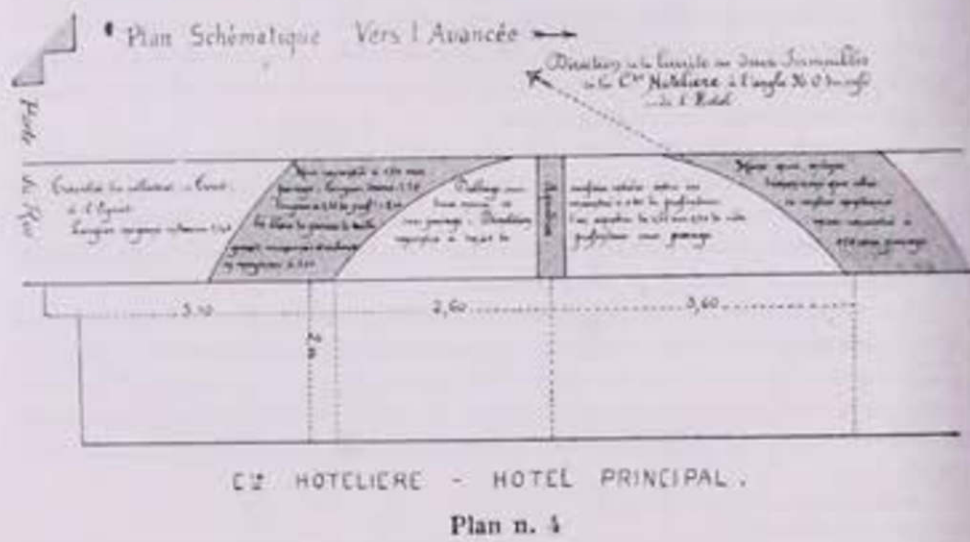


Figure n° 3



C2 HOTELIERE - HOTEL PRINCIPAL.

Plan n. 4

A quelques mètres de la porte du Roi (voir plan n° 4), devant les établissements Poulard, nous avons trouvé la chose la plus intéressante à notre avis : il s'agit, cela ne fait aucun doute, d'une tour qui existait certainement avant la construction de la porte du Roi. C'est non loin de cette tour que nous avons découvert quelques cornets à bouquins⁷ et poteries (côté porte du Roi) et un boulet de pierre (côté Avancée).

Ce qui nous paraît inexplicable, c'est de n'avoir trouvé aucune trace de fossé devant la porte du Roi, et de n'avoir extrait que de la tange rapportée jusqu'à 3 mètres de profondeur, cote correspondant à environ 2 mètres plus bas que la chaussée actuelle sous la porte de l'Avancée, laquelle est couverte par les fortes marées.

Ce n'est qu'à la porte du Boulevard que nous avons trouvé le rocher dans sa forme naturelle à 2 mètres 50 de profondeur, après avoir fait sauter d'énormes blocs de granit isolés (granit gris surtout, et partie granit jaune montois), noyés dans la tange. Le fond de la tranchée du tout à l'égout étant à environ 2 mètres plus haut que le niveau moyen du Couesnon, doit-on conclure qu'il fut une époque où le sol naturel était à peu près à 2 mètres seulement au-dessus du niveau du Couesnon, et couvert presque toute l'année par les marées ? Ou bien qu'il existait, ce qui est bien douteux, un cul-de-sac isolé échappant aux marées ?

Quoi qu'il en soit, nous n'avons trouvé la tange naturelle, exempte de matières étrangères, que dans la partie entre la porte du Boulevard et la porte de l'Avancée, où d'ailleurs il y avait une quantité énorme de blocs isolés de rocher gris et jaune.

Les fondations de la porte du Boulevard, plus élevées de 2 m. 40, ont été trouvées de 3 mètres de largeur au fond, reposant sur le rocher naturel. Le mur est d'aplomb du côté du bourg, et avec fruit de 0,25 par mètre environ du côté de l'Avancée.

Ces fondations étaient faites de maçonneries très dures qui ont été extraites à la mine. Les fondations de la porte de l'Avancée ont été plus faciles à démolir parce qu'elles étaient de gros blocs taillés.

Sur la grève, à part une ancienne chaussée pavée trouvée à un mètre de profondeur vers la rampe d'accès aux Fanils, nous n'avons trouvé que de la tange naturelle, et une grande quantité de gros blocs au bas de la Caserne⁸, jusqu'à environ 15 mètres de la tour Gabriel. Pas de rocher naturel. Quelques menus objets de poteries cassés ont été rencontrés non loin de la tour Gabriel, à 2 mètres de profondeur.

En résumé, nous n'avons trouvé que très rarement, dans l'enceinte du Mont, un terrain que nous puissions supposer naturel. Nous n'avons pas non plus rencontré souvent le rocher naturel, et jamais dans sa forme naturelle, sauf sous la porte du Boulevard. Sur toute la longueur de la tranchée, nous avons trouvé des ossements humains, à des profondeurs différentes, et très rarement autrement que brisés et épars. Quant aux crânes, ils furent extrêmement rares.

Une remarque à faire touchant les blocs isolés, c'est qu'ils étaient rarement à angles vifs ; la plupart étaient usés, ou tout au moins avaient leurs arêtes arrondies.

LÉON ROUSSEAU

⁷ Instrument de musique.

⁸ Le bâtiment des Fanils, construit en 1828 pour loger les gardiens de la prison.



Le chœur de l'église abbatiale.
Lithographie de Georges Bouet, 1847. Coll. Henry Decaëns

Rapport sur d'anciennes fresques du chœur de l'abbaye du Mont Saint-Michel¹

L'ancienne abbaye du Mont Saint-Michel, arrondissement d'Avranches, est transformée aujourd'hui en Maison centrale de détention et de déportation.

L'église de cette abbaye, monument de plusieurs siècles successifs, est celle que Mr. du Sommerard² a citée³ comme ayant été rendue à sa beauté première par l'effet de l'incendie de 1834, lequel a détruit les planchers qui l'avaient divisée en plusieurs étages pour y placer des ateliers⁴. Cette église sert maintenant de réfectoire aux cinq ou six cents détenus qui occupent ce vaste établissement ; et le chœur, partie très bien conservée, est à l'usage du culte ; il forme la chapelle de la Maison.

C'est dans ce chœur⁵ qu'existent les fresques dont j'ai entretenu le Comité des Monuments historiques par ma lettre du 11 juin 1840, et sur lesquelles des renseignements m'ont été demandés par lettre du 20 du même mois⁶.

Les fresques dont il est question étaient couvertes d'un mauvais badigeon qu'au moyen du lessivage recommandé par le Comité j'ai pu enlever assez bien pour en reconnaître les sujets. Ce sont plusieurs scènes de l'histoire sainte : ce sont des tableaux composés de différents groupes, derrière lesquels sont figurés des édifices, des temples et autres monuments. La taille des personnages est de 25 à 30 centimètres. Le dessin en est bon ; les couleurs sont fines et légèrement ornées de dorures.

Le lessivage n'a été fait que dans quatre arcades, deux de chaque côté, et j'ai cru remarquer que les sujets traités dans les 3^e et 4^e arcades de gauche, à partir de la grille du chœur, étaient d'un faire plus soigné [d'une exécution plus soignée] que ceux de la droite. Peut-être sont-ils d'une main différente et même d'une autre époque ? Dans un de ces derniers, j'ai reconnu la date de 1549⁷.

¹ Nous remercions François Saint-James qui nous a procuré une copie de ce rapport conservé à Pierrefitte-sur-Seine, aux Archives nationales, F/17/2810/1. Merci aussi à Pierre Bouet qui nous a aidés à traduire les quelques citations latines. Les notes en italique ont été ajoutées par nous.

² Alexandre du Sommerard (1779-1842), collectionneur, historien de l'art, membre du Comité historique des arts et monuments.

³ Bulletin du Comité, t^r n^o, p. 262. Il s'agit du « Bulletin archéologique » publié par le Comité historique des arts et monuments, 1^{er} volume, Paris, 1843, p. 262.

⁴ « M. du Sommerard fait observer, en outre, que l'église du mont Saint-Michel, près d'Avranches, avait été coupée en plusieurs étages par des planchers, comme on voit en établir à la nef de Saint-Martin [l'église de Saint-Martin des Champs où est installé le Conservatoire national des arts et métiers]. Le dernier incendie a fait justice de cette profanation ; il a consumé ces planchers et rendu l'immense service de rendre l'église à sa beauté première. Il faudrait donc, averti par cette leçon, renoncer au projet de partager en hauteur et en largeur la nef de Saint-Martin. » Prosper Mérimée, en visite d'inspection à l'abbaye en 1841 a fait la même observation : « [...] l'église depuis l'incendie est devenue visible, en quoi elle gagne considérablement. » (Cf. Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel n^o 106, année 2004, p. 31-36.)

⁵ Monument du XV^e siècle, entièrement achevé en 1541 [1322].

⁶ Ces fresques n'existent plus aujourd'hui.

⁷ Elles avaient donc été réalisées juste après la clôture du chœur qui a été mise en place en 1547.

Les sujets des principaux tableaux mis à découvert peuvent se résoudre dans une simple et courte analyse :

L'un représente l'Annonciation. Il est, du moins je le crois, l'expression de ces mots de l'évangile du jour : « *Dixit autem Maria : ecce Ancilla Domini : fiat mihi secundum verbum tuum.*⁸ » C'est ensuite le « *Natum concipies, sponsa parentis, Verbi mater eris*⁹ » de l'hymne du jour de la Conception¹⁰ ; et puis, la naissance du Christ, le « *Verbum lumen de lumine, Deum natum de Virgine*¹¹ » de la prose du jour de Noël.

Un second tableau figure l'arrivée des rois mages, guidés par l'étoile d'Orient. Il exprime l'« *Intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus, et obtulerunt ei munera, aurum, thus et myrrham*¹² » de l'évangile du jour des Rois.

Un troisième tableau représente, d'un côté, la Trinité, selon la figure attribuée au Père, au Fils et au Saint-Esprit. De l'autre côté est un grand arbre, l'arbre généalogique de David, le « *Liber generationis Jesu Christi* » de l'évangile du jour de la Conception. L'arbre occupe toute cette partie du tableau : David [Jessé, le père de David ?], couché à terre, embrasse le tronc presque à la racine ; et, sur chaque branche, dans des positions très variées, sont les principaux personnages, sans doute de la généalogie, tels les Salomon, les Josias, les Zorobabel et *cætera*, les uns couronnés, d'autres casqués ou tête nue.

Le quatrième tableau contient deux scènes fort distinctes, l'une est celle du centurion de l'évangile du 3^e dimanche après les Rois ; c'est le moment où le centurion dit à Jésus, suivi alors d'une grande foule : « *Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, et male torquetur, sed non sum dignus ut intres sub tecum meum*¹³. » Cette scène exprime encore le moment où Jésus répond au centurion : « *Vade, et sicut credidisti fiat tibi ; et sanatus est puer in illa hora*¹⁴. »

L'autre scène est celle où Jésus, monté sur un navire, au milieu de ses disciples, apaise la fureur des flots. C'est, selon l'évangile du 4^e dimanche après les Rois, le « *Domine salva nos, perimus*¹⁵ ! » C'est le « *Qualis est hic, quia venti et mare obediunt ei*¹⁶ ? »

En général, les groupes qui accompagnent Jésus ont du mouvement, et sont bien dessinés et bien peints. J'ai peut-être trop pris sur moi en cherchant à interpréter les divers sujets par les paroles des livres saints ; mais c'est que ceux-ci m'ont paru d'une grande évidence et parfaitement exprimés. Cependant, je n'ose rien assurer, et si

8 Et Marie dit : voici la Servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole.

9 Tu concevras un fils, épouse du créateur, tu seras la mère du Verbe.

10 Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception.

11 Verbe, Lumière né de la lumière, Dieu né d'une Vierge.

12 Entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant, avec Marie, sa mère, et ils lui offrirent des présents : de l'or, de l'encens et de la myrrhe.

13 Seigneur, mon serviteur est couché dans ma maison, atteint de paralysie et il souffre beaucoup, mais je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit.

14 Va, et qu'il te soit fait selon que tu as cru. Et le serviteur fut guéri à l'heure même.

15 Seigneur, sauvez-nous, nous périssons.

16 Quel est celui-ci, à qui les vents et la mer obéissent ?

j'éprouve un regret aujourd'hui, c'est de n'être pas en état d'en donner même un simple croquis. Je suis convaincu que le Comité historique mettrait un véritable intérêt à les voir reproduire ; mais un tel travail demanderait un bon dessinateur, un artiste exercé dans ce genre de peinture.

Je dois ajouter qu'à côté des quatre arcades dont j'ai opéré le lessivage, il en existe six autres entièrement badigeonnées à neuf dans toute leur étendue. Il est permis de croire que ce badigeon dérobe à la vue d'autres tableaux qui ne présenteraient probablement pas un moindre intérêt.

Mont Saint-Michel, le 1^{er} février 1841

L'inspecteur des Monuments historiques
du département de la Manche, correspondant des
Ministères de l'intérieur et de l'instruction publique

Mangon DELALANDE

Directeur des domaines, en retraite à Avranches



62 **Mont-Saint-Michel** - La Couronne Saint-Michel (Trésor)

La couronne de saint Michel, œuvre de l'orfèvre parisien Mellerio, a été volée dans la sacristie de l'église paroissiale, dans la nuit du 16 au 17 août 1906.

**Documents inédits sur la préparation
de la fête du couronnement de la statue de saint Michel¹
3 juillet 1877**



Le couronnement de la statue de l'Archange dans l'église abbatiale
Le 3 juillet 1877

Vitrail de Duhamel-Marene, église de Précey (Manche), vers 1890. Photo, H. Decaëns

¹ Ces documents sont conservés à Charenton-le-Pont, à la médiathèque de l'architecture et du patrimoine. Les quelques notes ont été ajoutées par nous-mêmes.

Paris, le 30 mai 1877

Ministère de l'Instruction publique,
des Cultes et des Beaux-ArtsA Monsieur le Ministre
de l'Instruction publique, des Cultes
et des Beaux-Arts

Monuments Historiques

Mont Saint-Michel

Programme de la fête du
Couronnement de Saint-Michel

Monsieur le Ministre,

A l'occasion du Couronnement de Saint-Michel, diverses cérémonies doivent avoir lieu au Mont Saint-Michel, le 3 juillet prochain.

Le programme de ces fêtes vient d'être publié ; j'ai l'honneur de vous le transmettre, Monsieur le Ministre, en signalant à votre Excellence plusieurs points de ce programme qui me semblent de nature à attirer son attention parce qu'ils intéressent le monument historique dont la direction des travaux de restauration m'est confiée.

Parmi les cérémonies qui doivent s'accomplir le 3 juillet, une triple procession est indiquée ; celles qui sont projetées sur la grève et sur les plateformes à l'est, au sud et à l'ouest de l'église peuvent, à mon avis, s'effectuer sans inconvénients ; mais la troisième qui doit avoir lieu, en même temps, sur la galerie supérieure de la Basilique, me paraît présenter tout d'abord un véritable danger pour les personnes. Cette dernière procession ne peut se faire que dans les chéneaux du comble du chœur, qui ne peut donner passage à deux hommes de front, et sur les saillies contournant la tour centrale, qui sont dépourvues de garde-fous², lesquels ne pourraient pas être établis provisoirement avec la solidité nécessaire. Dans ces conditions, l'organisation de la procession fut-elle parfaite, on ne saurait empêcher la confusion de se produire dans un espace aussi restreint, d'accès difficile et même dangereux en certains endroits ; on ne saurait non plus éviter l'encombrement qui en serait la suite naturelle et pourrait produire des accidents dont il est impossible de prévoir les graves conséquences, sans compter les détériorations qu'auraient à subir les diverses parties de l'édifice, ce qui mérite cependant d'être considéré.

Quant à l'illumination générale qui doit terminer les fêtes, je crois, Monsieur le Ministre, que cette partie du programme doit être réglementée sévèrement, sinon complètement supprimée. La récente catastrophe qui a si gravement atteint la cathédrale

² Cette corniche sans garde-corps était appelée pour cette raison « tour des fous ».

de Metz et qui s'est produite à la suite d'une illumination de ce monument³, est un nouvel et triste exemple des dangers que présente ce genre de réjouissance, dangers beaucoup plus grands au Mont Saint-Michel que partout ailleurs en raison de la situation exceptionnelle de ses édifices.

A la fin de l'avis qui suit le programme, les Révérends Pères du Mont Saint-Michel⁴ annoncent qu'ils laisseront à la disposition du public toutes les salles du monument et qu'ils établiront même un maître d'hôtel dans le grand réfectoire des moines⁵, etc.

Ces deux derniers passages devraient être, selon mon appréciation, l'objet d'un examen particulier. Il me semble qu'il serait possible d'autoriser les pèlerins à prendre leurs repas dans le réfectoire ; cette salle se trouverait momentanément rendue à sa destination primitive ; cependant je crois qu'il ne faudrait pas laisser faire la cuisine dans la salle même, ni établir des fourneaux dans les grandes cheminées de la face ouest, comme cela s'est fait déjà, paraît-il, et ce qui ne se pourrait faire sans risquer de détériorer ou de souiller les cheminées et les murs. Mais ce qui me paraît devoir être une source d'inconvénients ou de dangers, serait de laisser toutes les salles du monument à la disposition du public. Dans l'intérêt même des visiteurs, il ne faudrait pas les abandonner seuls et leur laisser visiter, sans guide ni surveillant, les divers édifices du Mont. Ce sera précisément au moment où l'affluence devra être plus grande qu'il conviendra d'exercer une surveillance plus active. Il serait bon de ne faire visiter l'abbaye que par groupe de 10 à 15 personnes au plus, toujours sous la surveillance d'un des guides ordinaires du Mont, afin d'éviter tout désordre ou de pouvoir le réprimer au besoin et principalement d'empêcher toute espèce de mutilation, surtout dans le cloître⁶.

Il faut remarquer d'ailleurs que tous les édifices de l'abbaye ne sont pas loués aux Révérends Pères ; les bâtimens abbatiaux seuls, c'est-à-dire ceux qui sont situés au sud et à l'est de l'église, ainsi que les lieux dits l'orphelinat⁷, sont dans ces conditions. L'église avec ses dépendances et tous les bâtimens de la Merveille au nord sont exceptés de la location faite par l'Etat au Révérend Père Robert, supérieur des religieux, et que, par conséquent, ces édifices ne sauraient être mis à la disposition du public qu'en vertu d'une autorisation spéciale. Dans tous les cas, si la surveillance est toujours nécessaire dans tous les bâtimens loués, elle doit être particulièrement active et vigilante dans ceux dont l'usage n'est permis au locataire qu'à titre purement gracieux.

Telles sont les remarques qui m'ont été suggérées par la lecture du programme ci-joint ; je m'empresse de vous les soumettre, Monsieur le Ministre, en priant votre Excellence de vouloir bien me donner ses instructions sur les mesures préservatrices qu'elle jugera opportun d'ordonner dans les circonstances présentes.

³ Incendie du dimanche 6 mai 1877, provoqué par un feu d'artifice tiré à partir du toit de la cathédrale en l'honneur de l'empereur Guillaume I^{er} qui était présent. Metz faisait alors partie de l'Empire allemand.

⁴ Les Pères de Saint-Etienne de Pontigny qui ont vécu dans l'abbaye de 1867 à 1886.

⁵ C'est-à-dire dans la salle des Hôtes qui avait été transformée en réfectoire pour les moines au XVII^e siècle.

⁶ Corroyer était en train de commencer la restauration du cloître.

⁷ Le bâtiment des Fanils.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Ministre, votre très dévoué serviteur.

Edouard CORROYER
Architecte attaché à la Commission
des Monuments historiques

Ministère de l'Instruction publique,
des Cultes et des Beaux-Arts

Direction des Beaux-Arts



La salle des Hôtes a été le réfectoire des moines de 1629 à 1790.
Photo de François Bidet, vers 1875. Coll. H. Decaëns.

**Rapport à Monsieur le Ministre
de l'Instruction publique,
des Cultes et des Beaux-Arts**

Approuvé le 25 juin 1877

Monsieur le Ministre,

Des cérémonies religieuses ayant le caractère d'une fête doivent s'accomplir au Mont Saint-Michel, le 3 juillet prochain. M. Corroyer, architecte qui dirige la restauration de l'ancienne abbaye, communique à votre administration un programme de cette fête en appelant l'attention sur quelques-uns des articles qu'il renferme et qui lui paraissent de nature à inspirer des inquiétudes au point de vue de la sécurité des personnes et de la conservation du monument. Il y a lieu de rappeler ici que le Mont Saint-Michel est une propriété de l'Etat et qu'une partie seulement a été louée à des religieux moyennant la faible somme de 600 francs.

Parmi les cérémonies annoncées, il en est une qui consisterait à conduire une procession dans les parties les plus élevées de l'abbaye et à lui faire parcourir les galeries supérieures de la basilique, ce qui n'est possible qu'à la condition de passer dans les chéneaux des combles du chœur, où deux personnes ne peuvent se tenir de front et de traverser des saillies qui sont dépourvues de garde-fous et où l'on ne pourrait en établir de provisoires ayant une stabilité suffisante. Il est évident que dans ces conditions, l'organisation de la procession fut-elle parfaite, on ne saurait empêcher la confusion de se produire dans un espace aussi restreint, d'accès difficile et même dangereux en certains endroits ; on ne saurait non plus éviter l'encombrement qui en serait la conséquence et pourrait produire des accidents dont il est impossible de prévoir la gravité, sans compter les détériorations qu'auraient à subir les diverses parties de l'édifice.

Il est une autre partie du programme sur laquelle M. Corroyer a cru devoir appeler toute votre attention, c'est celle qui renferme l'annonce d'une illumination générale. Cet architecte est justement effrayé à la pensée de ce qui pourrait arriver en cas d'incendie. La récente catastrophe qui a si gravement atteint la cathédrale de Metz et qui s'est produite à la suite d'une illumination de ce monument, est, dit-il, un nouvel exemple des dangers que présente ce genre de réjouissance, dangers beaucoup plus grands au Mont Saint-Michel que partout ailleurs en raison de la situation exceptionnelle de ses constructions.

Enfin M. Corroyer signale cette autre mesure projetée qui consisterait à laisser à la disposition du public toutes les salles du monument et à établir même un maître d'hôtel dans l'ancien réfectoire qui n'est pas compris dans la location. Cette partie du programme lui paraît devoir présenter à l'exécution certains inconvénients. Les pèlerins pourraient, suivant lui, être autorisés à prendre leurs repas dans le réfectoire,

mais on ne pourrait, sans qu'il en résulte des détériorations, laisser faire la cuisine dans la salle même, ni établir des fourneaux dans les grandes cheminées de la face ouest. Il est également inadmissible que toutes les salles du monument soient laissées à la disposition du public. Dans l'intérêt même des visiteurs, l'architecte propose de ne faire visiter l'abbaye que par groupe de 10 à 15 personnes au plus, et toujours sous la surveillance d'un des guides ordinaires du Mont, afin d'éviter tout désordre et de pouvoir empêcher toute espèce de mutilation, surtout dans le cloître.

M. Corroyer termine son rapport en demandant à l'Administration de lui faire connaître quelles sont les mesures qu'il devra prendre en cette circonstance. La Commission des Monuments historiques qui a été consultée à ce sujet, dans sa dernière séance, a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Ministre, d'inviter les religieux du Mont Saint-Michel à retrancher du programme de la fête qu'ils préparent les parties qui vous sont signalées comme pouvant causer des accidents ou porter atteinte au monument. Si vous adoptez cette proposition, l'invitation adressée au supérieur des religieux et les instructions données à l'architecte tendraient :

- 1° à ne point permettre l'envahissement par la foule des galeries extérieures de la basilique et des autres parties du monument dont l'accès est difficile ou dangereux ;
- 2° à interdire absolument l'illumination de l'église et des bâtiments de l'abbaye dans lesquels ce genre de réjouissance pourrait causer un incendie ;
- 3° à interdire l'établissement de fourneaux dans le réfectoire et dans les salles où cette installation serait préjudiciable au monument ;
- 4° à subordonner le parcours ou l'occupation momentanée des salles de l'abbaye à une surveillance exercée dans des conditions telles qu'elle puisse toujours être effective.

Je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que M. Corroyer apporte dans l'exécution des ordres qui lui seront donnés toute la mesure et toute la compréhension désirables⁸.

Agréé, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

Le Directeur des Beaux-Arts

⁸ Les relations entre Corroyer et les Pères de Saint-Edme avaient été empreintes d'une confiance mutuelle jusqu'alors. Elles vont désormais se détériorer peu à peu jusqu'à la rupture.

Coutances, le 26 juin 1877

Evêché de Coutances et Avranches

Monsieur le Ministre⁹,

Je me fais un devoir de vous remercier sur le champ pour la bienveillance avec laquelle vous me transmettez vos observations relativement au programme des fêtes du Mont Saint-Michel et un bonheur de pouvoir dissiper les craintes que ce programme vous fait concevoir.

Je n'ai pas le temps de m'entendre avec le Père supérieur des religieux du Mont ; mais il acceptera, j'en suis certain, les modifications qu'on jugerait nécessaires et je vais, du reste, lui communiquer la réponse que j'ai l'honneur de vous faire.

Ce qui vous préoccupe d'abord, Monsieur le Ministre, c'est la procession sur la galerie supérieure de la basilique. Vous redoutez les accidents pour les personnes et les détériorations pour le monument. Sans étudier ici jusqu'à quel point sont fondées les craintes qu'exprime à cet égard la Commission des Monuments historiques, sans recourir même à l'expérience du passé, puisque plusieurs fois déjà cette procession s'est effectuée sans aucun inconvénient dans les mêmes conditions, je me contente de répondre : au lieu d'effectuer la procession projetée, nous pouvons nous borner à placer sur cette galerie quelques personnes seulement qui devraient y rester à poste fixe, et dont les chants alterneraient avec ceux des processions qui peuvent, sans danger, s'effectuer plus bas. C'est le moyen, ce me semble, de trancher facilement la difficulté.

Vous redoutez ensuite, Monsieur le Ministre, l'illumination générale, parce qu'elle pourrait amener un incendie. Il a suffi d'une simple observation faite par M. l'architecte pour nous déterminer à recourir à l'illumination par la lumière électrique, afin d'écartier tout danger. C'est vous dire jusqu'à quel point nous partageons vos craintes et jusqu'où va notre docilité. Si ce moyen était impossible, nous nous en tiendrions pour l'illumination aux conditions imposées par vous.

Dans la crainte de salir les murs et les cheminées (qui, sous ce rapport, ce me semble, n'ont absolument rien à craindre), vous croyez bon d'enjoindre, Monsieur le Ministre, que la cuisine soit faite en dehors de la salle. Je n'invoquerai même pas les précédents ; je ne me permettrai pas de faire observer à MM. les membres de la Commission que la chose a eu lieu par le passé, sans que la beauté de la salle en ait souffert la moindre atteinte. Je me contente simplement de répondre : on fera la cuisine ailleurs et comme on pourra. Si on ne peut le faire, on servira un déjeuner froid et tout sera dit.

⁹ La lettre est adressée au ministre de l'Instruction publique et des cultes.

Enfin, Monsieur le Ministre, vous exercerez, me dites-vous, ou plutôt vous ferez exercer la surveillance dans des conditions telles qu'elle puisse toujours être effective. Permettez-moi de vous faire observer qu'il n'a jamais été dans nos intentions de nous soustraire à cette surveillance. Nous ne demandons pas d'ailleurs que, dans cette grande manifestation, les étrangers visitent le monument avec minutie et en détail, nous demandons simplement qu'il leur soit permis de parcourir les voies qui mènent à la basilique et à la crypte¹⁰. Nous acceptons volontiers le contrôle, dans l'espoir qu'il sera bienveillant et ne nuira nullement à la liberté de prier que nous revendiquons avant tout.

J'ai cru devoir, Monsieur le Ministre, vous adresser cette réponse pour vous rassurer d'abord, et ensuite pour vous bien démontrer que, comme vous, je serais désolé de tout ce qui pourrait nuire soit à la sécurité des pèlerins, soit à la conservation d'un monument que la fête du 3 juillet est destinée à rendre, sinon plus célèbre, du moins plus vénérable encore. C'est vous dire combien je suis décidé, pour ma part, à faciliter les mesures que votre Administration jugera nécessaires dans le but indiqué par votre lettre.

Daïgnez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments profondément respectueux.

Abel, évêque de Coutances et Avranches

¹⁰ La crypte des Gros Piliers.

Catalogue des objets trouvés au Mont Saint-Michel pendant les fouilles faites en 1863 et 1875¹

Mont Saint-Michel, le 30 octobre 1875

Aux mois d'août, septembre et octobre 1875, les travaux de restauration du Mont Saint-Michel, dirigés, sous la auspices de la Commission des Monuments Historiques, par Monsieur Edouard Corroyer, architecte attaché à ladite Commission, ont amené la découverte sous le dallage de l'ancienne plateforme² :

- de deux tombeaux³ cercueils, l'un en pierre, l'autre en bois renfermant les corps de Robert de Torigny⁴, XVI^e abbé du Mont-Saint-Michel, et de Martin de Furmendi⁵, son successeur, ensevelis chacun avec leurs ornements sacerdotaux, une crosse et une plaque commémorative.

- de plusieurs corps, ensevelis dans l'église actuelle et sous la plateforme, sans désignation particulière,

- d'ossements épars, de débris de vitraux, de débris de carrelages, de pièces de monnaie d'argent et de cuivre, et de morceaux de sculpture.

La constatation de la découverte des deux tombeaux a été faite sur les lieux par le T. R. P. Robert, supérieur du Mont Saint-Michel, par Monsieur Edouard Corroyer, architecte attaché à la Commission des Monuments Historiques, et par les RR. PP. du Mont Saint-Michel⁶.

Les ossements épars ont été déposés dans un ossuaire, disposé à cet effet sous le dallage restauré⁷.

Les corps entiers ont été laissés tels qu'ils avaient été inhumés.

Les plaques commémoratives⁸, les crosses⁹, tous les objets divers, tels que vitraux¹⁰, carreaux, pièces de monnaie, etc... ont été catalogués et déposés dans le Chartier, par les soins de Monsieur Corroyer.

On a joint au catalogue un plan à l'échelle de 0 m 0025 par mètre indiquant les fondations de l'ancienne église, l'église actuelle, en un mot l'état des fouilles au mois de septembre 1875.

¹ Nous avons consulté cet inventaire dans le *Livre Vert* de la paroisse du Mont Saint-Michel, pièce n° 201.

² La plateforme de l'Ouest.

³ Rayé dans le texte.

⁴ Abbé de 1154 à 1186.

⁵ Abbé de 1187 à 1191.

⁶ Les Pères de Saint-Edme de Pontigny qui ont vécu dans l'abbaye de 1867 à 1886. Le Père Robert était le supérieur de cette petite communauté.

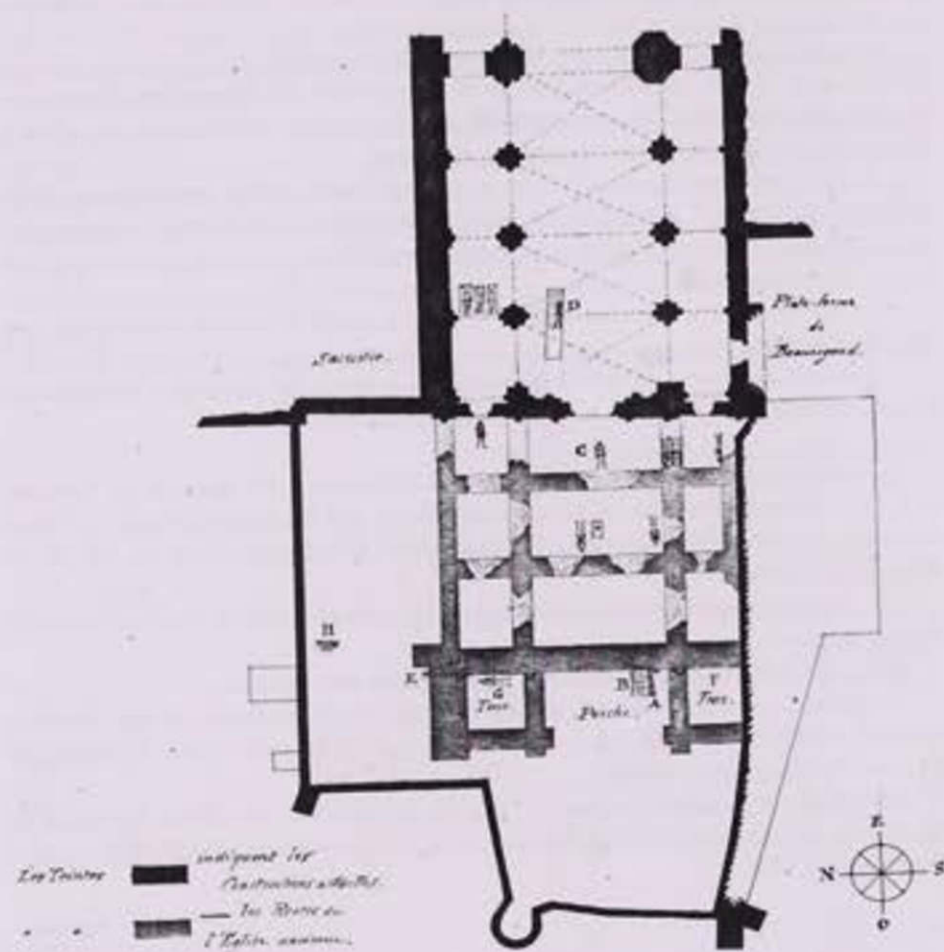
⁷ Nous supposons qu'Yves-Marie Froidevaux a supprimé cet ossuaire lorsqu'il a restauré la plateforme de l'Ouest en 1962-1963 pour rassembler les ossements dans le caveau qu'il a créé en 1961 au-dessous de la partie romane de Notre-Dame-sous-Terre.

⁸ A notre connaissance, il ne reste plus que le disque funéraire en plomb de Martin de Furmendi ; celui de Robert de Torigny a hélas été volé.

⁹ Les crosses de Robert de Torigny et de Martin de Furmendi ont hélas été volées.

¹⁰ Les morceaux de vitraux, semble-t-il, sont maintenant dans une collection américaine. Ils appartiennent pourtant à l'Etat et étaient donc insaisissables.

On a fait une double expédition du plan et du catalogue, l'une reste au Mont Saint-Michel entre les mains du R.P. supérieur ; l'autre a été remise à M. Corroyer, architecte du Mont Saint-Michel.



Plan de l'église actuelle et des fondations de l'église ancienne
[Plan de la nef de l'église abbatiale et des parties détruites
(les trois premières travées, la façade romane et ses deux tours)]

A une époque antérieure, le 10 janvier 1863, le Mont Saint-Michel dépendant du Ministère de l'Intérieur comme prison d'Etat, Monsieur Marquet, alors directeur de la prison, avait découvert, dans le chœur de l'église, deux corps qu'on croit être ceux de Guillaume de Lamps¹¹, XXXVI^e abbé du Mont Saint-Michel, et de Jean de Lamps¹², XXXVIII^e abbé, encore revêtus du costume monacal et des ornements sacerdotaux¹³.

Monsieur le directeur a dressé procès-verbal de ce fait et a déposé tous les vêtements et ornements dans un endroit spécial. Le transport de ces objets et des procès-verbaux, dans le Charrier avec les objets provenant des fouilles de 1875, a été fait suivant les indications de M. Corroyer, le 30 octobre 1875.

Le catalogue de ces objets est également dressé et fait suite au premier catalogue.

Catalogue détaillé des objets trouvés au Mont Saint-Michel pendant le cours des travaux de restauration, exécutés par M. Ed. Corroyer, architecte des Monuments historiques.

N^o1 Plaque en plomb, trouvée dans le tombeau de Robert de Torigny, XVI^e abbé du Mont Saint-Michel, de 1154 à 1187 [1186], en A du plan : 0 m 115 de diamètre et 0 m 0015 d'épaisseur.

Cette plaque porte, sur chacune de ses faces, une inscription, gravée au poinçon, dans une zone de 0 m 01 de largeur. Le croquis ci-joint est au 1/2 de l'original et fait voir la face et le revers.

Note. Cette plaque a été remplacée par une autre, en cuivre, de forme rectangulaire et revêtue d'une chemise de plomb, qui porte sur sa face, la représentation exacte de celle ci-jointe et l'indication des causes de ce changement ; et sur son revers le plan de l'église et des fondations de l'église ancienne, en tout semblable au plan qui est joint à ce catalogue. Ce qui a été fait sous la direction de Monsieur Corroyer, architecte.



Face.

Revers.

N^o1. Plaque de Robert de Torigny - dessin à moitié de l'original

Plaque de Robert de Torigny, dessin à moitié de l'original

¹¹ Abbé de 1500 à 1511

¹² Abbé de 1514 à 1523

¹³ Voir *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, revue trimestrielle, tome XV, n^o 12003, septembre 2015, p. 157-160

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL.

N° 2 Crosse en plomb, de 0 m 28 de longueur, trouvée dans le tombeau de Robert de Torigny, en A du plan : cette crosse était encore fixée à la hampe et placée à la droite de l'abbé.



N° 2. Crosse de R. de Torigny - Dessin au 1/4 de l'original

Crosse de Robert de Torigny, dessin au 1/4 de l'original

N° 3 Hampe de la crosse, vêtements et ornements sacerdotaux, fragments de sandales, trouvés dans le tombeau de Robert de Torigny, en A du plan.

N° 4 Crosse et plaque commémorative, en plomb, trouvées dans le tombeau de Martin de Furmendy, XVII^e abbé du Mont Saint-Michel, de 1187 à 1191. En B du plan.



N° 4. Plaque de Martin de Furmendy - Dessin à moitié de l'

Plaque de Martin de Furmendy, dessin à moitié de l'original

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL.

La crosse mesure 0 m 24 de longueur. La plaque de plomb a 0 m 115 de diamètre et à 0 m 004 d'épaisseur. La face seule porte une inscription. Le croquis ci-contre est au 1/4 de l'original pour les deux objets.



N° 4. Crosse de Martin de Furmendy - Dessin au 1/4 de l'original

Crosse de Martin, dessin au 1/4 de l'original

Note. La plaque de Martin de Furmendy a été, comme celle de Robert de Torigny, remplacée par une plaque en cuivre, de forme rectangulaire, et revêtue d'une chemise de plomb qui porte sur sa face, la représentation exacte de la plaque de plomb et l'indication des causes qui ont amené cette modification.

Ce qui a été fait sous la direction et par les ordres de M. Corroyer, architecte du Mont Saint-Michel.

N° 5 Os du crâne de Martin de Furmendy, trouvé en B du plan.

N° 6 Barbe, linge environnant la tête et le cou, cheveux et vêtements, fragments de sandales trouvés sur le corps placé en C du plan.

N° 7 Sandales en cuir avec semelles en liège, de 0 m 04 d'épaisseur, débris de linge trouvés sur le corps placé en D du plan. La tête du corps reposait sur une des marches de l'escalier indiqué au même endroit.

N° 8 Anneau gravé, en [mot effacé], portant un cachet dont le sujet représente : deux colombes se désaltérant dans un calice. Trouvé en E du plan.

N° 9 Fragments de burettes en verre, d'un petit vase en terre, morceaux de poteries trouvés à différents endroits dans les fondations de l'église ancienne.

N° 10 Morceaux de plomb fondu renfermant des vestiges de bois carbonisé, trouvé en F du plan, près de la tour du sud de l'église ancienne.

Morceau de cuivre fondu, renfermant des vestiges de bois carbonisé, morceau de verre fondu, trouvé en G du plan, près de la tour du nord.

N° 11 Objets divers, en cuivre et en plomb ; plombs de verrières. Trouvés à différents endroits dans les fondations de l'église ancienne.

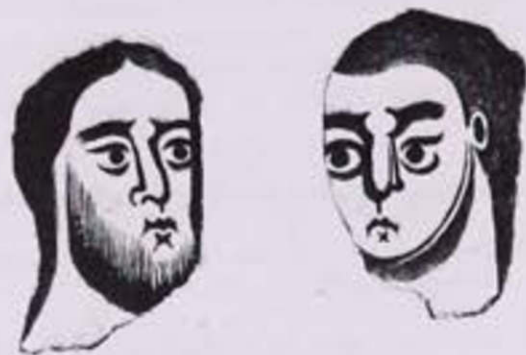
N° 12 Pièces de monnaie en cuivre et en argent, trouvées à différents endroits dans les fondations de l'église ancienne, et dans l'église en D du plan.

N° 13 Fragments de sculptures trouvés en avant des tours et sous le porche de l'église ancienne.

N° 14 Fûts de colonnettes, chapiteaux, dont deux ornés, du même profil et de la même matière que les colonnettes et chapiteaux anciens du cloître actuel, trouvés en avant des tours de l'église ancienne.

N° 15 Débris de vitraux de toutes couleurs, représentant des figures, des ornements et des inscriptions, trouvés pour la plupart en D du plan au-dessus de l'escalier indiqué au même endroit.

FACIATIS



R

N° 15 - Fragments de vitraux, à moitié des originaux.

Fragments de vitraux, à moitié des originaux

N° 16 Fragments de carreaux, avec ou sans émail, dont les dessins représentent des rosaces, des fleurs de lys, des coquilles de Saint-Jacques, trouvés à différents endroits sous la plateforme.



N° 16. Fragments de carreaux, à moitié des originaux.

Fragments de carreaux, à moitié des originaux

N° 17 Carreaux en terre cuite, non émaillée, faisant partie du carrelage trouvé en H du plan.

N° 18 Débris de chaux portant empreintes d'étoffes.

**Catalogue détaillé des objets trouvés au Mont Saint-Michel,
le 10 janvier 1863, dans le chœur de l'église,
par Monsieur Marquet¹⁴, directeur de la Maison centrale.**

**Ornements et étoffes trouvés dans le cercueil de Guillaume de Lamps, XXXVI^e
abbé du Mont Saint-Michel, de 1499 à 1510.**

N° 1 Morceau d'étoffe brodée, faisant partie d'un ornement sacerdotal, trouvé dans le cercueil de Guillaume de Lamps, XXXVI^e abbé du Mont Saint-Michel, en K du plan¹⁵.

Cette étoffe porte encore après elle des débris du lit de paille sur lequel reposait le corps.

N° 2 Etoffe avec dessins faisant partie de la chasuble.

N° 3 Sandales en cuir.

N° 4 Bande d'étoffe brodée, avec dessins ; cette bande mesure 1 m 40 de long sur 0 m 10 de large.

**Ornements et étoffes trouvés dans le cercueil de Jean de Lamps, XXXVIII^e
abbé du Mont Saint-Michel (1513-1523)**

N° 5 Etoffe doublée de soie trouvée dans le cercueil de Jean de Lamps, XXXVIII^e abbé du Mont Saint-Michel (L du plan).

N° 6 Etoffe semblable à l'étoffe portée au n° 2 de ce catalogue et qui avait été trouvée dans le cercueil de Guillaume de Lamps.

N° 7 Etoffe dont le dessin paraît figurer des entrelacs de fleurs et de feuillages.

N° 8 Socques ou sandales avec semelle de liège.

N° 9 Bande d'étoffe brodée, de 0 m 90 de long, sur 0 m 10 de largeur. (Voir le n° 4 de ce catalogue).

N° 10 Etoffe, qui paraît être tissée en or, à grands dessins représentant des feuilles et des fleurs.

**Etoffes et objets divers trouvés par M. Marquet, dans le chœur de l'église, le
10 janvier 1863**

N° 11 Etoffe de soie, ayant forme de coiffure.

¹⁴ Alphonse Marquet, dernier directeur de la prison.

¹⁵ Nous n'avons pas reproduit ce plan ; le cercueil de Guillaume de Lamps et celui de son frère Jean de Lamps ont été trouvés dans la chapelle d'axe, dédiée à la Vierge, de l'église abbatiale.

N° 12 Débris de sandales avec lanière en cuir et boucles en cuivre.

N° 13 Bande d'étoffe semblable aux étoffes décrites aux n° 4 et 9 de ce catalogue.

N° 14 Grains de chapelet en bois.

N° 15 Débris de laines, de fils, cordons, etc.

Nota. Tous les objets désignés dans les 15 articles qui précèdent, étaient déposés dans des caisses et ont été transportés dans le Chartrier avec les objets provenant des fouilles de 1875, le 2 octobre 1875.



Détail du mur intérieur de la galerie occidentale du cloître :
à gauche, la sculpture martelée représentait saint François d'Assise.
Photo. H. Decaëns.

De quelques objets de décoration intérieure existant autrefois dans le cloître et dans l'église du Mont-Saint-Michel¹

Par Eugène DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

Les travaux nombreux dont le Mont-St-Michel a été jusqu'ici l'objet ont laissé à peu près dans l'ombre tout de qui se rattachait à la décoration intérieure de l'édifice. Les documents originaux qui nous ont été conservés présentent eux-mêmes à cet égard les lacunes les plus singulières et les plus regrettables. Si nous possédons en effet des inventaires minutieux des reliques et des orfèvreries conservées dans le Trésor, nous ne connaissons aucun état descriptif des œuvres d'art de diverse nature qui constituaient l'ornementation proprement dite du sanctuaire. Dom Huynes et Dom Thomas Le Roy, si abondants sur toute autre matière, ne consacrent à ce sujet, pourtant si intéressant, que des mentions sommaires et absolument insuffisantes. Fort heureusement, en 1703, l'intendant Foucault², amateur passionné des manuscrits, de débris antiques, d'objets d'art et de curiosité, visita officiellement l'abbaye et remarqua tout à la fois les richesses de la bibliothèque et du chartier, les nombreux écussons armoriés peints ou gravés et les sépultures sculptées placées dans les chapelles. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, dès l'année suivante, nous le voyons y dépêcher en mars un gentilhomme de Coutances, M. de La Benserie, en lui donnant des instructions précises et en le chargeant d'une véritable mission scientifique. Le Ms 4902, du fonds français, à la Bibliothèque nationale, nous en a conservé les principaux résultats sous ce titre : *Monuments de l'abbaye du Mont-St-Michel, diocèse d'Avranches, et Mémoires pour servir à l'histoire du mesme monastère, fol. 215-279*. L'attention des archéologues s'est depuis longtemps portée sur ce manuscrit, et il y a quelques années le libraire Reichel en annonça la publication intégrale : malheureusement le petit nombre de souscriptions qu'il recueillit le fit renoncer à ce dessein.

Nous n'avons pas l'intention de le reprendre pour notre compte. Sans méconnaître l'intérêt qui s'attache aux copies ou extraits de pièces, aux descriptions des reliquaires, aux dessins d'armoiries, c'est sur une autre partie du travail consacrée spécialement au relevé des œuvres de sculpture proprement dite que nous avons cru devoir concentrer aujourd'hui notre examen. Dans cet ordre d'idées et pour beaucoup de monuments qui n'existent plus, le manuscrit 4902 est non seulement notre meilleure, mais encore notre unique source d'informations.

En suivant les dates, le premier document que nous rencontrons est une lettre de M. de La Benserie, du 29 août 1704. Elle a trait surtout à la statue déjà mutilée de saint François d'Assise, qui se voyait dans le cloître et qui a été impitoyablement brisée au moment de la Révolution. Nous la citons textuellement à raison des détails

¹ Nous reprenons cet article publié dans le Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, tome IX, années 1878-1879 et 1879-1880. Il nous semble en effet qu'il est un complément utile du « Catalogue des objets trouvés au Mont-Saint-Michel pendant les fouilles faites en 1863 et 1875 », p. 37-45. Les notes que nous avons ajoutées sont en italique. Nous avons respecté l'orthographe du XVIII^e siècle.

² Nicolas-Joseph Foucault (1643-1721).

curieux qu'elle renferme sur les richesses de l'abbaye, mais encore sur la famille d'un personnage qui devait arriver plus tard, pendant nos troubles civils, à une véritable célébrité : nous voulons parler du conspirateur royaliste Jacques Destouches :

« Monseigneur,

Nous sommes allés M. de Rochemont et moy au Mont-St-Michel³, nous y avons exécuté vos ordres du mieux que nous avons pu. Nous y avons remarqué tous les escussions qui se pouvoient voir et recognoistre. Nous en avons fait un détail fort exact. Nous n'avons pas oublié saint [saint] François. M. de Rochemont l'a dessiné et le mettra dans l'ordre qui convient pour vous le présenter. Ce que je vous en puis dire par avance, c'est qu'il avoit de la barbe moins longue que n'ont les capucins, mais beaucoup plus que les cordeliers et qu'il est visible qu'il ne la rasoit pas comme font ces derniers. Son habit paroist semblable à celui des capucins, excepté que les manches sont beaucoup plus larges et semblables à celles des cordeliers. A l'égard du capuchon on ne peut le remarquer ne luy en ayant pas été fait. Il est représenté le dos tourné contre la muraille, une gloire derrière la teste, ainsi l'on ne peut rien dire à l'égard du capuchon.

« Pour ce qui est des Archives, il y a des pièces très curieuses. Il faudrait y séjourner longtemps pour en retirer les copies que vous souhaitez [souhaitez], si j'avois reçu votre lettre avant mon retour je l'aurois fait, mais il n'y a rien de perdu ayant engagé par avance M. de Moidrey, frère de M. de Vaux l'ainé, vice-bailly, demeurant à Pontorson, à vous en retirer des copies, ce qu'il pourra faire d'autant plus aisément que Pontorson n'est qu'à deux petites lieues du Mont-St-Michel. Il est fort habile et entendu et se fera un vray plaisir de satisfaire votre curiosité en tout ce qu'il vous plaira luy prescrire : s'il vous plaît luy faire honneur de luy en écrire, vous en serez [serez] très content.

« En attendant je pran [prends] la liberté de vous dire qu'au dessus de la figure de saint François, il y a une inscription en ces termes : *S. Franciscus canonisatus fuit anno Domini 1228, quo claustrum istud perfectum fuit [anno Domini]*⁴.

« Voici quelques copies que j'ai tirées que je vous envoie sur lesquelles il vous plaira remarquer celles dont vous aurez besoin. M. de Moidrey ne manquera pas de vous les envoyer incessamment. M. le Prieur et les autres Religieux nous reçoivent avec toute sorte d'honnêtetés, et se feront un vray plaisir de vous donner ce que vous souhaitez. Il y a une infinité de beaux sceaux très curieux comme vous pourrez remarquer dans les feuilles incluses.

« Toutes les chartes et anciens titres sont transcrits dans deux cartulaires en velin, l'un appelé le livre *noir*, de 123 feuillets ; l'autre le livre *blanc*, de 384 feuillets. Si ces Messieurs voulaient vous les confier ce seroit une belle curiosité de les bien faire transcrire. Je ne crois pas qu'il vous en refusent, témoignant avoir autant de déférence que de respect pour vos ordres.

« Pour moy je me feray tousiours [toujours] un très grand plaisir d'exécuter ponctuellement les commissions dont il vous plaira m'honorer. Je vous supplie d'en estre véritablement persuadé.

« J'ai écrit à M. Destouches de vous envoyer le mémoire des couleurs dont il a

³ C'est pas suite d'une mauvaise lecture que M. de Rochemont a été désigné sous le nom de Rothemont dans le prospectus de Reichel, et dans *St-Michel et le Mont-St-Michel*, p. 312 et 313.

⁴ *Saint François a été canonisé l'an de notre Seigneur 1228, an du Seigneur sic ce cloître fut achevé.*

besoin, mais il demeure dans un pays hors de tout commerce et il faut le plus souvent que j'y envoie des exprès. Je suis surpris comme il peut travailler chez lui, dans une petite cabane avec une vieille mère, des frères, des sœurs ; vous ferez, Monseigneur, une vraye charité de luy faire avoir une commission de contrôleur de la Romaine⁵ à Reniéville dont il s'acquittera fort bien et sans reproche ; à joindre, s'il vous plaist, qu'estant à lieue et demie près de cette ville et loin de l'embarast de son petit ménage, il en fera plus en un mois qu'il n'en peut faire en six, situé comme il est. Ce sera un moyen de finir promptement l'ouvrage que vous lui avez fait commencer. J'attends la semaine prochaine toutes les armoiries du bailliage de Mortain pour les faire mettre en suite de celles d'Avranches. J'en avois beaucoup, mais il m'en manquoit encore. J'ay de l'impatience de voir cet ouvrage fini, mais franchement il est long, c'est pourquoy je vous supplie de procurer cet employ à ce gentilhomme. Ce sera, je le répète, le meilleur moyen pour l'achever avec toute l'exactitude que vous désirez.

« Je suis tousiours, avec un très profond respect,

« Monseigneur,

« vostre très humble et très obéissant serviteur.

« De La Benserie ».

A Coutances, ce 29 août 1704⁶.

Si l'on met maintenant de côté les lettres de M. de Moidrey, relatives à des transcriptions de pièces, et une correspondance du Prieur sur le même objet ou sur le bouclier miraculeux du trésor⁷, on arrive à un mémoire en règle du S^r de Rochemont, qui occupe l'espace compris entre le folio 216 et le folio 236, et contient, indépendamment de 47 grands dessins d'armoiries presque tous en couleurs, les descriptions de tombeaux et autres sculptures dont nous avons parlé.

En ce qui concerne le S. François d'Assise du cloître, M. de Rochemont nous paraît s'en être tenu à l'appréciation émise par M. de La Benserie dans sa lettre à l'intendant de la généralité de Caen. Il se borne en effet à nous donner, sur une feuille de parchemin jointe à son texte, le croquis de cette petite statue avec cette note explicative portée au revers :

« Cette figure a été copiée après une petite statue de carreau de Caen qui est au cloître du Mont-St-Michel. »

Le peintre a d'ailleurs eu bien soin de relever l'inscription qui fixait la date du merveilleux édifice et qui se lisait encore distinctement à la hauteur de la tête du bienheureux.

Nous reproduisons cette statue d'après un dessin qui nous a été communiqué obligeamment par M. l'abbé Pigeon.

⁵ *Administration d'Ancien Régime.*

⁶ Ms. 4902. F[fonds] F[français] 7143-214.

⁷ *Le bouclier de saint Michel.*



La statue de saint François d'Assise du cloître,
reproduction du dessin de M. de Rochemont par le chanoine Pigeon

Les descriptions qui viennent ensuite ont beaucoup plus de développement. Nous allons les transcrire purement et simplement en les accompagnant de brèves observations.

Chapelle des Reliques

« Un peu plus avant sur la même muraille de ladite chapelle est un épitaphe en cuivre ou bronze au haut duquel est un écartelé au 1^{er} et 4^e au lion de gueules, au 2^e et 3^e au lion issant à la fasce chargée de trois fleurs de lys de... Et au-dessous est escript :

« Cy-gist noble et puissant seigneur Gabriel du Puy, S^r du Viennois en Dauphiné, lieutenant pour le Roy en cette place sous M... lequel trépassa le 12 octobre l'an 1524 et a fondé à perpétuité deux messes chaque semaine à estre dites par les Religieux de séans dans cette chapelle au mercredi et vendredi et, au bout de l'an et jour de son trépas, une grande messe, et a donné la closture de cette chapelle. Dieu luy face pardon à l'âme. Amen.⁸ »

« Dans la même chapelle, sous la vitre d'en bas, paraît une vieille statue d'abbé, de carreau de Caen, toute brisée et rompue, sans aucune écriture. »

Thomas Le Roy a consacré tout un paragraphe de ses *Curieuses recherches* à Gabriel du Puy et à ses pieuses fondations, en ajoutant en manière de conclusion les lignes suivantes :

« Toutefois il donna fort peu pour cette fondation et non point la moitié de ce qu'il eût fallu. Il fit plusieurs choses dans cette place pour la fortification de la ville⁹, et particulièrement de bien donner de la peine aux moynes de lad. abbaye, durant qu'il

⁸ L'épitaphe de Gabriel du Puy se trouve dans l'angle sud-ouest du bras sud du transept.

⁹ On doit à Gabriel du Puy l'Avancée du village avec le corps de garde des Bourgeois, l'avancée des Familis et la tour Gabriel.

vécut lieutenant en ce lieu... Notre Seigneur le lui veuille pardonner et tous ses péchez et à nous aussi » (*Curieuses recherches*, t. II, p. 44).

Chapelle Ste-Anne¹⁰

« Dans la chapelle Ste-Anne il y a une épitaphe de cuivre contre la muraille, du côté de l'Evangile¹¹, au haut de laquelle il y a un écusson qui est bendé de six traits, trois échiquetés de gueules à trois traits chacun et les trois autres bendes sont d'azur ; sur la première il y a un lion d'or.

« Voici les propres termes de ladite épitaphe :

« Noble homme Guillaume Du Sollier¹², du Dauphiné, en son vivant lieutenant pour le Roy en cette place, sous la charge de Monsieur de Molans, lieutenant général de hault et puissant seigneur Mr le conte de Tende¹³, capitaine en chef, a fondé à perpétuité une messe à notte à estre dite et célébrée en cette abbaye, par Messieurs les Religieux de ce lieu chacun an à tel jour qu'il décéda le 10^e jour de décembre, pour la fondation de laquelle il a nombré auxdits religieux six vingt livres tournois pour estre employées en rentes et distribuées par chacun an, par l'infirmier aux Religieux assistant à ladite messe. Dieu luy face pardon à l'âme. »

« Dom Huynes avait négligé de lire cette inscription qui lui eût révélé le nom du 11^e capitaine du Mont-St-Michel ; mais elle n'avait échappé ni à Thomas Le Roy, ni à Dom Louis Du Camps. Le premier l'a résumée fort exactement en blasonnant ainsi les armes de Du Sollier : Porte échiqueté d'or et de gueules à trois bandes d'azur, sur la 1^{re} vers le chef est un lyon de gueules¹⁴ ; le second s'est contenté d'y faire allusion en ces termes :

« Il appert par une plaque de cuivre affichée en la muraille de la chapelle de Ste-Anne, que le Seigneur prince de Tende estoit capitaine du Mont-St-Michel, en l'an 1535. Nous ne trouvons rien de celui-ci (non plus que de ses prédécesseurs) en quoi il ait signalé sa mémoire¹⁵. »

Chapelle Ste-Anne (suite).

« En bas sur le pavé de la dite chapelle est un petit carreau de Caen, de longueur d'un pied huit poulces et de largeur d'un pied trois poulces sur lequel il paroît encore quelques lignes qui représentent un religieux avec quelques ornements mortuaires, avec deux colonnes sur lesquelles environ le milieu il paroît deux escussons d'hermines ; sur l'un des dits escussons il y a quelques traits perpendiculaires ou de gueules et est escript au dessous un épitaphe en ces termes :

Cy-gist frère Jean d'Anville, aumonier, archidiacre de cette abbaye, prieur de Pontorson, qui décéda le 10^e jour de janvier. Dieu luy face pardon à l'âme. »

Aucun des annalistes du Mont ne nous a renseigné sur les faits et gestes de cet archidiacre.

¹⁰ Chapelle voisine de la chapelle axiale, du côté sud.

¹¹ A gauche de l'autel.

¹² Guillaume du Sollier était le lieutenant du gouverneur. La citerne qui est aménagée dans une chapelle de la crypte des Gros Piliers, du côté sud, porte son nom.

¹³ Le prince de Tende a été le onzième capitaine du Mont.

¹⁴ *Curieuses recherches*, 2^e vol., p. 49.

¹⁵ Dom Huynes (additions de Du Camps), t. II, p. 127, à la note.

Chapelle de la Vierge¹⁶.

« Et dans cette ditte chapelle il y a aussi deux tombeaux ou mausolées de careau de Caen, un couché du côté de l'Évangile, l'autre à genoux sur un petit piédestal, élevé de la hauteur de sept pieds de roi. Ce pilastre et la figure sont contre la muraille du côté de l'Épître¹⁷. Cette dite figure est de Jean de Lamps, dernier abbé religieux¹⁸, mort le 11 décembre 1522, frère de Guillaume de Lamps, que nous avons trouvé couché du côté de l'Évangile dont nous parlerons cy-après.

« Ledit Jean de Lamps fit parachever tout le chœur, sçavoir depuis les vitres du circuit jusqu'à la dernière ardoise de la couverture¹⁹. A la voûte il y fit mettre les armes de France, celles de cette abbaye et les siennes, il fit aussy faire les beaux vitraux du chœur. Il receut François I^{er} Roy de France dans son abbaye en 1518, alant processionnellement au devant de luy en habits pontificaux. »

Le dessin que l'on voit à la page 228, n° 36, complète cette description.

La colonnette au-dessus de laquelle Jean est représenté à genoux, mains jointes, la mitre à ses pieds, affecte la forme hexagonale et est décorée de têtes d'anges, de fleurs et de feuillages du travail le plus délicat.

A la partie supérieure, deux anges en pied supportent l'écusson.



Monument funéraire de Jean de Lamps
(reproduit par Edouard Corroyer)

¹⁶ Chapelle assise.

¹⁷ À droite de l'autel.

¹⁸ Dernier abbé régulier, élu par les moines. Ses successeurs ont été des abbés commendataires, nommés par le roi en vertu du concordat de Bologne de 1516.

¹⁹ Jean de Lamps a fait construire le niveau des fenêtres hautes du chœur, la charpente et la toiture.



Tombeau de Guillaume de Lamps
(reproduit par Edouard Corroyer)

« La figure 37 est de careau de Caen représentant le tombeau de Guillaume de Lamps, abbé dudit lieu, natif au Dauphiné, placé du côté de l'Évangile, avec ses habits pontificaux, la mitre en tête, la crosse entre les bras, un oreiller sous la tête, un ange qui le soutient et un livre à ses pieds. Autour dudit tombeau, il y a sept petites figures pleurantes de 17 pouces [pouces] de hauteur et contre la muraille, il y a un pilastre qui s'élève au-dessus dudit tombeau de la hauteur de quatre pieds ou viron [environ], au-dessus duquel il y a deux anges debout qui tiennent un escusson parti d'argent et de gueules, au lion de l'un dans l'autre, et au-dessus est une crosse d'or. »

Les mausolées dont on vient de lire la description avaient un mérite incontestable que suffisent à attester les dessins du manuscrit de la Bibliothèque nationale, si bien reproduits récemment par M. Corroyer²⁰. Le mausolée de Guillaume, érigé aux frais

²⁰ *Saint-Michel et le Mont-Saint-Michel*, p. 312 et 313.

et par les soins de son frère était un monument considérable qui, par les détails et les dispositions générales, rappelait les plus riches sépultures de la Renaissance. Le corps du défunt, figuré étendu, suivant l'usage, était traité avec un soin scrupuleux ; il en était de même des ornements ecclésiastiques, depuis la mitre et la crosse jusqu'à l'anneau et aux gants pontificaux. Les pleureuses, parfaitement drapées, encadrées dans des niches élégantes, se faisaient remarquer par leurs attitudes variées, naturelles et expressives.

Le mausolée de Jean de Lamps, plus simple, moins achevé, peut-être, comme œuvre d'art, était en revanche plus original. Le sculpteur avait placé son personnage à genoux, mains jointes, la mitre aux pieds, sur le haut d'une colonne hexagonale ornée d'un écusson avec supports, de têtes d'anges, de fleurs, de fruits et de feuillages du travail le plus délicat. La tête du saint abbé, qui s'éloignait absolument des types classiques, visait manifestement à l'exactitude d'un portrait.

Ces sculptures qui faisaient honneur à l'art normand étaient détruites depuis bien longtemps, lorsqu'en 1863, le 14 janvier, en faisant exécuter des excavations dans la chapelle de la Vierge, M. Marquet, directeur de la maison centrale, mit à découvert les cercueils de Guillaume et Jean de Lamps, le premier du côté de l'Évangile, le second du côté de l'Épître.

« Tous deux avaient la tête du côté du chœur et le fond de leur bière était garni d'un lit de paille ou de jonc semé de feuilles de laurier. On trouva des débris des ornements sacerdotaux et des habits monastiques dont ils avaient été revêtus ; mais on ne découvrit aucun vestige d'objets religieux en métal, tels que croix ou médailles²¹. »



Grand orfroi en fils et torsades d'or sur soie rouge, trouvé dans le tombeau de Guillaume de Lamps, et provenant d'une étole.

Le procès-verbal descriptif publié par M. Deschamps du Manoïr et dont nous venons de citer la partie substantielle n'est pas d'une entière exactitude²². Indépendamment de fragments de chasuble, d'une étole, de bandes de dentelle, de sandales chevillées en bois²³, on put encore extraire du cercueil de Jean de Lamps une plaque en cuivre carrée de 11 centimètres. Elle représente, dans un cercle, un aigle nimbé, ailes éployées, du bec duquel s'échappe un phylactère portant les mots : *S. Johannes* ; un trèfle de feuillages placé aux angles de la plaque complète la décoration. L'image de l'oiseau

²¹ *Histoire du Mont-Saint-Michel*, par l'abbé Deschamps du Manoïr, p. 153. Cf. *Curieuses recherches* de Thomas Le Roy, t. II, p. 37.

²² Nous avons publié ces procès-verbaux in *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, revue trimestrielle, tome XV, n° 120/1, septembre 2015, p. 157-160.

²³ Renseignements fournis par M. l'abbé Pigeon.

symbolique, attribut de l'évangéliste, avait été déposée dans la tombe de l'abbé Jean de Lamps comme une invocation dernière du religieux à son saint patron. Grâce au fac-similé que M. l'abbé Pigeon a bien voulu mettre à notre disposition avec sa bonne grâce habituelle, nous pouvons donner un dessin de ce curieux objet ; nous y joignons un croquis du grand orfroi en fils et torsades d'or sur soie rouge, provenant d'une étole trouvée aux côtés de Guillaume de Lamps.



Plaque en cuivre trouvée dans le cercueil de Jean de Lamps.

Dans les travaux de restauration qui s'exécutent aujourd'hui sous la direction éclairée et intelligente de notre savant confrère M. Corroyer, nous avons la conviction que les indications fournies par le manuscrit de M. de Rochemont seront mises à profit et pour le rétablissement des blasons et surtout pour la restauration de la statue de S. François d'Assise²⁴, qui avait si vivement intéressé, en 1703, M. de La Benserie et

²⁴ Cette statue martelée pendant la Révolution n'a pas été reconstituée.

l'intendant Foucault. Nous souhaiterions davantage : pourquoi un jour ou l'autre ne songerait-on pas à relever les mausolées des abbés Guillaume et Jean de Lamps ?

Tous les annalistes du Mont-Saint-Michel sont remplis des détails les plus circonstanciés sur l'administration de ces deux frères, « qui ont éclairé comme des lampes lumineuses en leur vie par l'odeur de leur honnêteté, et ont rendu à jamais leur mémoire esclatante par l'objet journalier de leurs entreprises héroïques²⁵. »

Les moines s'y étaient attachés d'autant plus qu'après Jean commença la série désormais ininterrompue des commendataires ; aussi, s'il faut en croire un de nos chroniqueurs, l'érection de son tombeau aux frais de la communauté eut aux yeux des religieux presque la valeur d'une protestation.

« Bref nostre abbé, désirant ensevelir avec honneur la majesté et splendeur de la dignité abbatiale de ce Mont-St-Michel, et laisser des objets dignes d'admiration à la postérité, fit plusieurs autres choses pour le bien de son abbaye et n'obmit rien qui pût servir à l'avantage et décoration intérieure et extérieure du monastère, les religieux pouvant dire à sa mort : Adieu les lois canoniques et la Pragmatique Sanction de S. Louys et de Bourges²⁶ ; adieu nos privilèges ; adieu honneurs et prérogatives inséparables des abbez réguliers et incommunicables aux commendataires. L'an 1523, le 4 décembre, Dieu l'ayant rappelé à luy, les moynes enterrèrent son corps dans la chapelle de Nostre-Dame, auprès de ses deux prédécesseurs et, pour tesmoigner leur reconnaissance en son endroit, et en conserver plus longtemps la mémoire, ils firent poser son effigie sur un pilier, comme on voit encore à présent. Ce qui n'a été accordé à d'autre qu'à luy et, à la vérité, est une chose assez remarquable. Car si, après luy, nous n'avons eu aucun abbé qui ait porté l'habit de St-Benoist, au moins nous pouvons dire qu'iceluy nous est resté qui le porte jour et nuist en peinture²⁷. »

Mais quel que soit l'intérêt qui s'attache à ces souvenirs de luttes déjà bien loin de nous : c'est à un point de vue différent qu'il faut se placer pour comprendre la profonde sympathie qu'éveilleront toujours dans le cœur des archéologues les noms de Guillaume et de Jean de Lamps. La part qu'ils ont prise dans l'achèvement des prodigieux édifices du Mont est en effet très considérable : M. Corroyer l'a indiquée avec tous les détails voulus, à la suite de Dom Huynes, de Dom Louis De Camps et de Thomas Le Roy. Une chose seule suffirait à leur gloire, ils achevèrent le chœur si riche et si élégant commencé par les architectes du cardinal d'Estouteville : *Hic (Joannes) fraterque suis partem ecclesiae quae est supra chorum a cardinale d'Estouteville, inceptam perfici curaverunt²⁸.*

C'en était assez pour avoir le droit de dormir en paix sous ces voûtes qu'ils avaient élevées et qui excitent encore notre admiration aujourd'hui. Leurs mausolées qui étaient si bien à leur place dans la chapelle du circuit, manquent véritablement aux visiteurs, et si un vandalisme brutal et inintelligent les a détruits, à la fin du siècle dernier, nous espérons qu'une main pieuse les relèvera quelque jour pour rappeler à notre génération les derniers moines constructeurs de la grande abbaye.

²⁵ Dom Huynes, addition de Louis De Camps, t. I, p. 265.

²⁶ La Pragmatique sanction de Bourges est une ordonnance de 1438 par laquelle Charles VII rétablissait l'élection pour les bénéfices supérieurs comme l'abbat. Elle fut supprimée par le concordat de Bologne.

²⁷ Dom Huynes, addition de De Camps, t. I, p. 207.

²⁸ Ms. latin, 18-947, f. 154. Bibliothèque nationale. Traduction aimablement donnée par Pierre Bonet : « Celui-ci (Jean) et son frère s'attachèrent à terminer la partie de l'église, qui se trouve au-dessus du chœur, (et qui avait été) commencée par le cardinal d'Estouteville. »

Petites notes de lecture 1

Quand la mer se retire

L'ampleur des marées dans la baie du Mont-Saint-Michel ajoute à la splendeur du rocher un intérêt touristique vanté et amplement justifié ; à chaque grande marée, en effet, des cars sont affrétés pour admirer le « spectacle », certains même provenant de Suisse ou de Belgique. Un tel phénomène reconnu et célébré a inspiré des comparaisons surprenantes chez des écrivains. Nous vous proposons cet extrait du livre d'Emmanuel Carrère *D'autres vies que la mienne*.

Un couple avec ses enfants est en vacances à Noël 2004 au Sri Lanka. A plusieurs milliers de kilomètres de là, au large de Sumatra, survient un séisme atteignant 9,1 sur l'échelle de Richter suivi d'un tsunami de grande ampleur dont l'onde se déplace à près de 800 km par heure. Cette onde est précédée par un retrait spectaculaire de la mer suscitant la curiosité de nombreux touristes qui s'avancent vers la vague. Ce phénomène inspira la comparaison d'Emmanuel Carrère :

« Tout paraît normal (...) On s'avise que l'eau est très loin. Entre la bordure des vagues et le pied de la falaise, la plage en temps normal est large d'une vingtaine de mètres ? Là, elle s'étend à perte de vue, grise, plate, scintillante sous le soleil voilé : on se croirait au Mont-Saint-Michel à marée basse. On s'aperçoit aussi qu'elle est jonchée d'objets dont on ne mesure d'abord pas l'échelle. Ce bout de bois tordu, est-ce une branche arrachée ou un arbre ? (...) On n'entend aucun bruit, pas un souffle n'agite les plumets des cocotiers. Je ne me rappelle pas les premières paroles prononcées dans le groupe que nous avons rejoint, mais à un moment quelqu'un a murmuré : *two hundred children died at school, in the village.* »

Il ne s'agit pas de forcer la riche polysémie de la baie et d'en tirer des comparaisons indues, mais n'oublions pas que pour nos ancêtres médiévaux, saint Michel maître des éléments, de la mer et des tempêtes, était susceptible de déclencher un nouveau déluge, entraînant la mort des pêcheurs. D'autre part le légendaire -et la réalité- de la baie n'est pas avare d'hommes, de femmes et d'enfants engloutis par le flot ou enlisés par les sables.

Emmanuel Carrère évoque le flot irrésistible dû au tsunami encombré de tous les objets rencontrés sur son passage, ceci nous rappelle mutatis-mutandis ces quelques mots de Colette à sa fille « Bel-Gazou » lors de son voyage en septembre 1924 au Mont-Saint-Michel pour voir « la mer accourir autour de cet étrange bazar conique ». « je suis venue voir la marée, mais cela vaut seulement d'être vu une fois, car l'eau qui entoure le Mont a ramassé sur trente kilomètres de sables, habituellement découverts, tout ce qui est sale, et l'eau arrive au pied du Mont bourbeuse, dégoutante, chargée de débris, personne ne peut s'y baigner ! »

Rappelons que l'eau courante venant du continent ne fut installée au Mont qu'en 1932, travaux complétés en 1994 par un réseau d'égouts et une station d'épuration !

Rares sont les écrivains qui ont décrit le retrait de la mer au Mont-Saint-Michel, attentifs plutôt à la montée du flot rapide et inexorable. Une exception dans *Notre Cœur* paru en 1890 où les personnages de Guy de Maupassant sont surpris par la rapidité avec laquelle la mer se retire : « Soudain le break s'arrêta. La mer noyait la route. Ce

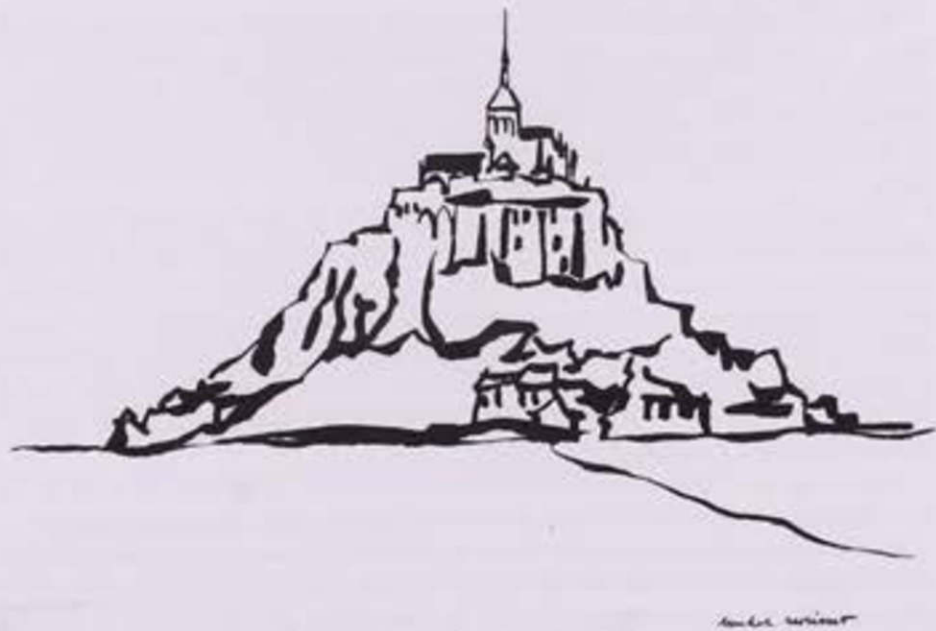
n'était presque rien, une pelure liquide sur la voie pierreuse ; mais on pressentait que par places il devait y avoir des fondrières, des trous dont on ne sortirait pas. Il fallut attendre.

« Oh ! Cela descend vite ! » affirma M. Valsaci, et du doigt il montrait le chemin dont la mince surface d'eau fuyait, semblait bue par la terre, ou tirée au loin par une force puissante et mystérieuse.

Ils descendirent pour regarder de plus près ce départ étrange, rapide et muet de la mer, et, pas à pas ils le suivaient. Déjà apparaissaient des taches vertes dans les herbages submergés, légèrement soulevés par endroits ; et ces taches grandissaient, s'arrondissaient, devenaient des îles. Ces îles bientôt prirent des aspects de continents séparés par des océans minuscules ; et puis ce fut enfin par toute l'étendue du golfe une course de déroutement de la marée retournant au loin. On eût dit un long voile argenté qu'on retirait de sur la terre, un voile immense, troué, déchiqueté, plein de déchirures, qui sen allait laissant à nu de grandes prairies à l'herbe rase, sans découvrir encore les sables blonds qui les suivaient. »

Jean-Luc Legros

Chers lecteurs, vous pouvez enrichir ces *Petites notes de lecture* au gré de vos découvertes de textes évoquant le Mont ou sa baie. Merci de contacter la rédaction.



Dessin de Michel Morisset, vers 1978.

Actualités

L'AGEB (Association des Amis du site de Genêts, de ses environs et de la baie du Mont-Saint-Michel) et les Amis du Mont-Saint-Michel sont inquiets de l'ensablement des côtés nord et est de la petite baie, entre Tombelaine et le rivage. Ils pensent que ce phénomène récent est dû au fonctionnement du barrage de la Caserne. C'est pourquoi Marie-Claude Manet et nous-mêmes avons adressé le 12 novembre 2016 le courrier suivant à Madame Nicole Klein, préfète de région, et à Monsieur Hervé Morin, président de la région de Normandie et président du syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel :

« Nos deux associations se réjouissent du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, leur principal objectif.

« Toutefois, elles s'inquiètent de l'accélération de l'ensablement de la partie est et nord de la petite baie et de la modification de la dynamique de la baie depuis que le Couesnon, approfondi artificiellement par les chasses faites depuis le barrage, capture les fleuves Sée et Sélune à proximité du Mont-Saint-Michel.

« De mémoire d'homme, une telle configuration n'a jamais été observée pendant une si longue période. Cette situation n'est conforme ni aux objectifs définis dans l'étude de cadrage qui précise que « la restauration doit s'opérer en limitant géographiquement les transformations du milieu aux abords du Mont, sans remettre en cause l'équilibre des écosystèmes à l'échelle de la baie...¹ », ni aux prévisions faites dans l'étude d'impact qui spécifie : « du point de vue sédimentaire, pas d'effet global sur l'aménagement de la petite baie. Un grand banc partant de Tombelaine doit séparer le Couesnon de la Sée et Sélune. Sur la courantologie, l'effet se limiterait à l'environnement du Couesnon. »

« A la veille de la réunion que vous tiendrez à Avranches avec les élus pour organiser la gestion de la baie dans le but de traiter les questions de protection de l'environnement², nous nous permettons de vous transmettre la motion votée par nos deux assemblées dans le respect des recommandations faites dans l'étude d'impact qui donne pour mission au comité de suivi « de vérifier que les impacts temporaires et permanents du projet sont conformes avec les prévisions de l'étude d'impact et que des mesures réductrices ou compensatoires mises en œuvre ont bien l'efficacité attendue » :

« L'association des Amis du Mont-Saint-Michel et l'association des Amis du site de Genêts, de ses environs et de la baie du Mont-Saint-Michel demandent que les représentants de l'Etat et le syndicat mixte :

- étudient l'impact des conséquences du fonctionnement du barrage sur l'accélération des changements observés dans la petite baie depuis 2009 et qu'ils en donnent les résultats.
- qu'ils optimisent le fonctionnement du barrage en fonction des retours d'expérience et dans le respect des rythmes naturels, et ce en se conformant aux procédures réglementaires.

« En espérant que notre lettre retiendra votre attention, [...] »

¹ Etude de cadrage préalable aux études d'impact, note de synthèse, BCEOM, juin 1997, p. 12

² Cette réunion s'est tenue le 22 décembre 2016 à Avranches.

Lettre du Comité de suivi hydrosédimentaire

Marie-Claude Manet, présidente de l'AGEB, a reçu une lettre de M. Pierre-Louis Viollet, président du Comité de suivi hydrosédimentaire, datée du 28 novembre 2016 ; nous la publions ci-après :

« Le Comité de suivi hydrosédimentaire a débattu, lors de sa séance des 14 et 15 novembre derniers, des termes de votre lettre du 14/5/2016, et des questions que vous posez, suite à la réponse qui vous a été faite par Mme le préfet de région.

« Je vous informe avant tout que, conformément aux recommandations qui lui ont été faites, le Syndicat mixte a fait réaliser en 2016 deux relevés Lidar sur le périmètre de la petite baie, les 13 mars et 3 octobre 2016, que le Syndicat mixte, que je mets en copie, vous transmettra par [la] suite. Ils confirment l'efficacité hydrosédimentaire des mesures de rétablissement du caractère maritime du Mont. Ils confirment également une dynamique de mouvements latéraux des chenaux très active, tant pour le chenal Est du Couesnon, vers l'Est en s'éloignant du Mont, que pour les chenaux Sée-Sélune, qui dans ces derniers relevés se structurent principalement en trois bras :

- l'un au Sud à proximité du Mont,
- le deuxième qui passe à peu près à mi-distance entre le Mont et Tombelaine (qui semble le plus actif dans le dernier relevé),
- et le troisième, moins actif, mais qui semble se creuser, au Nord-Est de Tombelaine.

« Cette activité des divagations latérales constitue selon les experts un état « naturel » de la baie, avec semble-t-il une superposition entre des mouvements latéraux à grande échelle de temps (une vingtaine d'années pour les mouvements Sée-Sélune), et des mouvements de plus petite échelle temporelle.

« Je reviens sur les questions annexées à votre lettre.

1. Sur le crédit à accorder aux enseignements tirés des études sur modèle réduit de SOGREAH. Ce modèle a été réalisé conformément à l'état de l'art, sous le regard du précédent Comité scientifique. Il reposait sur une similitude qui ne pouvait se prétendre qu'approchée, du fait des effets d'échelle et de la représentation du matériau tangué. De plus, l'étude a été réalisée à l'époque en partant d'un état initial de la baie bien différent de l'état de la baie existant au moment de la mise en service effective des nouveaux ouvrages. Nous ne pouvons cependant que constater l'efficacité de l'aménagement réalisé en conformité avec le modèle. Il répond bien à ce jour à l'objectif de rétablissement du caractère maritime du Mont.
2. Concernant les bases sur lesquelles fonctionne le barrage, elles ont été définies à l'époque à partir du modèle réduit de SOGREAH. Il n'existe pas d'éléments à ce jour conduisant à revoir ce modèle de fonctionnement. En outre, certains aspects de ce mode de gestion sont directement dictés par la sécurité des biens et des personnes, il n'est donc pas du ressort du Comité de le remettre en cause.
3. Sur la conformité aux prévisions données dans l'étude d'impact. Compte-tenu du point 1 ci-dessus, notamment de l'état de l'art et des conditions initiales différentes

entre le modèle et la réalité, il n'est pas raisonnable de rechercher une conformité entre les fonds dans la petite baie observés à l'époque sur le modèle et les fonds effectivement observés. L'effet des chasses sur la petite baie ainsi que le devenir des sédiments érodés à proximité du Mont sont l'objet de réflexions au sein de notre Comité. Cette préoccupation a d'ailleurs été l'une des raisons qui ont poussé le Syndicat mixte à augmenter la fréquence des levés Lidar sur la petite baie.

4. Sur les rivières convergeant vers le Mont. Dans une baie en constante évolution, où la divagation des chenaux est naturelle (et contribue d'ailleurs à en façonner les paysages), nous ne pensons pas que l'on puisse acter qu'une situation des bras est plus normale ou plus naturelle qu'une autre. Il suffit d'examiner l'historique des chenaux pour s'en rendre compte. L'évolution des chenaux en 2015 et 2016 reste en outre particulièrement active.
5. Pourquoi choisir d'ouvrir les portes du barrage six heures après la pleine mer ? Ce choix découle directement des résultats des études de SOGREAH. Il a permis de concilier différents aspects liés à la réussite du projet mais aussi aux diverses activités et pratiques en baie. C'est donc cet horaire qui, à l'époque, a été retenu par le Syndicat mixte dans l'étude d'impact avant soumission à enquête publique puis validation par les services de l'Etat.

« J'espère avoir apporté des éléments de réponse à vos questions. Je puis vous assurer que le Comité hydrosédimentaire continuera à porter une attention particulière à l'évolution des fonds dans la baie comme à proximité du Mont. »

Lettre de Madame Nicole Klein préfète de la région Normandie

Cette lettre en date du 23 janvier 2017, adressée à Marie-Claude Manet, présidente de l'AGEB, confirme les conclusions de la lettre précédente :

« J'ai lu avec attention votre lettre du 14 décembre 2016, renouvelant vos inquiétudes quant aux effets du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel sur l'état naturel de la baie.

« Vous semblez relier l'accélération de l'ensablement des zones nord, nord-est de la petite baie et la modification des dynamiques de la baie, aux chasses opérées depuis le barrage par le syndicat mixte « Baie du Mont-Saint-Michel ».

« Comme vous le savez, le Comité de suivi hydrosédimentaire, chargé d'assurer un suivi scientifique des effets du projet, s'est réuni le 14 et le 15 novembre 2016 et a débattu de ces questions, en s'appuyant sur deux relevés Lidar réalisés le 13 mars et le 3 octobre 2016, à la demande du Syndicat mixte.

« Dans la lettre qu'il vous a adressée le 28 novembre 2016, le Comité de suivi a confirmé l'efficacité hydrosédimentaire des mesures de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ainsi qu'une dynamique de mouvements latéraux des chenaux très active, constituant un état « naturel » de la baie. Compte tenu de son rôle d'expert indépendant placé auprès du maître d'ouvrage, l'avis du Comité de suivi hydrosédimentaire fait autorité.

« Comme je vous l'indiquais dans ma lettre du 1^{er} avril 2016, le Comité de suivi hydrosédimentaire est chargé d'assurer un suivi scientifique permettant de mesurer d'éventuels écarts avec les résultats attendus, et ce jusqu'en 2023. Dans ce cadre, il continuera de porter une attention particulière à l'évolution de la dynamique hydrosédimentaire de la petite baie. »

Lettre de Monsieur Hervé Morin, président de la région Normandie

Enfin, nous avons reçu une lettre datée en 27 janvier 2017 du président Hervé Morin qui va dans le même sens que les courriers précédents :

« Par courrier du 12 novembre dernier, vos deux associations s'inquiètent de l'accélération de l'ensablement de la partie Est et Nord de la petite baie et de la modification des dynamiques de la baie.

« Conformément aux recommandations qui lui ont été faites, le Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel réalise, depuis mars 2016, deux relevés Lidar par an sur le périmètre de la petite baie.

« Les résultats de ces relevés montrent l'efficacité hydro-sédimentaire de l'opération de rétablissement du caractère maritime aux abords du Mont, mais montrent également une dynamique certaine des mouvements latéraux des chenaux, que ce soit le chenal Est ou le chenal Ouest du Couesnon, ou encore les chenaux de la Sée-Sélune, malgré des positions plutôt au Sud de Tombelaine. Cette activité des divagations latérales constitue selon les experts un état « naturel » de la baie, qui doit s'inscrire dans des réflexions et des suivis à grande échelle de temps.

« Concernant le modèle réduit de SOGREAH et le crédit à apporter à ses résultats, il convient de garder à l'esprit que comme tout modèle physique, qui plus est de près de 20 ans, ce dernier reposait sur une similitude qui ne peut se prétendre qu'approchée de la réalité. Il ne serait donc pas raisonnable de rechercher une conformité entre les fonds dans la petite baie observés à l'époque sur le modèle et les fonds effectivement réels. Nous ne pouvons cependant que constater l'efficacité de l'aménagement réalisé en conformité avec ce modèle qui répond à l'objectif de rétablissement du caractère maritime du Mont.

« Par ailleurs, concernant les bases de fonctionnement du barrage, définies à partir du modèle réduit de SOGREAH, il n'existe à ce jour, aux dires des experts scientifiques, aucun élément motivant leurs révisions. De plus, certains aspects de ce mode de gestion sont directement dictés par la sécurité des biens et des personnes et doivent convenir et concilier les différents besoins et types d'usage dans la baie (tourisme, commerces et entreprises, associations environnementales, agriculteurs, pêche et loisirs, mobilité, traversées à pied ...) et habitants ou résidents.

« Je vous rappelle enfin que Madame la Préfète de région vous a déjà indiqué que les réponses du Comité scientifique faisaient autorité sur ce sujet. »



SAINT JAMES
Né de la mer
www.saint-james.com

In Extenso
experts-comptables

SECAG
ZA La Porrionnais - BP 440
50304 Avranches Cedex
Tél. : 02 33 79 02 00
Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique
Membre de **Deloitte** www.inextenso.fr

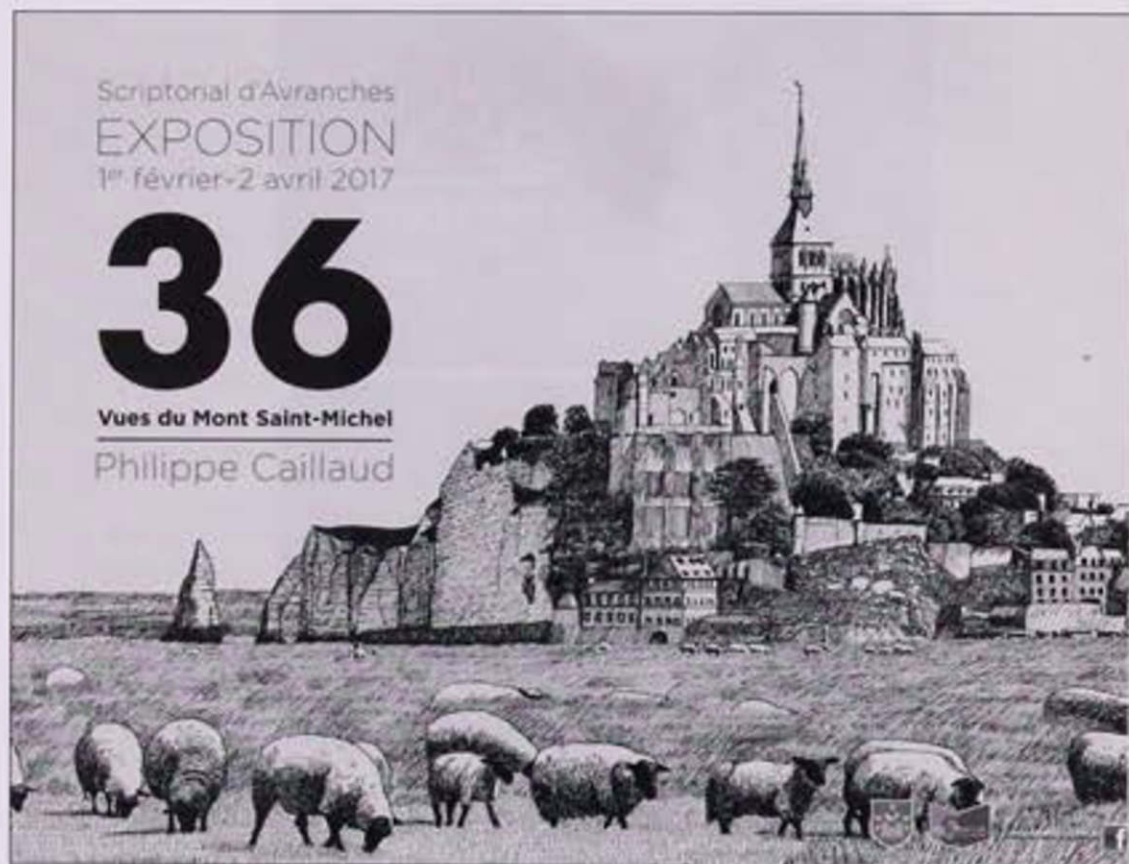


La Maison du Vin
Spécialiste du vin à Granville
Particuliers et Entreprises
150 m² d'exposition
21 rue Jeanne Jugan
☎ 02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE



Imprimerie Malécot
Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecot.imprim@wanadoo.fr
Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



Scriptorial d'Avranches
EXPOSITION
1^{er} février-2 avril 2017

36

Vues du Mont Saint-Michel
Philippe Caillaud

SILOË

• Livres • CD • Cassettes •
• Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).

Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
 - Porte du roi (1930)
 - L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)
- Bulletins et Revues** (dans la mesure des disponibilités en stock)
- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
 - N°52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
 - N°110 (2005) à N°114 (2009), en très bon état : 8 €
 - N°115(2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : 10 €

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

• Les Membres d'Honneur.....	p. 2
• Les Anciens Présidents de l'Association.....	p. 3
• Le Conseil Scientifique.....	p. 4
• Le Mot du Président.....	p. 5
• Rapport sur deux des grosses pièces d'artillerie prises sur l'armée anglaise, Lors du siège du Mont Saint-Michel, en juin 1423.....	p. 6
• La restauration du cloître.....	p. 11
• Fouilles archéologiques dans la Grande Rue.....	p. 15
• Fouilles faites à l'occasion des travaux de distribution d'eau au Mont Saint-Michel.....	p. 19
• Rapport sur d'anciennes fresques du chœur de l'abbaye du Mont Saint-Michel.....	p. 25
• Documents inédits sur la préparation de la fête du couronnement de la statue de saint Michel 3 juillet 1877.....	p. 29
• Rapport à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.....	p. 33
• Catalogue des objets trouvés au Mont Saint-Michel pendant les fouilles faites en 1863 et 1875.....	p. 37
• De quelques objets de décoration intérieure existant autrefois dans le cloître et dans l'église du Mont-Saint-Michel.....	p. 47
• Petites notes de lecture 1 Quand la mer se retire.....	p. 57
• Actualités.....	p. 59

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamisdumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVII - N° 122 - II - JUIN 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVERIAT
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Gérard LECORRE M. Jean-Luc LEGROS, secrétaire de rédaction M. Dominique POITEVIN M ^{me} Julie POITEVIN M. Antoine ROUSSELLE, archiviste M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel L'élaboration et le lancement du projet : 1995-2001

Jean-Pierre Morelon¹
Ingénieur général des Ponts-et-Chaussées honoraire

SOMMAIRE

- Quelques mots d'introduction : pourquoi une intervention aussi tardive ?
 - Historique sommaire
 - I Les bases de départ : les décisions prises au niveau gouvernemental le 28 mars 1995
 - II Quelques grandes orientations pour le projet de RCM
 - III La conduite du projet
 - IV L'élaboration du projet : les solutions proposées pour les ouvrages hydrauliques
 - V L'élaboration du projet : les solutions proposées pour l'accueil des visiteurs et les nouveaux accès au Mont
 - VI Le lancement du projet de RCM
- En conclusion
- En annexe
- Annexe 1, chronologie des actions et faits marquants depuis mars 1995
 - Annexe 2, liste de quelques études intéressantes

¹ Monsieur Jean-Pierre Morelon, qui a été le concepteur du projet de rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont-Saint-Michel, en retrace ci-après toute l'histoire. Nous le remercions vivement d'avoir pris le temps de rédiger ce document passionnant qui montre toute la complexité de l'élaboration d'un projet que notre association, depuis sa création en 1911, souhaitait voir mis en œuvre. Il a eu la gentillesse de venir nous en exposer les grandes lignes après notre assemblée générale du 1er avril 2017. Il nous a semblé nécessaire de publier l'ensemble de ce document car il nous permet de mieux comprendre les décisions qui ont été prises. Il complète aussi utilement le livre sur le Mont-Saint-Michel que nous avons dirigé en 2015 pour les éditions du Patrimoine et qui traite trop rapidement de l'histoire de ce projet emblématique.

Henry Decaën

QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION : POURQUOI UNE INTERVENTION AUSSI TARDIVE ?

De 1995 à 2001, j'ai eu la chance d'exercer la responsabilité de « chef de projet » pour le projet du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Avec l'ensemble des partenaires, nous en avons mené à bien l'élaboration et le lancement.

Fin octobre 2001, j'ai pris ma retraite dans les Alpes, loin du Mont ; j'ai coupé les ponts avec le projet. Dans la Presse et le Journal de la Baie, je me suis alors contenté d'en suivre les nouvelles étapes jusqu'à la fin des travaux.

En 2015, je suis retourné à trois reprises au Mont (pour un voyage familial, pour la grande marée de septembre, pour l'inauguration publique d'octobre). Et là, je me suis retrouvé totalement « saisi » par le lieu et le projet ; tout m'est « revenu ». J'ai été émerveillé de constater que les ouvrages correspondaient avec ce dont on avait rêvé, que ce très beau barrage faisait correctement son travail, que l'insularité retrouvée du Mont était un spectacle assez extraordinaire, que le public vivait pleinement tout cela qui résultait de nos propositions. Jean-Paul Porchon et Claire Montémont, qui ont été partie prenante au dossier depuis le départ, m'ont en même temps remis dans le bain.

Du coup, je me suis remobilisé, et j'ai eu envie d'exprimer ce que nous avions voulu faire et comment nous avons travaillé. Je m'en suis ouvert à Henry Decaëns, président des Amis du Mont-Saint-Michel. Il avait dirigé un très bel ouvrage consacré à l'histoire du Mont, paru en 2015 aux éditions du Patrimoine. Le dernier chapitre traitait du rétablissement du caractère maritime, mais il parlait très peu du projet qui venait d'être réalisé.

Henry Decaëns m'a encouragé dans mes intentions, en m'offrant les pages de la revue des Amis du Mont pour y publier le développement que je souhaitais. Il est allé jusqu'à y participer matériellement, en assurant la frappe de mon manuscrit ; c'était un gros travail ; je le remercie très vivement de son engagement fort².

De même que je remercie a posteriori tous ceux qui avec moi ont œuvré à ce travail d'équipe qui a mobilisé tant d'acteurs.

A ces remerciements, je suis heureux d'associer ma femme Christiane : elle m'a souvent accompagné sur place ; avec sa sensibilité, elle m'a aidé à mieux découvrir la magie du Mont et de sa baie.

Jean-Pierre MORELON

² Merci aussi à Jean-Paul Porchon, Claire Montémont, Anne-Marie Leheup (une « ancienne » de la Mission Mont-Saint-Michel) ; ils m'ont fourni des informations qui me manquaient.

Historique sommaire

Dès l'achèvement en 1879 de la digue-route qui a relié le Mont au continent, un débat passionné s'est développé sur les mesures à prendre pour contrecarrer certains de ses effets. Depuis cette date, on est passé de projet en projet, et le projet actuel³ est le résultat d'un très long cheminement⁴.

Sans remonter plus en arrière, c'est à partir du début des années 1970 qu'a démarré le processus qui a amené au projet actuel. Des études hydrauliques approfondies ont été menées à bien de 1971 à 1978 ; elles ont permis de comprendre le fonctionnement hydro-sédimentaire de la baie. La création de bassins de chasse de grande capacité sur le Couesnon et à l'Est du Mont a été envisagée au cours des années 1980, puis abandonnée. On est passé alors de solutions lourdes et très volontaristes à des solutions faisant appel aux mécanismes naturels des marées et des rivières.

Sur ces nouvelles bases, une grande consultation internationale a été lancée en 1991 auprès de cinq architectes ou paysagistes ; au sein de la Commission chargée d'évaluer les projets, aucun consensus ne s'est dégagé, il n'y a pas eu de décision. Un projet de synthèse a été ensuite présenté en 1993, mais il a reçu en avril 1994 un avis défavorable du Conseil d'Etat : la loi littoral ne permettait pas le parking visiteurs prévu dans la baie à 500 m du Mont.

A la suite de l'échec des démarches précédentes, en utilisant leurs acquis mais sans faire de nouvelles études, en juillet 1994 a été entreprise la recherche d'un projet d'équilibre. A cet effet, sous l'égide du Premier Ministre Edouard Balladur, une double négociation a été menée par le ministre de l'Environnement, Michel Barnier :

- une négociation entre les ministères chargés de l'Équipement, de l'Environnement, de la Culture
- une négociation entre les responsables de l'Etat et ceux des collectivités territorialement concernées.

A la suite de nombreuses discussions, une dernière réunion interministérielle a permis au Gouvernement, le 28 mars 1995, d'arrêter les grandes lignes du projet et de son montage telles qu'elles avaient été mises au point avec les élus. Le Premier Ministre les a annoncées le 1^{er} avril 1995 lors d'une visite au Mont. Ces décisions ont ensuite été confirmées par les Gouvernements successifs en juillet 1995 et en novembre 1997.

C'est sur ces bases qu'a été élaboré à partir de 1995 le projet de RCM.

³ Pour simplifier, on appellera ce projet « projet de RCM ».

⁴ Cette longue histoire a été, à ma demande, retracée par J.-F. Seguin dans l'ouvrage « Mont-Saint-Michel. La reconquête d'un site » publié en juin 1998 aux éditions du Cherche-Midi.



Vue aérienne du Mont-Saint-Michel prise du nord-ouest. Cliché H. Decaëns.

CHAPITRE I LES BASES DE DÉPART : LES DÉCISIONS PRISES AU NIVEAU GOUVERNEMENTAL LE 28 MARS 1995.

I-1 Le projet technique

Il a été prévu de réaliser les travaux suivants⁵ :

- a) Coupure de la digue-route sur environ 1000 mètres à partir du Mont : cette distance sera précisée par les études de définition.
- b) Modification du barrage de la Caserne sur le Couesnon : l'objectif est de recréer l'effet de chasse dû aux oscillations de la marée afin d'évacuer les sédiments à l'Ouest du Mont.
- c) Rétablissement des cours de la Guintre et du Ruisseau Landais dans leur cours d'origine : en restaurant leur débouché dans le grand herbu à l'Est du Mont, il sera possible de remédier aux dépôts sédimentaires qui tendent à encercler le Mont par l'Est.
- d) Le remplacement de la digue-route par un pont-passerelle, en vue d'assurer une liaison entre le Mont et le continent au bénéfice des Montois résidents et non résidents, et des 3,3 millions de visiteurs annuels.

Ce pont-passerelle s'élargirait à l'approche du Mont sur une centaine de mètres, pour former un belvédère de l'ordre de 30 mètres qui assurerait plusieurs fonctions, ce belvédère étant raccordé aux portes du Mont par un quai en contrebas dégageant les remparts.

e) La construction de parcs de stationnement éloignés pour les visiteurs. Le recul à terre de ces parcs s'imposait par l'ambition hydraulique du projet, les contraintes juridiques de la loi littoral et l'atteinte à la perception du Mont due à la présence massive des véhicules stationnés à ses pieds.

A cet effet, le polder de l'Enclos Morvan situé à 2 kilomètres du Mont sera aménagé, en veillant à son insertion paysagère, pour accueillir les parcs de stationnement (Montois non résidents, cars et véhicules des visiteurs).

f) Le stationnement à proximité du Mont. Il est nécessaire de préserver des capacités de stationnement à proximité immédiate du Mont tout en les limitant au strict nécessaire : un parking de 250/270 places pour les résidents sera installé sous le belvédère ; les véhicules de sécurité, les véhicules de liaison pourront utiliser le quai au pied du Mont qui servira d'aire d'arrêt.

g) La mise en place d'un lien fixe. Les deux kilomètres qui sépareront les parcs de stationnement du Mont pourront être franchis soit à pied sur le pont, soit grâce à un lien fixe de transport, par exemple un système de cabines sur rail. La permanence de la liaison, notamment de nuit, sera assurée par une navette.

Compte-tenu du caractère exceptionnel et protégé du Mont, ce programme de travaux devra tenir compte des sujétions architecturales qui seront exigées de façon à assurer la meilleure intégration possible au site.

⁵ J'ai repris ici l'essentiel du texte gouvernemental. Les dispositions retenues en définitive pour le projet de RCM ont été ensuite précisées et ont souvent évolué par rapport aux prévisions de départ.

I-2 Les grandes lignes du montage

a) La maîtrise d'ouvrage du projet

Elle sera assurée par un Syndicat Mixte qui rassemblera les différentes collectivités territoriales.

Cette décision politique a été essentielle et très novatrice : c'était la première fois dans l'histoire du projet que l'Etat se dessaisissait de cette maîtrise d'ouvrage et demandait aux responsables locaux de l'exercer.

b) Le financement

Le projet avait été estimé à 585 millions de francs (dont 35 millions de francs de TVA récupérable). Son financement sera assuré à 60% par l'Etat (300 millions de francs) et à 40% par les collectivités territoriales (200 millions de francs), avec en plus 50 millions de francs provenant de la concession des parcs et navettes de transport, ainsi que du mécénat.

Les 300 millions de francs de l'Etat seront partagés entre les ministères de la Culture (sujétions architecturales particulières), de l'Environnement (travaux hydrauliques) et de l'Équipement (l'ensemble des autres investissements).

Les 200 millions de francs des collectivités territoriales seront partagés à raison des 2/3 par celles de Basse-Normandie et 1/3 par celles de Bretagne.

L'Etat (ministère de l'Équipement) prendra en charge les 5,2 millions de francs des crédits d'études nécessaires pour 1995.

c) La désignation d'un chef de projet

La décision gouvernementale du 28 mars 1995 indique : « Un chef de projet sera désigné, la solution la plus appropriée consiste à choisir une personnalité bénéficiant d'une certaine notoriété et d'une expérience reconnue ».

Dans une lettre de mission qu'il lui a adressée le 19 avril 1995, le Premier Ministre a désigné comme chef de projet Jean-Pierre MORELON, ingénieur général des Ponts-et-Chaussées. Cette lettre de mission est largement citée au chapitre III.

CHAPITRE II QUELQUES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE RCM

II-1 Quels sont les objectifs poursuivis ?

a) 1^{er} objectif : rétablir le « caractère maritime » du Mont Saint-Michel

Il ne peut être question de désensabler la baie, même à proximité du Mont : ce n'est pas à l'échelle de l'homme de pouvoir contrecarrer le phénomène naturel de sa dynamique sédimentaire.

Mais dans un espace suffisant autour du Mont, il s'agit de rétablir et de maintenir ce qui en constitue le « caractère maritime », à savoir cet environnement naturel et mouvant fait d'une mer intermittente, de grèves, de rivières, de courants, dont la consistance et la perception évoluent au gré des marées et des éclairages.

C'est à ce caractère très insolite que le site doit une partie de son mystère, de sa magie, des émotions qu'y ressentent les visiteurs. Les mouvements des eaux et des marées créent au Mont un état qui alterne entre l'insulaire et le continental, jamais il n'est tout-à-fait l'un ou l'autre. L'arrivée de la marée et du mascaret est attendue avec émotion, en même temps elle s'accompagne d'une crainte, d'une peur du danger. L'insularité complète est sans mystère. C'est le contraire au Mont, il faut y conserver les spectacles, les attentes, les craintes qui viennent d'être décrits.

A cet effet, il convient de faire régresser les herbus qui menacent les abords du Mont, et de rendre aux courants l'espace proche du Mont qui est occupé par la digue-route et les parcs de stationnement.

Lors des grandes marées, le Mont pourra aussi redevenir une île.

b) 2^e objectif : restaurer le site en revalorisant l'accueil et l'approche des visiteurs.

Il s'agit de requalifier un site exceptionnel qui a été classé par l'UNESCO au patrimoine mondial, avec une abbaye prestigieuse dominant un village moyenâgeux et construite au-dessus et autour d'un rocher entouré de remparts. Ce rocher est isolé au milieu d'une baie qui dans sa totalité est elle-même un site classé, et qui abrite un écosystème spécialement complexe et riche.

Aujourd'hui ce site est dans une situation « indigne de sa renommée » (discours du Premier Ministre au Mont, le 1^{er} avril 1995), du fait des atteintes dues à la fréquentation touristique. Pour le restaurer dans sa plénitude, il est prévu :

- de supprimer dans la baie au pied du Mont les parcs de stationnement et de les déplacer en dehors de la baie sur le continent ;
- en coupant la digue-route, de dégager les remparts, de les restaurer et de les présenter dans toute leur majesté.

En même temps, l'accueil et l'approche des visiteurs seront complètement revalorisés. La digue-route qui sera coupée sera remplacée par un pont-passerelle. Les visiteurs auront alors l'impression de faire une véritable traversée de la baie entre le continent et le Mont, soit à pied, soit à l'aide de navettes de transport, alors qu'auparavant l'utilisation de la digue-route par les voitures banalisait ce parcours.

II-2 Des exigences fortes

Bien sûr, compte-tenu du caractère exceptionnel du site, il fallait attacher la plus grande importance à la qualité des ouvrages et à leur bonne intégration dans le paysage du Mont et de la baie.

Au-delà, nous avons cherché à prendre en compte d'autres types d'exigences :

a) Une exigence de développement durable, à travers la fiabilité, la pérennité, l'adaptabilité du projet. Nous en précisons les contours en présentant les options retenues.

b) Une exigence d'ouverture sur l'avenir.

Le Mont Saint-Michel est l'un des éléments du patrimoine mondial où s'exprime le mieux la notion d'héritage : notre génération l'a reçu dans une situation qui ne lui paraît pas satisfaisante ; c'est pourquoi elle envisage d'y réaliser un projet qui se projette dans le long terme.

Mais ce projet comporte en lui-même une part d'incertitude, quels que soient les efforts faits pour le cadrer le mieux possible. En effet :

- il intervient sur des éléments naturels très puissants, la marée, les tempêtes, la sédimentation de la baie, la divagation des rivières dans la baie ; leurs effets ne sont pas totalement contrôlables, pas davantage que les conditions climatiques sur le long terme ;
- les attentes, le comportement, les modes de déplacement des visiteurs, peuvent évoluer dans des conditions non prévisibles aujourd'hui.
- les politiques mises en œuvre par le ministère de la Culture pour la protection du Mont ou l'organisation des visites peuvent aussi évoluer, ainsi que les exigences liées à la sécurité publique.

Il n'est donc pas assuré que les générations à venir ne devront pas elles aussi intervenir sur ce site : de même que nous modifions des ouvrages construits par nos prédécesseurs (la digue-route, le barrage sur le Couesnon), de même nous devons prendre la précaution de laisser à nos successeurs la possibilité de faire évoluer certaines de nos réalisations.

Les options qui sont proposées doivent ainsi permettre une ouverture suffisante sur l'avenir.

II-3 L'esprit des lieux et l'esprit à donner au projet

a) L'esprit des lieux

a-1 Le Mont Saint-Michel au milieu de sa baie est, avec la richesse de son histoire, de son patrimoine et de toutes ses composantes, un lieu extraordinaire et unique chargé d'une symbolique très forte.

Il participe au domaine du sacré et du mystère, dans tous les sens du terme ; il a toujours parlé à la sensibilité et à l'imaginaire des hommes, quelles qu'en aient été les formes au cours des siècles. Ce n'est pas un hasard si, après les foules des pèlerins du Moyen Âge, il attire aujourd'hui tous les ans près de trois millions de visiteurs, et si les médias lui consacrent autant de place.



Le projet de RCM va transformer la pratique du site. Il paraît essentiel qu'il respecte les valeurs fondamentales qui y sont attachées. D'où les questions suivantes :

- Quels symboles et représentations correspondent aujourd'hui au Mont dans l'imaginaire et dans l'esprit des acteurs du site et des visiteurs ?
- Quelles sont leurs attentes quand ils viennent au Mont ? Quelles images se font-ils et retiennent-ils du Mont ? Comment le projet peut-il s'accorder à ces « attentes », à ces « images », à cet « esprit des lieux » ?

a-2 Pour tenter de répondre, un groupe de travail, formé d'« experts » d'horizons différents et connaissant bien le Mont, dont Henry Decaëns, a mené une réflexion dont nous présentons quelques éléments.

Certains caractérisent les identités et les attentes :

- un symbole d'identité très fort : la « silhouette » du Mont à laquelle ont donné forme l'histoire et le patrimoine construit
- un autre symbole d'identité tout aussi marquant : l'« esprit du Mont », beaucoup moins tangible et difficile à exprimer
- une zone de commerce, avec des objectifs plus prosaïques pour les visiteurs
- la dimension « naturelle » du site, son « caractère maritime », cette interface entre la terre et la mer, avec les flux et reflux des marées.

En même temps, le Mont est perçu comme un lieu de communions ; c'est un ressourcement collectif pour les différents types de visiteurs :

- communion religieuse : lieu de l'Archange saint Michel ; cette Abbaye extraordinaire due à la foi des hommes ; la présence des moines ;
- communion spirituelle : repère d'éternité, besoin de l'homme vers l'élévation, rencontre d'un sens ;
- communion affective : la foule, la multitude de « pèlerins » venus pour des raisons différentes mais partageant les mêmes lieux ;
- communion avec la Nature, entre le granit et les marées ; contempler l'immensité de l'horizon avec la baie, ses courants, ses éclairages ;
- communion passionnelle pour les amateurs d'histoire, d'architecture, de légendes, de mythes, de beauté ;
- communion émotionnelle, c'est elle qui rassemble la plupart des visiteurs ; elle réunit l'enthousiasme, la curiosité, mais aussi parfois le trouble et le désarroi.

Le Mont est ainsi un lieu d'expérience totale pour les visiteurs.

b) L'esprit à donner au projet de RCM, avec quelques principes d'action

Dans le projet de RCM, de l'analyse de ces « valeurs » du Mont il ressort trois préoccupations majeures à prendre en compte :

- **Intégrité** d'abord, parce que les valeurs que rassemble le Mont font partie d'un ensemble harmonieux, il ne faut pas que l'on diminue la plénitude du site
- **Cohérence** et **proximité** entre exigences techniques et attentes disparates des acteurs et visiteurs, y compris leurs besoins d'appropriation et de consommation, puisque le Mont est une construction humaine en évolution depuis plus de dix siècles, et une entité économique.



Pour nous, cela se traduit par quelques principes d'action à appliquer au projet :

b-1 Il est important de bien différencier les trois séquences qui se succèdent pour l'approche du site par les visiteurs :

- le continent, avec le parc de stationnement et la Caserne ; c'est là qu'on laisse sa voiture ; c'est une zone tampon, une antichambre, un sas de préparation avant la traversée vers le Mont, un espace de contemplation de la silhouette du Mont et d'attente positive de la navette
- la traversée des herbus et des grèves avec le pont-passerelle et les navettes ; il s'agit là d'un passage entre deux mondes, dont la structure doit être autant que possible « transparente » pour laisser un maximum de découverte et de vision aux piétons et aux passagers de la navette
- l'arrivée au Mont, avec une deuxième zone tampon entre le pont-passerelle et l'entrée du Mont ; il y a là une rupture de continuité qui doit être traitée avec une structure adaptée au site.

Dans cette approche du Mont, les visiteurs pourront retrouver le sentiment de « pèlerinage » qu'ils avaient perdu en laissant leur voiture au pied du Mont.

b-2 Pour les ouvrages, s'imposent la discrétion et la simplicité : ils ne chercheront pas à affronter le Mont, ni à lui faire concurrence.

b-3 La baie est faite de paysages en mouvement qui changent au gré des marées, des vents, des saisons, des éclairages naturels ; elle donne une impression d'immensité et de non mesurable, elle est considérée comme un espace de liberté et de grande nature.

Les ouvrages devront respecter cette difficulté d'appréhender l'échelle du site, et éviter d'y créer des références visuelles facilement identifiables. C'est vrai en particulier pour le pont-passerelle dans son tracé et sa structure. De même, dans la baie on ne voit que des courbes, les lignes droites n'existent pas. On veillera à ne pas en constituer d'artificielles qui nuiraient à l'harmonie de l'ensemble.

b-4 Les multiples corrélations entre le Mont et l'espace qui l'entoure définissent et organisent aussi les paysages de la baie et du littoral, des relations visuelles fortes s'établissent dans les deux sens. Il est important que le projet prenne en compte la qualité des perceptions proches et lointaines que l'on aura de l'ensemble du site.

Ce souci s'appliquera aussi à la vision nocturne ; celle-ci est très sensible depuis le Mont et depuis les falaises qui dominent la baie côté normand. Les éclairages devront être conçus en conséquence.

b-5 Avant le projet de RCM, l'espace lié au Couesnon à l'ouest de la Caserne, qui s'ouvre sur les polders, était méconnu et peu pratiqué par les visiteurs. Il a une tonalité propre, il est intéressant de le valoriser à l'occasion du projet, avec les réaménagements liés au nouveau barrage de la Caserne.

b-6 Le choix des matériaux, des couleurs, des « équipements » (l'éclairage, la signalisation, etc.) devra éviter le clinquant et l'exubérance, et s'adapter au caractère du

site : « Le diable est dans les détails », c'est encore plus vrai au Mont qu'ailleurs. L'œil ne pardonnerait pas une faute de goût, une erreur d'échelle.

b-7 Il est enfin souhaitable d'éviter tout logo ou tout signe unificateur d'identité qui serait commun aux différentes composantes du projet. Le Mont et son environnement n'ont pas à être considérés comme un « produit touristique » de grande consommation, ni un Disneyland. C'est la silhouette du Mont, pouvant être vue de près ou de loin, qui les incarne ; elle semble cristalliser toutes les attentes des visiteurs qu'elles soient sacrées ou profanes. Il n'y a rien à ajouter à cela.

En conclusion, ces principes d'action étant posés, respect du site ne veut pas dire mièvrerie ou médiocrité. Les ouvrages seront vus, ils devront être réussis, ils seront la contribution de notre époque à la qualité du lieu et de son approche, dans un traitement sans prétention mais adapté avec finesse.



Le Mont-Saint-Michel vu de l'est, gravure de Jacques Simon, vers 1950.



Le Mont-Saint-Michel vu du barrage de la Caserne. Cliché H. Decaëns, août 2015.

CHAPITRE III LA CONDUITE DU PROJET DE RCM

Pour aboutir positivement avec un projet et dans un site aussi complexes, il fallait mettre en œuvre une conduite de projet adaptée ; cela a été essentiel pour bâtir le projet et pour avancer.

III-1 L'organisation mise en place pour le projet

1-1 Un partenariat étroit entre l'Etat et les collectivités territoriales pour mener à bien le projet : la nécessité d'une organisation spécifique

Les termes de ce partenariat étaient les suivants :

Etat :

Il est le garant des engagements internationaux de la France (patrimoine mondial UNESCO, protection liée à la richesse écologique de la baie), et des grands équilibres à respecter par le projet.

Il est le garant de la légalité et du bon déroulement des multiples procédures. En même temps, plusieurs autorisations ministérielles seront nécessaires (site classé, monuments historiques, domaine public maritime, etc.) après consultation des commissions nationales telles que la Commission Supérieure des Sites ou la Commission Supérieure des Monuments Historiques.

Il est partie prenante au financement, avec plusieurs de ses ministères.

Syndicat Mixte :

Il assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Outre la responsabilité politique et juridique que cela implique, c'est lui qui prend les décisions opérationnelles relatives à la préparation et à la mise en œuvre du projet, et qui mène à bien l'ensemble des actions nécessaires. Cela implique bien sûr de nombreuses concertations avec tous les types d'acteurs concernés, et un pilotage politique du dossier au niveau local.

Il fédère les financements des collectivités territoriales, et reçoit les subventions de diverses provenances.

Il aura en charge l'exploitation et la gestion des aménagements réalisés, quelles qu'en soient les modalités. Il faut s'en préoccuper dès la phase de leur conception.

On est ici dans la complexité et l'exigence, qu'il s'agisse du site ou des solutions techniques. Il y a de multiples intervenants institutionnels de tous niveaux. L'attente du public et des media est très forte. C'est pourquoi il a fallu au départ mettre en place une organisation spécifique adaptée à ce contexte. Cela a été une des premières tâches du chef de projet avec les différents responsables. On savait qu'il faudrait un certain temps pour que soit installé le Syndicat Mixte et qu'il puisse commencer formellement à prendre des décisions. En attendant, d'une façon pragmatique et informelle, on a commencé à travailler avec la Région de Basse-Normandie présidée par René GARREC : ce serait la composante principale du Syndicat Mixte dont René GARREC devait être le président ; elle s'entendait bien avec le département de la Manche. Tous contacts ont été pris entre les uns et les autres pour déterminer quelle organisation était à mettre en œuvre et puisse commencer tout de suite à fonctionner.

1-2 Le rôle du chef de projet

Sa lettre de mission du 19 avril 1995 précisait :

« Vous devrez en particulier veiller à la concertation étroite entre l'Etat et les collectivités territoriales qui assureront la maîtrise d'ouvrage du projet, ainsi qu'à la bonne coordination interministérielle des diverses administrations concernées que vous réunirez à notre initiative, en tant que de besoin, aussi bien au niveau central que local.

« Je souhaite que vous puissiez, sous un mois, en liaison avec les collectivités territoriales de Basse-Normandie et de Bretagne concernées, préciser le calendrier des études et procédures pour 1995 et 1996, dresser un état des difficultés qui se poseraient à court terme pour le bon déroulement du projet, et présenter toutes propositions utiles au bon accomplissement de votre mission. Mon Cabinet est à votre disposition pour vous apporter son aide dans ce sens.

« Vous pourrez vous appuyer, dans cette mission, sur la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, ainsi que sur les services déconcentrés de l'Etat en Basse-Normandie et dans la Manche. En particulier, le ministre de l'équipement désignera un chargé de mission Mont-Saint-Michel auprès du Préfet de Région Basse-Normandie. Cet ingénieur qui sera installé à la Direction départementale de l'Equipement de la Manche assurera, sous votre autorité, le suivi technique du dossier en liaison avec le Préfet de la Manche. »

Le rôle du chef de projet consistait de fait à assurer le pilotage d'ensemble du dossier avec toutes ses composantes. Cela s'est appliqué d'abord à l'élaboration du projet, avec la définition et le suivi des programmes d'études, les options techniques à prendre pour les ouvrages, les aller et retour nécessaires entre les différents partenaires. Sous sa responsabilité, il lui appartenait en temps utile de proposer aux uns et aux autres les décisions successives permettant d'avancer en marquant des étapes. Une fois les grandes lignes du projet acceptées par le Syndicat Mixte et l'Etat, il en a été de même pour le lancement de la réalisation du projet.

Au niveau national, c'est à lui qu'il revenait de mobiliser les ministères et d'assurer les relations avec les nombreuses Directions de l'Administration Centrale⁶. Il rendait compte au Cabinet du Premier Ministre, et en cas de besoin sollicitait son arbitrage vis-à-vis de tel ou tel ministère. Cela se traduisait concrètement par des réunions interministérielles qui se tenaient à Matignon, et permettaient de préciser progressivement les positions du Gouvernement sur le dossier.

⁶ Ces relations n'étaient pas toujours faciles. Moi qui étais un homme de projet, j'avais parfois du mal à comprendre ce que souhaitaient concrètement les responsables nationaux au-delà des débats de principe, et eux-mêmes se méfiaient de ma dynamique opérationnelle avec les responsables locaux. Mais nous sommes arrivés finalement à des solutions acceptables par tous. Je ne peux nommer tous ceux avec lesquels j'ai pu avancer. Je voudrais simplement remercier ici Brigitte Mazière, urbaniste de l'Etat à l'Equipement, et Michel Brodovitch, architecte à la Culture, Inspecteur général de l'Administration désigné comme rapporteur du projet auprès des Commissions Supérieures des Sites et des Monuments Historiques (ils ont beaucoup travaillé pour les convergences qui étaient nécessaires, et Brigitte Mazière a participé à tous les jurys comme « personnalité qualifiée »).

Personnellement, pour assurer cette mission je suis resté à Paris, cela a facilité mon indépendance par rapport aux acteurs locaux. Je me suis installé à la Défense dans les bureaux du ministère de l'Equipement ; celui-ci a mis à ma disposition au début un chargé de mission connaissant bien le dossier, Jean-François SEGUIN, qui m'a beaucoup apporté. Bien entendu, j'étais très souvent sur le terrain, soit pour des réunions avec les responsables locaux, soit pour me permettre d'avoir une bonne connaissance des lieux et d'ancrer ainsi le projet au mieux des réalités.

1-3 Un protocole de partenariat avec un Comité de pilotage

Un protocole de partenariat a été passé entre le Syndicat Mixte et les Préfets. Il prévoyait notamment un Comité de Pilotage⁷ constitué du Bureau du Syndicat Mixte, des représentants des Préfets, des techniciens concernés. Le chef du projet en assurait l'organisation et le secrétariat ; il avait en charge la préparation des propositions et des réunions du Comité.

Dès la mi-1995, c'est sous l'égide de ce Comité de Pilotage (informel jusqu'à la création officielle du Syndicat Mixte) que l'opération a été mise en œuvre. Des réunions mensuelles ont permis d'assurer la bonne marche du dossier, et une coordination efficace dans les décisions et les actions des uns et des autres.

1-4 La « Mission Mont Saint-Michel » de la DDE⁸ de la Manche

Comme prévu dans la lettre de mission du chef de projet, une « Mission Mont Saint-Michel » spécifique au projet de RCM a été mise en place au sein de la DDE de la Manche, avec en propre du personnel et des locaux. Elle était placée sous l'autorité fonctionnelle du chef de projet, son responsable⁹ étant en même temps adjoint au DDE. Cela a permis à cette Mission d'apporter au projet les approches techniques et administratives qui étaient nécessaires. Par le fait même, le Syndicat Mixte a pu choisir la DDE de la Manche comme « conducteur d'opération » pour le projet de RCM, c'est-à-dire qu'elle lui en a confié une large délégation sur la plan opérationnel.

Cette Mission Mont Saint-Michel a ainsi été pour le projet un outil technique commun à l'Etat et au Syndicat Mixte ; elle a joué un véritable rôle de « cheville ouvrière » en assistant le chef de projet, les Préfets, les élus, dans leurs responsabilités. Cela a permis d'avancer dans les meilleures conditions d'efficacité.

1-5 Les Services de la région de Basse-Normandie

Ils ont été mis à la disposition du Syndicat Mixte qui s'est appuyé sur eux pour son fonctionnement, sans créer un nouveau Service.

1-6 Une structure commune pour assurer la communication sur le projet

Sur un tel projet faisant intervenir autant de responsables, il fallait éviter absolument les dissonances dans la communication vis-à-vis de l'extérieur, des media en particulier.

⁷ Jean CALLEWAERT, directeur général des Services de la Région de Basse-Normandie, en a pris la présidence avec l'accord de tous.

⁸ Direction départementale de l'équipement, ancien service déconcentré du ministère de l'Equipement.

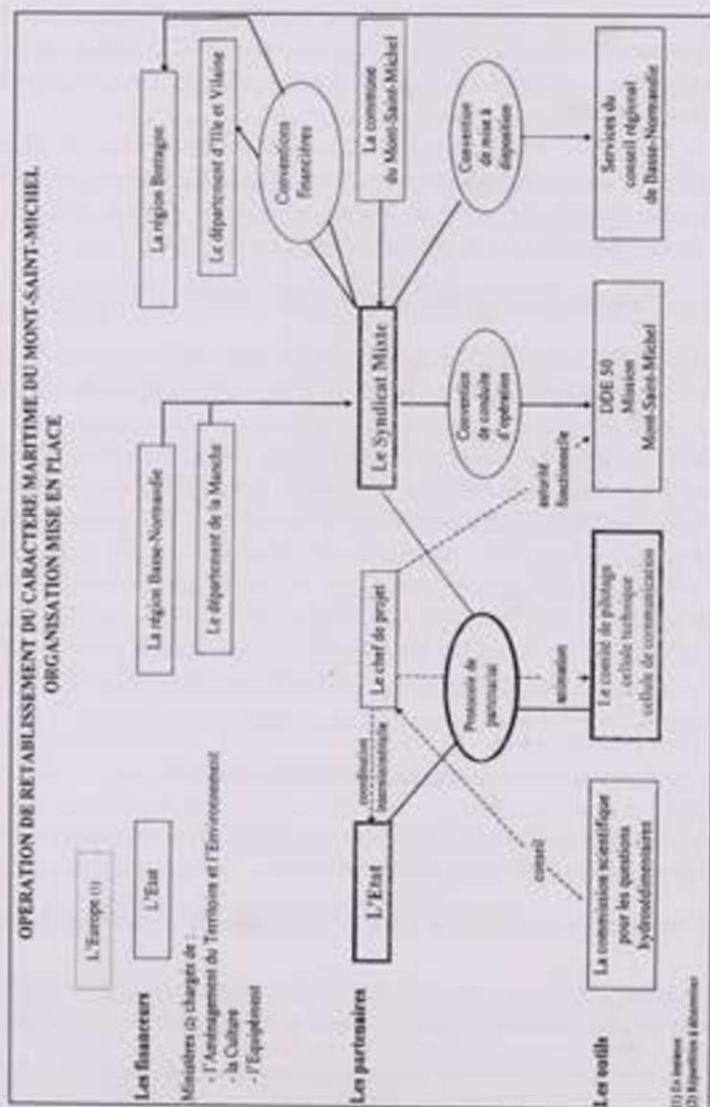
⁹ Ces responsables ont été des ingénieurs des Ponts-et-chaussées, successivement Alain NEVEU et Philippe UNTERREINER.

C'est pourquoi a été créée une structure commune pour toute communication sur le projet : elle était chargée de préparer les dossiers de Presse, les éléments correspondant aux besoins des intervenants, les outils à l'usage du public.

Cette structure spécifique était placée auprès du chef de projet, choisie d'un commun accord entre l'Etat et le Syndicat mixte, et financée comme les autres éléments du projet.

Le chef de projet en a proposé une responsable, choisie en fonction de son professionnalisme et de son expérience dans d'autres opérations multi-partenariales¹⁰.

Le Comité de Pilotage s'est chargé aussi de la coordination dans ce domaine de la communication : la chargée de communication faisait partie du Comité de Pilotage et suivait ainsi de près l'opération.



10 Il s'est agi dès le départ de Claire MONTÉMONT. Avec des missions évolutives pour le Syndicat Mixte, elle a conservé sa fonction jusqu'à l'inauguration d'octobre 2015. Elle a eu une part importante dans le déroulement de l'opération.

En conclusion

Cette organisation, synthétisée sur le schéma joint, a démontré son efficacité. Sur la base des décisions politiques prises en mars 1995 qui avaient défini les responsabilités, elle a permis une bonne articulation entre tous les partenaires, fédérant ainsi les énergies d'une équipe qui, chacun à sa place, avait à cœur de faire aboutir l'opération.

III-2 Les méthodes de travail mises en œuvre

Dans cette opération très particulière, en plus d'une organisation adaptée, il fallait bien réfléchir au départ aux méthodes de travail à mettre en œuvre pour avancer. Là aussi, cela a fait partie des priorités du chef de projet. Au sein du Comité de Pilotage, nous avons affiné ces méthodes au fur et à mesure que l'on progressait.

Sans entrer trop dans les détails, il paraît intéressant de donner à ce sujet quelques indications, pour montrer quelles ont été nos principales préoccupations.

2-1 Une démarche de projet en deux grandes étapes

Une démarche de projet a été engagée en deux grandes étapes de nature différente.

1^{re} étape L'élaboration d'un programme technique détaillé, avec le dossier de PTD

A partir des décisions de principe arrêtées début 1995, il fallait passer à un programme c'est-à-dire à la définition des caractéristiques des ouvrages, avec des propositions aptes à répondre aux objectifs recherchés et intégrant les préoccupations de toute nature à la fois qualitatives et techniques qui intervenaient. A ce stade, il s'est agi de fixer un contenu suffisamment précis pour le projet de RCM, mais pas encore de dessiner les ouvrages.

Pour préparer le dossier de PTD un gros travail était nécessaire, même si l'on bénéficiait déjà de l'acquis des équipes précédentes : on devait en effet mettre à jour et compléter les connaissances sur la situation existante, pousser suffisamment l'examen des solutions à retenir pour un projet largement novateur par rapport aux options antérieures, et bien entendu prendre en compte les attentes de tous les responsables.

C'est lors de cette première étape que nous avons pu procéder à l'élaboration du projet.

A cet effet, un grand nombre d'études devait être mené à bien sous l'égide du Comité de Pilotage :

- l'Etat en a lancé un premier programme dès 1995, en anticipant par rapport à la création du Syndicat Mixte ; cela a permis de démarrer sans retard, avec les financements et la maîtrise d'ouvrage de l'Etat ; la Mission Mont Saint-Michel en a assuré la gestion.
- le Syndicat Mixte a commencé à prendre le relais en 1997, après sa création.

2^e étape Des consultations ouvertes (ou concours) pour choisir la conception de chacun des ouvrages

Une fois le dossier de PTD élaboré et validé par les deux partenaires, le choix de la conception de chacun des ouvrages devait faire appel aux meilleurs talents. A cet effet, la désignation des équipes de maîtrise d'œuvre (architectes + paysagistes +

bureaux d'étude) et la conception des ouvrages ont fait l'objet de grandes consultations ouvertes, lancées sur la base de cahiers des charges rigoureux où figurait l'ensemble des exigences à respecter.

C'est à partir des résultats de ces consultations (ou concours) que chacun des ouvrages peut être véritablement défini avec tous ses éléments constitutifs, dessiné dans le détail, et présenté ainsi valablement aux responsables et au public.

C'est ensuite que l'on pourra procéder aux appels d'offre pour les travaux ; ils permettront de choisir les entreprises qui en seront chargées.

Nous avons prévu que quatre consultations soient lancées sous forme de concours : pour le barrage, pour les ouvrages d'accès (digue-route, pont-passerelle, arrivée au Mont), pour le parc de stationnement, pour la navette de transport.

Cette seconde étape a largement participé au lancement du projet.

2-2 La nécessité d'une approche globale, mais avec une élaboration du projet par approximations successives

a) Le projet comprend plusieurs composantes techniques (divers ouvrages hydrauliques, des ouvrages d'accès, un parking visiteurs, un système de transport). Chacune d'entre elles a sa propre raison d'être, avec sa situation sur le site, son propre programme, sa conception, sa gestion. Il faut bien entendu réussir à les articuler les unes avec les autres pour que l'ensemble constitue un projet cohérent approprié aux objectifs et au site.

Parallèlement, on doit prendre en compte toute une série de préoccupations :

- les « valeurs » et la symbolique du site, leurs exigences fortes ;
- les phénomènes hydro-sédimentaires dans la baie, le mouvement des eaux et des marées ;
- une bonne organisation des accès et une maîtrise de la fréquentation quelles que soient les saisons, les marées, les situations.

Et dans la définition des ouvrages et les effets de leur fonctionnement, il faut assurer le maintien d'un grand nombre d'équilibres existants, par exemple :

- équilibres hydrauliques dans les polders sur les deux rives du Couesnon
- migration du poisson dans le Couesnon
- niveau des crues dans le Couesnon (protection des polders et de Pontorson)
- maintien des activités d'ostréiculture et de mytiliculture dans la baie
- sécurité des traversées à pied dans la baie.

Sur tous ces points, les analyses nécessaires devaient être faites, des réponses apportées.

Tout cela impliquait la recherche permanente d'une vision et d'une cohérence d'ensemble : dans ce site plus que dans tout autre, la réussite du projet de RCM passait par une approche globale ; on ne pouvait dissocier une partie du tout dans les options qui seront prises en définitive.

b) Mais vouloir avancer efficacement signifiait ne pas attendre les conclusions de l'ensemble des analyses. Au fur et à mesure qu'on le pouvait, on a déterminé les dispositions techniques de telle ou telle partie du projet en dissociant celle-ci du tout. Le projet a ainsi mûri avec rigueur mais pragmatisme, son élaboration a été conduite à travers une série d'approximations successives.

Cette méthode a permis de créer une dynamique de progrès dans chacune des deux grandes étapes, et de prendre des décisions sans attendre que tout puisse être réglé en même temps. Une telle démarche dynamique était indispensable pour notre crédibilité tant vis-à-vis des responsables politiques que du public, des media et de tous ceux qui s'intéressaient au dossier.

Par exemple :

- pour le barrage, le calage fin de son fonctionnement a été finalisé une fois connus les résultats de tous les calculs hydrauliques ; ses grandes lignes en avaient été fixées préalablement, ce qui nous avait permis de lancer la consultation pour la conception de l'ouvrage ;
- pour le pont-passerelle et la digue-route, on n'a pas attendu pour en fixer les grandes lignes que tout soit clair pour les ouvrages d'arrivée au Mont, ceux-ci ont été finalisés dans un deuxième temps ;
- il en a été de même pour les contraintes hydrauliques à respecter par le pont-passerelle.

2-3 L'organisation et le contenu des études

Pour permettre l'approche globale développée ci-dessus, plusieurs types d'études devaient être menées :

des études de cadrage relatives aux données générales à prendre en compte (par exemple paysages, équilibres écologiques, fonctionnement hydro-sédimentaire de la baie, fréquentation des visiteurs)

des études de définition plus opérationnelles et plus ponctuelles relatives à chacune des composantes techniques du projet.

Les résultats de ces études étaient à utiliser à tous les stades de la mise en œuvre du projet : dossier de PTD, cahiers des charges des consultations, dossiers de procédures avec notamment les études d'impact, puis dossiers d'exécution des ouvrages avec les cahiers des charges pour les travaux.

a) La nécessité de procéder à des analyses systématiques et rigoureuses, menées avec le maximum de professionnalisme

En effet :

pour maîtriser la complexité du dossier, il fallait isoler les problématiques les unes par rapport aux autres et les examiner chacune en profondeur

un gros travail avait été fait depuis 1971, mais avec des solutions techniques qui ont évolué, des philosophies d'action qui ont changé, des connaissances qui se sont affinées. Beaucoup a été dit ou écrit. La confusion qui risquait d'en résulter dans l'esprit de certains ne pouvait qu'ajouter à la complexité des phénomènes naturels et des réalités du terrain. Il fallait clarifier au maximum pour éviter les ambiguïtés ou les interprétations erronées

le projet a suscité beaucoup de débats depuis la mise en service de la digue-route en 1879 ; il fallait dépassionner au maximum pour avancer dans l'élaboration du projet.

D'où la nécessité de procéder à des analyses systématiques et rigoureuses, menées avec le maximum de professionnalisme.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs options ont été prises :

- sous-traiter largement les études : cela a permis de travailler d'une façon ouverte vis-à-vis de l'extérieur, en mobilisant des expertises de qualité, en démultipliant les responsabilités techniques, en faisant partager la maturation du dossier
- choisir des bureaux d'étude reconnus et incontestables, leur crédibilité était importante dans la mesure où leurs expertises et propositions devaient faire l'objet de discussions et de débats
- chacune des approches partielles qui couvrira un domaine particulier de préoccupations devait avoir son propre dispositif de travail avec des responsabilités bien définies : pilotage, articulations entre bureaux d'étude et avec le reste du projet, groupe(s) de suivi associant les différents acteurs et partenaires ; les dispositifs mis en œuvre ont été à géométrie variable, en fonction des besoins et des sujets traités.

b) Un objectif essentiel : la qualité des ouvrages, leur insertion dans le site, le souci du paysage

Le caractère exceptionnel du site entraînait des exigences d'autant plus fortes pour la qualité des ouvrages, leur insertion dans le site, le souci du paysage. Dans ce domaine tout particulièrement, les résultats obtenus seront déterminants pour les jugements que portera le public sur le projet, et il fallait une grande vigilance de tous ceux qui ont à intervenir aux différents stades des décisions.

Pour mieux atteindre cet objectif, un « conseil qualitatif » a été choisi début 1998, après consultation, en assistance à la maîtrise d'ouvrage : il s'est agi de l'équipe Jean-Paul Porchon¹¹ (architecte urbaniste) – Michel Viollet (paysagiste). On a ainsi constitué, avec la Mission Mont Saint-Michel de la DDE de la Manche, une équipe pluridisciplinaire unique apte à jumeler en même temps approches qualitatives, et approches techniques, administratives, financières.

Des analyses paysagères ont été menées à bien, d'une part à l'échelle de la baie, d'autre part à des échelles plus fines.

Des simulations visuelles ont été faites pour vérifier l'impact des ouvrages et des effets du projet sur le site, en utilisant à la fois l'informatique et des illustrations à partir de photos : les résultats obtenus ont convaincu la Commission Supérieure des Sites.

Lors des concours, cette approche qualitative a été déterminante pour le choix des lauréats.

c) L'importance attachée aux questions d'environnement

La baie est un écosystème spécialement complexe et riche, la vie y est présente partout et sous des formes très diversifiées, l'homme y exerce de nombreuses activités (moutons des prés salés, ostréiculture, mytiliculture, pêche, chasse, etc.). Les mouvements des marées et des rivières y créent une dynamique hydro-sédimentaire très particulière.

Dans un tel milieu, le projet devait tenir le plus grand compte de tout ce qui touche aux questions d'environnement.

¹¹ Jean-Paul PORCHON est resté jusqu'à la fin (2015) comme architecte urbaniste conseiller du Syndicat Mixte. Tout au long de l'élaboration du projet, puis des consultations pour les ouvrages et enfin lors des travaux, son rôle personnel a été important pour la qualité des réalisations.

A cet effet, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- on a pris le plus grand soin à mener des études hydro-sédimentaires approfondies, en vue d'une part de caler correctement les ouvrages hydrauliques, d'autre part de prévoir leurs effets sur la baie ; ce travail important est présenté au chapitre IV ;
- à titre de cadrage préalable pour les préoccupations liées à l'environnement, un inventaire des données existantes a été fait avec un rapport de synthèse de juin 1997 ; on l'a complété par de nombreuses études spécifiques pour avoir la meilleure connaissance des milieux (herbus, oiseaux, poissons, phoques, qualité des sédiments, etc.). Tout au long de l'élaboration du projet, on a recherché une optimisation par rapport à ces enjeux environnementaux, au fur et à mesure qu'ils étaient connus.

d) Quelques autres spécificités

Parmi les spécificités du projet, outre celles qui ont été mentionnées, il faut signaler les suivantes :

d-1 Vu l'importance des flux de visiteurs et leur répartition très variable dans le temps, il fallait que l'on ait une connaissance fine de la fréquentation du Mont. Cela a fait l'objet dès 1996 d'enquêtes et de mesures qui se sont étalées sur un an, couvrant les quatre saisons.

Cela était indispensable pour le calibrage du pont-passerelle, les capacités et le fonctionnement de la navette de transport, l'organisation du parc de stationnement.

d-2 Les remparts représentaient la limite du projet de RCM côté Mont ; leur remise en valeur, avec la démolition de la digue-route, était un des grands objectifs du projet. Les connaissances techniques sur la fondation des remparts étaient limitées. C'est pourquoi en mai 1997, pour y voir plus clair, nous avons lancé un important programme d'investigations techniques (géologie, sondages, fondations) et archéologiques. Ses résultats ont fait l'objet en octobre 1997 d'un intéressant rapport de synthèse de Pierre-André LABLAUDE, architecte-en-chef des Monuments Historiques.

Une des principales conclusions de ce rapport est que les remparts sont fondés en totalité sur la tange, et non sur le rocher comme on le croyait jusqu'alors. Cette découverte était importante pour le projet de RCM : cf. chapitre V.

2-4 Le grand nombre des procédures à gérer et la préparation des enquêtes publiques

a) Pour un projet de cette nature, avec toutes les protections liées au site, les législations à mettre en œuvre étaient multiples.

Outre celles relatives aux protections du site, du patrimoine, de la richesse écologique de la baie, on cumulait sur cette zone littorale celles plus classiques relatives à la terre et à la mer.

Leur mise en œuvre était très imbriquée avec les décisions et les actions liées à l'avancement du dossier. Il a fallu s'en préoccuper dès le départ pour ne pas en oublier, et pour assurer un bon enchaînement de l'ensemble sans lequel on risquait des porte-à-faux juridiques. Pour cela on a dû faire appel à un bureau d'étude spécialisé.

b) Parallèlement, il fallait préparer la quinzaine d'enquêtes publiques qui étaient obligatoires et qui exigeaient autant d'épais dossiers, avec chaque fois les études d'impact réglementaires (pour préciser les conséquences du projet sur son environnement).

On savait que le bon aboutissement de ces enquêtes publiques serait déterminant, s'agissant d'une sorte d'« examen de passage » vis-à-vis du public et des médias.

C'est pourquoi depuis le début, dans le choix et le contenu des études, il a fallu veiller avec soin à la préparation des dossiers d'enquêtes publiques et à la rédaction de ce qu'on allait y présenter. Pour ce travail, nous avons fait intervenir suffisamment tôt des bureaux d'études appropriés.

Nous y avons bien sûr utilisé les résultats de nos différentes analyses, avec les dessins des ouvrages sélectionnés lors des concours.

III-3 Les relations avec le public – La communication

Au-delà des partenaires institutionnels liés au projet, le Mont Saint-Michel motive de nombreux acteurs de toute nature (associations, universitaires, scientifiques, médias, etc.), et d'une façon plus large l'opinion publique, que ce soit au niveau international, national ou local (Normandie, Bretagne).

C'est un dossier médiatique et emblématique qui depuis plus d'un siècle a suscité des discussions de toute nature. Il y a à ce sujet une grande vigilance extérieure, beaucoup d'attentes variées. Nombre d'idées ont été émises et beaucoup de questions posées, avec des critiques positives ou négatives, des a priori plus ou moins justifiés. Il n'y avait pas de raison de penser qu'il n'en serait pas de même avec la préparation et la réalisation du projet de RCM.

Cela impliquait de la part des responsables du projet une politique affirmée de relations avec le public et de communication, avec une exigence de transparence et un souci de justifier clairement les options retenues. L'objectif de cette politique était multiple :

- tenir régulièrement informés les acteurs du projet, les principaux relais d'opinion, et d'une façon plus générale tous ceux qui le souhaitaient ; par rapport à la complexité du dossier, assurer la pédagogie nécessaire, montrer en continu la cohérence d'ensemble des actions entreprises, diffuser une base commune de savoirs ;
- être à l'écoute des questions, préoccupations et réactions des uns et des autres, de manière à les intégrer dans la démarche de projet ;
- rendre perceptibles les progrès et la dynamique d'un projet dont la préparation et la réalisation se joueront sur un temps long de plusieurs années ;
- éviter au maximum les procès d'intention, les interprétations inexactes, les rumeurs injustifiées.

Pour faciliter les coordinations nécessaires, le Comité de pilotage partenarial (chapitre III-1-6) a eu en charge, au même titre que les autres actions liées au projet, les actions de communication et de relations avec le public.

3-1 Le débat public « loi BARNIER »

La loi BARNIER (loi du 2 février 1995) a prévu l'organisation de « débats

publics » sur « les objectifs et les caractéristiques principales des projets, pendant la phase de leur élaboration ».

Les grandes lignes du projet ont été arrêtées début 1995 au niveau gouvernemental. Dans la mesure où ces décisions étaient déjà prises, le débat public loi BARNIER n'avait pas à intervenir pour le projet de RCM ; il n'a du reste jamais été réclamé.

3-2 La concertation préalable (art. L 300 du code de l'urbanisme)

Dès sa mise en place en février 1997, le Syndicat Mixte maître d'ouvrage du projet a décidé de lancer la concertation préalable sur le projet, telle qu'elle est rendue obligatoire par le code de l'Urbanisme.

Celle-ci a été menée sérieusement durant plus de quatre ans, elle s'est manifestée par tout un programme d'actions :

- De multiples réunions publiques ont été organisées (les premières en septembre-octobre 1997), la plupart sur place, certaines à Paris ; nous n'avons jamais refusé de venir présenter le projet quand on nous l'a demandé, que ce soit au niveau régional ou au niveau national.
- Il est à noter que les réunions publiques organisées localement ont fait l'objet de publicités non seulement dans les journaux locaux mais aussi dans les grands quotidiens nationaux (Le Monde et le Figaro). Nous avons pu constater la présence de non locaux dans certaines réunions, par exemple des représentants d'Associations de niveau national.
- Il y a eu de nombreuses visites du modèle physique de la baie à la SOGREAH à Grenoble, avec chaque fois des discussions ouvertes et une réunion de travail ; y ont participé des élus, des journalistes, des responsables d'associations intéressées par le projet, des responsables nationaux Culture-Environnement-Equipement, des responsables socio-professionnels (agriculture, ostréiculture) ; à la demande du Maire, nous y avons accueilli la population du Mont Saint-Michel (une cinquantaine de personnes).
- Nous avons maintenu tous contacts nécessaires depuis 1995 avec les Associations qui suivent de près le projet (les Amis du Mont Saint-Michel, l'AGEB Association de la baie, la Ligue urbaine et rurale), et nous leur avons présenté l'état d'avancement du dossier toutes les fois qu'elles le souhaitaient, elles ont pu suivre avec nous la maturation du dossier.
- Il y a eu bien entendu osmose entre la concertation préalable et le programme d'information décrit ci-dessous.

Comme prévu dans le code de l'Urbanisme, un bilan de la concertation préalable a été établi et approuvé par le Syndicat Mixte en décembre 2000. Il a été mis à la disposition du public.

3-3 L'information du public sur le projet – La Presse

Une politique active d'information sur le projet a été mise en œuvre par le Syndicat Mixte dès sa mise en place :

- Présence des journalistes lors de toutes les réunions du Syndicat Mixte, avec des communiqués de Presse diffusés systématiquement, des documents techniques remis

en séance, et des interviews des responsables du projet dans les media (journaux, radio, télévision). Cela s'est traduit par un suivi permanent du dossier par la Presse, avec de très nombreux articles.

- Diffusion d'un « Journal de la baie » pour donner de l'information sur le projet, son état d'avancement, les résultats des études faites. Le numéro 1 est paru en avril 1997 ; ces journaux en couleurs ont été tirés à 25 000 exemplaires, avec une diffusion à tous niveaux. Le numéro de juin 2002 décrivait le projet en vue des enquêtes publiques de l'été 2002.
- En 1997, une brochure générale en deux langues (français, anglais) a été tirée à 120 000 exemplaires.
- Mise au point d'une exposition itinérante présentant le projet, cette exposition étant mise à jour en fonction de l'avancement du dossier. Elle était disponible en plusieurs exemplaires, ce qui nous a permis de faire tourner l'exposition là où on nous l'a demandée, et la demande a été très grande. Chaque fois l'exposition était accompagnée d'un livre-registre destiné à recueillir les observations du public. Elle a été présentée en particulier pendant plusieurs étés sur le Mont Saint-Michel (la première fois en août 1997) où elle a eu beaucoup de succès auprès des visiteurs.
- Contacts à la demande avec les media nationaux (Presse écrite, TV, radio). Le projet a fait l'objet d'un grand nombre d'articles dans la Presse nationale.
- Un site INTERNET a été créé pour les enquêtes publiques.

3-4 Synthèse sommaire des opinions exprimées par le public

Cette synthèse a été faite quelques mois avant le lancement des enquêtes publiques de l'été 2002.

Les responsables du projet ont travaillé depuis le début dans une grande transparence, ce qui était indispensable pour un dossier aussi complexe et aussi attendu, et ce qui a entraîné des échanges parfois passionnés. Cela a permis de préciser en permanence où l'on en était, quelle était la méthode, ce qui était fait et ce qui restait à faire. Il y a eu de très nombreux contacts et réunions de toute nature.

Dans l'ensemble, on a pu faire le constat suivant :

- le projet est accueilli très favorablement dans ses grandes lignes, du fait des améliorations qu'il va apporter ; c'est vrai tant de la part des locaux et régionaux que de la part des visiteurs ; en particulier les réactions des visiteurs lors des expositions sont très positives, l'attente est forte au niveau national et aussi de la part des Etrangers ;
- les questions de fond habituelles (opportunité, risques, pérennité, etc.) ont été posées ; il y a eu des débats, des réponses ont été apportées ;
- une vraie question au départ concernait les solutions en matière hydraulique ; les explications données ont permis de rassurer ; il y a eu une satisfaction réelle des locaux et régionaux qui connaissent bien le site, du fait que l'on a enfin trouvé une solution efficace, pérenne et respectueuse des équilibres nécessaires ;
- de nombreuses questions ponctuelles ont été posées dès le départ sur les effets du projet, les équilibres à respecter, etc. ; ces questions ont permis au fur et à mesure de bien cadrer les études et le projet. Les réponses ont été débattues au fond tant lors de réunions thématiques (les agriculteurs des polders, les ostréiculteurs, les guides

de la baie, les acteurs économiques, les commerçants du Mont, etc.) qu'avec les élus de tous niveaux qui sont l'émanation des populations concernées ; des réunions de travail complémentaires ont été organisées au fur et à mesure des besoins ;

- la Presse, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, est globalement favorable.

Il est clair qu'un projet comme celui-ci, dans un tel site, ne pourra pas se faire s'il suscite des oppositions marquées. Ses responsables sont tenus d'obtenir un consensus et de convaincre. Jusqu'ici cela semble être le cas, au moins par rapport à ceux qui se sont exprimés, et par rapport à l'état d'avancement du dossier. Le constat d'ensemble est largement positif.

A cet égard, les prises de position publiques suivantes sont révélatrices :

- courant 1999, les grandes orientations du dossier de PTD ont été soumises en séance publique au Syndicat Mixte maître d'ouvrage, et aux deux collectivités fondatrices, la Région de Basse-Normandie et le Département de la Manche ; il y a eu par trois fois sur le PTD un accord politique à l'unanimité toutes tendances confondues, malgré un dépassement financier important par rapport à 1995 ;
- le Département d'Ille-et-Vilaine, qui au départ avait de fortes réticences, a accepté en février 2000 sa participation financière au projet, rejoignant en cela la Région de Bretagne.

3-5 Les enquêtes publiques de l'été 2002

Il en sera traité au chapitre VI relatif au lancement du projet.



Le premier numéro de La Baie, journal de l'opération, août 1997.



Vue du barrage de la Caserne :
les portes sont abaissées afin de laisser passer l'eau de mer en amont ; cette eau stockée durant quelques heures est ensuite relâchée vers l'aval afin de créer un effet de chasse.
Photo H. Decaëns, août 2015.

CHAPITRE IV L'ÉLABORATION DU PROJET : LES SOLUTIONS PROPOSÉES POUR LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Trouver une solution fiable pour rétablir le « caractère maritime » du Mont était le « nœud » du projet, c'est là-dessus que l'on butait depuis de nombreuses années. Cela était rendu difficile par la complexité des phénomènes hydro-sédimentaires dans la baie.

C'est pourquoi nous avons repris à la base l'examen de ces phénomènes, tout en réutilisant bien sûr les connaissances acquises. Sachant que ces nouvelles études hydro-sédimentaires seraient déterminantes, nous avons mis en place une organisation appropriée. Nous avons pu en déduire les dispositions à prendre pour les ouvrages hydrauliques du projet de RCM.

IV-1 L'organisation mise en place pour les études hydro-sédimentaires

1-1 La Commission scientifique pour les questions hydro-sédimentaires

Très vite, le chef de projet a mis en place auprès de lui une « commission scientifique pour les questions hydro-sédimentaires » en vue de l'assister dans son rôle de pilotage du dossier.

La mission de cette Commission a consisté à apporter tous éclairages scientifiques sur les problèmes posés par le projet en matière hydro-sédimentaire, et sur les solutions à envisager. D'une façon plus générale, elle avait à donner son avis au chef de projet sur toute question que celui-ci était amené à lui soumettre.

La Commission a été composée d'experts reconnus et indépendants des responsables du projet :

M. Fernand VERGER, Ecole normale supérieure, Président de la Commission,

M. Jacques-Edouard LEVASSEUR, Université de Rennes I, Secrétaire de la Commission,

M. Jean BERLAMONT, Universiteit Leuven, Belgique,

M. Jean BOURGOIN, Ingénieur général de l'Armement (ancien directeur du SHOM),

M. Marcel FRENETTE, Université Laval à Québec,

M. Louis-Robert LAFOND, Directeur d'études honoraire à l'EPHE,

M. Claude LARSONNEUR, Laboratoire de Sédimentologie, Université de Caen,

M. Bernard LATTEUX, Consultant en ingénierie portuaire et côtière (ex EDF, Laboratoire National d'Hydraulique),

M. Jean-Claude LEFEUVRE, Université de Rennes I, Laboratoire d'évolution des systèmes naturels et modifiés,

M. Alain L'HOMER, Ingénieur géologue (ancien du BRGM),

M. Jean-Louis MAUVAIS, IFREMER,

M. Huib DEVRIEND, University of Twente, Pays-Bas.

Cette Commission a été installée en janvier 1996. Elle s'est ensuite réunie soit au Mont Saint-Michel, soit à Grenoble.

Lors de sa première réunion, elle a préconisé une étude hydro-sédimentaire sur un modèle physique de la petite baie, avec des modèles numériques complémentaires pour le Couesnon et la grande baie. A la suite d'un appel d'offres lancé par la Mission Mont Saint-Michel, le marché correspondant a été passé avec la SOGREAH en octobre 1996.

La Commission a tenu sa dernière réunion en janvier 2000, à la suite des résultats positifs des essais sur le modèle physique. Elle a approuvé les dispositions prévues en conséquence pour les ouvrages.

1-2 La définition et le suivi du programme des études

On a fait appel à cet effet à un certain nombre d'intervenants :

- la Direction de l'Eau du ministère chargé de l'Environnement, qui a largement financé l'ensemble des études hydro-sédimentaires ;
- le Service technique du ministère de l'Équipement spécialisé en hydraulique maritime, le CETMEF (Centre d'Études Techniques Maritimes et Fluviales) ;
- un consultant privilégié auprès du chef de projet, Claude MIGNIOT, qui dans les années 70 et 80 avait mené sur le plan scientifique les précédentes études sur la baie quand il dirigeait le Laboratoire Central d'Hydraulique de France (LCHF) à Maisons-Alfort ; son expérience a permis de bien caler au départ la méthode de travail, et de mettre au point l'ensemble du processus d'étude en tenant compte des connaissances déjà acquises et des objectifs poursuivis ;
- pour les nombreuses expertises sur des sujets particuliers, des spécialistes de la baie ont été largement sollicités, soit directement, soit dans le cadre de la Commission Scientifique.

Bien entendu, une fois qu'elle a été désignée par l'appel d'offres, la SOGREAH a apporté son expérience et ses compétences reconnues en matière de modélisation.

Pour le pilotage des études hydro-sédimentaires, en particulier sur les modèles numériques et physiques du Couesnon et de la baie réalisés par la SOGREAH, un comité de pilotage a été mis en place pour les suivre dans le détail au fur et à mesure que les résultats étaient disponibles. Il comprenait autour de la Mission Mont Saint-Michel, le CETMEF, Claude Migniot et Pierre Lécuyer (Ingénieur-en-chef du Génie Rural à la Région de Basse-Normandie).

1-3 Une mise à jour des connaissances acquises

Au départ, nous avons procédé à un diagnostic sur les connaissances acquises dans les années 70 et 80. Il fallait les mettre à jour en vue de déterminer correctement les évolutions à venir de la Baie et du Couesnon qui résulteraient des modèles.

Nous avons procédé à cet effet à toute une campagne de mesures in situ :

- un levé topographique détaillé de l'ensemble de la petite baie (1997) permettant d'évaluer les évolutions depuis 1958 et 1975 (derniers états connus), et de confirmer la poursuite de son colmatage (environ 700 000 m³ par an) avec les conséquences aux abords du Mont ;
- une mesure précise de la progression des herbues au cours des dernières décennies (20 ha par an autour du Mont), à partir d'orthophotographies (photographies aériennes redressées) ;

- des mesures complémentaires des courants et des quantités de sédiments en suspension dans les eaux, en vue d'évaluer les risques de sédimentation dans le Couesnon ;
- dans le même but, des mesures des houles et des caractéristiques des sédiments transportés ;
- etc.

A partir des connaissances précédemment ou nouvellement acquises, Claude MIGNIOT a pu établir une synthèse détaillée sur les phénomènes hydro-sédimentaires agissant dans la petite baie et plus particulièrement aux abords du Mont. Une première synthèse de juillet 1997 a été mise à jour en novembre 1998.

1-4 Les outils de modélisation mis en œuvre

Il fallait rechercher des solutions techniques pour répondre aux objectifs du projet de RCM, et en apprécier les effets hydro-sédimentaires dans la petite baie, la grande baie, le Couesnon.

A cette fin quatre modélisations distinctes ont été mises en œuvre :

- Un modèle physique sédimentologique de la petite baie, qui a constitué l'outil principal sur lequel les solutions ont été recherchées, le projet mis au point, et ses effets sur la petite baie évalués.

- Un modèle numérique courantologique bidimensionnel plan de la grande baie qui a fonctionné en apport puis en complément du modèle physique. Il a permis :

- de déterminer les conditions aux limites côté large du modèle sédimentologique de la petite baie,
- de calculer la courantologie induite par certains aménagements,
- de préciser les effets hydro-sédimentaires du projet sur la grande baie et le Couesnon.

- Un modèle numérique unidimensionnel du Couesnon qui a permis de préciser les conditions hydrauliques (débits, niveaux, vitesses) dans le Couesnon et à l'aval du barrage de la Caserne pour différents fonctionnements de ce dernier. Il a été tout d'abord utilisé pour apporter au modèle physique de la petite baie, les débits entrant et sortant du Couesnon suivant la gestion simulée du barrage ; puis une fois le projet défini, pour apprécier ce qu'aurait été la gestion du barrage durant les dix dernières années en fonction des débits réels du Couesnon.

- Un modèle physique du barrage de la Caserne qui a permis d'examiner les risques d'apports sédimentaires au voisinage du barrage.

Ces quatre modèles ont été utilisés de manière interactive, chacun fournissant aux autres modèles des données nécessaires à son fonctionnement.

Nous ne donnerons pas ici de détails sur ces modèles, ni sur leur fonctionnement, ni sur le programme et les modalités des essais ; ce serait beaucoup trop technique. Il en est de même pour les résultats obtenus¹².

Nous avons ainsi disposé de simulations et de banques de données numériques (débits, vitesses, cotes des lignes d'eau) à partir desquelles nous avons pu caler les ouvrages hydrauliques et en démontrer la pertinence.

¹² Le lecteur intéressé pourra se reporter à la synthèse remarquable qu'en a établie la SOGREAH en décembre 2000.

1-5 Le modèle réduit physique de la petite baie que la SOGREAH a construit à Grenoble était spécialement spectaculaire, et nombreux ont été les visiteurs. Nous en donnons quelques caractéristiques :

- La zone étudiée couvrait la petite baie (43 km²). Elle était limitée : à l'Ouest, par un arc de cercle passant à 2,6 km au-delà de Tombelaine et à 4 km au-delà du Mont ; à l'Est, par une ligne Pointe du Grouin du Sud – Pointe de Roche Torin ; au Nord et au sud, par le littoral de la baie.
- Le Couesnon était reproduit fidèlement sur 9 km entre le barrage et Pontorson.
- Le modèle, à l'échelle du 1/400^e en plan, a été construit en maçonnerie dans une cuve étanche spécialement aménagée à cet effet. Il avait une superficie réelle d'environ 900 m², avec des dimensions maximales de 48 m en longueur et 24 m en largeur.
- Il pouvait recevoir des fonds variables (par exemple ceux de 1975 ou 1997) obtenus à partir de chapes horizontales en ciment. Les fonds de la baie étaient représentés par de la nacre artificielle pour les sables, de la sciure de bois pour la tangue.
- Il était équipé d'un générateur de marée, d'un générateur de houle, de petites pompes pour reproduire les débits des fleuves, d'un système à ultrason qui permet de lever les fonds avec un maillage équivalent à 20 m X 20 m en nature.

IV-2 Les solutions proposées

2-1 L'insuffisance des solutions proposées en 1995

En vue de recréer dans le Couesnon un effet de chasse utilisant l'oscillation de la marée et permettant de débayer efficacement les abords du Mont, une simple modification du barrage existant n'était pas à l'échelle et ne donnait pas de résultats satisfaisants.

De même, le rétablissement des ruisseaux de la Guintre et du Landais s'est avéré être une solution illusoire, leur puissance hydraulique étant faible. Et un renfort du débit à l'aide d'un prélèvement de 10 m³/seconde sur le Couesnon en amont du barrage, outre son coût, était trop artificiel et hors de proportion avec les objectifs poursuivis.

2-2 Les grandes composantes d'une solution d'ensemble satisfaisante

En vue de « rétablir le caractère maritime du Mont Saint-Michel », il s'agissait de réaliser des aménagements et des ouvrages hydrauliques pour maîtriser et guider les forces naturelles fournies par la marée et le Couesnon, dans le respect des contraintes du site.

A cet effet, sur la base des études complètes qui ont été faites, on a pu mettre au point progressivement une solution d'ensemble satisfaisante. De l'amont vers l'aval, ses grandes composantes sont les suivantes :

- on doit pouvoir disposer dans le Couesnon, en amont du barrage, d'une capacité de stockage suffisante permettant d'accueillir les volumes des marées et des apports fluviaux du Couesnon : le volume utile pour débayer efficacement les sédiments avec les chasses est de 1,4 millions de m³, soit pour une marée de coefficient 95, 1 million de m³ provenant de la marée et 0,4 du Couesnon en débit moyen (12 m³/seconde) ;

- L'élargissement du barrage est indispensable : plusieurs largeurs hydrauliques ont été examinées, la plus satisfaisante était de 76 m (40 m d'élargissement par rapport aux 36 m de l'ancien barrage) ;
- l'enseignement majeur des simulations sur le modèle physique de la petite baie a été le suivant : pour obtenir le résultat recherché, il était impératif de créer une bipartition du Couesnon avec un double chenal entre le barrage et le Mont ; avec un chenal unique, la force hydraulique que l'on mobilisait n'arrivait pas à débayer correctement les sédiments entre le barrage et le Mont ; la Commission scientifique a considéré qu'il s'agissait là d'une option fondamentale pour la réussite du projet de RCM ;
- par ailleurs, pour obtenir dans la baie un paysage de qualité entre le barrage et le Mont, il fallait que le Couesnon puisse divaguer dans chacun de ses chenaux Est et Ouest, évitant un cours rectiligne de type fluvial qui se serait encaissé sur place et aurait provoqué aux abords du Mont un effet « douves » non souhaitable.

Tout cela forme un tout cohérent sur le plan fonctionnel. Même si la présentation des ouvrages et aménagements retenus va en être faite séparément, on ne peut en dissocier une partie du tout sans remettre en cause le résultat recherché.

Ce point a été spécialement souligné par la Commission scientifique dans sa réunion du 30 mars 1999.

Nous commencerons ci-dessous par traiter de l'aménagement du barrage qui est au centre de tout ce dispositif hydraulique, avant d'examiner ce qui a été prévu en amont sur le Couesnon et en aval dans la baie.

2-3 La construction d'un nouveau barrage sur le Couesnon

Deux solutions ont été envisagées pour le barrage sur le Couesnon :

- le réaménagement du barrage existant, par la création d'une ouverture hydraulique supplémentaire
- la construction d'un nouveau barrage en aval de l'existant, en supprimant bien entendu l'ouvrage de 1969.

C'est cette seconde solution qui a été retenue, compte tenu des capacités hydrauliques réduites de la première sans que le gain financier soit notable. En outre, les coûts d'exploitation et d'entretien d'un nouveau barrage, avec une standardisation pour les organes de manœuvre et les vannes, seront nettement plus avantageux sur le long terme.

a) Le lancement d'un concours pour la conception du nouveau barrage

Il y avait différentes possibilités pour traiter la conception fonctionnelle du barrage et son insertion dans le site. C'est pourquoi nous avons organisé un grand concours pour en choisir le meilleur projet, avec un cahier des charges bien cadré au départ :

- il définissait de manière très précise les objectifs hydrauliques à atteindre : en termes de remplissage, de largeur hydraulique totale (80 m), avec un élargissement amont du Couesnon (entonnement) sur environ 400 m, etc. ;

- il précisait l'implantation du futur barrage (30 m environ à l'aval de l'existant), afin d'une part d'assurer un remplissage suffisant du Couesnon par la marée, et d'autre part de pouvoir mettre en relation le barrage avec la Caserne et les espaces publics autour de la Place des navettes ;
- il demandait également d'assurer une fonction de passage au-dessus du barrage, d'une part dans le cadre des opérations d'entretien et de maintenance, d'autre part pour le public avec le passage libre des piétons d'une rive à l'autre ;
- il demandait de prendre en compte dans la conception une surélévation du niveau de la mer de 0,6 m.

Parallèlement à ces indications précises, en matière d'organisation fonctionnelle et d'architecture, une grande liberté était laissée aux concepteurs, ce qui a conduit à des projets très différents. Nous rappelons à ce sujet les grandes orientations données dans le programme :

« L'étude architecturale attendue se traduira par un travail de création et de synthèses des dispositions constructives, des techniques spécifiques à l'ouvrage hydraulique, des relations avec la Caserne par l'espace public, du nouveau paysage des rives remodelées, des usages développés. A travers le barrage, ouvrage d'art, c'est aussi la mise en scène de l'eau en mouvement qui sera étudiée.

« Outre la fonction hydraulique décrite précédemment, le barrage assurera une fonction pédagogique dans laquelle l'élément découverte et spectacle sera présent. La compréhension du nouveau fonctionnement hydraulique de la baie, le rôle d'outil joué par le barrage, seront une source d'intérêt pour le public.

« L'altimétrie de l'ouvrage sera telle qu'il sera entièrement sous la ligne d'horizon (plateforme à 9,50 et garde-corps à 10,60 m). »

b) Les résultats du concours

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue a été la suivante :
Mandataire Bas-Rhône Languedoc Ingénierie (M. CARLIER)
LWA Luc WEIZMANN, architecte
Bureaux d'études techniques SPRETEC-ANTEA
Bertrand LANCTUIT, paysagiste.

L'analyse du projet choisi par le jury a mis en avant les qualités suivantes :

« Une **architecture** présentée comme totalement indissociable de la **réalité technique de l'ouvrage**, tout en donnant une grande place à l'environnement.

« La dissymétrie du site (côté polder et Couesnon / côté herbus et Mont) est exploitée pour inverser la position des vannages, avec une justification hydraulique et technique (résistance aux plus grands efforts venant du Couesnon en amont), et pour privilégier la vue vers le Mont en aval. Le projet est **orienté** dans le paysage du fait de son organisation, une orientation qui lui donne un rôle de charnière sur la frontière des paysages terrestres et maritimes. Le rôle de charnière explique à la fois la dissymétrie de l'ouvrage et l'unité de l'espace public du belvédère. La mise en scène de ce vaste espace au-dessus de l'eau, sur deux niveaux reliés par des gradins, est favorable à l'accueil d'un public nombreux.

« L'ouvrage est parfaitement inscrit dans la ligne d'horizon avec laquelle il se

confond dans les vues lointaines. Les contraintes altimétriques données sont respectées.

« Le projet crée un lieu nouveau qui permet de développer les usages : le spectacle de la baie et du Mont d'une part, et le spectacle des organes hydrauliques et du mouvement de l'eau d'autre part. Voir le fonctionnement des vannes permet au public de comprendre le rôle d'outil assigné à l'ouvrage et répond parfaitement à sa vocation pédagogique. Les vues sont hiérarchisées. Les vues vers le Mont, spectaculaires, attirent toute l'attention ; les vues vers les vannes sont bien présentes mais secondaires du fait de l'importance donnée aux vues aval.

« Le paysage des rives et risbermes est conçu avec une recherche de végétation transitoire capable d'évoluer vers l'équilibre d'une végétation autochtone qui installera définitivement le projet dans le paysage existant. »

La décision du jury, prise à l'unanimité, était assortie de l'avis ci-dessous :

« L'orientation des vannes-secteurs vers l'amont pour le projet constitue un parti pris qui a été considéré comme très intéressant [...] compte tenu du fonctionnement du futur barrage », sachant que « la solution de type vanne-secteur est classique et éprouvée » ;

« le projet fait l'unanimité quant à son intégration dans le site de la baie, à l'accueil du public, à sa sobriété et à son élégance architecturale » ;

« le projet assure de loin la meilleure cohérence entre la fonctionnalité, la technique, l'architecture, le paysage et donc l'adéquation au programme ».

c) Les grandes caractéristiques du projet retenu

Ce projet est tout-à-fait remarquable.

c-1 Les vannes-secteurs

On avait prévu dans les études préalables de positionner les vannes-secteurs en aval du barrage, comme dans l'ancien ouvrage. Une des options fortes du nouveau projet a consisté à les implanter non à l'aval mais à l'amont du barrage. Cela a eu plusieurs avantages :

- un meilleur ajustement du débit, et surtout une disposition plus efficace pour éviter d'avoir à curer le Couesnon des sédiments qui y pénétreraient avec les marées, car la passe concave du radier restera naturellement exempte de dépôts solides du seul fait des chasses régulières ;
- ce parti libère l'espace du barrage vers le Mont et permet d'y créer un belvédère ;
- le public pourra profiter depuis le barrage du spectacle des vannes-secteurs et des débits hydrauliques dans le Couesnon : cela assurera une mise en scène pédagogique du fonctionnement du barrage.

Ce sont ainsi huit vannes-secteurs de 10 m de large, 8,40 de hauteur, chacune d'un poids de 60 tonnes avec les bras de manœuvre, qui constituent l'équipement hydromécanique placé dans la partie amont des huit passes du barrage.

Le dessin retenu pour l'armature de ces vannes renvoie aux formes circulaires des instruments de marine comme les sextants.

Les piles elles-mêmes, qui sont au nombre de neuf, adoptent le dessin circulaire des vannes-secteurs, et leurs têtes forment une sorte de proue effilée qui reprend l'effort horizontal des vérins d'une puissance de 90 tonnes.

L'effet de répétition des neuf piles, des huit vannes, des seize vérins ainsi que le jeu changeant des reflets et des transparences en fonction des hauteurs d'eau, donnent à l'ensemble de l'ouvrage côté Couesnon une réelle force qui répond à la puissance des éléments naturels à gérer.

c-2 Sur le barrage, un vaste balcon maritime

Sur le barrage côté Mont, le pont-passerelle prévu est un lieu de passage public et de liaison entre les deux rives, outre sa fonction utilitaire pour les opérations de maintenance qui nécessiteront parfois d'amener un camion-grue de grande puissance. Il prolonge les chemins existants entre les digues et les espaces piétons dans la Caserne.

Mais surtout, avec ses gradins il est aménagé en amphithéâtre au-dessus des eaux. C'est un vaste balcon maritime qui domine la baie face au Mont ; il y a là un lieu de contemplation exceptionnel pour le public qui peut y admirer le mouvement des eaux avec la diversité des lumières et des ambiances naturelles du site.

La forme galbée de cet espace est soulignée par un grand pupitre de bronze où les architectes ont gravé des écritures liées à l'histoire des manuscrits du Mont Saint-Michel.

d) Le fonctionnement du barrage

Le schéma joint montre dans son principe la gestion prévue pour le fonctionnement du barrage.



En conclusion, ce nouveau barrage a dans le projet de RCM le rôle central du « robinet » qui commande tout le fonctionnement hydraulique. Du fait de la qualité de sa conception il va très au-delà, c'est un ouvrage qui marque pleinement le site avec le renouveau qui était recherché, et qui crée un point d'intérêt majeur pour les visiteurs.

2-4 Les aménagements dans le Couesnon à l'amont du barrage

En amont du barrage, le Couesnon joue le rôle de réservoir naturel des chasses, le barrage étant conçu pour en maximiser le remplissage à chaque marée, tout en minimisant les apports de sédiments.

Pour l'efficacité de ce remplissage, il y a deux limites fortes :

- seules les marées d'un coefficient supérieur à 60 (soit 65% des marées sur une année) atteignent le pied du barrage ;
- la marée ne reste au plus que trois heures dans le cas le plus favorable (coefficient proche de 120).

D'autre part, pour les aménagements à réaliser dans le Couesnon, il est impératif de respecter les équilibres existants :

- durant les périodes de crues du Couesnon, il faut éviter les inondations à Pontorson, et limiter le débordement du Couesnon dans les prairies et marais en amont de Pontorson ;
- vis-à-vis des polders qui bordent le Couesnon, il faut que les fossés de drainage continuent de fonctionner ; que l'on ne touche pas aux digues existantes pour éviter des échanges hydrauliques souterrains ou en surface.

Ces différentes contraintes obligent à bien cadrer les aménagements qui seront réalisés dans le lit du Couesnon, en particulier pour les cotes atteintes en cas de crues. Cela limite les possibilités d'intervention ; les solutions ont été choisies sur la base des calculs hydrauliques décrits au paragraphe 1-4.

a) Le curage-rabotage du lit du Couesnon

Le lit du Couesnon dans sa partie canalisée en 1858-1863 entre la Caserne et Moidrey, soit quatre kilomètres, avec une tranche d'eau utilisable de 3 m, représente un volume de stockage important. Un curage-rabotage de cette section permet, en respectant les digues, d'améliorer très nettement la capacité de remplissage et de vidange du barrage.

Les tangues extraites pourront être valorisées en tant qu'amendement calcaire pour l'agriculture des zones riveraines, en particulier les polders de l'Ouest.

b) Une remise en eau partielle de l'anse de Moidrey

L'anse de Moidrey a été exondée en 1969 avec la mise en service du barrage de la Caserne. En vue de disposer d'un volume de stockage plus important pour les chasses, nous avons prévu une remise en eau partielle de cette anse de Moidrey sur 21 hectares.

Pour en rechercher une forme autocurante et y faciliter une diversité biologique (on y a découvert l'existence d'une espèce particulière de batracien, le péloïde ponctué), on s'est inspiré des vasières artificielles de la baie de Seine. On a adopté la solution d'une structure digitée comportant trois bras et représentant au total plus de dix kilomètres de chenaux.

c) Les résultats prévus

On obtient ainsi les volumes de chasse suivants :

Gestion du barrage de la Caserne						
Volume de chasse (10 ³ m ³) en fonction de la marée et du débit du Couesnon						
Débit (m ³ /s)	Coefficient de marée					
	C<60	60	70	80	95	C≥106
1	0	270	530	775	925	1280
8	330	600	780	1060	1230	1580
15	643	915	1070	1315	1520	1580
20	867	1140	1270	1500	1700	1660
25	1090	1365	1480	1590	1700	1700
30	1315	1589	1700	1710	1620	1700
35	1540	1540	1540	1540	1540	1540
40	1760	1760	1760	1760	1760	1760

Sur la période 1988-1996, on a analysé les résultats du fonctionnement du barrage avec les aménagements prévus dans le Couesnon : le tableau ci-dessous en présente une synthèse, sachant qu'il y a de fortes variations saisonnières et interannuelles.

Analyse annuelle et saisonnière de la capacité de chasse du Couesnon (période de simulation 1988-1996) selon la gestion proposée avec le barrage élargi												
Type de chasse	Année % Marées Jours			Hiver % Marées Jours			Intersaison % Marées Jours			Été % Marées Jours		
Pas de chasse	5	37	19	0	0	0	1	3	2	12	34	18
Chasse très faible 70 à 200 10 ³ m ³	17	119	62	11	20	10	18	42	22	19	56	29
Chasse moyenne 200 à 800 10 ³ m ³	31	220	114	22	38	20	34	81	42	35	102	53
Bonne chasse 800 à 1700 10 ³ m ³	47	329	170	67	116	60	47	110	57	35	102	53
Total	100	706	365	100	174	90	100	236	122	100	296	153

Remarque importante : pour le curage-rabotage du lit du Couesnon et la remise en eau partielle de l'anse de Moidrey, il restait à en préciser avant les travaux les modalités techniques et environnementales, avec les précautions nécessaires à prendre.

2-5 Les aménagements à réaliser dans la baie

Ils sont essentiels pour obtenir (cf. 2-2 ci-dessus) :

- une bipartition du Couesnon avec un chenal Est et un chenal Ouest entre le barrage et le Mont ;
- une divagation dans la baie du Couesnon, dans chacun des deux chenaux.

a) Il s'agit de plusieurs ouvrages en enrochements :

- un seuil de partage, ouvrage indispensable pour partager les chasses entre les deux chenaux Est et Ouest du Couesnon. Cet ouvrage démarre au barrage et se termine au pied du Mont sous la forme d'une fourche qui encadre le terre-plein utilisé pour l'arrivée au Mont (cf. chapitre V) ;
- ce dispositif se prolonge de chaque côté du Mont en deux épis écarteurs ; ils permettront d'éviter « l'effet de douve » qui a pu être observé sur certains essais du modèle réduit, et ils protégeront latéralement les remparts du Mont ;
- le long du seuil de partage sont positionnés de petits épis déflecteurs qui favoriseront les divagations dans les chenaux ;
- enfin, à l'Ouest, des épis sont prévus pour contenir le Couesnon dans son chenal Ouest loin des polders, tandis qu'à l'Est des épis de protection seront nécessaires pour protéger la digue-route des divagations du chenal Est.

b) Il faudra amorcer, par des déblaiements mécaniques dans la baie, le creusement de chacun des deux chenaux du Couesnon, avant que les chasses puissent prendre progressivement le relais.

c) La coupure de la digue-route devra laisser au Couesnon un espace suffisant pour ses divagations dans le chenal Est.

d) Au point de vue paysager dans la baie :

- les nouveaux ouvrages en enrochements ne seront pas visibles à marée basse car recouverts de sédiments ; cela est vrai en particulier pour le seuil de partage dans sa partie médiane et à proximité du Mont ;
- on pourra, pour ces ouvrages, réutiliser d'anciens enrochements qui ne sont plus utiles et qui n'encombreront plus la baie inutilement ; de même, il faudra démolir les parkings existants sur les grèves.

IV-3 Les résultats à prévoir pour le « rétablissement du caractère maritime » du Mont Saint-Michel

3-1 Les conclusions de la Commission scientifique

Lors de sa dernière réunion, le 31 janvier 2000, la Commission scientifique a conclu favorablement en donnant un avis très positif sur les résultats de la démarche entreprise. Cet avis est repris intégralement ci-dessous :

« La Commission a pris connaissance avec satisfaction des dernières études de la SOGREAH. Elles apportent des précisions satisfaisantes sur un certain nombre des questions qui avaient été soulevées précédemment.

« D'autre part, la Commission n'a pas d'observations particulières à présenter sur le rapport général de synthèse préparé par la SOGREAH. Celui-ci est de grande qualité, il rend bien compte du travail dont la Commission a assuré de près le suivi.

« D'une façon générale, la Commission constate qu'elle a pu au cours de ses réunions successives contrôler la qualité des données utilisées. Ce contrôle a porté à

la fois sur les données de nature concernant l'hydrologie marine et continentale, le transport et le dépôt des sédiments, et sur l'établissement par la SOGREAH des modèles numériques et physiques de la baie. Elle a suivi les réglages des modèles qui ont parfois été modifiés à sa demande. Elle a estimé satisfaisants les résultats des essais courts et longs, s'attachant toujours à envisager les effets des travaux dans le temps. Elle a aussi examiné les modalités de gestion du barrage et de réalisation des chasses. La solution de la bipartition du Couesnon avec création d'un seuil de partage a appelé toute son attention. Il faut en effet maintenir une divagation du fleuve sur les grèves en tentant d'éviter l'incision profonde des chenaux afin d'obtenir la meilleure qualité possible du paysage. D'autre part, une solution qui aurait conduit le Couesnon à établir son chenal d'un seul côté du Mont, en laissant les herbues se développer de l'autre côté, ne répondait pas non plus aux objectifs du projet. La question des chasses a été également débattue : comment obtenir une action efficace en stockant un volume suffisant en amont du barrage ? L'aménagement du futur barrage et sa gestion devront permettre entre autres de tenir compte des migrations des poissons anadromes et catadromes comme de la sécurité des personnes qui fréquentent les grèves.

« A la demande du chef de projet M. MORELON, la Commission s'est interrogée sur la crédibilité et la fiabilité des modèles utilisés. Sa réponse est largement positive :

- elle estime qu'avec les données dont on a pu disposer, ces modèles donnent des prévisions fiables dans leurs grandes lignes à 25 ans, avec des tendances très acceptables jusqu'à 45 ans ;
- il existe de nombreux exemples où les prévisions des modèles ont été confirmées après la réalisation des ouvrages qu'ils avaient permis de proposer ;
- on disposera, avec le barrage, d'un outil efficace et souple d'utilisation, dont on pourra adapter la gestion et le fonctionnement en fonction des évolutions constatées en nature.

« Dans cette perspective, la Commission prend acte avec satisfaction de la volonté du Syndicat Mixte, maître d'ouvrage, d'assurer un suivi des chantiers et des effets du projet comme en témoigne l'exposé de M. LECUYER. Elle recommande d'engager, sans attendre la réalisation des travaux principaux, et en préfiguration du dispositif futur afin d'accumuler le plus tôt possible des données, un suivi du comportement des rivières du Nord (Sée, Sélune). Ceci permettra aussi d'évaluer les technologies proposées pour la compréhension en temps réel des écoulements et des mouvements sédimentaires, qui semblent indispensables à la justification d'une gestion fine du barrage ».

3-2 Les résultats à prévoir pour le « rétablissement du caractère maritime » du Mont Saint-Michel

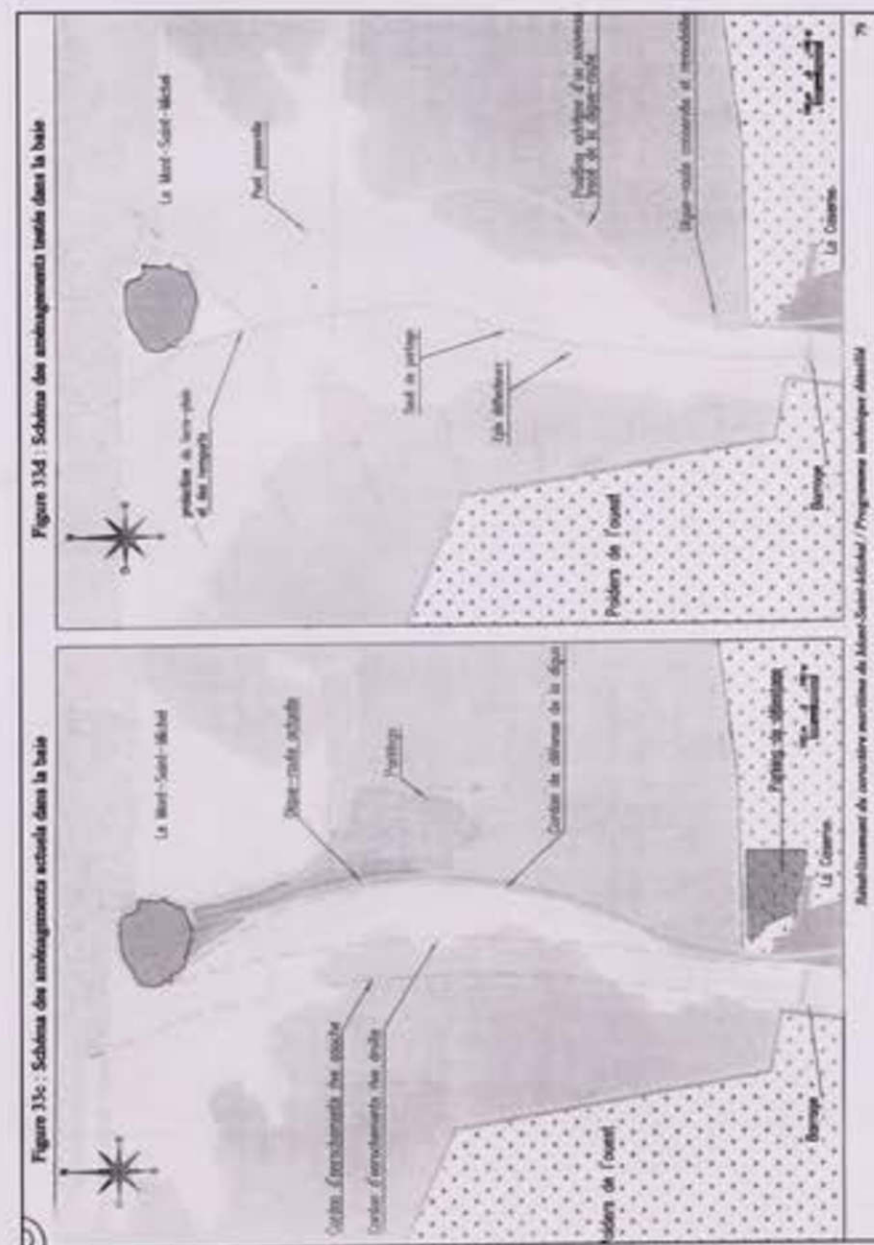
Ces résultats mettront du temps à apparaître sur le terrain : une fois tous les ouvrages réalisés (en 2015), il faudra que les chasses produisent leurs effets sur les sédiments qui se sont accumulés entre le barrage et le Mont. On observe déjà une évolution largement positive.

En attendant, ce sont les résultats des études sur le modèle physique de la petite baie qui en donnent une préfiguration autour du Mont.

L'analyse de l'essai long à 45 ans, par rapport à l'année de référence To 1997, a été faite dans la couronne de 1 km autour du Mont :

- elle montre une stabilisation des fonds maritimes à environ 155 hectares entre To + 25 et To + 45 avec les aménagements prévus, cette surface chuterait à 105 hectares si l'on ne faisait rien ;
- parallèlement, les fonds susceptibles d'être recouverts par les herbues régressent grâce aux aménagements pour se stabiliser à environ 60 hectares, alors que si l'on ne faisait rien ils continueraient à progresser de 120 hectares sur 45 ans.

On rétablira ainsi un paysage de grèves balayées régulièrement par les marées.



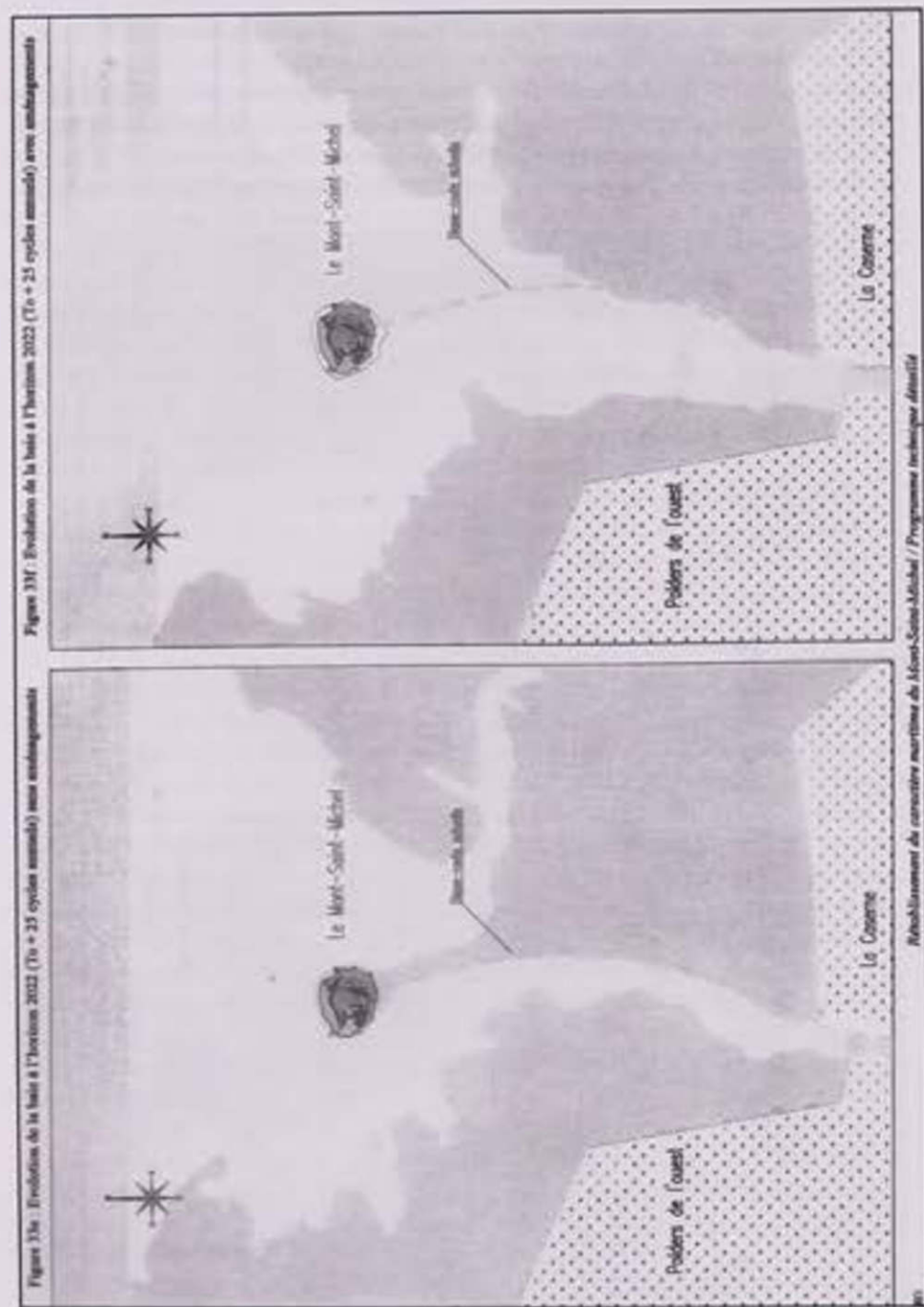
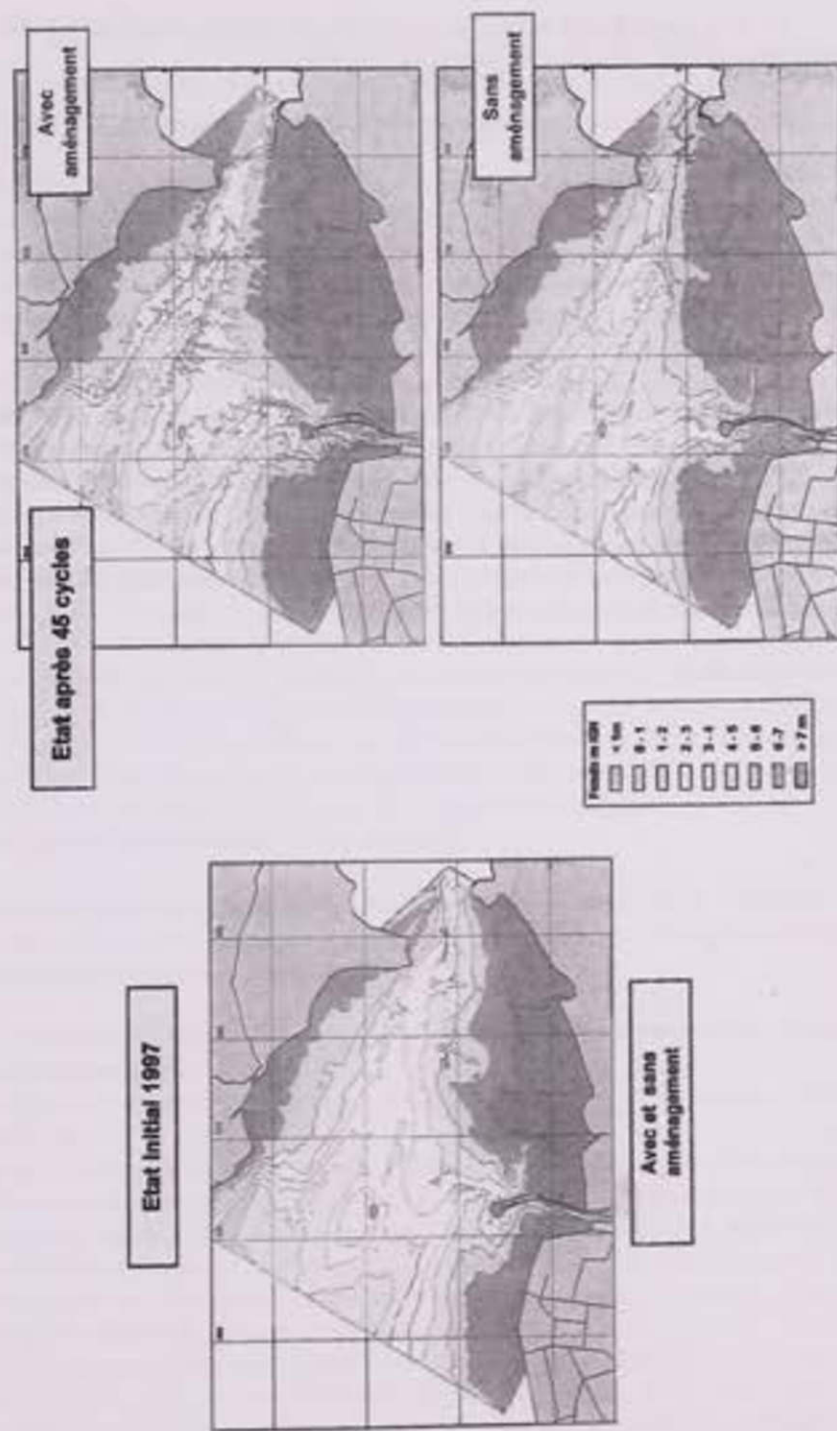


Figure 8 - Evolution de la sédimentation dans la petite baie après 45 cycles (Essai long avec aménagement - Source SOGREAH)



3-3 Par rapport aux exigences formulées au départ : quelle pérennité, quelle fiabilité et quelle ouverture du projet sur l'avenir ?

C'est spécialement important pour la dimension « hydraulique » du projet qui est traitée dans le présent chapitre.

Il était prévu que le Syndicat Mixte qui a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet aura ensuite la responsabilité de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages ; c'était dans ses statuts. Reste à savoir selon quelles modalités cela va se passer, de même pour les suivis nécessaires de la situation sur le terrain.

La Commission scientifique a cautionné la fiabilité des études faites et des options prises.

Le barrage sera un outil efficace et souple dont on pourra adapter la gestion et le fonctionnement en fonction des évolutions constatées en nature ; on pourra en particulier jouer sur l'ouverture des vannes et leur faire alimenter plus ou moins chacun des deux chenaux aval du Couesnon ; on a pu vérifier sur le modèle physique la grande réactivité que l'on pouvait ainsi obtenir. De même, le génie civil du barrage sera adaptable à l'élévation éventuelle du niveau des mers.

Enfin, dans l'anse de Moidrey, on pourra trouver des capacités de stockage complémentaires si un jour le besoin s'en faisait sentir.

(A suivre)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 1^{er} avril 2017

L'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'est tenue le samedi 1^{er} avril 2017 au Mont-Saint-Michel dans la salle du C.N.I.R. (Centre Normand d'Information et de rencontre), sous la présidence de son Président, Monsieur Henry Decaëns.

Le Président ouvre la séance à 10 heures.

Après avoir vérifié la liste d'émargement (58 présents) et les pouvoirs (42) adressés par les membres absents, soit 100 personnes présentes ou représentées, le Président remercie les nombreux membres présents ; il remercie tout spécialement M. Jean-Pierre Morelon, membre d'honneur, venu spécialement d'Ugine (Savoie) pour nous donner une communication sur le rétablissement du caractère maritime du Mont après l'Assemblée Générale, ainsi que Monsieur Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye, toujours fidèle des réunions de l'association, MM. Pierre Bouet, Jean-Claude Lefeuve et François Neveux membres du Conseil scientifique de notre association. Il excuse les membres absents qui ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents, M. Yann Galton, maire du Mont-Saint-Michel qui nous prête gracieusement la salle du C.N.I.R., le père André Fournier, recteur du sanctuaire du Mont-Saint-Michel et curé de Pontorson, Madame Marie-Pierre Bouet, administratrice, Madame Marie-Claude Manet, présidente de l'A.G.E.B., et quelques adhérents dont M. et Mme Philippe Demon.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 avril 2016

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 avril 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Présentation, par le Président, et adoption du rapport moral du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016

Le Président présente le rapport sur la situation morale de l'association en 2016 ainsi qu'il suit :

En 2016, notre association comptait 359 membres, dont 20 membres d'honneur.

Nous avons tenu notre assemblée générale statutaire le 16 avril au Mont, au lieu-dit la Caserne. Après l'approbation du rapport d'activité et du rapport financier de l'année 2015, nous avons pu entendre une communication savante et passionnante de Stéphane Lecouteux, responsable de la Bibliothèque patrimoniale d'Avranches, sur les liens entre les abbayes de Fécamp et du Mont-Saint-Michel.

Nous vous avons également conviés à une autre réunion au Mont le 10 septembre. Plusieurs d'entre vous ont pu intervenir avant que Vincent Juhel, historien de l'association des Chemins du Mont-Saint-Michel et membre du Conseil scientifique de notre association, intervienne sur les peintures murales qui ornaient naguère l'abbaye ; ce sujet qui n'avait jamais été abordé dans nos réunions était également très intéressant.

Durant l'année 2016, les instances de notre association se sont réunies à plusieurs reprises : le Conseil d'administration à la maison du Patrimoine à Avranches le 5 mars et le 16 juillet, le Bureau le 9 décembre, au même endroit à Avranches, le Conseil scientifique et le Conseil éditorial de la revue le 9 septembre au domicile du Président (16, rue de la Forge, 50170 Les Pas).

Nous avons publié les quatre numéros du tome XVI de notre revue, ce qui constitue 256 pages d'informations ou de textes inédits sur le Mont.

Vous continuez à recevoir régulièrement la lettre électronique de notre association qui permet de vous donner plus rapidement des informations concernant le Mont.

Comme vous le savez aussi, quelques-uns d'entre nous sont en train de travailler sur la mise en ligne des sommaires des bulletins et numéros de la revue, afin de faciliter les recherches et aussi de nous apporter des ressources supplémentaires par la vente de numéros anciens.

Nous avons subventionné les activités culturelles organisées par Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye. Deux concerts exceptionnels y ont été donnés. Le 4 juin, le violoncelliste Marc Coppey a interprété dans la salle des Chevaliers les suites 1 et 2 de Bach, puis dans l'église abbatiale la suite n° 6 et trois strophes sur le nom de Sacher d'Henri Dutilleux : c'était sublime ! Le samedi 24 septembre, dans l'église abbatiale, les Pages et les chœurs du Centre de musique baroque de Versailles et, pour la partie instrumentale, l'ensemble La Réveuse, dirigés par Olivier Schneebeli, nous ont fait découvrir la Maison royale de Saint-Cyr au travers d'œuvres de Pascal Collasse, Guillaume-Gabriel Nivers et Louis-Nicolas Clérembault : c'était absolument magnifique. Nous avons également apprécié le concert donné le 10 septembre dans le réfectoire des moines par le guitariste Emmanuel Rossfelder.

Nous continuons à participer aux réunions du Comité culturel d'Ardevon. La Fondation du Mont-Saint-Michel vient d'acquérir une très belle bibliothèque sur le Mont : elle est également en train de réaliser une bibliothèque virtuelle sur le culte de saint Michel et les pèlerinages.

Marie-Claude Manet, présidente de l'A.G.E.B., nous a associés en novembre à un courrier qui a été adressé à la préfète de région, Nicole Klein, et au président de la région, Hervé Morin. Dans ce courrier, nous leur faisons part de notre inquiétude concernant l'évolution de la baie entre Tombelaine et Genêts. Nous leur demandons également d'engager des études qui pourraient éventuellement conduire à modifier le fonctionnement du barrage de la Caserne, sans doute responsable de l'ensablement du nord de la baie.

Nous avons enfin participé le 22 décembre à Avranches à la mise en place de la Conférence de la baie du Mont-Saint-Michel. Cette instance a notamment pour mission de mettre au point le plan de gestion qui sera présenté à l'UNESCO pour valoriser le Mont et sa baie.

Voilà le rapport d'activité que le Conseil d'administration a adopté le 11 février dernier et qu'il soumet à vos suffrages.

L'Assemblée Générale approuve le rapport sur la situation morale de l'association ainsi présenté par son Président à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Présentation, par le Trésorier, et adoption du rapport financier comprenant le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes pour l'exercice 2016

Le Trésorier présente les comptes de l'exercice 2016 comprenant le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes, ainsi qu'il suit :

		BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016	
		ACTIF 2016	PASSIF 2016
		RAPPEL 2015	RAPPEL 2015
STOCKS			
		26 600,00	45,00
CHARGES GESTION 2017 PAYÉES D'AVANCE			47 761,00
Enveloppes	0,00		1 520,00
Abonnement Poste, Timbres	0,00	178,00	
			49 281,00
			2 776,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			52 102,00
NSMD Titres Monétaires	5 532,00		
Produit financier	115,00		
			49 236,00
RÉALISABLE ET DISPONIBLE			
Cheque à encaisser	0,00		
Cartulaire à encaisser	0,00		
Cotisation à payer	35,00		
Abonnement revue à payer	0,00		
Compte NSMD	8 485,00		
Caisse d'Épargne	15 365,00		
Caisse	230,00		
		24 115,00	
		22 038,00	
		54 347	
			56 221,00
			54 347,00
			118,00
			26,00
			1 980,00
			0,00
			120,00
			0,00
			2 776,31
			56 221,00
			54 347,00

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL									
COMpte d'EXPLOITATION 01/01/2016 AU 31/12/2016									
DEPENSES	PREVISION- NEL	2016 AU 30/12/2016	CORRECTIF 2016	TOTAL 2016	RECETTES	PREVISION- NEL	2016	CORRECTIF 2015	TOTAL 2016
Impression cartes de membres	0	0	0	0	Cotisations	9 000	9 552	+ 1552	9 552
Frais de déplacement	500	0	0	0	Donns	3 000	2 602	-398	2 602
Logiciel et site Internet	1 200	43	-457	0	Vente Sagot, Voisin	0	0	0	0
Frais de Poste (y cp routage revues)	0	1 258	+58	1 258	Cartes postales et portfolios	0	0	0	0
Impression revues (Sud Malcoff)	5 400	5 534	+134	5 534	Vente CDROM	0	0	0	0
Façonnage des revues LPE	1 700	1 630	-70	1 630	Vente cartulaires	160	421	+ 261	421
Frais gestion courante	500	126	374	126	Vente bulletins et Revues	500	482	+18	482
Conseil Scientifique (réceptions,...)	0	0	0	0	Recette repas ou pot AG	3 800	2 765	+1 049	2 765
Frais d'Assemblées (dépenses,...)	3 600	2 817	-783	2 817	Port payé	0	6	-6	6
Cotisations à autres associations	100	80	-20	80	Recette Concerts	0	0	0	0
Prix d'Estouneville	1 600	0	-1 600	0	Produit financier	130	116	-14	116
Plaquettes et dépliant	0	0	0	0	Profits exceptionnels	0	0	0	0
Frais financiers (abonnement)	120	120	0	120	Recettes publicitaires	1 000	1 080	+80	1 080
Contrat réexpédition courrier et BP	180	180	0	180					
Cartulaires (stockage)	0	0	0	0					
Dépenses exceptionnelles	0	0	0	0					
Variation stock	52	129	0	129					
Mécénat Concerts / CMN	1 500	1 500	0	1 500					
Communication	50	0	0	0					
Assurance RC	230	230	0	230					
RESULTAT EXERCICE	1 275	3 548	0	3 548		17 590	17 225	0	17 225
	17 340	17 225	0	17 225					

Compte d'exploitation du 01/01/2016 au 31/12/2016

COMMENTAIRES

Mme Carabie a payé sa cotisation 2017 en avance : 35 €, en 2016
M. Bigot a payé sa cotisation 2016 en 2017 : 35 €

Le prix Torigny de 1 600 € n'a pas été attribué cette année, mais l'association a donné 1 500 € en Mécénat.

Ces correctifs étant faits, le résultat prévisionnel au 31/12/2016 se monte à 3 548 €, alors qu'il était budgeté à 858 €.

Résultat satisfaisant, mais dû pour une bonne part à l'absence de prix distribué.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré et s'être félicitée notamment de l'excédent des recettes sur les dépenses, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le rapport financier transmis par le trésorier, et adopte dans les mêmes conditions, spécifiquement, le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes.

4) Quitus du Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2016 à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Présentation par le trésorier du projet de budget pour 2017

Le trésorier présente le projet de budget 2017 ainsi qu'il suit :

Budget prévisionnel 2017

DÉPENSES	TOTAL	RECETTES	TOTAL
Frais de personnel	0	Cotisations 2016	9 000
Impression des cartes de membres	0	reprise sur provision revues	0
Frais de déplacement	0	Produit financier	110
Logiciel et site Internet	50	Vente Sagot, Voisin	0
Frais de Poste	1 300	Vente cartes postales et portfolios	0
Impression revues	5 700	Vente CDROM	0
Frais envoi des revues	1 600	Vente cartulaires	400
Frais gestion courante	150	Vente bulletins	500
Réceptions et Conseil Scientifique	0	Recette repas ou pot AG	2 800
Frais d'Assemblée	2 800	Port payé	0
Cotisations extérieures	100	Annulation dépréciation stock 2010-2011	0
Prix d'Estouteville	0	Profits exceptionnels	0
Prix Torigni	1 600	Recettes publicitaires	1 000
Impress. plaquettes et dépliants	0		
Frais financiers	120		
Contrat réexpédition courrier BP	190		
Dons	0		
Variation stock	52		
Dépense Concerts	1 500		
Quote-part Maison Patrimoine	50		
Communication	50		
Assurance RC	230		
BENEFICE	1 258		16 810
	16 810		

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de budget tel qu'il vient d'être présenté par le Trésorier.

6) Tarifs des cotisations, des ventes de publicités et de produits pour 2017

Le Président propose le maintien pour 2017 de la totalité des tarifs des cotisations, des ventes de publicités et de produits.

Cependant, la secrétaire rappelle l'importance et la nécessité de vendre des cartulaires. Deux exemplaires sont proposés à la vente aux membres présents.

7) Elections au Conseil d'Administration :

La secrétaire indique qu'en 2017 les mandats suivants arrivent à échéance :

- Monsieur Henry Decaëns, président
- Monsieur Paul-Noël Lebrech, vice-président
- Monsieur Vincent Lerebours Pigeonnière, trésorier
- Madame Marie-Pierre Bouet, administratrice
- Monsieur Jean-Luc Legros, administrateur
- Monsieur Jean-Marie Vannier, administrateur

Les membres évoqués ci-dessus souhaitent se porter candidats à leur propre succession. La secrétaire les remercie pour tout le travail qu'ils accomplissent avec compétence et engagement.

Par manque de temps à consacrer à l'association « Les Amis du Mont Saint Michel », les membres suivants ont, eux, souhaité ne pas se représenter :

- le Père Michel Le Blond
- Monsieur Patrick Perrin

Monsieur Jean-Pierre Delalande est, lui, démissionnaire pour des raisons personnelles.

La secrétaire précise que le Président a reçu deux candidatures au Conseil d'Administration, celle de Messieurs Gérard Le Corre et Dominique Poitevin. Il demande s'il y a d'autres candidats parmi les membres présents à l'Assemblée Générale.

Une nouvelle candidate se présente en séance, madame Julie Poitevin. La secrétaire demande ensuite aux trois candidats de se présenter rapidement. Puis elle procède à l'élection.

Madame Julie Poitevin, Messieurs Gérard Le Corre et Dominique Poitevin sont élus au Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et sont chaleureusement félicités pour leur engagement.

8) Point sur les travaux informatiques et les fascicules manquants de la revue

Monsieur Dominique Poitevin vient expliquer les travaux de mise en ligne des sommaires des revues de l'association. Il montre comment accéder à partir de mots-clés à la banque de données sur le site Internet de l'association. Le Président le remercie chaleureusement ainsi que madame Julie Poitevin, messieurs Jean-Michel Cardon et Benoît Roux pour les heures de saisie informatique qu'ils ont assumées.

Un appel est lancé aux membres de l'association pour essayer de récupérer les numéros manquants des revues (19, 20, 21, 22, 24, 30, 31, 37, 48, 50, 72, 91). Malheureusement, l'association elle-même ne possédant pas la collection complète des revues, elle aimerait pouvoir la reconstituer grâce à des dons d'adhérents qui possèderaient des numéros en double.



Pendant l'intervention de Jean-Pierre Morelon
qui a fait suite à l'assemblée générale du 1^{er} avril 2017.
Photo Henry Decaëns

9) Monsieur Benoît Roux vient commenter ses envois de lettres électroniques,
toujours intéressantes et prisées par les adhérents.

10) Questions diverses

Monsieur Jean-Luc Legros, secrétaire de rédaction de la revue, évoque la petite note de lecture parue dans la revue de mars 2017. Il invite les membres de l'association à venir l'enrichir par toutes les découvertes qu'ils pourraient faire au hasard d'un paragraphe, d'un chapitre ou d'un livre traitant du Mont Saint-Michel. Il leur serait reconnaissant de transmettre leurs trouvailles au secrétariat de l'association à l'adresse électronique suivante : pascale.chaveriat@gmx.net.

Sont portés à l'attention du public les concerts qui auront lieu lors du festival de musique du Mont-Saint-Michel et de sa baie du 21 au 24 septembre 2017 sur les sites d'Ardevon, Avranches, Carolles, Genêts, Granville, la Lucerne d'Outremer, Pontorson.

La direction artistique de ce nouveau festival sera assurée par René Martin, créateur et organisateur, entre autres, des Folles journées de Nantes et de la région des Pays de la Loire, concept exporté dans de nombreux pays, par exemple au Japon pour les Folles journées de Tokyo.

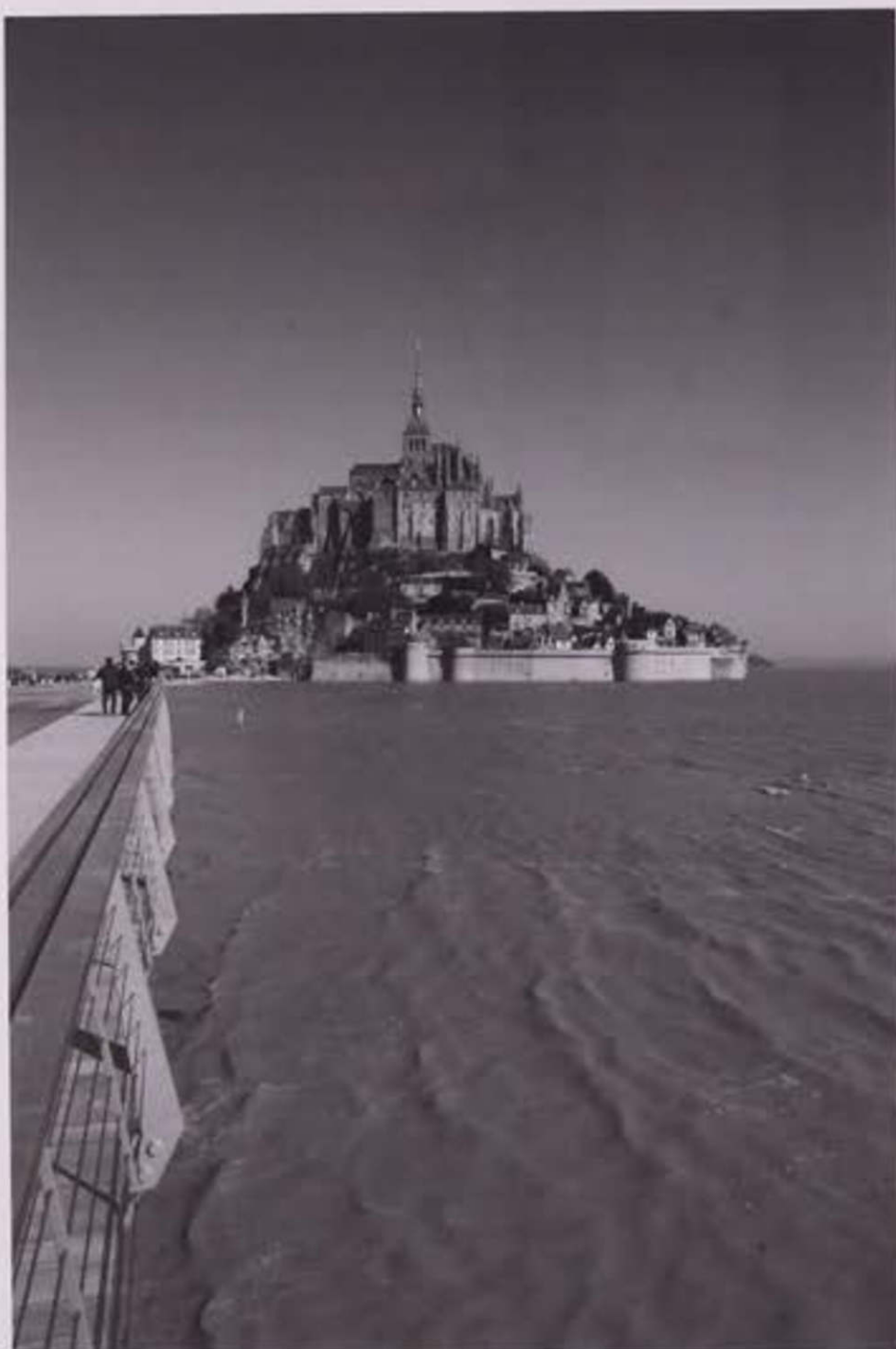
Le dimanche 24 septembre, le dernier concert sera « une apothéose musicale et spirituelle » à l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Le Président fait part à l'Assemblée Générale de la décision suivante du Conseil d'administration : la prochaine réunion annuelle est fixée au samedi 23 septembre 2017, à 10 h 00. Le lieu reste à préciser.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11 h 00.

Henry Decaëns
Président

Pascale Chaveriat
Secrétaire



Le Mont-Saint-Michel à marée haute vu du pont-passerelle. Cliché H. Decaëns, avril 2015.

Le Service des Actions éducatives, au Mont-Saint-Michel, un partenariat Education nationale/Centre des Monuments Nationaux

Les visiteurs du Mont-Saint-Michel croisent régulièrement dans le village ou dans l'abbaye des enfants, ou des groupes d'élèves accompagnés ou non par leurs enseignants. Cohortes de petits de la maternelle se tenant par la main, classes de primaire, de collège, mais également des lycéens¹ et des étudiants de l'enseignement supérieur. En étant plus attentifs, au-delà des rires, des courses ressemblant à des volées d'étourneaux apparaissant ou disparaissant, chacun pourra reconnaître qu'ils travaillent. Rallye, énigmes à résoudre, croquis, dessins à compléter, prises de vue, notes, empreintes, la palette pédagogique est large pour étudier un village médiéval, les maisons à colombages et à encorbellement, l'organisation de la rue centrale et le haut du pavé.

Le Mont offre également l'occasion d'une étude in situ d'une forteresse médiévale qui ne fut jamais investie lors de la guerre de Cent Ans. Les bombardes attirent l'attention, mais aussi le chemin de ronde et le commandement des tours. Un vocabulaire est proposé par les enseignants pour apprendre à nommer ce que chacun peut découvrir.

Pour des enseignants d'histoire, la visite d'une abbaye comme celle du Mont-Saint-Michel, dont les constructions vont du X^e siècle au XIX^e siècle, apparaît comme une anthologie inespérée de l'architecture occidentale. Mais l'abbaye est un labyrinthe, elle est complexe, elle a une longue histoire. Difficile de s'y retrouver, de répondre aux questions souvent pertinentes des élèves, la circulation des pèlerins, le mobilier et les couleurs disparues dans l'abbatiale et dans les autres salles de l'abbaye, leur faire comprendre le pouvoir spirituel et seigneurial de l'Église dans la société médiévale, appréhender l'universalité du Mont-Saint-Michel inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco au titre du Patrimoine culturel et naturel.

Les professeurs qui organisent une « sortie pédagogique » au Mont-Saint-Michel peuvent cependant compter sur l'aide apportée par le Service des Actions éducatives et par des conférenciers, référents scientifiques du lieu, qui mènent des visites à thème d'une heure et demie dans les différentes salles.

Le Service éducatif du Mont-Saint-Michel est aujourd'hui composé de trois enseignants² détachés par le ministère de l'Éducation nationale pour quelques heures par semaine et d'un poste à temps complet d'un professeur des écoles. Le ministère de la Culture salarie quant à lui deux fonctionnaires chargés de diffuser les documents, d'orienter les enseignants dans leurs démarches et de gérer les réservations des scolaires. Ce service important si on le compare à d'autres monuments est à la mesure du nombre d'élèves et de jeunes fréquentant le Mont : près de 65 000 dans le cadre de groupes scolaires³ !

¹ On compte 35% d'élèves de primaire, 45% de collégiens (notamment 5ème et 4ème) et 10% de lycéens et étudiants.

² Un enseignant d'arts plastiques, un d'histoire-géographie et un professeur de lettres. Ces trois matières ayant été choisies en fonction des spécificités historiques et architecturales du monument.

³ Plus de 150 000 enfants de moins de 18 ans visitent le Mont en famille, chaque année.

La création du Service éducatif a fait l'objet d'une convention signée entre l'Éducation nationale et les Monuments historiques en 1984. Aujourd'hui, un conseil d'orientation⁴ se déroule périodiquement pour redéfinir sa mission d'informer, concevoir, produire et former.

Pendant longtemps ce service s'est distingué des autres services présents dans les autres monuments nationaux par le fait que les enseignants conduisaient ou accompagnaient eux-mêmes les groupes scolaires dans l'abbaye mais aussi dans le village, ce qui est abandonné aujourd'hui. Leur mission consistait également dans l'élaboration des dossiers pédagogiques⁵ destinés aux élèves et aux professeurs, activité qui s'est considérablement enrichie au cours des années. Les enseignants continuent à accompagner, dans la conception et sur site, les classes sur des projets alimentant les parcours éducatifs.

Il faut souligner ici que le Mont-Saint-Michel n'est jamais abordé en tant que tel. Son étude doit entrer dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale et dans celui de la découverte du patrimoine local ou régional. Mais le Mont-Saint-Michel ne peut se réduire à ce dernier, il a une place non négligeable dans l'histoire de l'Occident chrétien, aussi la provenance des élèves pris en charge par le Service éducatif n'est-elle pas seulement celle du département de la Manche ou des régions normande ou bretonne, elle s'étend au quart nord-ouest de la France, à la région parisienne⁶, mais aussi aux nombreux élèves étrangers accueillis dans le cadre de jumelages.

Pour éviter les visites « touristiques », qui fort heureusement ont tendance à se raréfier, il est demandé aux enseignants qui veulent se rendre au Mont-Saint-Michel de préciser leur projet pédagogique, les disciplines concernées, les activités préparatoires ou complémentaires prévues en classe. L'aide du Service leur est alors acquise pour élaborer un dossier cohérent ou leur envoyer des documents correspondant au but poursuivi en lien avec le programme scolaire. La plupart du temps, la sortie envisagée fait appel à plusieurs matières, l'histoire bien sûr, la géographie, les lettres, les arts plastiques, les sciences, la technologie, les mathématiques, l'histoire des arts, les langues vivantes, l'éducation musicale.

Outre ce travail d'accompagnement des projets, les enseignants élaborent des dossiers en essayant de multiplier les approches pédagogiques⁷ que suscite un tel monument ; ces dossiers sont réactualisés en fonction du changement des contenus ou de l'esprit des programmes. On comprend ainsi l'intérêt dans un service éducatif d'avoir un tel personnel de la « maison enseignante » initié aux arcanes des programmes scolaires.

La finalité du Service est en effet d'aider les enseignants à monter leur projet pédagogique de manière cohérente avec les nouveaux programmes et mettre en œuvre les compétences du socle commun, enfin permettre aux enseignants de mener eux-mêmes sans trop d'appréhension une visite profitable et approfondie du Mont-Saint-Michel. Pour ceux qui ne le souhaitent pas, le Centre des Monuments Nationaux met

4 Il réunit le recteur d'académie, la DAAC, DASEN, CANOPE, la ville d'Avranches, l'administrateur de l'abbaye et le personnel du Service.

5 Un catalogue des dossiers élaborés est en partie téléchargeable, mais la « visibilité numérique » du Service demeure un grand chantier.

6 Il est à noter que la raréfaction des crédits alloués aux sorties scolaires a supprimé nombre de projets d'enseignants qui jusqu'à présent fréquentaient le Mont.

7 Voir en annexe les différents dossiers proposés par le Service, des Actions éducatives.

à la disposition des classes et sur rendez-vous des conférenciers qui orientent leur visite sur le thème en lien avec la partie du programme étudiée en classe. Il faut noter que les conférenciers ne remplacent pas les enseignants mais apportent leur expertise scientifique du lieu sous forme de médiation auprès des élèves⁸.

Il y a encore quelques années, les « classes patrimoine » permettaient, pendant une semaine, l'immersion des élèves au Mont-Saint-Michel et le travail de la classe avec des artistes (calligraphe, enlumineur, sculpteur, architecte, écrivain, comédien...) et avec un guide-biologiste pour la découverte de la baie⁹. Par manque de moyens alloués dans les établissements mais aussi par lassitude de certains enseignants, ce type de classe n'existe plus. Il est remplacé par des classes originaires uniquement de la région et pour un court séjour, ou un séjour filé. La mise en place des projets interdisciplinaires alimentant les parcours éducatifs : PEAC¹⁰, Parcours citoyen, Parcours Avenir, apparaît comme le nouveau moyen de mettre en place des connaissances approfondies en associant plusieurs disciplines sur un temps d'étude long.

Dans le cadre du P.A.F.¹¹, le S.A.E. conjointement avec le scriptorial d'Avranches organise chaque année une journée de formation à l'adresse des enseignants (classes primaires et secondaires). Celle-ci, quoique passionnante, est de plus en plus boudée par le public concerné qui reproche de devoir payer les parkings et qui doit prendre sur son temps de travail personnel cette journée de formation. Cependant en 2017 deux sessions à destination d'une trentaine d'enseignants du REP¹² de la Manche et un Groupe de Formation Action Académique (30 personnels pluri-catégoriels) relatif à la mise en œuvre des Parcours Avenir¹³, ont été menés.

Les enseignants volontaires pour travailler au Service éducatif (quelques heures par semaine) ont des motivations qui peuvent être distinctes, mais ils se rejoignent sur des points essentiels, celui déjà d'avoir conscience de travailler « dans un lieu exceptionnel ». Ils soulignent une occasion d'enrichir leur pratique pédagogique en se confrontant à d'autres professeurs enseignant des matières différentes et d'échanger leur expérience avec des collègues venant d'autres établissements. Les professeurs du S.A.E. vivent une réelle expérience d'interdisciplinarité, où ils ont la possibilité d'élaborer dans un monument aussi riche de « magnifiques projets », d'avoir le temps d'une véritable réflexion pédagogique et de se confronter à différents professionnels. Le souci de « pousser les murs » de leur collège, de sortir de leurs classes est souvent évoqué. D'une manière plus ou moins forte, il y a aussi pour eux la fascination exercée par le monument qui a été l'élément déclencheur de leur choix afin de partager leur passion avec des élèves et d'autres collègues. Le Mont leur permet également une ouverture culturelle par la rencontre de professionnels de l'art et de la culture.

8 Au même titre que d'autres professionnels et artistes.

9 L'auteur de ces lignes a eu le privilège d'en faire de nombreuses avec ses élèves, vingt ans plus tard certains me le rappellent encore émerveillés.

10 Parcours d'éducation artistique et culturelle, obligatoire dans les programmes.

11 Bonheur des acronymes ! Plan académique de formation des enseignants.

12 Réseau d'éducation prioritaire.

13 Le parcours Avenir est conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6ème à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Tous ont le sentiment d'une chance donnée dans leur carrière, même si ce privilège se paie. Leur temps de travail est minoré bien souvent eu égard à la quantité de travail que certains projets peuvent demander. D'autre part, la rencontre de deux « cultures » au sein du monument, celle des agents en charge des visites et conférenciers et celle des enseignants a nécessité et nécessite encore un dialogue où chacun doit préciser ses objectifs et ses moyens pour faire apprécier au plus juste un monument aussi complexe et porteur d'une telle histoire¹⁴ !



L'équipe du Service des actions éducatives en 2017 : de gauche à droite, Marion Larpent, professeur d'Arts plastiques, Myriam Lemarchand, professeur de Lettres, Delphine Davy, professeur des Ecoles, Annick Fillâtre, secrétaire, Frédéric Ferté, professeur d'Histoire et Géographie et, assisté, Marie-Claire Lemarié, Technicienne des Services culturels.

¹⁴ Vous pouvez lire le récit romancé d'une classe patrimoine au Mont-Saint-Michel L'Émerveillante de Jean-Luc Legros Editions Yellow-Concept paru en 2016 Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine)

Annexe 1

La liste suivante des projets proposés par le S.A.E. n'est pas exhaustive et occulte le caractère interdisciplinaire du travail et des visites. Les thèmes sont bien sûr adaptés au niveau des classes concernées.

Cette liste correspondant à des titres de dossiers pédagogiques et non à des projets est en cours de remaniement suite à la mise en œuvre des nouveaux programmes.

- * Ecrire et dire le Mont-Saint-Michel
- * Contes et légendes du Mont-Saint-Michel
- * La description, regards sur le Mont-Saint-Michel
- * Points de vue sur le Mont ; vers une écriture argumentative
- * Élaboration d'un centon : une écriture personnelle « patchwork » nourrie par les lectures
- * Dictée graphique : entrer dans le texte par une ligne
- * En quoi un lieu peut-il représenter l'organisation d'une société ?
- * Pourquoi les hommes inventent-ils des histoires ?
- * Comment lire la pierre pour comprendre l'architecture ?
- * Pourquoi protéger le Mont ? Pourquoi le défendre ?
- * Quels métiers pour une mise en valeur du patrimoine ?
- * Arts roman et gothique dans l'abbaye
- * Les restaurations dans l'abbaye
- * Reliques et reliquaires
- * Valoriser et ménager les milieux, le projet du « RCM¹⁵ »
- * Le Mont, en mots et en images (dossier adapté pour des classes en échange linguistique)

Les projets relatifs aux classes primaires ont été pour 2016/2017 :

- Impressions contrastées
- Le Mont des Métiers
- L'île aux merveilles
- Lumières du Moyen Âge
- Passages secrets et labyrinthe
- Un jardin suspendu
- Comme une fourmi
- A la recherche des couleurs perdues de l'abbaye
- Carnet de voyage
- Tous les chemins mènent au Mont
- Question de points de vue
- A la découverte du village du Mont-Saint-Michel

Le S.A.E. a également mis en place un concours photo/texte en lien avec Canopé¹⁶. Les productions seront exposées à la médiathèque d'Avranches et au Scriptorial à l'occasion de la Nuit des Musées.

¹⁵ Rétablissement du caractère maritime.

¹⁶ Réseau de création et accompagnement pédagogiques présent dans chaque Académie.

Annexe 2

Thèmes en relation avec les programmes allant du CM1, aux classes de collège et de lycée et abordés par les conférenciers du monument en lien avec le S.A.E. :

- * Louis XI, un roi chrétien
- * Les évadés du Mont-Saint-Michel, d'après l'album de Fabian Grégoire
- * Le crâne percé d'un trou, entre réalité historique et fiction (d'après le roman éponyme d'Evelyne Brisou-Pellen)
- * Monstres et décors, fonctions symboliques...
- * L'évolution des constructions de l'abbaye, en lien avec l'affirmation du pouvoir seigneurial
- * De la lecture de la pierre à l'architecture
- * Ombres et lumières
- * Patrimoine, tourisme et développement durable
- * La chrétienté médiévale

En deçà ou au-delà de ces différents thèmes abordés, les enseignants permettent aux élèves de rencontrer un lieu unique fort différent de ceux qu'ils fréquentent quotidiennement. Le Mont-Saint-Michel apparaît alors particulièrement propice à la découverte d'autres façons de penser, de vivre, d'imaginer le monde.

C'est ainsi qu'il peut aider les jeunes à dépasser certains préjugés et à combattre l'intolérance.

Merci au personnel du Service des Actions éducatives d'avoir répondu à mes questions.

Jean-Luc Legros

Petites notes de lecture 2

Et si la mer ne montait plus !

« Le temps fuit, irréparable. Il ne peut être immobile. Lorsqu'il s'arrête, c'est l'achronie. » C'est ainsi que commence l'ouvrage¹ du professeur Jean Bernard. L'auteur entre la science-fiction et le conte philosophique imagine que le 24 mai 2006, le temps s'est arrêté. Les conséquences en sont multiples et inattendues dans le monde entier.

Et qu'advient-il au Mont-Saint-Michel ? Une fois de plus, c'est l'ampleur de la marée qui est retenue, au point où l'on peut dire que la baie du Mont est l'archétype, pour beaucoup d'auteurs, du phénomène.

« Le Mont-Saint-Michel, le vendredi 24 mai 2006 à onze heures, vingt-sept minutes, trente-quatre secondes. La marée est basse. La mer est lointaine, très lointaine. Bientôt elle va monter très vite, très haut, tout couvrir. Point. Elle reste lointaine, très lointaine. (...) La mouette, qui s'apprêtait à piquer un poisson dans les eaux montantes, ne plonge pas. »

Le spectacle de la marée souvent merveilleusement décrit par nombre d'auteurs comme Théophile Gautier ou Guy de Maupassant ne se produit pas. L'auteur poursuit :

« Le touriste, venu admirer la mer haute, et qui se tenait vaguement pour un héros, n'est plus qu'un spectateur lointain. Il songe à Paul Valéry évoquant « ... des mers fort différentes, dont l'une par exemple est assujettie à la marée la plus ample et la plus haute qui soit tandis que ce phénomène est imperceptible dans l'autre. Il constate l'arrêt du temps et l'arrêt de la marée. Sa méditation a pour objet la relation entre le temps et le mouvement, le temps, le mouvement et les astres. »

Les familiers de la baie ne partagent plus depuis longtemps l'étonnement de Paul Valéry, mais la notion du temps et de la durée est profondément ancrée dans leur vie. Elle détermine une bonne pêche ou conditionne la simple survie. Les montres ou les préoccupations des « gens de la baie » doivent avoir un double cadran marquant le temps universel, celui du soleil éloigné plus ou moins de ce dernier et surtout celui de la lune dont l'influence est déterminante dans le coefficient des marées.

Le temps s'arrêterait-il lui aussi habituellement dans la baie ? On pourrait le croire lors de la morte eau, où chacun a l'impression que les astres n'ont plus d'effets. La mer semble stagner, ne monte plus beaucoup et descend à peine. Elle ne reste pas figée mais paraît avoir abandonné ses prérogatives de recouvrement et de dévoilement. Les astres n'agissent plus !

Comme l'évoque Jean Bernard, la relation entre le temps et le mouvement, entre le temps et l'espace est vécue d'une manière très familière dans la baie.

Dans cette suspension astronomique en période de morte-eau s'ajoute chaque jour celle de l'étalement, le retournement du flot lors de sa montée ou le jusant lors de sa descente, comme si les astres devenaient sans effet, l'espace d'un moment. Mais l'étalement

¹ Le jour où le temps s'est arrêté, Editions Otilie Jacob 1997.

est comme le temps, elle est une illusion, le courant alternatif de la marée est déjà à l'œuvre. Dans ce temps que l'on croit arrêté ou devenu ambiant, la montée ou la baissée nous donne une petite demie heure d'un faux répit. A l'étale de basse mer, le moment du retour est à peine envisagé, mais un premier bilan de pêche peut déjà se sentir au poids des paniers. Déjà, les cris des mouettes s'accroissent comme avertisseur de la remontée du flot. Il faut abandonner le rocher que la mer commence à reconquérir, un banc de sable si prometteur et qui « donnait », ranger le filet qui recueillait des centaines de crevettes se déversant d'une corne d'abondance.

Le temps des marées, notamment des fortes marées, est en effet synonyme, pour les pêcheurs à pied et les guides faisant les traversées, d'espace libéré ou inaccessible, une combinaison de l'espace et de la durée. Il rend compte du temps invisible de la lune. La marée est un cadran lunaire et lunatique car le flot s'accélère. Il peut surprendre celui qui l'avait oublié ou ne croyait plus en son existence. Il accélère et chacun connaît la règle des douzièmes. A la troisième et quatrième heure il triple sa vitesse. Imaginons une telle horloge où le temps se précipite, se précipite encore, le temps presse, l'espace se restreint, puis se calme.

Calmé ? Non, déjà, il prépare son retournement.

Dans la baie, à la marée montante, le temps recouvre l'espace ! Nous pouvons alors donner crédit à Paul Valéry : « Il ne faut pas prendre au sérieux ces mots, temps, espace. Ce sont des mots. Au cas le plus favorable, ce sont des fonctions, des choses ».

Jean-Luc Legros

« Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que la grande Pyramide est pour l'Égypte.

Il faut le préserver de toute mutilation.

Il faut que le Mont-Saint-Michel reste une île.

Il faut conserver à tout prix cette double œuvre de la nature et de l'art. »

Victor Hugo
14 janvier 1884

« Le seul nom du Mont-Saint-Michel évoque ce que les paysages de France ont de plus grandiose, ce que le patriotisme a de plus inviolé, ce que la religion a de plus saint. »

Siméon Luce
Histoire de Du Guesclin et de son époque, 1876, p. 250

Prochaine réunion des Amis du Mont-Saint-Michel
Le samedi 23 septembre 2017

L'Atelier S'Michel
MAISON DE GASTRONOMIE

De la **fabrique à la boutique**

Nouveau à ARDEVON !
VINICOLE Café

Dégustation & Vente

Le Comté - 50 170 Beauvoir
Tel.: 02 33 89 25 90

La Métairie - 50 170 Ardevon
Tel.: 02 33 60 59 48

www.atelierstmichel.fr

Plusieurs chefs d'entreprise ont décidé de rejoindre les acteurs économiques et culturels qui nous soutiennent déjà depuis plusieurs années. Nous les remercions vivement de leur aide et nous encourageons vivement nos adhérents à devenir leurs fidèles clients.

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BOUCHERIE DES GREVES Patrick HELAINE



Horaires d'ouverture
du mardi au samedi
7 h 30 - 19 h 30

Le dimanche
7 h 30 - 12 h 30

12, rue Saint-Michel - 50170 PONTORSON
Tél. 02 33 60 10 62 - helainepatrick@orange.fr

Philippe Royer
Agent général

8, rue st michel bp 44 - 50170 pontorson
Tél. : 02 33 60 03 63
Fax : 02 33 60 21 95
E-mail : agence.philipperoyer@axa.fr
N° Oras 07 014 700
N° 1050845898my au fichier des démarcheurs bancaires ou financiers

AXA réinventons / notre métier

Venez découvrir notre magasin !



Le Manoir des Abeilles
Vente Directe

Horaires magasin:

Lundi:	10h00-12h30/14h00-18h30
Mardi:	10h00-12h30/14h00-18h30
Mercredi:	10h00-12h30/14h00-18h30
Judi:	10h00-12h30/14h00-18h30
Vendredi:	10h00-12h30/14h00-18h30
Samedi:	10h00-12h30/14h00-18h30

Tel. 02 33 48 60 37
www.manoir-des-abeilles.com



SAINT JAMES®
Né de la mer
www.saint-james.com

In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porrionais - BP 440
50304 Avranches Cedex
Tél. : 02 33 79 02 00
Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité, Audit, Gestion, Conseil, Social et paies, Juridique
Membre de **Deloitte**. www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m² d'exposition

21 rue Jeanne Jugan



☎ 02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Cauge - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecotimprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75

EXPOSITION

Trésors du Moyen Âge

LES COLLECTIONS
DU MUSÉE DE CLUNY
EN VOYAGE

29 AVRIL ▶ 20 AOÛT 2017

SCRIPTORIAL D'AVRANCHES



OSEZ L'AVENTURE!

ALLIGATOR BAY



Parc animalier à 5mn du Mont-St-Michel

SILOË

• Livres • CD • Cassettes •
• Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN
50170 LE MONT SAINT MICHEL
Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).

Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)
- L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N° 52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N° 110 (2005) à N° 114 (2009), en très bon état : 8 €
- N° 115 (2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : 10 €

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

- **Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel : l'élaboration et le lancement du projet, 1995-2001,**
par Jean-Pierre Morelon p. 65
- **Procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er avril 2017** p. 107
- **Le Service des actions éducatives au Mont-Saint-Michel,**
par Jean-Luc Legros p. 117
- **Petites notes de lecture 2, par Jean-Luc Legros** p. 123

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamisdumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVII - N° 122 - III - SEPTEMBRE 2017

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVERLAT
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Gérard LECORRE M. Jean-Luc LEGROS, secrétaire de rédaction M. Dominique POITEVIN Mme Julie POITEVIN M. Antoine ROUSSELLE, archiviste M. Jean-Marie VANNIER

Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel L'élaboration et le lancement du projet : 1995-2001

Jean-Pierre MORELON
Ingénieur général des Ponts-et-Chaussées honoraire

(suite)

CHAPITRE V

L'ÉLABORATION DU PROJET : LES SOLUTIONS PROPOSÉES POUR L'ACCUEIL DES VISITEURS ET LES NOUVEAUX ACCÈS AU MONT

V-1 L'accueil des visiteurs : le parc de stationnement au sud de la Caserne

1-1 Un nouvel emplacement pour le parc de stationnement

En 1995, parmi les décisions prises, il y avait celle d'implanter le parc de stationnement au départ de la digue-route, dans l'enclos Morvan, en bordure du littoral. Ce site était classé, la loi littoral y était évidemment applicable.

Début 2001, lors de l'instruction mixte conduite par l'Etat sur les propositions du PTD d'avril 1999, des observations des ministères de l'Équipement et de l'Environnement ont montré qu'il y avait sur ce site une incertitude juridique liée aux jurisprudences de la loi littoral. Ces jurisprudences étaient différentes vues par les deux ministères, leurs positions étaient inconciliables. Personne ne se sentait en mesure de trancher rapidement.

Il ne me paraissait pas possible de laisser s'engager le projet de RCM sur une base juridique aussi fragile, et cela m'a amené à proposer une nouvelle implantation située au sud de la Caserne.

Cette nouvelle implantation, outre une bien meilleure sécurité juridique, présentait plusieurs avantages :

- vue depuis le Mont, elle était plus en recul par rapport au littoral et en partie dans l'« ombre » de la Caserne avec ses bâtiments et sa végétation ; elle sera mieux intégrée et plus discrète au sein du site de la Caserne.
- il sera possible de créer deux accès à partir des deux routes départementales

existantes, d'où une gestion plus facile des flux.

- elle permettait de regrouper le stationnement et les bâtiments nécessaires dans un ensemble fonctionnel, qui sera bien articulé en cohérence avec le pôle d'accueil de la Caserne et ses espaces publics.

Un schéma d'aménagement de ce nouveau parc de stationnement, avec les accès depuis les voiries existantes, avec les contraintes liées au parcellaire et aux multiples protections de cette zone, a été mis au point après les concertations nécessaires. Il a été soigneusement expertisé sur le plan juridique par des avocats spécialisés. Il a été présenté favorablement le 3 juillet 2001 au Syndicat mixte, puis en septembre 2001 aux responsables nationaux.

Ce schéma a été remis aux candidats du concours qui a été lancé pour qu'ils en proposent un projet concret.

1-2 L'organisation interne du parc de stationnement¹.

Avec le premier emplacement nous avons beaucoup travaillé sur l'organisation interne du parc de stationnement. Nous sommes partis des mêmes analyses pour la nouvelle implantation, les données étaient les mêmes.

a) Une répartition par enclos spécialisés suivant les catégories de véhicules et d'usagers

Les places de parking et leur agencement seront adaptés à chaque type de véhicule ou d'usager, selon leurs dimensions, leurs périodes d'affluence, leurs horaires, et les priorités qui peuvent être accordées. Il en résulte une répartition en plusieurs enclos spécialisés :

- Prioritaires : Montois (arrivées tôt le matin et nombreuses rotations dans la journée jusque très tard) ; employés (idem ci-dessus, avec une affluence plus importante en haute saison) ; clients des hôtels (arrivées échelonnées plutôt l'après-midi, départs au milieu de la matinée) ; handicapés (visiteurs).
- Visiteurs : bus des transports publics (à l'entrée), cars de tourisme, camping-cars, motos, vélos, voitures particulières.

Les visiteurs arrivent majoritairement entre 10h et 15h, les départs s'échelonnent 3 à 4 heures après leur arrivée, jusque tard en soirée lors des spectacles nocturnes à l'abbaye.

b) Une organisation en poches pour le stationnement des voitures particulières (VP)

La fréquentation est très variable suivant la saison. Il est prévu en conséquence, pour les voitures particulières, une organisation spatiale en 4 poches de tailles différentes, utilisées en fonction des saisons, et mises en service progressivement selon les heures en haute saison.

¹ Nous avons bénéficié sur ce sujet de l'expertise personnelle de Maurice MICHON (bureau d'étude SYSTRA).

Leur niveau de revêtement sera adapté à leur fréquence d'utilisation :

- VP 1 - VP 2 enrobés : 365 j/an, jusqu'à 5 rotations par jour et par place,
- VP 3 gravillons : 100 j/an, 2 à 3 rotations par jour,
- VP 4 prairie circulaire : 20 j/an, 1 seule occupation par jour.

Cette organisation permet, sans créer de retenue à l'entrée, de diriger plus facilement les voitures vers les emplacements libres suivant le taux de remplissage constaté dans chaque poche. Elle permet également une meilleure intégration paysagère en fractionnant les surfaces planes et revêtues, ainsi que des économies sur le traitement des poches.

Le choix de l'organisation en poches résulte de la comparaison entre les différents modes d'organisation envisageables a priori :

- **Le type « hypermarché »** : solution non retenue.

Des parkings de taille comparable desservent de nombreux centres commerciaux. Il y est pratiqué un placement libre sur un ensemble de places identiques et réparties de façon plus ou moins lisible dans l'espace. Il en résulte : une accumulation préférentielle des voitures au plus près des différents accès piétons, car ces emplacements sont privilégiés même s'ils sont à saturation ; une mauvaise fluidité des circulations et une tendance à une certaine anarchie, avec comme conséquence un temps de recherche augmenté et mal supporté par les usagers frustrés d'être contraints de s'éloigner de leur but.

Ce qui peut être admis par une clientèle composée à 90% d'habituels, qui connaissent d'expérience les meilleurs emplacements et les meilleurs itinéraires en fonction de la fréquentation, ne nous a pas paru envisageable pour un des tout premiers sites touristiques français.

- **Le parking « monobloc »** : cette solution a été exclue.

Ce type de parking, difficilement intégrable au paysage du fait de son étendue d'un seul tenant, a comme exemple extrême celui de Disneyland Paris (10 000 places), mais le taux de rotation y est très faible du fait d'une durée de séjour longue (6 à 10 heures). Les véhicules sont dirigés et rangés du point le plus proche de la sortie des piétons vers le point le plus éloigné, au fur et à mesure de leur arrivée. Dans notre cas, compte tenu de la durée du stationnement prévisible au Mont, le remplissage devrait être recommencé plusieurs fois, la lisibilité des rangées à fort taux de disponibilité devenant de plus en plus difficile au long de la journée.

- **Le parking en « poches »** : C'est la solution que nous avons choisie.

La division de l'ensemble en unités plus petites, comme le parking de la Pointe du Raz (en plus petit) et comme celui du parc Astérix (au nord de Paris) qui a à peu près la même capacité que le nôtre, permet de moduler la surface utilisable en fonction de la fréquentation (et donc de la saison dans le cas du Mont), et de gérer plus facilement le remplissage les jours de forte fréquentation, chaque unité se vidant progressivement avec la même régularité. Chaque poche une fois

remplie peut donc être de nouveau ouverte au bout de 1,5 à 2 heures, avec un taux de disponibilité acceptable pour une recherche des emplacements libres, sans les attentes qui bloqueraient les circulations, et en limitant les conflits avec les voitures quittant leur emplacement. Le taux de rotation sera plus grand dans les unités les plus proches du point de convergence des piétons, ouvertes en premier, que dans celles plus éloignées et utilisées plus tardivement et seulement les jours de pointe. Ceci permet de limiter l'investissement en adaptant l'infrastructure et les équipements à l'usage réel de chaque poche.

c) Les capacités de stationnement nécessaires

La centaine de cars sera regroupée dans une poche spéciale, où ils seront stationnés en épis traversants inclinés à 45 degrés, afin d'éviter toute manœuvre en marche arrière et de permettre la descente des passagers en toute sécurité.

Les 250 camping-cars seront regroupés dans une ou plusieurs poche(s) spécifique(s). Le stationnement nocturne sera interdit.

Les deux-roues (100 places pour les motos et 100 places pour les vélos) seront regroupés au plus près du point de départ des navettes.

Une cinquantaine de places aux normes « handicapés » est prévue. Elles seront regroupées au plus près du départ des navettes.

Les poches réservées aux Montois (100 + 140 pour les clients des hôtels sur le Mont-Saint-Michel + 400 pour les employés), accessibles avec des passes spécifiques et sécurisées par une clôture, feront l'objet d'une gestion séparée (entrée et sortie distinctes de celles des visiteurs, navette spéciale).

Le tableau ci-après récapitule le nombre de places poche par poche, hors deux-roues (100 places pour les motos et 100 places pour les vélos).

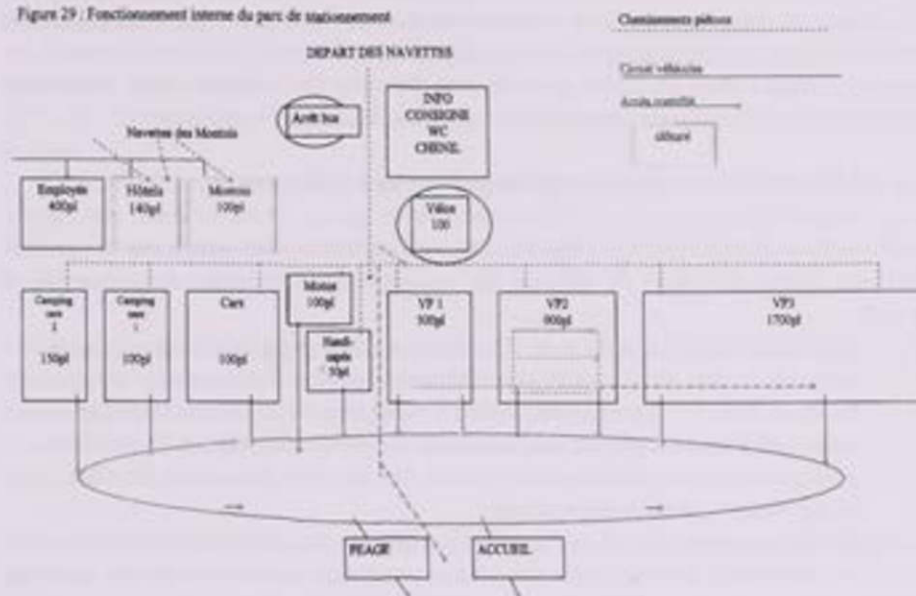
Description des poches	Nombre de places
Poche VP1*	500
Poche VP2*	900
Poche VP3*	1700
Camping-cars 1	100
Camping-cars 2	150
Handicapés	50
Montois	100
Hôtels	140
Employés	400
Cars	100
Total	4140

(*) VP : véhicule personnel

d) Le schéma de fonctionnement interne prévu

Le schéma joint récapitule le mode de fonctionnement interne prévu pour le parc de stationnement.

Figure 29 : Fonctionnement interne du parc de stationnement



e) Autres éléments du programme de concours pour le parc de stationnement

Dans le cadre du concours qui a été lancé, le programme du parc de stationnement prévoyait d'autres éléments.

e-1 La construction de plusieurs bâtiments

- des bâtiments pour l'accueil du public
- des services aux usagers (toilettes publiques, chenil, points de vidange pour les camping-cars, ramassage des déchets, etc.)
- un centre d'information du département de la Manche.
- des bâtiments pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages et aménagements du projet de RCM : un atelier-dépôt pour les navettes ; des locaux techniques liés au barrage et aux ouvrages d'accès ; des locaux de surveillance, de service, etc. pour le parc de stationnement.

L'architecture de ces bâtiments évitera tout caractère démonstratif.

e-2 Des orientations pour le traitement et la qualité des aménagements, par exemple l'assainissement pluvial, le traitement des sols, l'éclairage, les clôtures. Nous en indiquons simplement les suivantes :

- le principe d'un « grand fossé » en périphérie, jouant à la fois le rôle d'une clôture des espaces publics et participant au système de recueil et de drainage des eaux pluviales, a été retenu ; il servira de stockage pour les eaux préalablement traitées ; un niveau d'eau minimum sera maintenu en permanence pour des raisons de propreté et de perception ;

- il s'agit de créer des surfaces de stationnement qui ne perturbent pas les grandes perceptions du site, et les reliefs à mettre en œuvre reprendront le vocabulaire des formes utilisées dans les polders voisins (digues et talus pour délimiter et fermer les espaces ; canal, fossés ou noues pour drainer les eaux ; terre-pleins pour atténuer la perception des véhicules de grande taille ; espaces plantés de roselières).

1-3 L'articulation avec les espaces publics de la Caserne

Trois cheminements publics orientés sud-nord permettront de découvrir le site sous différents points de vue et de diffuser les visiteurs sur l'ensemble du secteur de la Caserne :

- le cheminement Est, qui est un cheminement pour piétons, est un cheminement nouveau, le plus simple et le plus spectaculaire pour la découverte progressive du Mont, avec l'« espace remarquable » du polder bordé au nord par l'ancienne digue à la mer derrière laquelle se profile la silhouette du Mont Saint-Michel. Il sera raccordé au cheminement central vers le point d'arrêt des navettes, ainsi qu'au démarrage de la digue-route.
- Le cheminement central, qui restera dans les emprises du domaine public routier et a vocation à devenir une « zone mixte » circulée par les piétons, les navettes, les clients des commerces, les riverains, les véhicules d'approvisionnement.
- Le cheminement Ouest qui relie le parc de stationnement aux rives du Couesnon, dont il permettra une découverte avec le barrage et les polders en perspective.

Pour aller au Mont, ces trois cheminements offriront aux visiteurs le choix entre la navette et une approche à pied diversifiée.

1-4 Les résultats du concours lancé pour le parc de stationnement

Sur la base des options qui viennent d'être présentées, le concours lancé pour la conception du parc de stationnement a permis d'obtenir un projet de grande qualité.

a) Le programme du concours a repris les éléments qualitatifs et techniques qui viennent d'être développés.

En particulier, le parti général devait reposer sur les orientations suivantes :

« Organiser le stationnement de plus de 4100 places sur 11 ha, dans un lieu quel qu'il soit, est un défi. Le parti paysager conduit nécessairement à une création importante, visible, qui sera remarquée, alors que ce projet se veut être en opposition complète avec la brutalité des immenses parkings existants autour du Mont. Il se veut fondu, discret, absorbé par un paysage initial aux larges horizons ouverts. C'est la contradiction à traiter.

« Il faut donc inventer et construire un nouveau paysage. Ce sera un paysage technique, artificiel, situé dans un « polder ancien » remembré.

« Paysage technique signifie interpréter à l'échelle du site le mode de fonctionnement des polders, le drainage, l'écoulement des eaux. Les reliefs proviennent des canaux, fossés ou noues, digues et talus, terre-pleins d'altitude variable.

« Paysage artificiel signifie créer des limites, des frontières, des enclos, avec un vocabulaire de végétaux propre au « polder ancien » proche du bocage.

« Le principe d'un « grand fossé » en périphérie du site, jouant à la fois le rôle d'une clôture des espaces publics et participant au système de recueil et de drainage des eaux pluviales, imposé dans le programme, donne le ton et la direction des aménagements à créer.

« Depuis le parc de stationnement une diversité de chemins est proposée ; la plus importante, une création du projet, est un chemin nord-sud conduisant directement vers le Mont, à l'Est de la Caserne. Ce nouveau chemin offre une approche et une découverte totalement renouvelées du Mont. »

b) Le choix du lauréat par le jury

Le maître d'œuvre retenu a été le groupement suivant :

- Mandataire H.Y.L. Pascale HANNETEL, paysagiste
- Bruno MADER, architecte ; SOGET, Bureau d'études techniques
- COSIL Eclairage

Lors de la réunion du jury, leur très bon projet qui a été choisi a fait l'objet des analyses suivantes que nous reprenons dans leur totalité.

« Le projet donne une grande lisibilité de l'organisation du parc de stationnement dans le site. Il s'inscrit dans la continuité des parcellaires et des infrastructures du site en utilisant une typologie simple :

- Digue accompagnant le fossé périphérique.
- Un espace central nord-sud, vide, qui met en valeur la perception du Mont dans l'axe du nouveau chemin crée à l'Est de la Caserne, une mise en scène majestueuse perçue dès l'arrivée ; un espace Est-Ouest conduisant vers le Couesnon, le verger.
- Connexion aux infrastructures du parcellaire et réseau d'assainissement agricole pour drainer les poches de stationnement.

« Le prolongement des espaces boisés de la Caserne à l'Ouest par des arbres de haut jet qui atténuent l'impact visuel des cars, la végétation basse autour des poches de stationnement et la simple prairie à l'Est, donnent au parc une harmonie par mimétisme avec les paysages environnants.

« Les bâtiments renforcent cette volonté de mimétisme avec le bâti environnant en reprenant la typologie des fermes du polder, sans rien céder à une architecture moderne. Les volumes simples, les silhouettes horizontales, le contraste entre volumes opaques (en granit) pour les services et volumes transparents (résille en bois) pour le centre d'information, montrent en fait une architecture d'inspiration vernaculaire et d'expression très élaborée et contemporaine. »

V-2 La liaison entre le parc de stationnement et le Mont : une navette de transport

2-1 Le choix d'une navette de transport

Au départ, nous avons confié à SYSTRA une étude de cadrage pour le choix du système de transport à mettre en œuvre entre le parc de stationnement et le Mont. Il fallait transporter en pointe 3 000 personnes/heure/sens, en s'adaptant à une demande très variable selon les heures de la journée et les saisons. Cela a permis de retenir trois familles de technologies :

- la famille des trains sur pneumatiques (employés dans les parcs d'attraction ou sur certains sites touristiques)
- la famille des bus, à condition que leur conception se démarque de la conception traditionnelle des bus urbains et des autocars de tourisme
- la famille des tramways ferroviaires ou sur pneus.

Ces trois solutions ont été ensuite comparées dans le détail par la SEMALY qui en a fait ressortir les avantages et les inconvénients les plus importants.

Le train sur pneumatiques présente de nombreux avantages :

- capacité de 100 personnes assises,
- souplesse d'exploitation, fiabilité,
- plancher bas (montées et descentes faciles),
- grand taux d'ouverture,
- coûts d'investissements plus faibles.

Le bus amélioré présente des avantages :

- utilisation d'un châssis et d'une motorisation standards,
- possibilité d'habiller le véhicule suivant les spécificités du Mont.

Mais il est handicapé par rapport au train sur pneus par :

- une capacité de seulement 75 personnes,
- une raquette de retournement de grande dimension nécessaire du fait du rayon de braquage important,
- des coûts d'exploitation plus importants.

Le tramway présente certains avantages par rapport à ses concurrents :

- confort de roulement apporté par la voie et le guidage,
- accessibilité facile aux personnes à mobilité réduite,
- traction électrique,
- durée de vie de 30 ans,

Mais il est handicapé par des défauts significatifs :

- coûts d'investissement,
- système de captage du courant (les caténaires sont exclues pour des raisons de site, les captages par caniveaux étaient encore en expérimentation),
- difficulté de dépannage en ligne,
- gabarit très important.

En conclusion, la solution retenue a été celle d'une navette de transport sous la forme d'un « train routier » sur pneumatiques.

2-2 Quelques caractéristiques de la solution retenue²

a) Il s'agit, en ne gardant de la conception traditionnelle du « petit train » que le principe d'une motrice tractant plusieurs voitures sur pneus, de concevoir un véhicule sur mesure, réalisé spécialement pour la desserte du Mont. La simplicité des technologies en jeu limite les aléas de fabrication.

Chacun des trains devrait être composé d'éléments modulaires moteurs ou porteurs, avec par exemple une motrice et 4 voitures pour passagers, d'une longueur totale de 20 à 30 mètres. Chaque voiture pourra alors accueillir environ 25 passagers assis, ce qui laisse une vue dégagée à tous, en particulier aux enfants. La capacité par véhicule est de 100 personnes environ, soit une capacité totale du système de 3 000 personnes/sens/heure en période de pointe avec un départ toutes les deux minutes.

Il était prévu de rendre ce véhicule réversible, ce qui évitait la mise en place d'une raquette de retournement aux stations, mais impliquait la présence d'une motrice à chaque extrémité du train.

La nature des technologies appliquées laissait une grande liberté au futur designer qui sera chargé de proposer une conception et une image en harmonie avec le site. Il sera notamment possible d'abaisser le plancher des véhicules à environ 20 cm du niveau du sol, et donc de s'affranchir de quais de montée et de descente. Cela permettra aussi de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Chaque voiture pourra être ouverte quand le temps le permet, en enlevant les éléments de carrosserie prévus à cet effet.

Le train sur pneus traditionnel est en outre particulièrement fiable (peu d'incidents en ligne à prévoir). Les dépannages en ligne sont faciles à gérer (dépannages sur le site ou possibilité d'embarquer le module défectueux jusqu'à l'atelier dépôt).

b) Terminaux et infrastructures

Ces navettes circuleront sur les ouvrages d'accès au Mont (digue-route et pont-passerelle). La voie de roulement ne nécessitera pas de traitement particulier pour rendre le trajet confortable ; on devra y minimiser les bruits du roulement.

Côté Mont et côté Caserne, les infrastructures des deux stations seront limitées à un strict minimum : les passagers embarquent et débarquent directement sans quais par rapport au sol.

Le système est conçu pour qu'il y ait toujours un véhicule en attente à chaque extrémité dans lequel les visiteurs pourront embarquer progressivement. C'est ce véhicule en attente qui sert directement d'abri contre les intempéries ou le soleil, ce qui élimine le besoin d'un abri « en dur » permanent.

² Nous avons bénéficié à cet effet de l'expertise d'Yvette LARTIGAU qui a longtemps travaillé à Lyon pour le SYTRAL (Agglomération lyonnaise).

c) Les arrêts de la navette côté Caserne

Le terminal de la navette au sein du parc de stationnement sera situé aux abords des bâtiments de service aux usagers. A l'aller et au retour, il y aura un arrêt au droit des hôtels et un arrêt au niveau du barrage.

Ce dernier est spécialement important pour les visiteurs :

- ils peuvent découvrir du regard la baie, les ouvrages d'accès au Mont, le barrage et ses abords, les polders de l'Ouest
- ce sera le point de convergence des trois cheminements piétons nord-sud depuis le parc de stationnement
- à partir de là, à l'aller, ils pourront décider de visiter le barrage, ou de se rendre au Mont à pied
- au retour, ils pourront profiter de tous les services de la Caserne avant de regagner leurs véhicules.

d) L'exploitation des navettes

Pour assurer un débit de 3 000 personnes/heure/sens, il est nécessaire avec une capacité de 100 places de prévoir en période de forte affluence un départ toutes les 2 minutes dans chaque sens.

La fréquence de départ des véhicules sera modulée en fonction de la demande. Mais il a été prévu qu'elle ne descende pas en-dessous de 10 minutes pendant les heures d'ouverture, afin d'offrir aux visiteurs un service convenable en toute saison.

Pour augmenter ponctuellement la capacité de transport, par exemple après un incident d'exploitation, il sera possible de faire fonctionner la navette en « doublet », deux véhicules se suivant à faible distance. A l'inverse, en cas de sur-fréquentation occasionnelle du site, on pourra utiliser les navettes dans un rôle de régulation et en moduler ponctuellement les fréquences de départ.

La durée d'un circuit complet est établie sur la base d'un temps de battement de 3 minutes à la Caserne. Ce temps permet d'assurer une bonne régularité et un repos pour le conducteur. On a calculé que la durée d'un « circuit » se situe aux alentours de 18 minutes pour une navette.

Etant donné qu'en période de pointe l'intervalle entre deux navettes est de deux minutes et la durée d'un circuit d'environ dix-huit minutes, le nombre de véhicules nécessaires pour assurer le débit est de 9 unités.

Avec une réserve pour l'exploitation et la maintenance, on arrive à un total de 10 à 12 véhicules pour le dimensionnement du parc des navettes.

Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire de disposer de véhicules supplémentaires pour assurer la fonction attente en station. En effet, en période de pointe, les neuf véhicules sont en ligne, et il y en a, à tout instant, au moins un à l'arrêt dans chaque station.

2-3 Un concours pour la navette

Sur la base des dispositions qui viennent d'être présentées, nous avons lancé une consultation pour les navettes, en recherchant un designer susceptible de faire équipe

ensuite avec un constructeur.

Mais cela n'a pas abouti : nous n'avons pu aller jusqu'au bout sur le plan opérationnel, et trouver une solution concrète pour la navette avec un constructeur qui nous fournirait un véhicule adapté au projet de RCM.

Malgré cela, nous avons tenu ici à rappeler notre analyse, avec les conclusions techniques auxquelles nous avions abouti.

Aujourd'hui, presque vingt ans après, beaucoup de progrès et de recherches ont été faits en matière de véhicules de transport collectif et de propulsion électrique. Le problème de la navette pourrait peut-être être repris de façon différente.

**V-3 Les nouveaux ouvrages d'accès au Mont :
digue-route et pont-passerelle**

3-1 Présentation générale

Auparavant la liaison entre le continent et le Mont-Saint-Michel était assurée par la digue-route ; elle reliait le continent aux remparts du Mont sur lesquels elle s'appuyait. Cet ouvrage d'accès unique est remplacé, dans le projet de RCM, par un ouvrage plus complexe, constitué de trois composantes :

- **la digue-route remodelée** : c'est la partie de la digue-route qui est maintenue dans son emprise et remodelée en surface ;
- **la digue-route reconstruite** : il s'agit de la reconstruction de la digue-route sur une nouvelle emprise à côté de la digue-route ancienne ;
- **le pont-passerelle** : c'est l'ouvrage d'art insubmersible franchissant le chenal Est du Couesnon.

Bien que de morphologies différentes, ces trois composantes devront, par leur unité, constituer un ouvrage unique.

Un concours sera lancé pour leur conception ; c'est lui qui permettra d'en définir de façon précise la structure, la morphologie, les caractéristiques. Les indications qui suivent guideront le programme de ce concours.

3-2 Les références du site, le caractère des ouvrages d'accès

a) Les références du site

Les ouvrages d'accès sont au centre de gravité du projet de RCM. Ils ne doivent pas détourner les visiteurs du Mont et des grèves qui représentent l'intérêt majeur du site. La conception des ouvrages sera marquée par une double attitude : modestie et ambition ; non démonstratifs, ces ouvrages ne doivent pas concurrencer le monument. La digue-route dans son extrême simplicité illustre bien la sobriété attendue devant le Mont : c'est dans ce site l'ouvrage de référence qui légitime les implantations et dimensions d'ensemble.

Le parti général reposera sur les orientations suivantes :

- chercher une unité et une continuité entre la digue-route et le pont-passerelle ;
- conserver l'absence actuelle de repères qui entretient la difficulté d'appréhender les distances, l'orientation, et d'une manière générale l'échelle du site.

b) Le caractère des ouvrages d'accès

La digue est une simple levée de terre, c'est une structure élémentaire hors du temps, ce caractère est à conserver.

Le pont-passerelle associe deux mots qui peuvent traduire des images différentes :

- la chaussée d'un pont est opaque, pleine, continue,
- le platelage d'une passerelle est ajouré, discontinu.

Les structures interpréteront ce double caractère.

Le pont-passerelle cherchera à être aussi neutre que la digue, ses portées seront définies avec l'objectif de ne pas donner d'échelle dans le site.

3-3 Le tracé des ouvrages d'accès

Il doit être défini dans une approche faisant la synthèse entre insertion dans le site, perception du Mont par les visiteurs qui vont au Mont, et données hydrauliques qui conditionnent le paysage maritime.

Par rapport au tracé de la digue-route initiale, c'est un tracé décalé d'environ 90 m à l'Est qui, après de multiples réflexions, a été retenu comme tracé indicatif au niveau du programme du concours.

Pour la perception du Mont par les visiteurs, la géométrie de la digue-route initiale donne satisfaction et le pont-passerelle devrait en rester proche dans sa partie médiane. Une inflexion vers l'Ouest dans la partie terminale se justifie par :

- une orientation logique vers l'entrée du Mont, c'est-à-dire vers le terre-plein et le gué devant la porte de l'Avancée,
- une perception latérale et dynamique du Mont qui semblera pivoter sur lui-même,
- la vue complète des remparts dégagés et baignés par les marées.

Inversement, quand on regarde depuis le Mont, la limite des ouvrages est donnée par le champ visuel délimité par la porte de l'Avancée.

En conséquence, il est proposé d'arrêter le pont-passerelle dans sa partie « insubmersible » (cote maximum 9,50 m) à une distance du Mont d'environ 250 à 300 mètres. Ce recul est suffisant pour permettre aux visiteurs à leur arrivée d'embrasser le Mont et ses remparts dans leur globalité.

En ce qui concerne les données hydrauliques et le paysage maritime : les divagations du Couesnon dans chacun de ses chenaux sont une composante importante du paysage maritime qui sera rétabli aux abords du Mont-Saint-Michel ; le pont-passerelle qui franchira le chenal Est ne devra donc pas empêcher d'atteindre cet objectif. Il doit être très perméable aux écoulements, en étant le plus perpendiculaire possible afin de ne pas fixer un chenal profond qui empêcherait toute divagation.

A cet égard, il convient de conjuguer les paramètres suivants :

- l'angle de traversée du chenal par le pont-passerelle,
- l'effet d'obstruction créé par les piles dans le chenal,
- les épis à mettre en place pour protéger la digue-route et favoriser les divagations du Couesnon.

Le concours du pont-passerelle permettra de déterminer la structure de l'ouvrage, avec une morphologie des piles appropriée par rapport aux contraintes hydrauliques. Une fois celles-ci satisfaites, le projet du pont-passerelle devient presque indépendant des objectifs hydro-sédimentaires.

En conclusion :

Avec ce type de tracé, on aboutit aux résultats indicatifs suivants :

- remodelage de la digue-route sur environ 500 mètres,
- reconstruction de la digue-route un peu à l'Est sur environ 300 à 500 mètres, avec la construction d'épis de protection,
- construction du pont-passerelle sur environ 700 à 900 mètres jusqu'à 250 à 300 mètres du Mont, là où commencent les ouvrages d'arrivée au Mont.

3-4 Le calage en hauteur des ouvrages

L'altitude moyenne de la digue ancienne variait légèrement de 9,50 m à 9,20 m à proximité du Mont, avec une surélévation pour piétons côté Ouest. L'objectif recherché pour la cote supérieure des nouveaux ouvrages d'accès est une cote voisine de 9,50 m pour des raisons d'insertion visuelle dans le site.

Deux critères conditionnent le calage de cette cote supérieure : d'une part les usagers doivent toujours être à l'abri des marées ; d'autre part le tablier du pont-passerelle doit, pour que sa pérennité soit assurée, être normalement hors d'eau. Il en résulte notamment qu'il n'y a pas à modifier la cote supérieure de la digue-route ancienne dans la partie où elle sera conservée et remodelée.

En ce qui concerne le second critère, les études préliminaires menées sur les différents types possibles de ponts-passerelles, ont montré qu'il y avait une grande variété de structures appropriées donnant une cote supérieure du tablier comprise entre 9 m et 10 m. Dans le cadre des études de l'ouvrage, il sera donc possible de trouver des solutions où cette cote sera limitée à 9,50 m.

Ajoutons que les ouvrages devront être rehaussés au cas où l'on constaterait une surélévation sensible du niveau de la mer (par exemple, pour le pont-passerelle, à l'aide de vérins à mettre en place le moment venu).

3-5 Le profil en travers proposé : un partage de l'espace

La digue-route ancienne présentait une chaussée d'une largeur de 12 m dans sa partie courante ; à cela il faut ajouter le chemin surélevé pour piétons à l'Ouest et la banquette à l'Est, ce qui conduisait à une largeur totale pour la digue d'environ 14 m. Cette largeur sera conservée sur la digue, et adaptée en section courante sur le pont-passerelle.

Ces ouvrages supportent deux types de circulation : celle des navettes et des véhicules occasionnels d'une part, celle des piétons d'autre part. Aussi est-il proposé de séparer la largeur disponible en deux zones fonctionnelles correspondant à ces deux usages.

Plus précisément, le profil en travers proposé comporte :

- une largeur de 6,5 m pour les véhicules routiers, autorisant dans de bonnes conditions la circulation à double sens des navettes (les véhicules ont au maximum 2,5 m de large) ;
- un cheminement piétonnier d'une largeur minimum de 3 à 4 m ;
- deux « banquettes » latérales dont l'objet est multiple : épaulement de la chaussée, espace de protection pour un piéton vis-à-vis du trafic et vis-à-vis du talus de la digue.

La largeur réelle de la plate-forme du pont-passerelle dépendra de la conception de l'ouvrage et du passage des réseaux.

En niveau, il est proposé de surélever la partie piétonne par rapport à la voie routière d'une hauteur suffisante (à titre indicatif 40 à 60 cm). Cela assure pour les piétons une bonne sécurité et un fort sentiment de confort. Cette dénivellée ne doit cependant pas constituer une séparation physique continue et non franchissable entre les deux cheminements, en particulier tout dispositif de type garde-corps continu est à proscrire.

Le cheminement piétons sera positionné sur le côté Ouest de la digue-route. En effet :

- au départ de la digue-route, le Mont apparaît face aux visiteurs, mais la courbure de la digue le situe à l'Ouest. L'attrait visuel est donc clairement de ce côté Ouest, ce qui est conforté par l'attrait du Couesnon que l'on cherche dans les herbus et les replis de la tangué ;
- les navettes et les véhicules occasionnels rouleront sur la chaussée côté Est. Les vents dominants Ouest porteront ainsi vers l'Est les bruits des véhicules ; leur perception sonore sera ainsi limitée pour les piétons.

3-6 La partie terminale du pont-passerelle

Il est rappelé tout d'abord que :

- les navettes visiteurs sont prévues bidirectionnelles, elles n'ont pas à faire demi-tour avant de repartir, cela évite une raquette de retournement ;
- au retour, l'attente des visiteurs pourra se faire dans les navettes, ce qui évite des superstructures d'abri.

La partie terminale du pont-passerelle est caractérisée par la zone d'arrêt des navettes, avec le débarquement et l'embarquement des visiteurs. L'espace nécessaire utilisera la longueur du pont et non pas sa largeur : l'organisation des arrivées, du stationnement et des départs, va s'étirer en longueur. Pour des raisons de sécurité et pour faciliter l'accès aux navettes, il est prévu une surlargeur jusqu'à 16-18 m (sans que cela soit comparable, la largeur de la digue-route était d'environ 18 m au pied des remparts).

Ce terminal du pont-passerelle accueillera aussi les véhicules spéciaux des Montois et des clients des hôtels, ainsi que les véhicules de la logistique du Mont.

Dans toute cette partie du pont-passerelle seront ainsi mélangées plusieurs fonctions. Les piétons y seront nombreux. C'est pourquoi il est prévu qu'au moins durant les périodes chargées, on réserve aux piétons les 100 derniers mètres du pont-passerelle pour leur offrir un espace de transition, de déambulation, de contemplation, sans les navettes.

Il faut enfin signaler que dans cette partie terminale du pont-passerelle se produira le phénomène suivant :

- les visiteurs qui iront à pied au Mont auront démarré leur parcours à l'Ouest de la digue-route et du pont-passerelle ;
- à un moment donné, du fait de la courbure de l'itinéraire, le Mont leur apparaîtra à l'Est ; ils auront alors envie de traverser la chaussée pour se trouver du même côté.

Cette traversée, inévitable mais difficilement contrôlable, se situera dans la zone d'arrivée et de départ des navettes. Il faudra tenir compte de ce mouvement diffus des piétons dans l'organisation et le traitement de cette partie du pont-passerelle.

3-7 Autres données techniques pour les ouvrages d'accès

a) Les réseaux existants et à venir à implanter dans les ouvrages

On en a fait un recensement, ils sont nombreux. Ils seront à placer dans le corps de la digue et dans le pont-passerelle (alimentation du Mont en eau, eaux usées, EDF, télécom, etc.).

b) Les charges à appliquer pour le calcul des ouvrages

On a déterminé les charges dues aux piétons, les charges routières dues aux véhicules, les charges accidentelles liées au choc d'une embarcation.

c) Les fondations du pont-passerelle

Les sols de la baie sont constitués par des tangués et sables sur une hauteur de 10 m à 15 m, puis par des schistes (d'altérés à massifs) à partir d'une profondeur de 15 m environ.

Les fondations de l'ouvrage seront des pieux de 18 m ancrés dans le rocher (schiste massif). A titre indicatif, on peut envisager deux pieux de 80 cm de diamètre par appui pour des portées de 10 à 15 m.

Le niveau de la nappe phréatique subit l'influence des cycles de marée. Il se situe à + 3 m IGN 69 en période de basse mer (environ 2,50 m sous le terrain naturel). Le sol est complètement saturé en situation de recouvrement par la marée.

La mise en œuvre de pieux en milieu marin nécessitera l'utilisation de béton spécifique et l'augmentation des sections d'enrobage des armatures.

3-8 L'organisation des chantiers, les modes de construction, le phasage des travaux

Tout cela était fort complexe du fait des contraintes multiples du site :

- il fallait limiter la gêne aux visiteurs et aux Montois, non seulement dans le fonctionnement du site (maintien des accès véhicules et piétons, et des surfaces de stationnement mises à disposition), mais aussi en matière de nuisances et de qualité de l'environnement ;
- il fallait éviter les interventions en interférence directe avec le public, durant les périodes de forte fréquentation ;
- le phénomène des marées devait être intégré dans les cadences de travail.

Lors du concours, ces considérations devaient bien entendu être prises en compte dans les propositions des candidats.

V-4 Les nouveaux ouvrages d'accès au Mont : les ouvrages d'arrivée au Mont

4-1 Les grands enjeux

Il est évident que la façon dont va être traitée l'arrivée au Mont est un enjeu très fort pour le projet, face aux « valeurs » qui sont attachées au Mont et à l'« esprit des lieux ».

C'est vrai du fait de la qualité exceptionnelle du monument et du site : il en résulte une exigence toute particulière pour une bonne intégration des ouvrages dans le site à tous les niveaux des marées et pour la perception visuelle qu'en aura le public.

C'est vrai aussi du fait qu'au Mont le spectacle de la nature est exceptionnel par sa diversité et son évolutivité ; il est dû pour une large part aux mouvements des marées. C'est pourquoi, dans la conception des ouvrages d'arrivée au Mont, le projet doit intégrer la mise en valeur de ces mouvements.

Par ailleurs, l'arrivée au Mont va représenter pour les visiteurs-pèlerins la dernière séquence de leur « traversée » entre le continent et le Mont. Ce « passage » devra être traité en pleine harmonie avec la symbolique qu'il représente.

4-2 Rappel de la situation antérieure

L'entrée normale au Mont se faisait par la porte de l'Avancée.

A partir de la digue-route, les visiteurs accédaient à pied à cette entrée en empruntant soit le terre-plein d'accueil à la cote 5,50 (submergé par les marées d'un coefficient de 75, soit 480 heures par an réparties sur 170 jours), soit une petite passerelle en bois à la cote 6,80 (submergée par les marées d'un coefficient de 100, soit 80 heures réparties sur 40 jours).

Mais le seuil de la porte de l'Avancée est à la cote 6,55 : il est submergé pour un coefficient moyen de marée de 95 (120 heures réparties sur 60 jours, soit 14% des marées).

Au-delà, lors des grands marées, l'entrée au Mont se faisait par l'intermédiaire de la digue-route qui était insubmersible : à son extrémité, une ouverture dans les remparts avait été pratiquée en 1972 au niveau de la tour du Roy, elle était condamnée en temps normal par une porte métallique. Ce passage étroit et sinueux était réservé aux seuls piétons : cette porte était ouverte quand le niveau d'eau dépassait la cote + 5,50 environ ; elle était refermée quand le niveau d'eau descendait en-dessous de cette valeur. Ainsi le Mont n'était jamais isolé par rapport à l'extérieur.

4-3 Pour l'arrivée au Mont, l'importance du terre-plein

L'entrée normale au Mont continuera de se faire par la porte de l'Avancée.

a) Le terre-plein

On désigne par terre-plein la surface de grève artificielle, construite à la cote de 5,50 en avant des remparts, et auparavant divisée en deux parties par le remblai de la digue-route.

La partie Est devait disparaître avec la démolition de la digue et des parkings.

La partie Ouest sera globalement conservée, elle sera réaménagée à la même cote moyenne : la surface du terre-plein réaménagé sera de l'ordre de 10 000 m² à 15 000 m², soit sensiblement la surface préexistante (12 000 m²).

Sa forme triangulaire est limitée au Nord par le rocher et les remparts, à l'Ouest par un enrochement existant qui prolonge le seuil de partage (cf. chapitre IV) ; le tracé de cet enrochement correspond sensiblement à la rive actuelle du Couesnon et ne sera pas modifié.

Sa limite Est sera plus diffuse, puisqu'elle se confondra avec l'étendue nouvelle de la grève qui remplacera le remblai de la digue pour se prolonger jusqu'au bras Est du Couesnon. Ses dimensions et ses limites exactes, avec ses protections en enrochement, devront faire l'objet d'un calage fin qui prendra notamment en compte le tracé définitif du seuil de partage (cf. chapitre IV).

Cet espace du terre-plein est un espace de transition, avant de passer à l'intérieur de l'enceinte médiévale. Il est aussi un espace de présentation des remparts sur une grève retrouvée. Son remodelage est important, son traitement de détail relèvera des maîtres d'œuvre qui seront choisis pour les ouvrages d'accès.

b) La descente depuis le pont-passerelle jusqu'au terre-plein : une « cale »

Le pont-passerelle va s'arrêter à une distance du Mont de l'ordre de 250 à 300 mètres. Pour descendre jusqu'au terre-plein, il est prévu une « cale » (au sens maritime du terme) à pente douce qui reliera le niveau du pont – de l'ordre de 9,50 m – au niveau du terre-plein, à 4 m en contrebas. La pente définira la longueur de la cale. La largeur permettra l'accès simultané, en toute sécurité, des véhicules de service et des piétons (y compris les personnes à mobilité réduite). La cale et le pont-passerelle présenteront une unité de structure qui fera de l'ensemble un ouvrage unique.

c) Les perceptions recherchées depuis le terre-plein

Le traitement du terre-plein en tant qu'espace de présentation du Mont doit exclure plus que partout ailleurs tout effet démonstratif, grandiloquent ou mièvrément pittoresque. L'image recherchée est celle de la grève, avec ses surfaces grises et tendues, jamais strictement horizontales mais pourtant sans aspérité et sans relief.

En l'absence de marée, quand on arrivera au Mont depuis la descente du pont-passerelle à 200 m environ, la proximité du Mont « emplira le regard ». Sur le terre-plein, la ligne d'horizon pour les visiteurs oscillera entre 7 et 7,50 m, largement sous la ligne du pont-passerelle, et nettement au-dessus de la base des remparts.

La perception des aménagements au sol, du détail des nivellements, tiendra compte de ce point de vue :

- mettre en évidence la perception de la porte de l'Avancée à hauteur du regard,
- mettre en valeur les remparts dont le pied apparaîtra en contrebas et dont la hauteur sera augmentée du tiers,
- ne pas introduire de silhouettes nouvelles étrangères au caractère du lieu.

La perception à marée haute sera toute différente. La ligne d'horizon des visiteurs à hauteur du regard sera à plus de 10 m depuis le pont-passerelle ; la marée sera alors à mi-hauteur de la porte de l'Avancée.

Dans l'autre sens, en sortant du Mont depuis la cour de l'Avancée, le paysage de grèves, les rives du Couesnon, les digues plus lointaines des polders, se confondent en un ensemble de franges horizontales plus ou moins diffuses. La perception de ces limites, souvent confuses, varie beaucoup avec la lumière, mais l'orientation vers le Sud crée une situation naturelle de vision en contre-jour.

L'orientation jouera donc un rôle significatif dans la perception des aménagements du terre-plein, du détail des nivellements et des reliefs.

4-4 Les solutions examinées pour les ouvrages d'arrivée au Mont

L'entrée normale du Mont se fera toujours par la porte de l'Avancée.

a) Les objectifs poursuivis

Ils sont multiples et de nature très différente :

- à marée haute, comment assurer une liaison entre le terre-plein et l'entrée du Mont au droit de la porte de l'Avancée ?
- quelle sera la perception de cette liaison depuis le Mont, les remparts, le pont-passerelle, selon les niveaux de la marée ?
- quelle sera sa compatibilité avec les exigences de la sécurité publique ?
- comment assurer correctement le dégagement des remparts et leur « présentation » une fois enlevée la digue-route ?
- comment mettre en valeur le spectacle de la marée haute aux abords du Mont ?
- dans tous les cas, il faut assurer à marée basse le fonctionnement de la logistique liée à la vie du Mont, avec le terre-plein et le passage obligé de la porte de l'Avancée.
- on devra, après chaque marée, pouvoir effectuer les nettoyages nécessaires.
- il faut enfin rappeler qu'en 1995, en arrêtant les grandes lignes du projet, l'Etat avait mentionné les impératifs d'une liaison permanente entre le Mont et le continent au bénéfice des Montois et des visiteurs.

Dans ces conditions, nous avons examiné plusieurs familles de solutions qui sont a priori possibles :

- un ouvrage fixe ou mobile installé sur le terre-plein
- un gué fixe surélevé par rapport au terre-plein.

b) Une solution fixe par une passerelle en bois

En liaison étroite avec P.-A. Lablaude, architecte-en-chef des Monuments Historiques, nous avons examiné différents emplacements théoriquement possibles pour entrer dans le Mont avec une passerelle en bois insubmersible, solution simple et peu onéreuse :

- les emplacements à l'Est de la porte de l'Avancée sont à exclure : en effet, ils sont peu compatibles avec l'objectif d'un dégagement des remparts, et d'autre part une passerelle fixe, haute par rapport au terre-plein, serait une présence permanente à marée basse pour un usage occasionnel à marée haute ;
 - aux Fanils, à l'extrémité Ouest du Mont, les cotes de l'entrée sont insuffisantes ;
 - dans tous les cas, c'est à proximité de la porte de l'Avancée qu'il faut positionner les ouvrages d'arrivée au Mont. Mais on constate alors que la solution d'une passerelle insubmersible fixe reliant le pont-passerelle à l'entrée du Mont et installée sur le terre-plein, pose des problèmes de présence dans le site à marée basse.
- On a donc renoncé à cette solution.

c) Des solutions à l'aide d'un ouvrage mobile

Une telle solution mobile consiste à réaliser un ouvrage continu, donc capable d'un débit de visiteurs important, plus ou moins escamotable en l'absence de la marée.

On peut en pratique distinguer deux types de solutions :

- des ponts mobiles (verticalement, horizontalement, tournants, transbordeurs) mais peu compatibles avec le site et très onéreux ;
- des passerelles flottantes qui peuvent présenter un intérêt ludique et symbolisent bien que l'on entre dans une île. Ce sont les solutions de ce type qui ont été approfondies.

Mais il apparaît à l'étude que la solution d'une passerelle flottante, qui pourrait s'apparenter aux pontons flottants dans les ports, s'avère délicate dans le cas du Mont-Saint-Michel pour au moins trois raisons :

- le niveau d'eau est variable, la plupart du temps il n'y a pas d'eau ; il faudrait opter pour des pontons flottants encastrés dans une souille inondable avec la marée ; c'est compliqué et onéreux ;
- les pontons sont généralement installés dans des eaux protégées, alors qu'ici on est dans une mer qui peut être agitée (clapots, courants, houles) ;
- les visiteurs du Mont-Saint-Michel ne sont pas des habitués de la mer comme dans les ports, il leur faut des dispositifs stables.

La solution ainsi envisagée a été assez vite abandonnée.

d) La solution proposée : un gué fixe à la cote 7,30

d-1 La solution qui est proposée pour l'arrivée au Mont à marée haute, est celle d'un gué fixe, surélevé par rapport au terre-plein à la cote de 7,30.

Le gué prolongera la « cale » jusqu'au Mont-Saint-Michel, assurant le passage des véhicules et des piétons quand il ne sera pas submergé par la marée. D'une largeur minimum de 4 m, il pourra supporter la circulation dans l'eau d'un véhicule de sécurité de type 4X4 (un test positif a été effectué le 19 septembre 2001 lors d'une marée de coefficient 114).

Côté Nord, il vient prendre appui sur les rochers du Mont par l'intermédiaire d'une plateforme de sécurité insubmersible à la cote 8,00 ; cette plateforme servira au stationnement occasionnel des véhicules assurant la logistique du Mont, ainsi que des véhicules de sécurité et des navettes des Montois.

Le terre-plein lui-même sera constitué par un modelé de terrain dont la ligne haute à l'Ouest formera le gué. Sa morphologie est à dessiner par les concepteurs dans le cadre du concours pour les ouvrages d'accès au Mont.

d-2 Dans ces conditions, l'entrée dans le Mont pour les piétons s'adapte aux niveaux de la marée :

- elle se fait par la grande porte de l'Avancée (seuil à la cote 6,55) jusqu'aux marées de coefficient 95 (submersion 120 heures par an réparties sur 60 jours) : l'accès est direct jusqu'à la cote + 6,00 pour la marée, puis latéral par une banquette entre 6 et 6,55 ;
- lorsque la porte de l'Avancée est submergée, elle s'effectuera par un cheminement à aménager dans les rochers, pénétrant dans l'enceinte par l'arrière du bâtiment du Corps de Garde et aboutissant près de la porte du Boulevard ;
- lorsque le gué est inondé, on n'entre pas, on attend que la marée baisse.

d-3 Cette solution a l'avantage de répondre à l'ensemble des objectifs recherchés :

- grâce à la possibilité pour un véhicule de sécurité de circuler dans l'eau au-dessus du gué, et au cheminement aménagé dans les rochers, elle permet d'assurer la liaison permanente prévue en 1995 ;
- elle dégage complètement les remparts sur la totalité de leur longueur et de leur hauteur : on les retrouve tels qu'ils étaient avant la création de la digue-route ;
- l'accroche de l'ouvrage d'accès (le gué) sur le Mont se fait d'une façon naturelle avec le site existant, sur le rocher et au point le plus haut ;
- à marée haute, on rétablit intégralement au pied des remparts l'image insulaire du Mont se reflétant dans l'eau ;
- on met en scène pour les visiteurs le spectacle de la marée : c'est elle qui en montant réduit progressivement le terre-plein et guide naturellement les visiteurs vers l'Ouest de la porte de l'Avancée ; plus la marée monte, plus le terre-plein se réduit, plus on a une impression d'insularité ; celle-ci est réelle lors de courtes périodes, au-delà d'un coefficient de l'ordre de 110 : pour en profiter les spectateurs peuvent alors se masser soit sur la cale, soit sur les remparts en bas du Mont ;
- pour des marées inférieures à 7,30, on crée une possibilité supplémentaire d'accès par l'arrière du Corps de Garde : l'impact sur le monument est minime (élargissement d'une porte existante au niveau des sanitaires de la ville, et percement d'une porte dans le mur de refend pratiquement invisible situé en arrière du Corps de Garde).



Cheminement aménagé dans les rochers pour accéder au Mont lorsque la porte de l'Avancée est submergée.

Cliché H. Decaens.

V-5 En conclusion : les résultats du concours pour les ouvrages d'accès, un projet d'une grande qualité

5-1 Le programme du concours

Le programme du concours a repris les indications qualitatives et techniques qui sont développées aux paragraphes précédents. En particulier, le parti général reposera sur les orientations suivantes :

- chercher une unité et une continuité entre la digue-route, le pont-passerelle et les ouvrages d'arrivée ;
- conserver l'absence actuelle de repères qui entretient la difficulté d'appréhender les distances, l'orientation, et d'une manière générale l'échelle du site. A cet égard, le pont-passerelle sera aussi neutre que la digue ; le rythme des piles sera défini avec cet objectif ;
- le tracé : un mouvement ample et unique qui contribuera à affirmer l'homogénéité de l'ouvrage, sa simplicité ; une courbe douce à l'échelle de la distance à parcourir, qui fera « tourner » le Mont pour le visiteur, faisant passer la vue du Mont de l'Ouest à l'Est ;
- le terre-plein, un modelé de terrain dont la ligne haute est le gué, mouvement de terrain en pente douce qui se réduit lorsque la marée monte, jusqu'à disparaître.

5-2 Le choix du lauréat par le jury

Le maître d'œuvre retenu a été le groupement suivant, de nationalité autrichienne :

- DFA Dietmar FEICHTINGER, architecte
- SCHLAICH BERGERMANN und Partners, Bureau d'études techniques.

Cette équipe avait remporté à Paris le concours international de la passerelle au-dessus de la Seine qui s'appelle « Passerelle Simone de Beauvoir » et qui relie le parc de Bercy à la bibliothèque François Mitterrand.

Leur projet pour les accès au Mont, qui est maintenant réalisé sur la base de la proposition retenue par le jury, est remarquable ; il répond totalement aux objectifs recherchés. L'analyse qui en a été faite et qui a convaincu le jury est la suivante ; nous la citons dans sa totalité :

« La continuité parfaite des lignes et des formes variables constituant la digue-route, le pont-passerelle et la cale d'accès, affirme l'unité de l'ouvrage depuis le continent jusqu'au pied du Mont et donne une parfaite fluidité à l'ouvrage.

« Un ouvrage minimal, ambitieux dans sa conception et ses performances. Le tracé creusé vers l'Est accentue la découverte de Tombelaine dans une séquence tournante amplifiée, et assure une bonne perméabilité pour le bras du Couesnon.

« Le tablier est soutenu par des portiques métalliques de 12 m de portée avec des piles en acier de 30 cm de diamètre (noyau acier plein) qui donnent un caractère de passerelle et non de pont. Cette structure répond à la fois à la perméabilité hydraulique et à l'impossibilité d'apprécier les dimensions par la multiplication des piles.

« Les solutions techniques et architecturales sont simples et le projet d'une grande clarté ; il s'affirme par sa discrétion et son humilité par rapport au site et au Mont.

« L'ouvrage est qualifié de jetée, ce qui exprime bien l'idée de passage, mais avec aussi une extrémité qui n'est pas le Mont quand il y a insularité. Ce n'est pas un pont. La profusion de pilotis interdit d'apprécier les mesures et correspond au caractère de légèreté et de transparence vers les horizons.

« La morphologie du terre-plein reprend exactement la description du programme, avec le gué, la plateforme de sécurité, les pentes douces et accessibles vers l'Est et l'Ouest. Le gué, envisagé avec un revêtement en dalles de granit, sera réalisé comme l'ensemble des surfaces en béton. »

V-6 Les accès spécifiques liés à la vie du Mont et à la sécurité publique

6-1 Les accès spécifiques liés à la vie du Mont

Il s'agit des Montois « résidents », des employés du Mont, des clients des hôtels, de la logistique (livraisons des commerçants et de l'abbaye, chantiers, enlèvement des ordures ménagères, etc.).

Les besoins correspondants ont été prévus dans le parc de stationnement.

Des dispositions adaptées seront mises en place pour les accès au Mont, qu'il s'agisse de l'utilisation des infrastructures d'arrivée (terre-plein, plateforme insubmersible de sécurité), ou de transports spécifiques (navettes).

Cela sera à mettre au point ultérieurement, parallèlement aux solutions qui seront apportées pour les navettes.

Rappelons enfin qu'en 1995, au départ du projet de RCM, il avait été envisagé d'installer au pied du Mont un parking de 250/270 places pour les résidents.

En fait, les sondages faits en 1997 au pied des remparts ont montré que la pente générale du rocher variait entre 56% et 71% sur la face Sud du Mont-Saint-Michel ; le rocher plonge rapidement sous le niveau des grèves. Le parking ci-dessus n'était pas compatible avec cette situation.

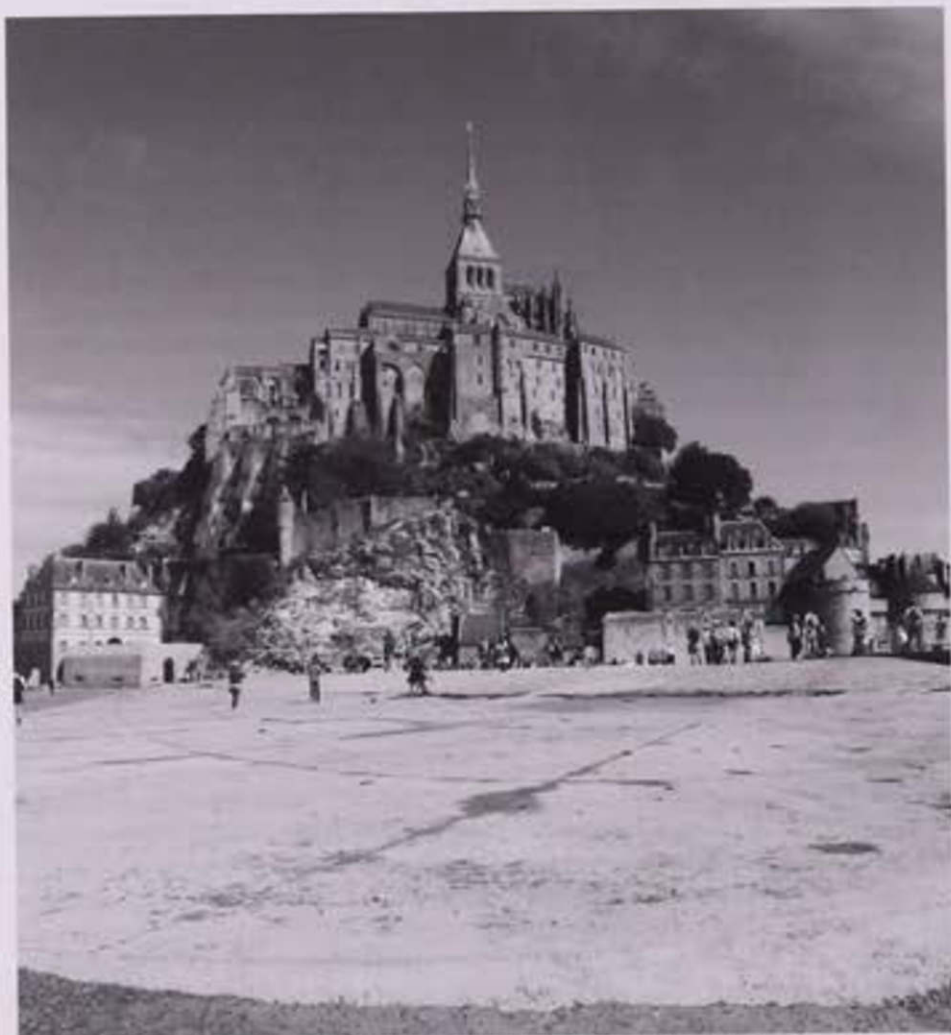
6-2 La prise en compte de la sécurité publique

a) A l'initiative des responsables de la sécurité sur le Mont intra-muros, le Préfet et le Maire, une étude de sécurité a été menée à bien par une société spécialisée. Les résultats en ont été donnés dans un rapport de décembre 1999.

Les résultats de cette étude ont été pris en compte dans un « protocole d'orientation » qui, en vue de « promouvoir une approche globale pour améliorer la sécurité et l'accueil des visiteurs » sur le Mont intra-muros, a été signé en février 2000 par le Préfet de la Manche représentant l'Etat-Culture, l'ex-Caisse nationale des monuments historiques (remplacée depuis par le Centre des monuments nationaux), et le Maire du Mont-Saint-Michel.

b) En se limitant en matière de sécurité publique à ce qui concerne le projet de RCM lui-même, c'est-à-dire son interface avec le Mont intra-muros, les dispositions suivantes sont à prévoir :

- si des problèmes graves se posent sur le Mont, plutôt que de chercher à évacuer le public présent sur le Mont il semble préférable de le faire attendre sur le Mont, en utilisant l'ensemble des espaces disponibles existants ou à ouvrir en application du protocole de février 2000 ;
- le Mont doit disposer d'une autonomie telle que les renforts extérieurs appelés en cas de besoin seront limités à des moyens humains ;
- il faudra pouvoir évacuer un ou plusieurs « blessés » (ou personnes à traiter en urgence).



Le terre-plein aménagé devant la porte de l'Avancée. Cliché H. Decaëns.

La plateforme insubmersible à la cote 8,00 au pied des rochers du Mont permettra le stationnement et le demi-tour des véhicules de sécurité.

Pour l'évacuation des « blessés » depuis le Mont, si un hélicoptère ne peut l'assurer :

- pour une marée inférieure à 110, elle sera possible par le cheminement aménagé dans les rochers au pied du Mont et par le gué ;
- en cas d'insularité (coefficient supérieur à 110), on pourra utiliser un véhicule de sécurité adapté type 4X4 circulant dans l'eau sur le gué (un test positif a été fait le 19 septembre 2001 lors d'une marée de coefficient 114).

Il appartiendra au projet de RCM de fournir le véhicule correspondant et, le moment venu, les Pompiers pourront procéder à tous les exercices nécessaires.

On respectera ainsi l'engagement pris en 1995 de garantir une liaison permanente entre le Mont et le continent.

V-7 La démolition de la digue-route et le dégagement des remparts

7-1 Les fondations des remparts

Les remparts du Mont-Saint-Michel, tels qu'ils apparaissent de nos jours, ont été édifiés essentiellement au début du XV^e siècle, pendant la guerre de Cent Ans. La seule représentation précise du Mont, qui soit antérieure à cette époque et dont on dispose encore, est une des miniatures des « Très Riches Heures du Duc de Berry ». Son dessin préparatoire remonte approximativement aux années 1390. On y distingue parfaitement un front bâti le long de la grève, constitué d'habitations fortifiées, mais ne disposant ni de véritables remparts, ni de tours de défense. On y voit des affleurements du rocher sur lequel on pouvait supposer que les remparts avaient été ensuite bâtis.

Mais les connaissances sur la fondation des remparts étaient très limitées ; c'était gênant dans la mesure où l'on devait les dégager après démolition de la digue-route ; on ne pouvait conserver cette incertitude en vue des travaux. C'est pourquoi, sur les crédits du projet de RCM, nous avons lancé en mai et juin 1997 une campagne d'investigations archéologiques et techniques au pied des remparts, menées sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte-en-chef des Monuments Historiques. Il ressort de ces travaux que les tours et courtines protégeant le Mont n'étaient pas fondées sur le rocher mais sur la tange, des empiètements servant d'assise : la nécessité de défendre une bourgade dont les maisons s'étaient étalées jusqu'à l'affleurement du rocher, a poussé ses habitants à gagner du terrain sur les grèves pour y construire des remparts.

Cette technique de fondation a résisté au temps et aux incursions diverses du chenal commun à la Sée et à la Sélune. L'état des maçonneries situées sous les grèves a été jugé satisfaisant, les joints étant encore visibles.

Ces investigations ont montré en même temps que les remparts ne prennent pas appui sur la digue-route, dont la partie terminale à l'approche du Mont pourra donc être supprimée sans risque. Pour l'anecdote, l'architecte-en-chef Edouard Corroyer affirmait que la digue, en butée contre les remparts, menaçait ceux-ci ; en conséquence, il les avait fait étayer dans la Grande Rue du Mont.

7-2 La démolition de la digue-route

Dans le projet de RCM, la démolition de la digue-route interviendra bien sûr une fois assurée la continuité du rétablissement des accès au Mont pour les Montois et les visiteurs.

7-3 Le dégagement des remparts

De par la démolition de la digue-route et l'abaissement des fonds, les remparts seront dégagés entièrement sur toute leur hauteur et leur longueur. Ils seront ainsi rétablis avec la majesté qui les caractérise au pied du Mont et de l'abbaye.

Ce sera là un des acquis majeurs liés au projet de RCM.



La face sud du Mont-Saint-Michel avec le pont-passerelle.
Cliché H. Decaëns, août 2015.

CHAPITRE VI

LE LANCEMENT DU PROJET DE RCM

VI-1 L'approbation des grandes lignes du projet, et les décisions fondatrices du Gouvernement le 23 juillet 1999

Pour engager le projet de RCM, il fallait bien sûr l'accord des deux partenaires, Etat et Syndicat mixte, sur les grandes lignes du projet. Cela a été la première étape du lancement du projet.

C'est dans le dossier de PTD d'avril 1999 que figuraient les grandes lignes du projet (elles ont été présentées ci-dessus aux chapitres IV et V), avec deux exceptions :

- les solutions pour les ouvrages d'arrivée au Mont en sont absentes ; elles étaient encore en cours d'élaboration ;
- le parc de stationnement n'était pas encore déplacé au Sud de la Caserne.

J'ai pu finaliser en avril 1999 ce dossier de PTD à la suite des derniers essais réussis sur le modèle réduit de Grenoble, et je l'ai remis en mai 1999 à l'ensemble des responsables de niveau national et de niveau local. C'est sur cette base que ceux-ci ont pu se prononcer.

1-1 L'accord du Syndicat mixte sur le dossier de PTD d'avril 1999

Le 7 juin 1999, une délibération du Syndicat mixte, maître d'ouvrage du projet de RCM, a approuvé à l'unanimité les grandes lignes du projet présentées dans le dossier de PTD d'avril 1999.

1-2 L'accord de l'Etat : les décisions fondatrices du CIADT du 23 juillet 1999

Après l'examen du dossier de PTD par les Commissions supérieures des Sites et des Monuments Historiques, le Gouvernement a, lors du CIADT (Comité Interministériel de l'Aménagement et du Développement du Territoire) du 23 juillet 1999, pris deux grandes décisions fondatrices pour le projet :

- il en a approuvé les grandes orientations
- il en a précisé les financements.

Du fait de l'importance de ces décisions, nous en reproduisons largement le texte.

a) Approbation des grandes lignes du projet

« Le CIADT prend à présent acte des grandes orientations du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel telles qu'elles sont proposées dans le programme technique détaillé (PTD) remis en mai 1999 par le chef de projet, l'ingénieur général des ponts-et-chaussées Jean-Pierre Morelon. Ces grandes orientations ont été

approuvées par les instances de décision du Syndicat mixte maître d'ouvrage. Elles ont reçu un avis de principe favorable de la Commission supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, ainsi que de la Commission supérieure des Monuments Historiques.

« Elles s'organisent autour de deux objectifs intimement liés.

« 1^{er} OBJECTIF : AGIR SUR LE FLUX DES EAUX ET LES SÉDIMENTS DANS UN ESPACE SUFFISANT AUTOUR DU MONT-SAINT-MICHEL, pour rétablir un environnement naturel et mouvant d'eau et de grèves qui participe à l'attractivité du site. »

A cet effet, il est prévu de réaliser les travaux suivants :

« la coupure de la digue-route.

« le réaménagement du barrage de la Caserne sur le Couesnon, accompagné de la remise en eau de l'anse de Moidrey, afin de recréer « l'effet de chasse » dû aux oscillations de la marée pour évacuer les sédiments de part et d'autre du Mont.

« la réalisation d'ouvrages hydrauliques dans la baie pour atteindre l'objectif recherché ».

« 2^e OBJECTIF : AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC POUR REQUALIFIER LE SITE

Les travaux prévus sont les suivants :

« le remplacement de la digue-route par un ouvrage dont la définition est en cours avec les instances chargées des Sites et des Monuments Historiques. Cet ouvrage assurera le passage des piétons, d'un transport collectif et de véhicules occasionnels ;

« la suppression des parkings existants dans la baie au pied du Mont et leur déplacement à la Caserne à 2 km environ du Mont. Ces parkings seront fonctionnels et bien insérés dans le paysage existant, avec un aménagement de qualité ;

« la circulation des navettes pour assurer le transport des visiteurs entre les parkings de la Caserne et le Mont, et contribuer à la maîtrise des flux ;

« le maintien de l'entrée au Mont par la porte de l'Avancée ;

« le dégagement des remparts rendu possible par la suppression de la digue et des parkings ;

« les moyens ou modalités spécifiques d'accès pour les besoins liés à la vie propre du Mont-Saint-Michel ainsi qu'à la sécurité publique sur le Mont. »

b) - Orientations financières

Nous avons dû revoir l'estimation du projet à la hausse, du fait surtout des ouvrages hydrauliques (le nouveau barrage, les réaménagements liés au Couesnon). Le coût du projet s'élevait alors à 650 millions de francs hors taxes, soit 100 millions de plus qu'en mars 1995.

Les décisions prises en matière de financement sont reprises intégralement ci-dessous :

« Le montant total des travaux prévus s'élève à 650 MF HT, auquel il convient d'ajouter une TVA théorique de 134 MF. La part de l'autofinancement dans le montant total des travaux est estimée à 80 MF. Un montant de 35 MF TTC d'études préalables a déjà été dégagé (dont environ 25 MF Etat et 10 MF Syndicat mixte).

« b-1 TVA.

« L'article 60 de la loi de finances pour 1999 ouvre la possibilité aux collectivités locales de bénéficier de l'attribution du FCTVA au titre des dépenses relatives aux travaux de défense contre la mer et de lutte contre les inondations réalisées sur le domaine public de l'Etat.

« Le Gouvernement confirme l'application de cette mesure aux ouvrages hydrauliques qui seront réalisés par le Syndicat mixte sur le domaine public de l'Etat (maritime et fluvial). L'incidence de cette mesure en termes de TVA remboursable s'élève à 51 MF.

« Les travaux réalisés par le Syndicat mixte au titre des ouvrages d'accueil (transports, parkings, aménagement du site de la Caserne) pourraient par ailleurs bénéficier des règles de droit commun de récupération de la TVA, avec une incidence évaluée à 35 MF en termes de récupération fiscale ou de compensation de TVA.

« b-2 Participation de l'Agence de l'eau et de l'Union européenne au programme

« A ce stade, une enveloppe globale de 90 MF est prévue dont :

« 20 MF sur les ressources de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, selon les règles de financement de droit commun des ouvrages hydrauliques.

« 70 MF de contributions communautaires sur les crédits du FEDER émergeant aux actions environnementales et culturelles du futur DOCUP.

« b-3 Participation de l'Etat

« Compte-tenu des éléments financiers précédemment définis, le montant des travaux à financer à la charge des collectivités locales et de l'Etat s'élève à 493 MF.

« Sur la base des clés de répartition retenues au démarrage du programme (40% pour les collectivités locales, 60% pour l'Etat), le financement à la charge des collectivités locales s'élève donc à 205 MF, celui à la charge de l'Etat à 288 MF, compte tenu des crédits d'études déjà mis en place.

« Pour le financement à la charge de l'Etat, qui s'élève à 288 MF, le CIADT décide de la répartition suivante :

« le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement prendra en charge :

- dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des eaux et de politique des sites : la partie des travaux hydrauliques relative à l'aménagement du Couesnon ainsi que les ouvrages d'accès au site, à l'exception de ceux relevant des Monuments Historiques. Cette contribution s'élèverait à 100 MF, dont 20 MF pour les travaux hydrauliques, 76 MF pour les ouvrages d'accès et 4 MF d'études ;

- dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire : les ouvrages d'accueil relatifs à l'aménagement urbain de la Caserne, évalués à 15 MF, ainsi que 1 MF d'études sur le FNADT.

« La contribution globale du ministère de l'environnement et de l'aménagement du

territoire s'élèverait ainsi à 116 MF.

« Le ministre chargé de l'équipement et des transports prendra en charge le reste des travaux hydrauliques au titre de sa compétence en matière de travaux sur le littoral, ainsi qu'une partie des ouvrages d'accueil (navette), pour un total de 132 MF.

« Le ministre chargé de la Culture prendra en charge une partie des ouvrages d'accès au Mont au titre de la préservation des abords des Monuments Historiques, pour un total de 40 MF. »

c) Modalités de gestion du dossier

c-1 « Le Gouvernement donne mandat aux ministres chargé de l'environnement et de l'équipement pour assurer la coordination générale du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, en liaison étroite avec le ministre chargé de la culture.

« Le mandat au préfet de la région Basse-Normandie pour la négociation du futur contrat de plan, approuvé au cours du présent CIADT, fait référence au programme de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel comme grande opération d'intérêt national dans la région.

« A ce titre, le CIADT confirme que ce projet fera l'objet d'une convention interrégionale spécifique, dans le cadre de l'enveloppe retenue par le Gouvernement pour la période de contractualisation 2000-2006.

c-2 « Le Gouvernement donne mandat au préfet de la région Basse-Normandie qui a été désigné comme préfet coordinateur, pour assurer l'articulation des financements de l'Etat avec ceux des collectivités locales, à travers le Syndicat mixte, maître d'ouvrage.

« Il lui demande de veiller à l'inscription du programme du Mont-Saint-Michel dans la définition des futurs zonages Objectif 2 et dans les futurs DOCUP. »

d) Calendrier

Le programme de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel se déroulera selon le calendrier suivant :

- mai 1999 : remise par l'ingénieur général Morelon du Programme technique détaillé (PTD) ;
- juin à octobre 1999 : approbation des orientations du PTD par l'Etat et par le Syndicat mixte, négociation de la convention liant l'Etat et les collectivités locales pour le financement du projet, inscription du programme dans les futurs DOCUP ;
- fin 1999-2000 : engagement du processus opérationnel de réalisation, des lancements de concours pour le choix des maîtres d'œuvre, enquêtes publiques.

1-3 Les approbations complémentaires relatives au projet de RCM

a) Pour les ouvrages d'arrivée au Mont, la solution d'un gué à la cote 7,30

Cette solution qui a été retenue en définitive, a été présentée ci-dessus au chapitre V. Le Syndicat mixte a donné son accord le 18 décembre 2000, en même temps qu'il approuvait une mise à jour du dossier de PTD « Synthèse actualisée » de décembre

2000.

De son côté l'Etat, lors de la réunion interministérielle du 19 juin 2001, après avoir consulté les Commissions supérieures des Sites et des Monuments Historiques, a accepté cette solution qui permet d'obtenir une insularité du Mont plusieurs fois par an tout en respectant les impératifs de la sécurité publique.

b) Pour le déplacement du parc de stationnement au sud de la Caserne (cf. chapitre V)

Le Syndicat mixte l'a accepté lors de sa réunion du 11 mai 2001.

Ensuite, au sein d'un Comité de coordination entre ministères mis en place lors de la réunion interministérielle du 19 juin 2001, l'Etat a donné son accord en octobre 2001.

En complément, le Syndicat mixte a approuvé le 23 novembre 2001 le document « Présentation synthétique du projet » daté de novembre 2001, qui précise les dispositions retenues pour le parc de stationnement Sud.

1-4 En conclusion, le lancement de la réalisation opérationnelle du projet

A la suite des décisions fondatrices prises par l'Etat lors du CIADT du 23 juillet 1999, en particulier en matière de financement, le Syndicat mixte, maître d'ouvrage, a décidé le 19 novembre 1999 de lancer la réalisation opérationnelle du projet.

Sans vouloir en examiner tous les détails, j'en développerai deux composantes qui étaient essentielles pour mener à bien ensuite l'opération :

- les concours de conception des différents ouvrages, à partir desquels le Syndicat mixte, maître d'ouvrage, pourra signer avec les maîtres d'œuvre retenus les marchés d'études qui permettront de préciser la consistance des travaux, puis après appels d'offres de choisir les entreprises chargées des chantiers ;
- les enquêtes publiques, à partir desquelles les multiples autorisations qui étaient nécessaires pourront être obtenues avant la phase des travaux.

VI-2 Les concours pour la conception des ouvrages, et les marchés de maîtrise d'œuvre passés par le Syndicat mixte en vue des travaux

En présentant aux chapitres IV et V les solutions retenues pour les ouvrages, j'ai déjà indiqué les résultats des concours qui avaient été lancés, avec les exigences de leurs cahiers des charges. Je ne les reprendrai pas ici : ces résultats nous ont permis de bien cadrer concrètement la consistance de chacun des ouvrages ; il en a été de même pour les besoins d'une bonne communication vis-à-vis des responsables, du public, des media, à l'occasion notamment des enquêtes publiques.

Par contre, je traiterai de l'organisation de ces concours. Elle supposait beaucoup de rigueur³

- rigueur dans la rédaction des cahiers des charges, si l'on voulait avoir des projets de qualité de la part des candidats,
- rigueur en matière réglementaire, puisqu'il s'agissait de consultations européennes, avec des risques de contentieux.

Sans entrer dans les détails, je m'en tiendrai aux questions de méthode, en montrant ainsi l'importance du travail que cela a représenté et la complexité des processus qu'il a fallu gérer.

2-1 La rédaction des programmes et des cahiers des charges des concours

C'était là un gros travail ; il a été mené à bien par la Mission Mont-Saint-Michel, conducteur d'opération, en liaison avec tous les intervenants.

Il s'agissait de récapituler l'ensemble des éléments à donner aux candidats pour qu'ils puissent présenter leurs propositions, à savoir à titre indicatif :

- les données diverses qu'ils devaient connaître,
- la définition des ouvrages, avec les exigences fonctionnelles et techniques, les exigences qualitatives (environnement, eaux pluviales, ambitions architecturales et paysagères, articulation avec les autres aménagements prévus, etc.), les ouvrages annexes,
- les contraintes à respecter spécifiques à chaque ouvrage, y compris pour leur gestion ultérieure,
- les contraintes de chantier, y compris les visites de chantier par le public,
- les règles techniques de conception,
- les prestations à fournir.

Sans les annexes qui les accompagnaient, chacun de ces documents était épais de plus de 40 pages. Il n'est pas question de les reprendre ici. Nous renvoyons simplement aux différentes indications qui figurent aux chapitres précédents.

Ces cahiers des charges étaient spécialement importants et devaient être préparés avec soin :

- pour pouvoir comparer entre elles les propositions des candidats et choisir en conséquence la meilleure proposition,
- pour négocier ensuite avec le lauréat son marché de maîtrise d'œuvre.

2-2 L'organisation des concours

a) La procédure de désignation du lauréat d'un concours

Elle suit la règle des consultations pour les marchés publics de maîtrise d'œuvre :

- lancement de l'avis d'appel public à candidatures,
- 1^{re} réunion du jury ; recensement et sélection des candidats retenus à concourir, sur la seule base du contenu administratif du dossier,

³ J'en avais déjà l'expérience avec l'organisation de plusieurs grands concours dont celui de la gare TGV de l'aéroport de Lyon. J'étais DDE du Rhône, nous en assurons la conduite d'opération pour le compte de la région Rhône-Alpes. Au Mont-Saint-Michel, je me suis beaucoup appuyé sur la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) du ministère de l'Équipement, avec une participation active de Sylvie Weil, urbaniste de l'État.

- envoi du dossier de consultation (avec programme et cahier des charges) aux candidats retenus,
- visite du site par les candidats avec les responsables du projet ; questions-réponses,
- dépôt des projets ; l'anonymat est vérifié,
- ouverture des plis ; analyse par la Commission technique (Mission Mont-Saint-Michel, conseils du maître d'ouvrage, bureaux d'étude et spécialistes ayant participé à la rédaction du programme et du cahier des charges),
- 2^e réunion du jury ; celui-ci propose un classement des offres et lève l'anonymat,
- le président du Syndicat mixte désigne le lauréat,
- négociation avec le lauréat pour son marché de maîtrise d'œuvre,
- délibération du Syndicat mixte désignant l'attributaire de ce marché et autorisant le Président à le signer.

b) Les règlements des consultations

Chaque consultation faisait l'objet d'un règlement qui était arrêté par le Syndicat mixte, maître d'ouvrage.

Ce règlement mentionnait :

- l'objet du concours, ses enjeux, une description sommaire des aménagements ; le type de concours (code des marchés publics) ; le nombre maximum de candidats admis à concourir était fixé à 5 ;
- l'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec les différents intervenants ;
- les conditions de participation au concours et son organisation générale ;
- les dispositions concernant l'anonymat ;
- la suite donnée au concours, avec les missions de maîtrise d'œuvre qui seront confiées au lauréat ;
- la composition du jury ;
- les critères de jugement des prestations ;
- la mise hors concours ;
- les indemnités prévues pour les candidats non retenus ayant remis les prestations demandées ;
- la liste des documents remis aux concurrents ;
- les prestations à fournir par les concurrents avec les formats imposés de présentation ;
- les assurances, frais et délais de transport des documents ;
- le droit de propriété et la publicité des projets.

c) La composition des jurys

En concertation entre les partenaires du projet, cette composition était arrêtée au départ par le Syndicat mixte pour chacun des jurys des quatre consultations.

c-1 Chaque jury était composé comme suit :

- avec voix délibérative :
 - un collège d'élus (6) ;
 - Président du jury : M. René GARREC, président du Syndicat

mixte, ou son représentant mandaté pour présider le jury en tant que vice-président du Syndicat mixte ; à ce titre, les présidents des jurys ont été, selon les cas, MM. MIETTE ou de BREK.

- 5 conseillers syndicaux avec des suppléants
- un collège de personnalités qualifiées (6) :
 - le chef de projet, J.-P. Morelon
 - des représentants des ministères concernés (souvent architectes ou paysagistes ayant l'expérience des concours)
 - des personnalités connaissant bien la matière traitée
- un collège de maîtres d'œuvre (6) :
 - avec des personnalités connaissant bien la matière traitée
- avec voix consultative :
 - M. le Receveur du Syndicat mixte,
 - M. le Directeur de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) du Calvados.

c-2 A titre indicatif, au titre des personnalités désignées du fait de leurs compétences particulières, on peut citer :

- pour le barrage : M. SCHERRER (Port autonome du Havre), M. GUILLERMOT (EDF groupe hydraulique Ouest) ;
- pour les ouvrages d'accès : Philippe LEGER (Pont de Normandie), Jean-François COSTE (viaduc de Millau), Hélène ABEL-MICHEL (Service technique des autoroutes à l'Équipement) ;
- pour le parc de stationnement : M. LETOURNEUX (Conservatoire du littoral), VAN DENTOM, paysagiste spécialiste écologue, DAUXERRE, directeur des Services techniques de Caen, LADDE, gestionnaire de parkings, LAJUS, architecte concepteur de parkings ;
- pour la navette : Andrée PUTMANN, designer, KAMINAGAL (responsable design à la RATP), BARLOG (Renault design), DUTHILLEUL, ingénieur-architecte SNCF.

d) Les candidatures

- Barrage

- 9 dossiers de candidature
- 3 retenus :
 - STUCKY-MIMRAM, architecte-ingénieur
 - BCEOM-SPIELMANN, architecte
 - Lauréat : cf. chap. IV, 2-3.

- Ouvrages d'accès

- 20 dossiers de candidature
- 4 candidats retenus :
 - CALVI-BERLOTTIER, architecte
 - OVE ARUP Partners

- SCET AUROUTE – WILMOTTE, architecte
- Lauréat : cf. chap. V, V-5

- Parc de stationnement

- 41 dossiers de candidature
- 5 candidats retenus :
 - REMON, architecte – COULON, paysagiste
 - BEAUDOUIN, architecte – LANCTUIT, paysagiste
 - PETER, paysagiste – BARANI, architecte
 - J. OSTY, paysagiste – MAURER et ORSI, architectes
 - Lauréat : cf. chap. V, 1-4.

- Navette

- 17 dossiers de candidatures
- 5 candidats retenus :
 - Pour mémoire

2-3 A la suite des concours, la signature des marchés de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages : une étape déterminante du lancement du projet

a) Pour le Syndicat mixte maître d'ouvrage, décider pour un ouvrage d'un lauréat à la suite d'un concours, signifiait un double choix :

- le choix d'un projet,
- le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre (architectes + paysagistes + bureaux d'études) qui serait chargée ensuite de préparer et diriger la réalisation de l'ouvrage.

Pour cette réalisation, un gros travail était à faire :

- définir dans le détail la consistance de l'ouvrage, avec l'ensemble des travaux de toute nature qui devaient intervenir ;
- sur ces bases, préparer les dossiers d'appels d'offre pour les consultations qui permettraient de choisir les entreprises chargées des travaux ; il y avait souvent plusieurs natures de travaux nécessitant autant d'intervenants différents.

Pour que ce travail soit mené à bien, le Syndicat mixte devait négocier et passer un marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe lauréate de chacun des ouvrages.

La signature de ces marchés était un engagement fort du Syndicat mixte en vue de la réalisation du projet ; c'était à la suite des concours, une étape essentielle du lancement du projet.

b) La signature de ces marchés est intervenue dans les conditions suivantes :

- pour le barrage par lequel on devait démarrer, la notification du marché signé est intervenue le 9 mars 2001 ;
- pour le parc de stationnement, notification du marché signé, le 1^{er} mars 2002 ;
- pour les ouvrages d'accès, notification du marché signé, le 26 mars 2002.

VI-3 Les enquêtes publiques

3-1 Leur importance

Nous les avons évoquées au chapitre III, 2-4. La législation nous obligeait à préparer les dossiers d'une quinzaine d'enquêtes publiques. C'était un gros travail, nous nous y sommes attelés très tôt, nous avons intégré cette préoccupation tout au long de notre démarche car nous n'avions pas droit à l'erreur. En effet :

- vu la complexité des textes et des procédures, nous étions à la merci d'une négligence ou d'un porte-à-faux juridique, et il est classique qu'un projet comme celui-ci soit attaqué en justice par des opposants quelles qu'en soient leurs motivations ; des erreurs de forme peuvent servir de prétextes ;
- les enquêtes publiques sont un bon révélateur de l'état de l'opinion publique sur un projet, c'est une sorte d'« examen de passage » ; nous tenions à le réussir, même si durant toute l'élaboration du projet nous avons attaché beaucoup d'importance à tenir informés le public et la Presse (cf. chapitre III, III-3).

C'est pourquoi les dossiers d'enquêtes publiques ont été rédigés avec soin par des bureaux d'études qui en avaient l'habitude, avec les études d'impact qui étaient nécessaires.

J'aurais souhaité que pour éviter la redondance de ces procédures, une loi spécifique simplifie la situation, comme cela a déjà été fait dans des cas exceptionnels comme les Jeux Olympiques. J'en ai parlé avec des conseillers d'Etat et avec mes interlocuteurs à Matignon, mais ils ont craint que l'on ne crée là un précédent gênant pour d'autres dossiers.

3-2 La préparation et le déroulement des enquêtes publiques

a) A titre de curiosité administrative, je donne la liste des 14 enquêtes qu'il a fallu assumer :

- enquête n° 1 : Déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de la loi sur l'eau,
- enquête n° 2 : Déclaration d'utilité publique (DUP) préalable à l'acquisition des terrains et à l'exécution de l'ensemble des travaux, ouvrages et aménagements projetés,
- enquête n° 3 : Mise en conformité des POS de Beauvoir et de Pontorson,
- enquête n° 4 : Enquête parcellaire,
- enquête n° 5 : DUP foncière, travaux d'investissement routier,
- enquête n° 6 : Loi sur l'eau, autorisation de réaliser et d'exploiter les ouvrages, ouvrages et installations figurant dans le projet de RCM,
- enquête n° 7 : Loi littoral, article 25, changement substantiel d'utilisation du Domaine public maritime (DPM),
- enquête n° 8 : Loi littoral, DUP pour les travaux et aménagements à réaliser sur le rivage, le sol et le sous-sol de la mer,
- enquête n° 9 : Loi littoral, article 3, travaux dans la bande littorale des 100 mètres,
- enquête n° 10 : Loi littoral, article 10, travaux dans les espaces remarquables du

- littoral,
- enquête n° 11 : Loi littoral, article 25, autorisation pour l'exécution des travaux à réaliser sur le rivage, le sol et le sous-sol de la mer,
- enquête n° 12 : Concession d'endiguage et d'utilisation du DPM (Domaine public maritime),
- enquête n° 13 : Servitude de passage le long du littoral, modification du tracé de la servitude de passage en rive gauche du Couesnon au droit de l'anse de Moidrey,
- enquête n° 14 : ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement), aménagement de l'anse de Moidrey.

b) La préparation administrative des enquêtes publiques

Elle a nécessité de la part des services de l'Etat (Manche et Ille-et-Vilaine) et du Syndicat mixte, un gros travail auquel a largement participé bien sûr la Mission Mont-Saint-Michel.

Dans la chronologie qui est donnée à l'annexe 1, j'ai mentionné les principaux actes de cette préparation ; je ne les reprendrai pas ici.

c) Le déroulement des enquêtes publiques

Elles se sont tenues dans les 16 communes territorialement concernées de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine : Mont-Saint-Michel, Beauvoir, Pontorson, Courtils, Huisnes-sur-Mer, Vains, Genêts, Dragey-Ronthon, Sacey, Aucey-la-Plaine, Sougeal, Pleine-Fougères, Saint-Georges-de-Gréhaigne, Saint-Broladre, Saint-Marcen, Roz-sur-Couesnon.

De façon à favoriser à la fois la présence des locaux et des visiteurs extérieurs, elles se sont déroulées lors de l'été 2002 pendant deux mois, du 23 juillet au 23 septembre.

Pour faciliter l'accès du public aux dossiers, en dehors des mairies un pavillon provisoire constitué de bungalows peints en rouge a été installé dans la Caserne sur la future « place des Navettes », à la hauteur du barrage.

Une exposition sur le projet y a été présentée, avec des illustrations démonstratives des ouvrages choisis lors des concours. Cela permettait au public de bien se rendre compte de ce que serait la réalité du projet, sans se contenter d'esquisses ou de simples intentions.

Pour les enquêtes publiques, ce pavillon a tenu lieu de mairie annexe pour la commune du Mont-Saint-Michel dont la mairie officielle n'était guère spacieuse.

d) La participation du public

Pour un projet de cette importance, l'affluence n'a pas été très grande : on a eu 888 observations, favorables à 80% ; sur les cahiers, seulement 500 personnes environ ont donné leur avis. Le maire du Mont a indiqué à ce sujet : « Les Montois ne se sentent pas impliqués. Quant aux touristes, ils attendent pour voir, 2008 (date indiquée pour l'achèvement des travaux) est un horizon trop lointain pour un vacancier. »

Il faut rappeler aussi les multiples actions de communication engagées durant toute l'élaboration du projet.

Sur le registre déposé à la Caserne, plus le signataire habitait loin du Mont, plus il était enthousiaste. Quant aux Montois, certains se sont mobilisés en fin d'enquête, des hôteliers envisageant d'attaquer le projet en justice ; le Syndicat mixte a fait remarquer qu'ils mélangeaient l'intérêt général et leurs intérêts propres.

3-3 Les conclusions de la Commission d'enquête

Comme c'est habituel, les cinq membres de la Commission d'enquête ont tenu des permanences dans les mairies où ils ont reçu les visiteurs. Ils ont pris connaissance des observations consignées sur les registres. Ils ont dialogué sur le projet avec le Syndicat mixte et la Mission Mont-Saint-Michel.

Dans leurs conclusions, tout en exprimant des réserves et des recommandations, ils ont émis des avis favorables sur 13 des 14 dossiers d'enquête publique.

Seule l'enquête parcellaire a fait l'objet d'un avis défavorable, dans la mesure où les acquisitions de terrains devaient encore être précisées en concertation avec les propriétaires. Mais cela ne concernait pas le contenu lui-même du projet ni son bien-fondé, et cela n'a rien retardé globalement.

Dans ses avis, la Commission d'enquête a souligné « l'intérêt exceptionnel du site, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et son état actuel dégradé », ainsi que l'adhésion du public à l'objectif de réhabilitation du Mont-Saint-Michel et de ses abords (les observations et courriers reçus sont favorables à 80%). « L'ensemble des ouvrages et aménagements hydrauliques, d'accès et d'accueil projetés est indispensable à la réalisation du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel et à la valorisation du site. »

3-4 Les décisions définitives du Syndicat mixte sur le projet

A la suite de ces conclusions de la Commission d'enquête et en concertation avec les services locaux de l'Etat, le Syndicat mixte, maître d'ouvrage, a examiné les questions qui avaient été soulevées et a précisé sur certains points le projet :

- en complément de l'ouverture des vannes du barrage qui laissait des périodes de passage importantes pour les poissons, l'installation d'écluses à poissons migrateurs sera intégrée à la conception du barrage ; elles pourront être utilisées par les saumons et les civelles ;
- des rampes seront aménagées pour le contournement à pied du barrage par les canoës et les kayaks ;
- un suivi hydro-sédimentaire sera assuré sur l'ensemble du site ;
- des dispositions seront prises pour une information régulière des usagers de la baie sur les modalités de gestion du barrage ;
- quelques modifications des emprises du projet seront faites à la demande des propriétaires ; cela a permis de répondre ensuite à l'avis négatif qu'avait donné la Commission d'enquête sur l'enquête parcellaire.

3-5 Les actes administratifs autorisant le projet et les travaux

En définitive, ces dernières décisions du Syndicat mixte ont permis aux Préfets de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine de faire sur le dossier une ultime mise au point avec leurs Services et le Syndicat mixte, et d'en conclure qu'à la suite des résultats des enquêtes publiques, les autorisations administratives nécessaires au projet pouvaient être délivrées.

C'est ainsi que les arrêtés inter-préfectoraux autorisant le projet de RCM et les travaux ont été signés en avril et juillet 2003 (cf. annexe 1).

Il s'est agi là d'une étape essentielle qui a pleinement participé au lancement du projet, et sans laquelle rien n'aurait pu se faire.



Le cheminement Est aménagé pour les piétons de part et d'autre des "poches" du parking.
Clicbé H. Decaëns, juillet 2017.

EN CONCLUSION

Malgré la complexité du dossier et les exigences d'un lieu exceptionnel, malgré les difficultés rencontrées, nous avons pu aboutir à l'élaboration et au lancement du projet de RCM.

Cela n'aurait pas été possible sans quelques éléments forts :

- l'accord « politique » intervenu au départ en 1995 entre les responsables nationaux et les collectivités territoriales, tant sur les grandes lignes du projet que sur son montage et son financement ; cet accord-cadre a toujours servi de référence ;
- le choix d'un maître d'ouvrage local dont la région Basse-Normandie était l'élément majeur : il était à la fois proche et en recul par rapport au terrain ; avec tout le dispositif qui l'accompagnait (cf. chap. III-1), il était suffisamment solide pour assumer tant la réalisation qu'ensuite la gestion et l'exploitation des ouvrages ; le Syndicat mixte a su mettre en confiance l'ensemble des acteurs locaux et les fédérer, ce qui était une condition indispensable pour avancer ;
- la volonté des Gouvernements successifs et des responsables locaux, au premier rang desquels René GARREC, président du Syndicat mixte, de débloquent la situation quand cela s'est avéré nécessaire, et de prendre les décisions permettant d'assurer chaque fois la poursuite du projet.

Tout cela n'a pas été toujours facile, mais il ne fallait pas s'attendre à ce que la vie d'un tel projet s'apparente à l'écoulement d'« un long fleuve tranquille ».

Pour le chef de projet que j'ai eu la chance d'être pendant plus de six ans, cela a été en fin de carrière une aventure d'autant plus passionnante.

Dans les années qui ont suivi, les responsables se sont renouvelés, des recadrages ont été nécessaires ; le projet est finalement arrivé au bout. Il appartient à d'autres de prendre mon relais pour décrire les derniers épisodes de cette longue histoire qui ont amené aux inaugurations de 2015.

ANNEXES

Annexe n° 1 - Chronologie des actions et faits marquants depuis mars 1995

1995

28 mars 1995 – Dernière réunion interministérielle pour définir le nouveau projet.

1^{er} avril 1995 – Visite au Mont du Premier ministre, Edouard Balladur, pour annoncer les décisions prises.

19 avril 1995 – Lettre de mission du Premier ministre désignant Jean-Pierre Morelon comme chef de projet.

23 avril-7 mai 1995 - Election présidentielle

Juin 1995 – Elections municipales : Eric Vannier est réélu maire du Mont-Saint-Michel.

3 juillet 1995 – Réunion interministérielle confirmant de la part du nouveau Gouvernement les décisions prises pour le projet, ainsi que la désignation de J.-P. Morelon comme chef de projet.

10 juillet 1995 – Communiqué de presse du Premier ministre, Alain Juppé, confirmant le projet.

Octobre 1995 – Saisine des collectivités territoriales par les préfets pour mettre en place la maîtrise d'ouvrage du projet sur la base des décisions prises, avec la création d'un Syndicat mixte.

Délibérations des collectivités territoriales

- 24 novembre 1995 : Conseil général de la Manche
- 28 novembre 1995 : Commune du Mont-Saint-Michel
- 14 décembre 1995 : Conseil régional de Basse-Normandie
- 23 janvier 1996 : Conseil régional de Bretagne
- 17 juin 1996 : Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Décembre 1995 – Lancement de l'appel de candidatures pour les études hydro-sédimentaires (modèle réduit).

1996

10 janvier 1996 – Installation et première réunion à Paris de la Commission scientifique pour les questions hydro-sédimentaires, placée auprès du chef de projet.

17 janvier 1996 – Réunion interministérielle : dispositif partenarial et financier.

Mars 1996 – Mise en place d'une équipe spécifique au projet, la Mission Mont-Saint-Michel, au sein de la DDE de la Manche, avec comme chef de mission Alain Neveu jusqu'en juin 1997, par intérim Jean-Michel Rogowski jusqu'à fin 1997, puis Philippe Unterreiner à partir de janvier 1998.

14 juillet 1996 – Première journée d'une campagne d'enquêtes d'un an sur la fréquentation du Mont-Saint-Michel.

Dernière journée d'enquête : 24 juin 1997.

29 juillet-6 août 1996 – Arrêté inter-préfectoral autorisant la constitution du Syndicat mixte avec les collectivités bas-normandes et bretonnes.

27 septembre 1996 – Réunion interministérielle pour les arbitrages budgétaires 1996-1997.

8 octobre 1996 – Accord de la Commission des marchés sur le marché à passer avec la Sogréah pour les études hydro-sédimentaires.

Automne 1996 – Décision des collectivités bretonnes de participer au financement de l'opération, mais sans faire partie du Syndicat mixte. Nouvelles délibération des collectivités territoriales dans ce sens :

- 25-26 novembre 1996 : Conseil régional de Bretagne
- 25 novembre-2 décembre 1996 : Conseil général de la Manche
- 6 décembre 1996 : Conseil général d'Ille-et-Vilaine
- 14 décembre 1996 : Conseil régional de Basse-Normandie.

1997

Février 1997 – Première campagne de sondages de reconnaissance dans la baie entre la Caserne et le Mont.

6 février 1997 – Arrêté préfectoral autorisant la création du Syndicat mixte avec les collectivités bas-normandes.

21 février 1997 – Installation du Syndicat mixte, élection du Président et du Bureau

- Président : René Garrec, président du Conseil régional de Basse-Normandie
- Bureau : - Pierre Aguiton, président du Conseil général de la Manche ;
- Henri-Louis Védie, vice-président du Conseil général de la Manche ;
- Eric Vannier, maire du Mont-Saint-Michel.

10 mars 1997 – Réunion du Syndicat mixte :

- décision de confier à la DDE de la Manche la conduite d'opération
- lancement de la concertation préalable (art. L. 300 du code de l'urbanisme).

2 avril 1997 – Convention de mise à disposition auprès du Syndicat mixte des services du Conseil régional de Basse-Normandie dirigés par Jean Callewaert.

7 avril 1997 – Le Syndicat mixte adopte son budget 1997.

12 mai 1997 – Début des travaux au pied des remparts pour le programme des investigations techniques et archéologiques. Achèvement début juillet 1997.

25 mai – 1^{er} juin 1997 – Elections législatives.

13 juin 1997 – Signature par les Préfets et le Président du Syndicat mixte, de la convention de partenariat Etat-Syndicat mixte.

Juillet 1997 – Mise en eau par la Sogréah à Grenoble du modèle réduit hydraulique de la petite baie.

4 août 1997 – Ouverture au Mont-Saint-Michel de la première exposition publique sur le projet dans le cadre de la concertation préalable.

8 septembre 1997 – Réunion interministérielle : questions budgétaires 97-98.

9 octobre 1997 – Confirmation par le nouveau Gouvernement du projet et du chef de projet Jean-Pierre Morelon.

26 septembre – 9 octobre 1997 – Signature par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine et le Conseil régional de Bretagne, de conventions financières avec le Syndicat mixte.

29-30 septembre – 7-8-14 octobre 1997 – Organisation par le Syndicat mixte de réunions publiques dans le cadre de la concertation préalable.

18-19-20 octobre 1997 – Réunion de la Commission scientifique pour les questions hydro-sédimentaires : visite sur le site du Mont-Saint-Michel, puis à Grenoble (modèle réduit).

12 novembre 1997 – Communiqué de presse du Premier Ministre, Lionel Jospin, confirmant le projet.

13 novembre 1997 – Visite par le Syndicat mixte du modèle réduit hydraulique à Grenoble.

21 novembre 1997 – Le Syndicat mixte adopte son budget 1998.

4 décembre 1997 – Réunion d'information des élus bretons à Dol-de-Bretagne.

9 décembre 1997 – Lancement par les préfets de l'Opération Grand Site de la baie.

23 décembre 1997 – Réunion du Collège des Directeurs (ministères de la Culture, de l'Environnement, de l'Équipement), avec notamment François Barré, directeur de l'Architecture et du Patrimoine, Marie-Odile Guth, directrice de la Nature et des Paysages (DNP), Paul Schwach, directeur de la DAFU.

1998

Février-mars 1998 – Choix par la maîtrise d'ouvrage, comme conseil pour la qualité des ouvrages et leur insertion dans le site, de l'équipe Jean-Paul Porchon (architecte) – Michel Viollet (paysagiste).

15-22 mars 1998 – Elections régionales et cantonales.

Mars-avril 1998 – Concertation avec les responsables du ministère de la Culture et du ministère de l'Environnement.

6 avril 1998 – Réunion de la Commission scientifique à Grenoble : accord sur le réglage du modèle réduit et sur la méthodologie des essais.
Démarrage des essais courts : quatre essais au printemps 1998.

4 mai 1998 – Nouvelle élection du Président et du Bureau du Syndicat mixte :
- Président : René Garrec, président du Conseil régional de Basse-Normandie ;
- Bureau : - Jean-François Legrand, président du Conseil général de la Manche ;
- Henri-Louis Védie, vice-président du Conseil général de la Manche ;
- Eric Vannier, maire du Mont-Saint-Michel.

Juin 1998 – Publication de l'ouvrage de Jean-François Seguin sur l'histoire du projet : « Mont-Saint-Michel, la reconquête d'un site ».

19 juin 1998 – Réunion du Syndicat mixte : présentation des solutions pour les navettes de transport.

26 juin 1998 – Présentation du projet au Mont-Saint-Michel à Mme Demessine, secrétaire d'Etat au Tourisme.

1^{er} – 2 juillet 1998 – Réunion à Rennes et visite à Grenoble des élus normands et bretons.

Été 1998 – A Grenoble, essai long sans aménagements (45 ans), suivi de l'essai court n° 5.

15 octobre 1998 – Visite des Montois à Grenoble.

Octobre-novembre 1998 – Campagne de mesures sur le barrage de la Caserne, avec des essais de chargement à l'occasion des grandes marées de début novembre.

16-17 novembre 1998 – Réunion de la Commission scientifique à Grenoble :
- accord sur les méthodologies utilisées et sur les résultats obtenus ;
- poursuite des essais courts : essais n° 6 et 7.

20 novembre 1998 – Réunion du Syndicat mixte :
- choix du « train sur pneus » pour la navette de transport, et lancement d'un concours de design industriel pour la conception de la navette ;
- lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages hydrauliques liés au Couesnon (barrage de la Caserne).

15 décembre 1998 – Réunion du CIADT (Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire) :
- mandat donné au chef de projet, Jean-Pierre Morelon, pour établir, en liaison avec le Syndicat mixte, un « Programme technique détaillé » (PTD) du projet pour le printemps 1999 ;
- mandat donné au Préfet de la région de Basse-Normandie, Rémy Pautrat, pour examiner les possibilités d'utilisation de fonds européens dans le cadre d'un contrat de plan Etat-régions (Basse-Normandie et Bretagne) pour le Mont-Saint-Michel.

1999

7 janvier 1999 – Examen du dossier par la Commission supérieure des Monuments Historiques.

22 janvier 1999 – Le Syndicat mixte adopte son budget 1999.

1^{er} février 1999 – Visite à Grenoble de responsables des ministères de la Culture et de l'Environnement.

4 février 1999 – Examen du dossier par la Commission supérieure des Sites.

Février 1999 – Lancement de l'essai long avec aménagements (45 ans).

12 mars 1999 – Réunion interministérielle à Matignon : budget 1999 de l'Etat pour le projet.

29 mars 1999 – Visite à Grenoble de responsables des ministères de la Culture, de l'Environnement, de l'Équipement.

30 mars 1999 – Réunion à Grenoble de la Commission scientifique : dans les grandes lignes, accord sur les résultats obtenus lors de l'essai long avec aménagements et sur la solution proposée (seuil de partage avec bipartition du Couesnon à l'aval du barrage).

Avril 1999

– Achèvement à Grenoble de l'essai long (45 ans) avec la solution retenue
– Mise au point finale du dossier de PTD : réunions de travail au niveau local (Préfets et présidents de la région de Basse-Normandie et du département de la Manche), et au niveau national.

17-18 mai 1999 – Remise du dossier de PTD à l'ensemble des responsables de niveau national et de niveau local.

Mai-juin – juillet 1999 - Présentation du dossier de PTD et concertation :

- 17 mai : élus du Syndicat mixte et Montois,
- 19 mai : Préfet de région Bretagne,
- 21 mai : maires et conseiller général concernés par le projet,
- 27 mai : Groupe de suivi Culture-Environnement,
- 2 juin : responsables des Associations et Montois,
- 7 juin : représentants de la Presse,
- 16 juin : Services régionaux et départementaux de l'Etat,
- 17 juin : responsables régionaux du BTP,
- 22 juin : élus bretons (Région Bretagne et département d'Ille-et-Vilaine),
- 25 juin : visite du modèle réduit à Grenoble avec les responsables des Associations,
- 30 juin : réunions au ministère de l'Environnement,
- 1^{er} et 2 juillet : réunions publiques de concertation au Mont-Saint-Michel et à Pontorson,
- 8 juillet : visite du modèle réduit à Grenoble avec les responsables socioprofessionnels (ostréiculteurs, agriculteurs des polders, etc.).

7 juin 1999 – A l'unanimité, délibération du Syndicat mixte approuvant les grandes lignes du PTD.

18 juin 1999 – Visite à Grenoble de responsables des deux Commissions supérieures des Sites et des Monuments Historiques, et préparation des réunions des Commissions.

1^{er} juillet 1999 – Examen du dossier de PTD par la Commission supérieure des Sites.

5 juillet 1999 – Examen du dossier de PTD par la Commission supérieure des Monuments historiques.

23 juillet 1999 – Décisions fondatrices du CIADT :

- approbation des grandes orientations du PTD ; la question des ouvrages proches du Mont reste ouverte ;
- décision sur le plan du financement et sur les participations de l'Etat ;
- le contrat de plan fera référence au projet de RCM comme « grande opération d'intérêt national dans la région » ; à ce titre, le projet fera l'objet d'une convention interrégionale spécifique ;
- mandat est donné aux ministres chargés de l'Environnement et de l'Équipement pour coordonner la politique de l'Etat vis-à-vis du projet en liaison avec le ministre de la Culture.

16 septembre 1999 – Lettre de Dominique Voynet, ministre de l'Environnement, à René Garrec, président du Syndicat mixte.

25 septembre 1999 – Présentation du projet à l'assemblée générale des Amis du Mont-Saint-Michel.

1^{er} octobre 1999 – Lettre conjointe au Préfet de région, Hubert Fournier, des ministres de l'Équipement et de l'Environnement, Jean-Claude Gayssot et Dominique Voynet :

- ils désignent respectivement Claude Gressier, directeur de la DTMPL, et Marie-Odile Guth, directrice de la DNP, pour la coordination au titre de chacun des ministères ;
- ils demandent au Préfet de région d'assurer l'harmonisation des positions de l'Etat au niveau local vis-à-vis du projet.

26 octobre 1999 – A l'unanimité, délibération du Conseil général de la Manche approuvant le dossier de PTD et ses nouveaux financements.

26 octobre 1999 – Présentation personnelle du projet à Jean-Claude Gayssot, ministre de l'Équipement.

29 octobre 1999 – A l'unanimité, délibération de la région de Basse-Normandie approuvant le dossier de PTD et ses nouveaux financements.

4 novembre 1999 – Réunion à Saint-Malo des socioprofessionnels de la baie.

7 novembre 1999 – Présentation publique du projet au Salon du Patrimoine culturel à Paris (Carrousel du Louvre).

19 novembre 1999 – Réunion du Syndicat mixte :

- approbation d'une modification de ses statuts pour les adapter à l'évolution du projet (dossier de PTD) ;
- lancement de la réalisation opérationnelle du projet.

24 novembre 1999 – Point d'ensemble avec le Préfet de région et les services locaux de l'Etat.

15 décembre 1999 – Présentation du projet à l'Académie de Marine.

21 décembre 1999 – Réunion Culture – Environnement – Equipement avec le Préfet de la Manche, sur les problèmes de sécurité.

Décembre 1999 – Arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte.

31 décembre 1999 – Décret du Président de la République nommant Officier de la Légion d'Honneur Jean-Pierre Morelon, chef du projet Mont-Saint-Michel.

2000

12 janvier 2000 – Présentation du projet au Conseil général d'Ille-et-Vilaine à Rennes.

21 janvier 2000 – Le Syndicat mixte vote son budget 2000.

Janvier 2000 – Lancement de l'avis d'appel public à candidatures pour le concours du barrage sur le Couesnon.

31 janvier 2000 – Dernière réunion de la Commission scientifique :

- accord sur les dernières études et le rapport de synthèse de la SOGREA ;
- accord sur la solution proposée dans le projet, y compris la souplesse et l'adaptabilité apportées par le barrage ;
- réponse positive sur la crédibilité et la fiabilité des modèles utilisés ;
- suivi des chantiers et des effets du projet à assurer par le maître d'ouvrage.

2 février 2000 – Réunion de cadrage à la Culture sur les dispositions à prendre pour l'arrivée au Mont.

14 février 2000 – Délibération du Conseil général d'Ille-et-Vilaine donnant accord à sa participation financière au projet.

Février 2000 – Signature « d'un protocole d'orientation » entre le Préfet de la Manche représentant l'Etat-Culture, l'ex Caisse nationale des Monuments historiques, et le maire du Mont-Saint-Michel, en vue de « promouvoir une approche globale pour améliorer la sécurité et l'accueil des visiteurs » sur le Mont intra-muros.

9 mars 2000 – Réunion du jury du concours pour le barrage sur le Couesnon : choix des candidats.

26 avril 2000 – Réunion à l'Environnement sur les procédures à mettre en œuvre pour le projet.

9 mai 2000 – Réunion Culture – Environnement – Equipement sur le schéma de réaménagement de la Caserne.

19 mai 2000 – Présentation au Syndicat mixte du schéma de réaménagement de la Caserne.

28 juin 2000 – Réunion à l'Intérieur (DGCL) sur la procédure d'Instruction mixte.

5 juillet 2000 – Présentation du projet à la Chambre de Commerce de Granville-Avranches-Saint-Lô.

11-20 juillet 2000 – Jury du concours pour le barrage sur le Couesnon : choix du lauréat.

13-17 juillet 2000 – Réunions de concertation avec d'une part les guides et le personnel de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, d'autre part les guides agréés de la Baie.

Juillet 2000 – Lancement de l'avis d'appel public à candidatures pour le concours du parc de stationnement de la Caserne.

12 septembre 2000 – Réunion Culture – Environnement – Equipement, avec Philippe Grégoire, préfet de la Manche, sur les questions de sécurité.

14 septembre 2000 – Réunion interministérielle à Matignon : calendrier, solution du gué à une cote proche de 7,50 pour l'arrivée au Mont, PIG de la Caserne.

19 septembre 2000 – Choix de cinq candidats par le jury pour le concours du parc de stationnement de la Caserne.

25 septembre 2000 – Réunion du Syndicat mixte : présentation de la solution du gué à une cote proche de 7,50 pour l'arrivée au Mont ; présentation du projet du barrage de la Caserne issu du concours.

27 septembre 2000 – Réunion de la Commission supérieure des Sites : solution du gué, projet du barrage.

Septembre 2000 – Convention interrégionale spécifique au projet : signature par les deux Préfets et les deux Présidents des régions de Basse-Normandie et de Bretagne.

2 octobre 2000 – Réunion de la Commission supérieure des Monuments Historiques : solution du gué avec l'entrée ouest à marée haute.

17 octobre 2000 – Réunion de la Commission départementale des sites : présentation du projet.

22 novembre 2000 – Réunion sur la sécurité au ministère de l'Intérieur (Direction de la Défense et de la Sécurité Civile) avec M. le Préfet de la Manche.

1^{er} décembre 2000 – Départ à la retraite de M. CALLEWAERT, directeur général des Services de la Région Basse-Normandie, remplacé par M. POMEL.

18 décembre 2000 – Réunion du Syndicat mixte :

- bilan de la concertation préalable ;
- approbation du dossier de PTD – synthèse actualisée – de décembre 2000 ;
- approbation du dossier d'instruction mixte ;
- accord donné au dossier du PIG de la Caserne ;
- accord pour la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe lauréate du projet de barrage (équipe Bas-Rhône Languedoc ingénierie, Luc Weizmann architecte, Lanctuit paysagiste).

19 décembre 2000 – Jury du concours pour le parc de stationnement de la Caserne : choix du lauréat.

28 décembre 2000 – Lancement de la procédure d'instruction mixte par la DGCL.

2001

Janvier 2001 – Lancement du concours pour les ouvrages d'accès dans la baie.

Début janvier - début février 2001 – Mise à disposition du public du projet de PIG de la Caserne.

16 février 2001 – Le Syndicat mixte vote son budget 2001.

23 février 2001 – Visite sur place et réunion de travail à Saint-Lô avec le Préfet de la Manche et M. Moisset (AFIT) sur la gestion de la fréquentation du site.

27 février 2001 – Présentation du dossier à M. Guéant, Préfet de la Région Bretagne.

28 février 2001 – Réunion de mise au point sur le dossier avec Mme Barret, directrice de la DNP, Mme Diebolt, directrice de la DAPA, M. Gressier, directeur de la DTMPL, M. le Préfet de la Manche ; des décisions doivent être prises par l'Etat en réunion interministérielle.

Mars 2001 – Elections municipales et cantonales. M. Patrick Gaulois est élu Maire du Mont-Saint-Michel.

22 mars 2001 – Visite sur le site de journalistes de la presse scientifique.

Fin mars 2001 – Dans le cadre de l'instruction mixte, on dispose des avis de tous les Services de l'Etat ; ils nécessitent des arbitrages au sein de l'Etat.

9 avril 2001 – Visite au Mont-Saint-Michel de M. IDRAC, Préfet de la Région Basse-Normandie.

11 avril 2001 – Réunion de travail interministérielle à Matignon.

11 mai 2001 – Réunion du Syndicat mixte :

- décision de décaler le parc de stationnement de la Caserne vers le Sud, hors du site classé ;
- nouvelle élection du Président et du Bureau :
 - Président : René Garrec, Président du Conseil régional de Basse-Normandie,
 - Bureau : - Jean-François Legrand, Président du Conseil général de la Manche, 1^{er} vice-président,
 - Henri-Louis Védie, 2^e vice-président,
 - Patrick Gaulois, Maire du Mont-Saint-Michel.

17 mai 2001 – Lettre du Président du Syndicat mixte aux Directeurs de Cabinet du Premier ministre et des ministres chargés de la Culture, de l'Environnement, de l'Équipement. Suite aux avis des différents ministres exprimés dans le cadre de l'Instruction mixte, demande à l'Etat d'arbitrer et de prendre position sur les questions qui restent à régler.

19 juin 2001 – Réunion interministérielle à Matignon :

- création d'un groupe de travail Etat-collectivités locales, sous l'égide du Préfet de la Manche, pour conduire une réflexion sur la maîtrise de la fréquentation parallèlement à la démarche du projet de RCM ; maintien des capacités du parking au niveau retenu en 1995 ;
- pour l'arrivée au Mont, solution retenue d'un gué continu à la cote 7m30 ;
- comparaison à établir entre les solutions Nord et Sud du parc de stationnement, y compris en termes de faisabilité juridique ;
- création au sein de l'Etat d'un Comité de pilotage interministériel présidé par la Directrice de la DNP.

28 juin 2001 – Réunion du jury pour le concours des ouvrages d'accès dans la baie : choix de quatre candidats.

3 juillet 2001 – Réunion du Syndicat mixte :

- examen de la solution Sud pour le parc de stationnement ;
- décision de ne pas donner suite au premier concours pour le parc de stationnement, et de lancer un nouveau concours avec la solution Sud.

5 juillet 2001 – Visite sur le site de journaliste de la presse « environnement ».

9 juillet 2001 – CIADT de Limoges : à la demande du Premier ministre, le CIADT a fait un point d'avancement sur le projet. Le Gouvernement a réaffirmé son attachement au calendrier de réalisation des procédures préparatoires, devant permettre le lancement des dernières enquêtes publiques en juin 2002.

10 juillet – 20 septembre – 25 octobre 2001 – Réunions du Comité national de pilotage :

- accord à la solution Sud pour le parc de stationnement ;
- examen des cahiers des charges pour les concours (parc de stationnement et équipements publics, ouvrages d'accès dans la baie, design de la navette), et pour la maîtrise de la fréquentation ;
- suite de la procédure d'instruction mixte.

4 septembre 2001 – Point sur l'avancement du projet avec le Conseil Economique et Social de la Région Basse-Normandie.

19 septembre 2001 – Essai in situ, par grande marée (coefficient 114), d'un véhicule de sécurité pour l'accès futur au Mont.

24 septembre 2001 – Réunion du Syndicat mixte : modification des statuts (loi Chevènement), avec l'entrée dans le Syndicat mixte des Communes de Pontorson et de Beauvoir.

29 octobre 2001 – Réunion du jury pour le concours du parc de stationnement et des équipements publics : choix de cinq candidats.

1^{er} novembre 2001 – Départ à la retraite du chef de projet, Jean-Pierre Morelon¹.

¹ Je devais prendre ma retraite le 31 mars 2001. Pour que j'aie le temps de faire avancer suffisamment le dossier, le Premier ministre a, par une décision personnelle sur mesure, repoussé cette date au 31 octobre 2001.

Poursuite du projet²

23 novembre 2001 – Le Syndicat mixte approuve les nouvelles dispositions du projet qui figurent dans le document « Présentation synthétique du projet » de novembre 2001, avec le parc de stationnement Sud de la Caserne.

10 et 19 décembre 2001 – Avis favorable des Commissions supérieures des Sites et des Monuments historiques.

19 décembre 2001 – Réunion du jury pour le concours de la navette de transport. Choix de cinq candidats.

2002-2003

22 février 2002 – Concours pour le parc de stationnement de la Caserne, avec la présence de Jean-Pierre Morelon : réunion du jury pour le choix du lauréat.

1^{er} mars 2002 – Concours pour l'aménagement des ouvrages d'accès dans la baie, avec la présence de Jean-Pierre Morelon : réunion du jury pour le choix du lauréat.

26 mars 2002 – Procès-verbal de clôture de l'Instruction mixte à l'échelon central.

25 mars et 24 juin 2002 – Délibérations du Syndicat mixte approuvant définitivement le projet et les dossiers destinés à être soumis à enquête publique, et sollicitant les Préfets de la Manche et d'Ille-et-Vilaine pour l'ouverture des enquêtes publiques.

23 avril 2002 – Concours pour la navette de transport : réunion du jury pour le choix du lauréat.

16 mai 2002 – Décision conjointe des Présidents des tribunaux administratifs de Caen et de Rennes, portant désignation des membres composant la Commission d'enquête publique.

25 juin et 1^{er} juillet 2002 – Arrêtés interpréfectoraux d'ouverture des enquêtes publiques.

23 juillet – 23 septembre 2002 – Déroulement des enquêtes publiques sur le territoire de seize communes de la Manche et d'Ille-et-Vilaine.

Septembre 2002 – Philippe Unterreiner, chef de la Mission Mont-Saint-Michel de la DDE de la Manche, quitte son poste. Il connaissait parfaitement le dossier, et il l'a très largement suivi après mon départ.

² Je n'ai traité ici que des actions liées au lancement du projet (les concours pour les ouvrages, les enquêtes publiques), dans la mesure où je pouvais disposer des éléments nécessaires.

24 octobre-6 novembre 2002 et 4-22 janvier 2003 – Rapports et avis de la Commission d'enquête

2 avril 2003 – Autorisations « loi sur l'eau » : les travaux sont déclarés d'intérêt général et autorisés, y compris les acquisitions de terrains nécessaires.

17-21 juillet 2003 – Arrêté déclarant d'utilité publique les travaux et les acquisitions de terrains nécessaires au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, à entreprendre par le Syndicat mixte. Mise en compatibilité des POS de Beauvoir et de Pontorson.

17-21 juillet 2003 – Sont déclarés d'utilité publique au titre de la loi littoral, les travaux et aménagements nécessaires à la réalisation du projet de RCM.

Annexe n° 2 – Liste de quelques études intéressantes

1) Historique du projet

- SEGUIN (Jean-François) : Mont-Saint-Michel, la reconquête d'un site. Editions du Cherche-Midi, juin 1998.

2) Analyses paysagères

- LUGINBUHL (Yves), directeur de recherche au CNRS : Les paysages de la baie du Mont-Saint-Michel, novembre 1998.
- PORCHON (Jean-Paul) et VIOLLET (M.) : Analyses du site, 1998.

3) L'« esprit des lieux »

- CCA International, « Recherche de symboles d'identité dans le cadre du projet de RCM », décembre 1998.

4) Etudes hydro-sédimentaires sur la baie et le Couesnon

- ROUX (Patrice), Mission Mont-Saint-Michel : Les niveaux de la mer aux abords du Mont, données de 1884 à 1998, synthèse de mars 1998.
- MIGNIOT (Claude) : Synthèse des connaissances hydro-sédimentaires de la baie, novembre 1998.
- Evolution géomorphologique des herbus, Université de Rennes, Laboratoire de géomorphologie, octobre 1997.
- Etudes hydro-sédimentaires, rapport général de synthèse, SOGREAH, décembre 2000.

- Commission scientifique pour les questions hydro-sédimentaires, compte rendu intégral, séances 10 janvier 1996, 20 octobre 1997, 6 avril 1998, 16-17 novembre 1998, 30 mars 1999, dernière séance 31 janvier 2000.
- Etude hydraulique de faisabilité pour le Couesnon et le rétablissement des ruisseaux, ANTEA-DARAGON, 1996-1997.

5) Etudes d'environnement

- Etude de cadrage préalable, rapport de synthèse, BCEOM, juin 1997.
- 10 études thématiques (faune benthique, ichtyofaune, avifaune, phoques, qualité du milieu, la dynamique des herbus, etc...),
- Etudes d'impact diverses.

6) Fréquentation

- Enquêtes été 1996 – été 1997, MVA Consultants, synthèse septembre 1997.
- Enquêtes fréquentation grandes marées, Mission Mont-Saint-Michel, 1997.

7) Sondages et investigations techniques au pied des remparts et aux abords du Mont

- LABLAUDE (Pierre-André), architecte-en-chef des Monuments historiques : Rapport de présentation et Rapport de synthèse, octobre et novembre 1997.
- VIRÉ (Marc), ingénieur AFAN : Diagnostic archéologique, 1997.

8) Accès au Mont-Saint-Michel et traitement des ouvrages terminaux

- LABLAUDE (Pierre-André), architecte-en-chef des Monuments historiques : dossiers de présentation, septembre 2000.

9) Systèmes de transport

- Comparaison entre les systèmes existants, SYSTRA, mars 1997.
- Comparaison détaillée tramway, bus amélioré, train sur pneus, SEMALY, synthèse, juin 1998.

10) Les ouvrages d'accès

- Parc de stationnement, SYSTRA, 1997-1999.
- Pont-passerelle, comparaison des différentes familles : béton-métal (SEEE, juin 1997), bois (CTBA, juin 1997).
- Pont-passerelle : définition, SETEC TPI, 1998-1999.
- Liaison ultime avec le Mont : solution engins maritimes (SOERNI, 1998-1999) ; solution passerelle mobile (SETEC TPI – DVO, 1998-1999).

11) La gestion des matériaux issus des chantiers

- Etude technico-économique de réutilisation et valorisation, CBC-BURGEAP, 1998-1999.

12) Assistanes diverses à maîtrise d'ouvrage

- Ordonnancement des études, procédures et travaux, SETEC organisation, synthèse janvier 1999.
- Outil informatique de simulation visuelle, OKTAL, 2000-2001.
- LAFOND (Vincent) : Illustrations du projet, septembre 2001.

13) Dossier de PTD d'avril 1999

Ce dossier, qui présentait nos propositions pour le projet de RCM, comprenait un premier volume sur « La situation existante ».

Cet épais volume illustré de 111 pages prenait en compte les multiples analyses faites par nos soins depuis 1995. Il regroupait l'essentiel des informations qu'il était utile d'avoir à l'esprit pour aborder le projet, en traitant successivement :

- du cadre de la baie, avec les interfaces entre le Mont et sa baie,
- du mouvement des eaux et des sédiments dans la baie autour du Mont,
- de la desserte du Mont avec le stationnement,
- de la fréquentation touristique,
- de la vie montoise (Mont intra-muros, Caserne).

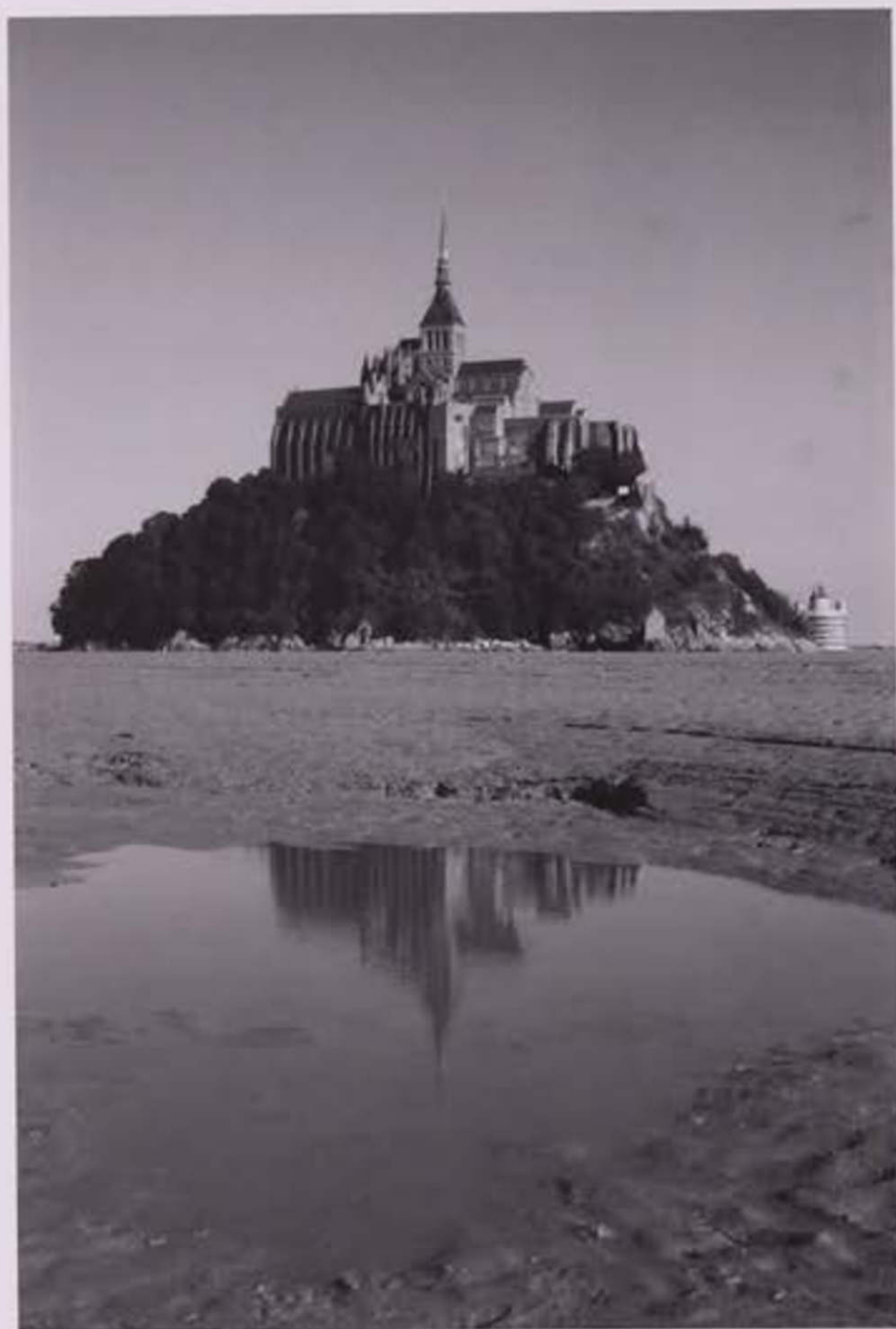
Nota bene

Il y a eu de très nombreuses études qui ont été réalisées pour le projet de RCM ; elles sont d'intérêt inégal. J'ai regroupé ici celles qui m'ont paru les plus intéressantes. J'en ai forcément oublié ; je ne pouvais être exhaustif.

Les lecteurs qui voudraient avoir accès à tel ou tel de ces documents pourront s'adresser aux Archives départementales de la Manche, dirigées par Jean-Baptiste AUZEL, (103, rue du Maréchal Juin, 50000 Saint-Lô) tél. 02.33.75.10.10.



La face sud du Mont-Saint-Michel.
Les travaux de rétablissement du caractère maritime ont permis de dégager
et de mettre en valeur les remparts du village.
Cliché H. Decaens.



La face nord du Mont-Saint-Michel.
Cliché H. Decaens.

Petites notes de lecture 3

Le Mont : « un stupa magique »

Sylvain Tesson après son terrible accident d'escalade en 2014 décide de compléter sa longue rééducation par une marche diagonale en France vers les hautes falaises du Cotentin, terminus de son voyage, empruntant les « chemins noirs »¹, oubliés des campagnes françaises. Son itinéraire dans la Manche semble répondre à une nécessité : « J'avais choisi de longer la côte occidentale pour que mon oreille gauche jouisse de la musique du ressac² ». La baie du Mont-Saint-Michel n'est donc pas son objectif, lui le « wanderer », le voyageur sans attache qui n'attend rien du chemin qu'il emprunte ! Est-ce seulement par le hasard de son oreille gauche qu'il va découvrir la baie du Mont-Saint-Michel ?³

Il vit l'expérience millénaire des miquelots et des touristes d'aujourd'hui quand le rocher de l'archange apparaît au détour d'un chemin ! « Je passai la Sée et allai vers Genêts dans un état de nerfs que je n'avais pas vécu depuis des années », « le Mont-Saint-Michel jaillit au-dessus des herbes. Le stupa magique était là ». Etrange comparaison, mais à chacun ses références ! La pyramide de Chéops évoquée par Victor Hugo et reprise par nombre de nos contemporains et de guides touristiques se transforme analogiquement en un mausolée bouddhiste. Sylvain Tesson se souvenant de Lhassa est « pris à la gorge » par ce qu'il voit, il cite Théophile Gautier, évocation que pourraient reprendre nombre d'amoureux de la baie et du Mont : « L'âme me montait à la peau ».

Le Mont apparaît pour tous indissociable de la mer et des vases qui l'entourent ou l'assiègent, la baie et le rocher deviennent sous la plume de l'auteur le « mariage de la pagode avec la lagune » où « des nuées de passereaux explosant dans l'air salé jetaient leurs confettis » pour leurs épousailles. Sylvain Tesson semble avoir oublié ici sa formation de géographe, la baie actuelle est loin d'être une lagune, à moins qu'il n'anticipe l'apparition d'un immense cordon dunaire rejoignant Cancale à Granville !

« C'était le mont des quatre éléments. A l'eau, à l'air et à la terre s'ajoutait le feu de ceux qui avaient la foi. Ces types du XII^e siècle⁴ n'avaient tout de même pas manqué d'audace d'avoir osé planter leur autel dans une fondrière, devant un système de purge d'eau, de remodelage des vases, de circulation des courants, de migrations d'oiseaux et de bruissements de roseaux ! » Le géographe est de retour, il a raison d'insister sur les masses d'eau, les courants et l'impermanence du paysage reconstruit à chaque marée, mais loin d'être édifié dans « une fondrière » « l'autel » fut solidement construit sur un rocher symbolisant pour nos ancêtres la solidité, la sécurité, la stabilité, la bienveillance d'un archange ayant vaincu le mal résidant dans la mer.

« C'était l'éternel qui voisinait avec l'éphémère. Mais il fallait comprendre que l'éternel résidait dans les échanges gazeux de la boue, les évacuations lagunaires et

¹ Sur les chemins noirs, Gallimard, 2016.

² Il est devenu sourd de l'oreille droite à la suite de son accident.

³ Dans le Petit traité sur l'immensité du monde, le stégophile Sylvain Tesson « prince des chats » « tostitophile » raconte qu'il escaladait la nuit les grands monuments surtout religieux, à son palmarès les toits de l'abbaye du Mont-Saint-Michel !

⁴ L'église abbatiale et les principales constructions romanes sont du XI^e siècle, elles furent remaniées au siècle suivant.

l'éclosion des larves. L'éphémère était la tentative de l'homme d'enraciner ses fables sur des rochers. » Sylvain Tesson inverse ici le symbolisme du Mont-Saint-Michel et de sa baie. L'éternité du rocher, la sécurité que procure la montagne sacrée et le salut éternel promis ne tiennent pas, pour l'auteur, face au mouvement cosmique des marées, au remaniement infini de la baie, et aux constantes et inéluctables divagations des rivières et des vases. Le monde mouvant est éternel, l'abbaye sur son rocher devient pour lui transitoire !

Continuant vers Genêts, il craint un torticolis car il a le Mont-Saint-Michel dans le dos : « il fallait se retourner sans cesse pour se nourrir de sa présence. La marche devenait compliquée, à saluer la haute borne tous les cent pas. A chaque coup d'œil par-dessus l'épaule, l'esprit se rassurait [...] » Implacable expérience que nombre d'entre nous avons faite quand le hasard ou la nécessité de nos balades nous font nous diriger vers le nord.

Sa lente progression dans la vase « les récentes marées avaient fait saliver la mer sur les talus » lui permet d'admirer l'activité et la grâce des limicoles « d'une propreté parfaite » dans la tange. « Nous voit-on, nous autres humains, pataugeant dans les fondrières ? » Lui vient une idée que j'avais imaginée, pensant au marquis de Tombelaine, pour un de mes personnages de l'Emerveillante : « Je me jurai de rajouter à mes dernières volontés le souhait d'être jeté dans une lagune. Je nourrirais les bêtes -vers, poissons, crustacés et limicoles- et rendrais en protéines ce que j'avais raflé au cours de décennies de vie trop carnassière. »

Sa marche d'une trentaine ou quarantaine de kilomètres par jour fut retardée : « je mis ce soir-là plus longtemps que prévu à atteindre Genêts sans déterminer si c'était l'alluvion qui m'avait ralenti ou l'action de grâce compulsive rendue à la silhouette du Mont. » Gageons que l'action de grâce fut la plus forte.

Le matin, lorsqu'il prit la route, mais est-ce seulement ce matin-là ?, il fit « ses dévotions » au nord à « la brume gazeuse de la baie de la mer et du ciel », au sud, à « une lumière de tableau italien. » Au cours de sa marche « le ciel déployait un lavis couleur perle, derrière le roc. Ah, si Péguy avait été de l'Avranchin au lieu que de la Beauce ! »

Le Mont-Saint-Michel a suscité des plumes passionnées : Victor Hugo, Théophile Gautier ou Guy de Maupassant, mais elles furent passagères et extérieures.

Rêvons alors avec Sylvain Tesson que Péguy ait vécu aux abords du jardin d'Avranches dans l'ombre lumineuse de la Belle Andrine !

Jean-Luc Legros

Les travaux du cloître progressent.



Chantier du cloître en juillet 2017 - Cliché H. Decaens



Vendredi 7 juillet 2017, remise à Philippe Béval, Président du Centre des monuments nationaux, d'un prix de 150.000 euros accordé pour la restauration du cloître par la French Heritage Society, représentée par son Président, Denis de Kergorlay, et la présidente du Conseil d'administration, Elizabeth Stribling.

Prochaine réunion au Mont-Saint-Michel
Samedi 23 septembre

9 h 30, rendez-vous à l'entrée de l'abbaye pour une visite
du chantier de restauration du cloître par M. François Jeanneau,
architecte-en-chef des Monuments historiques
12 h, déjeuner à la Caserne au restaurant le Relais du Roy
14 h, communication dans la salle de réunion Pen Duick du restaurant la Rôtisserie

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BOUCHERIE DES GREVES Patrick HELAINE

Artisan boucher / Charcutier / Viandier / Crêpier

Horaires d'ouverture
du mardi au samedi
7 h 30 - 19 h 30

Le dimanche
7 h 30 - 12 h 30

12, rue Saint-Michel - 50170 PONTORSON
Tél. 02 33 60 10 62 - helainepatrick@orange.fr

L'Atelier S'Michel
BOUTIQUE DE GÉNÉRALISTE

Nouveau à ARDEVON !
S'Michel Café

De la fabrique à la boutique

Dégustation & Vente

Le Comte - 50 170 Beauvois
Tél. : 02 33 89 28 99

La Métairie - 50 129 Ardevon
Tél. : 02 33 60 59 48

www.atelierstmichel.fr

1300 ans d'histoire
et de légendes...

Les Secrets du Mont-Saint-Michel

Une enquête passionnante
de Lomig Guillo
pour découvrir
les coulisses
de ce site unique.

17,95 € • 13,99 € en e-book • 256 pages • Disponible en librairie

EDITIONS PRISMA



SAINT JAMES
Né de la mer

www.saint-james.com

In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porronais - BP 440
50304 Avranches Cedex
Tél. : 02 33 79 02 00
Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique
Membre de **Deloitte** www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville
Particuliers et Entreprises
150 m2 d'exposition

21 rue Jeanne Jugan

50400 GRANVILLE



02 33 50 81 54

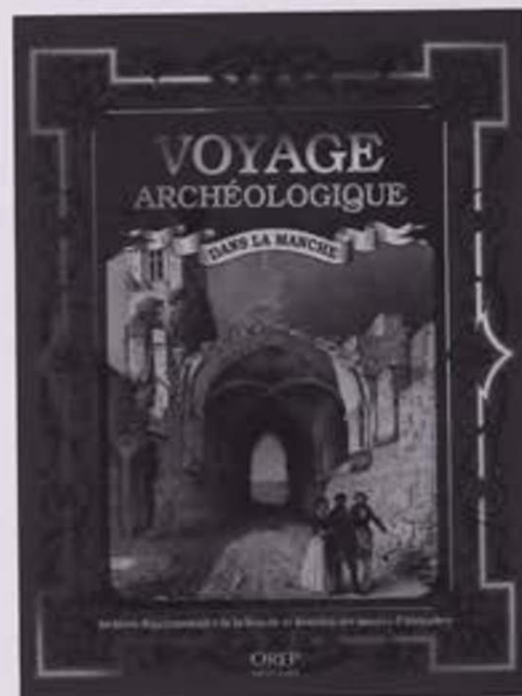


Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecotimprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



EXPOSITION
PRÉSENTÉE

AU SCRIPTORIAL
D'AVRANCHES

D'OCTOBRE 2017
À AVRIL 2018



SILOË

• Livres • CD • Cassettes •
• Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN
50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52€ pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).

Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)
- L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- | | |
|--|------|
| - N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : | 6 € |
| - N°52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : | 6 € |
| - N°110 (2005) à N°114 (2009), en très bon état : | 8 € |
| - N°115(2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : | 10 € |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

- **Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel : l'élaboration et le lancement du projet, 1995-2001, (suite)**
par Jean-Pierre Morelon..... p. 129
- **Petites notes de lecture 3, par Jean-Luc Legros..... p. 187**

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamisdumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XVII - N° 122 - IV - DÉCEMBRE 2017

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Président d'Honneur :	M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M ^{me} Pascale CHAVERIAT
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUËT M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Gérard LE CORRE M. Jean-Luc LEGROS, secrétaire de rédaction M. Dominique POITEVIN Mme Julie POITEVIN M. Antoine ROUSSELLE, archiviste M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT ANNEE 2018

Monsieur :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code postal :

Courriel :

Tél. fixe : Portable :

Année de naissance : Profession :

Madame :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code postal :

Courriel :

Tél. fixe : Portable :

Année de naissance : Profession :

N.B. : Merci de joindre une photographie de chacun des adhérents inscrits sur ce bulletin.

Montant des cotisations

**Il est rappelé que la cotisation 2018
est valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**

Adhésion à l'Association avec abonnement à la Revue (4 numéros annuels de 64 pages, chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
 - Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
 - Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
 - Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
 - Adhésion Individuelle à l'Association sans abonnement à la Revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
 - Adhésion Couple à l'Association sans abonnement à la Revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
 - Abonnement à la Revue sans adhésion à l'Association : 30 € (37 € pour l'étranger)
 - Prix public au numéro de la Revue : 12 € (plus port si pas achat en librairie)
- (Décisions de l'Assemblée Générale du 12 avril 2014)

Je vous envoie la somme de €

Sous forme de chèque bancaire ou postal à l'ordre de : « Les Amis du Mont-Saint-Michel » à l'adresse suivante : Les Amis du Mont-Saint-Michel, BP 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel.

Date

Signature(s)

Comité national du Millénaire monastique du Mont Saint-Michel

Etat des opérations réalisées¹

La célébration du Millénaire monastique du Mont Saint-Michel a eu des conséquences d'une très grande importance sur le monument ; elle a constitué en effet un véritable tournant dans son histoire. Depuis 1863, quand cessa enfin le régime des prisons, l'édifice fut remis au soin de l'Administration des Beaux Arts, aujourd'hui des « Affaires culturelles ». Des travaux considérables furent entrepris pour effacer les effets des injures du temps et des hommes ; dès lors l'action de l'Administration fut dirigée dans le sens d'un sauvetage matériel et aussi de la recherche d'une authenticité archéologique plus ou moins compromise. Le but principal était évidemment d'ouvrir à la visite du public un monument prestigieux en bon état. Cependant si le visiteur recevait à l'abbaye un choc inoubliable, il en emportait néanmoins une impression de malaise ; « il ne s'y passe rien » écrivit l'un d'eux, reflétant l'avis général ; en fait, sur ces murs vides suintaient encore l'humidité des anciennes prisons.

L'occasion du Millénaire monastique fut l'étincelle qui permit de réanimer la vieille abbaye et de lui rendre la vie spirituelle et culturelle qui l'avait pratiquement quittée. Dès lors les programmes de travaux intégrèrent tout ce qui pouvait favoriser ce réveil. L'association du Millénaire monastique du Mont Saint-Michel contribua financièrement à cette tâche.

Le bilan que nous exposons doit donc comporter d'une part les opérations effectuées par le Comité national du millénaire et en second lieu celles qui ont été effectuées par l'Etat mais qui sont une conséquence de l'impulsion donnée par le Comité.

1. L'opération majeure effectuée par le Comité est la construction de l'orgue. L'église abbatiale a ainsi pu retrouver une voix que sans doute elle ne posséda jamais avec pareille splendeur. L'instrument comporte 22 jeux réels (12 jeux de fond, 4 mixtures composées, 2 mixtures simples et 4 jeux de anches) ; la composition est de Norbert Dufourcq, professeur au Conservatoire de Paris, et la réalisation de la maison Beuchet-Debierre.

Une autre acquisition, heureuse pour l'église abbatiale, fut celle d'une statue ancienne de saint Michel du XV^e siècle qui, placée à l'entrée du chœur, constitue un symbole de la présence de l'Archange en ce lieu de prière.

¹ Nous publions ce bilan du Millénaire monastique, resté inédit à notre connaissance. Il nous permet de mieux comprendre les préoccupations et le travail d'Yves-Marie Froidevaux, architecte en chef du Mont Saint-Michel de 1957 à 1983.



La statue de saint Michel (XV^e siècle)
offerte en 1966 par le Comité national du Millénaire monastique.
Cliché H. Decaëns.

L'installation de la communauté monastique dans les bâtiments de la bailliverie et du logis de l'Abbé nécessita des travaux d'aménagement auxquels les finances du Comité contribuèrent beaucoup : cloisonnement, chauffage, mise en état de l'installation électrique, etc... Depuis lors les travaux d'entretien courant du prieuré furent à la charge du Comité qui contribua ainsi à soutenir l'action spirituelle du Mont Saint-Michel.

2. L'action de l'Etat fut importante au cours des années de préparation du Millénaire ; elle continua sur sa lancée jusqu'en 1968 environ ; elle permit d'assurer le support nécessaire à l'animation créée par le Comité du millénaire dans l'abbaye ainsi que la conservation de ce monument au péril de la mer. Les programmes réalisés furent les suivants :

1964

- la restauration de l'étanchéité et la présentation de la terrasse de l'Ouest.
- La restauration des maçonneries dans les bas-côtés nord et sud de la nef et les bras du transept de l'église.
- Complément de défense contre l'incendie.

1965

- L'aménagement de la salle d'accueil et d'un groupe sanitaire en haut du Grand degré.
- La reprise de l'étanchéité de l'aire centrale du cloître et l'aménagement du jardin.
- Aménagement de l'église : autels, pavages, électricité, bancs, stalles, tabourets. Il faut noter à ce propos la contribution de la paroisse qui, grâce à son curé, M. le chanoine Ducloué, offrit de nombreux objets indispensables, entre autres : deux chandeliers en bronze du XV^e siècle, la croix processionnelle, deux chandeliers du XVII^e siècle pour l'autel d'une chapelle nord, le tabernacle et les chandeliers de la chapelle de la Vierge, les garnitures d'autels de l'église préromane et enfin le tapis de haute laine du sanctuaire pour les grandes cérémonies.

1966

- Equipement des services de vente et d'accueil.
- Menuiseries du chartrier.
- Aménagement de la salle de Belle Chaise : cheminée, murs et pavage.
- Réfection des verrières du bras nord du transept et des baies hautes du chœur.

1967

- Installation d'un service de consommation pour les visiteurs dans l'Aumônerie².
- Réfection du pavage du Réfectoire.
- Réfection des enduits de l'Aumônerie.
- Restauration de la chapelle Saint-Martin.
- Restauration du mur nord de l'abbaye comprenant : l'abbaye romane, les faces ouest et nord de la Merveille ; cette vaste opération se poursuivra les années suivantes.

² Il s'agissait d'une « tisanerie » car, au départ, on y vendait surtout des boissons chaudes (café, thé et tisanes).



L'orgue Beauchet-Debierre financé en 1965 par le Comité national du Millénaire monastique.
Le buffet a été dessiné par Yves-Marie Froidevaux.
Cliché H. Decaëns.



L'autel de la chapelle axiale de l'église abbatiale
réalisé par Yves-Marie Froidevaux en 1965 pour les fêtes du Millénaire monastique.
Cliché H. Decaëns.

1968

- Remise en état de la chapelle Saint-Aubert.
- Poursuite de la restauration du mur nord de l'abbaye.

1969

- Remise en état de la chapelle Notre-Dame-des-Trente-Cierges.

Ces derniers travaux se continuèrent depuis lors suivant les aléas des crédits devenus très restreints jusqu'au début de la présente année.

Il faut ajouter enfin la remise en état des jardins du Nord financée en 1972 par la Caisse nationale des Monuments historiques³, ainsi que les travaux de génie civil nécessaires pour la réorganisation de l'équipement électrique.

Nous voyons donc que le Millénaire monastique fut l'occasion d'une activité importante qui contribua puissamment à rendre l'abbaye plus accueillante et plus compréhensible à la masse des visiteurs ; cette action devrait pouvoir se poursuivre en raison de l'importance tout à fait exceptionnelle du Mont Saint-Michel.

On peut conclure que la célébration du Millénaire monastique a révélé que l'abbaye du Mont Saint-Michel portait encore un message qu'il fallait découvrir, et que sous sa beauté froide une vie palpait encore qui pouvait être ranimée ; sans doute beaucoup le pressentaient depuis longtemps, mais c'est l'honneur du Comité national du millénaire de l'avoir entrepris et d'avoir montré la route à suivre désormais.

Paris, le 3 octobre 1974

Yves-Marie Froidevaux

³ Etablissement public qui est devenu le Centre des Monuments nationaux.

Léon Bérard inaugure sa présidence Le déjeuner des Amis du Mont Saint-Michel¹

Parmi tous les actes qui marquèrent le passage de M. Léon Bérard au sous-secrétariat des Beaux-Arts², il en est un qui lui valut particulièrement la gratitude des artistes, des archéologues, et de tous les gens rêvant une protection vraiment efficace de nos monuments. Il posa la question du Mont Saint-Michel³ ; et, si malgré ses efforts il n'eut pas le temps de la résoudre, du moins, on peut espérer que grâce à son activité, elle le sera dans un jour prochain.

Aussi, la Société des Amis du Mont Saint-Michel était-elle à la fois désireuse de lui témoigner sa reconnaissance et de s'attacher une activité qui avait obtenu de si bons résultats. Usant pour cela d'un moyen excellent, elle choisit M. Léon Bérard pour président.

Donc, le nouveau président inaugurait hier ses fonctions.

Pour parler utilement, pour encourager les bonnes volontés et jeter les bases d'une action sérieuse, il n'y a rien de tel qu'un déjeuner.

Les amis du fameux Mont s'étaient donc réunis vers midi au Café Riche⁴ pour entendre ses président et vice-présidents, et envisager les moyens de rendre le sublime rocher à sa situation insulaire.

Parmi les personnes qui avaient pris place autour de M. Bérard, on remarquait MM. Henri Lavedan⁵, Haraucourt, Léon Rictor, Berr de Turique⁶, Paul Gout⁷, architecte du gouvernement, et Eugène Le Mouél⁸, tous deux vice-présidents de la Société ; Paul Léon, directeur des services d'architecture au sous-secrétariat des Beaux-Arts ; Perdreau, chef de division ; Ramel, Edmond Benoit-Lévy, président des Amis de Paris ; Augé de Lassus⁹, Thommy Rémond, représentant de M. Claveil, directeur des Chemins de fer de l'Etat ; Reclus, ancien chef de cabinet de M. Bérard ; nos confrères Jannaud, Viollet-le-Duc et Montabré, du *Temps*, du *Figaro* et de *l'Intransigeant* ; Le Paumier, Anselme Changeur, Chalvot, Henri Voisin¹⁰, artiste délicat, auteur d'une eau-forte qui ornait le menu ; Leduc, René Vézard, Barbier, Larouche, Le Bailly¹¹, Durand de Beduandière, Jules Benoit-Lévy, etc.¹²

Au dessert, M. Paul Gout parla le premier. Dans un discours patriotique, il proclama les immortels principes d'une République honnête, crainte à l'extérieur et respectée à l'intérieur. Il rappela aussi que c'est grâce à M. Bérard qui, en 1912, conféra à la Société le patronage du sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, qu'à partir de ce moment on commença à protéger le Mont Saint-Michel.

¹ Nous reprenons un article publié le 17 juin 1914 dans *Cosmos*. Rappelons que Léon Bérard a présidé l'association des Amis du Mont-Saint-Michel de 1913 à 1921. Il en a été le deuxième président, succédant à Paul Deschanel.

² Léon Bérard (1876-1960) a été sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts en 1912 et 1913.

³ A cette époque, il s'agissait de détruire la digue afin de rétablir l'insularité du Mont.

⁴ Célèbre café parisien situé à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Le Peletier.

⁵ Henri Lavedan (1859-1940), auteur dramatique, membre de l'Académie française.

⁶ Julien Berr de Turique (1863-1923), romancier et auteur dramatique, inspecteur des Monuments historiques.

⁷ Paul Gout (1852-1923), architecte en chef du Mont-Saint-Michel de 1898 à 1923.

⁸ Eugène Le Mouél (1859-1934), illustrateur, écrivain et poète.

⁹ Lucien Augé de Lassus (1841-1914), auteur dramatique, poète et archéologue.

¹⁰ Henri Voisin (1861-1945), illustrateur et graveur, secrétaire général des Amis du Mont-Saint-Michel.

¹¹ Léopold Le Bailly, entrepreneur des travaux de l'abbaye, maire-adjoint du Mont-Saint-Michel.

¹² Comme on peut le constater, les Amis du Mont-Saint-Michel intéressaient beaucoup de monde !

Avec une belle flamme poétique, M. Eugène Le Mouël retraça ensuite à grands traits son histoire, et il conclut en souhaitant que le Mont devienne une propriété nationale. « L'heure presse, dit-il, et la mer mine le rocher. Il faut que pas une pierre ne soit enlevée à cet ensemble que trop de maçons ont déjà déshonoré. C'est le symbole d'une religion qui s'appelle la religion de la Beauté. Soyez-en le grand prêtre, dit-il à M. Bérard qui approuva, et nous serons vos assistants et vos clercs. »

Vous savez quelle éloquence aisée et souple est celle de M. Hugues Le Roux¹³. Elle vint à son tour pour montrer la nécessité de défendre les vieilles traditions françaises : « Le Mont Saint-Michel est pour ce vaisseau qu'est la France, une figure de proue », dit-il en terminant. La phrase est jolie et convaincante.

Enfin la parole fut donnée à M. Léon Bérard.

M. Léon Bérard a infiniment d'esprit, d'éloquence et de persuasion. Mais aussi, c'est un délicieux pince-sans-rire, une manière d'humoriste, qui manie la satire avec aisance sans avoir l'air d'y toucher. Son sujet était simple et vieux comme le monde, l'Administration. Mais quel sujet ! et tout le monde s'esclaffa quand il expliqua combien il était difficile d'arriver à mettre d'accord deux administrations françaises. C'est là tout le secret des difficultés qui surgissent pour arriver à rendre au Mont Saint-Michel sa situation primitive, et le protéger contre les vandales. Ah ! s'il n'y avait que les Beaux-Arts, tout irait bien, mais il faut compter avec les ingénieurs qui appartiennent aux Travaux publics ! Et alors !!

Selon M. Bérard, seul Léonard de Vinci aurait les qualités requises pour résoudre la question puisqu'il était en même temps ingénieur et artiste. Comment s'entendre d'un ministère à l'autre ? Les ministres sont solidaires, mais ils travaillent chacun de leur côté en s'ignorant. C'est le régime cellulaire de la solidarité.

Puis à la fin, il abandonna le ton ironique pour parler des dangers qui menacent le Mont : « Il ne faut pas, dit-il, qu'il apparaisse comme un château romantique dans un décor de banlieue. Arrachons-le à la tristesse du sable pour y ramener l'attrayant et glorieux péril de la mer. »

Et l'on se sépara sur ces belles paroles, non sans que le magnésium ait fixé d'une manière durable, le souvenir de cette réunion¹⁴.

L. Borgex

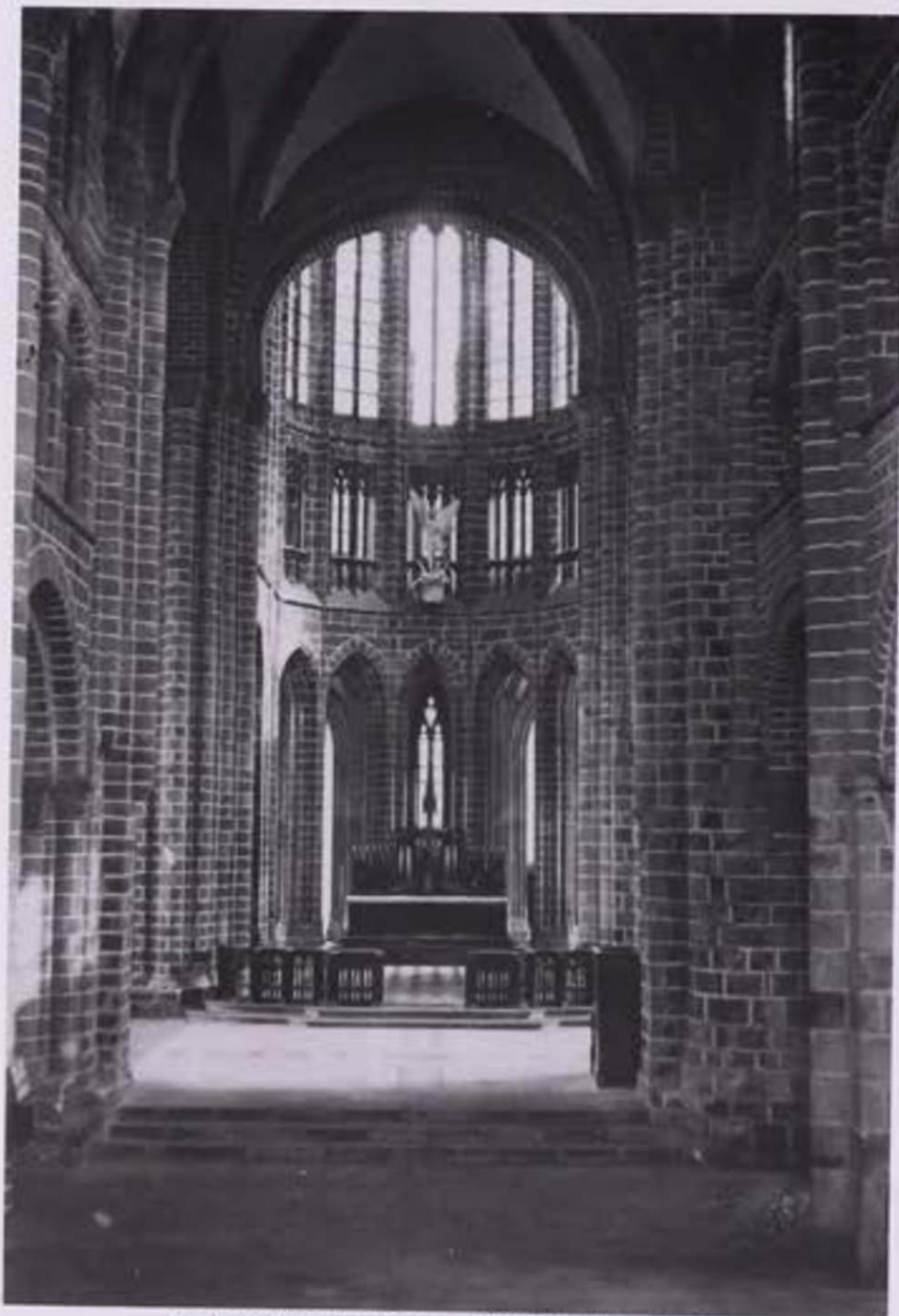


HENRI LAVEDAN et LÉON BÉRARD au banquet des Amis du Mont-Saint-Michel

Illustration publiée dans le numéro du 17 juin 1914 de Comedia.

¹³ Hugues Le Roux (1860-1925), journaliste, écrivain et homme politique.

¹⁴ Allusion aux photographes qui se servaient alors d'un flash utilisant de la poudre de magnésium qui était brûlée ?



L'intérieur de l'église abbatiale vers 1870. Cliché de François Bidet, coll. H. Decaens

Lu dans l'*Avranchin* du 17 septembre 1865¹

Le Festival du Mont Saint-Michel

Eh bien oui, la *Comète*, capitaine Lemenu, est un amour de *steamer*². C'est un bateau léger, gracieux, rapide comme une bonne pensée. Son directeur est un homme charmant que j'aime, pour ma part, infiniment ; ses passagers sont gens de la meilleure compagnie, et nous devons nous estimer très heureux de frayer un instant avec eux, au Mont St-Michel ou ailleurs. J'apprécie tout cela, et je rends à la *Comète* tous les honneurs qui lui sont dus, mais il faut convenir que l'astre granvillais nous coûte parfois bien cher. Ainsi, pendant que nos charmantes voisines n'ont qu'à poser leur petit pied sur le tapis du bord pour admirer *confortablement* les merveilles de la baie et courir vers le Mont St-Michel sur une mer beaucoup moins fertile en naufrages que la mer de Boileau ; savez-vous, Granvillais, mes frères, ce que c'est qu'un pèlerinage au Mont Saint-Michel pour nous autres, simples habitants d'Avranches la jolie ?

Il faut d'abord songer à se procurer cette locomotive vivante, qu'on appelle vulgairement un cheval. En été, ce produit de la civilisation devient rare comme une belle fille, tant nos bons compatriotes ont pris l'habitude de voler tous les dimanches sur les grands chemins ; entre nous, voler n'est pas le mot, car tous nos bicéphales boitent comme une kyrielle de comparaisons, mais le commerce n'en va que mieux, et messieurs les *louageurs* sont en veine de passer millionnaires.

Nous devons ensuite nous lever à une heure insensée pour arriver au Mont St-Michel avant la mer. Je protestai énergiquement, et j'obtins, comme une faveur toute spéciale, de partir à six heures seulement.

Jusqu'à Bas-Courtils, le voyage n'est que fleur et miel ; c'est toujours la même grande route, entretenue et sablée comme une allée de jardin, la vue grandiose que vous savez, la campagne riche et plantureuse, qui fait la fortune de l'Avranchin. A Bas-Courtils, la scène change, le paysage s'assombrit et le chemin perd son nom. On avance comme on peut, sur une tanguie noire et fétide, qui colle péniblement aux roues, sur une digue toute neuve où l'on est à l'aise qu'un instant, sur une espèce de sentier perdu et coupé par des crevasses, à qui la mer envoie sa carte à toutes les marées ; tantôt on plonge à pic, au grand détriment des ressorts qui n'en peuvent mais, tantôt on monte sur de véritables *fossés*, et l'*américaine* fait la course au clocher. C'est tout à la fois très pittoresque et très cassant.

Après deux heures de cette gymnastique, on arrive sur les bords du Couesnon. Là, des bateaux nous attendaient pour franchir les deux kilomètres qui séparent le sillou du Mont St-Michel. O Neptune, que t'avions-nous fait pour nous dépêcher de pareils nautoniers ? Hélas, nous étions embarqués avant tout le monde, car l'heure pressait, et nous avions avec nous M. le Directeur de l'Orphéon, mais cette fois, comme dans l'Évangile, les derniers devaient arriver les premiers. Pendant que ceux que nous avions

¹ Il nous a semblé amusant de publier cet article de l'*Avranchin* sur ce petit festival de musique, en rien comparable à celui qui a eu lieu du 21 au 24 septembre 2017, le festival de musique sacrée *Via Arterna*. Les quelques notes ont été ajoutées par nous.

² Ce bateau faisait régulièrement la traversée entre Granville et Jersey. Il venait parfois aussi au Mont Saint-Michel lors des marées de vives eaux. Cf. *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, revue trimestrielle, mars 2014, p. 28.

laissés derrière nous dépassaient en filant comme des flèches, il nous fallait cinquante-cinq minutes bien comptées pour faire une demi-lieue. Notez que nos bourreaux s'évertuaient à nous vanter leur adresse à manier l'aviron. Pour moi, qui ai quelque peu canoté sur les eaux classiques de Bougival en France, j'étais comme une bûche, au point de ne pas jeter un regard sur l'admirable spectacle que nous avions sous les yeux.

Je dirai du reste à ce propos que, si le besoin d'une nouvelle description du Mont St-Michel se fait généralement sentir, nos lecteurs la trouveront aussi complète qu'attrayante dans l'ouvrage de M. l'abbé Pigeon, qui est certainement le meilleur petit livre qu'on ait écrit jusqu'ici sur le Mont St-Michel³.

Pendant notre Odyssée, la Comète, dont nous n'apercevions d'abord que la fumée au-delà de la pointe de Carolles, chauffait à toute vapeur sur le Mont St-Michel, et débarquait tranquillement ses passagers. Après un déjeuner sommaire, assaisonné par un de ces appétits dont le Mont St-Michel a le secret, les voyageurs de terre et de mer montaient gaiement à l'assaut de l'antique abbaye. En l'absence de l'évêque de Coutances et d'Avranches⁴, retenu sur un autre point de son diocèse, mais qui avait eu l'attention de nous envoyer son aumônier, M. l'abbé Déligaud, la messe était célébrée par M. le curé de St-Gervais. La musique de Granville donna bientôt le signal de la fête, avec son *Ouverture de la Fée du Danube*, qui fut enlevée avec un ensemble très remarquable. On vit du premier coup que les exécutants de Granville étaient en grand progrès depuis l'année dernière, et que nos musiciens d'Avranches allaient avoir fort à faire pour soutenir dignement leur supériorité jusqu'ici incontestée. Ils obtinrent bientôt du reste un succès complet avec l'*Ouverture de la Fée aux Roses*, qui nous a paru leur meilleur morceau de la journée. L'Orphéon, lui, attaqua pour la première fois la musique religieuse, avec tout l'entrain d'une vieille société. Le *Kyrie*, le *Sanctus*, le *Domine Salvum* furent chantés dans la perfection. L'*O Salutaris* ! de M. Eugène Delaunay était la perle fine du festival. La voix harmonieuse et puissante de M. Barenton faisait admirablement valoir toutes les beautés de cette musique exquise et pleine d'élan religieux ; la harpe, s'animant sous les doigts du jeune Maître, retentissait mélodieusement d'un bout à l'autre de l'immense vaisseau gothique et roman ; l'orgue-harmonium, conduit par M. Jules Delaunay, exhalait plaintivement ses plus touchants accords. L'effet général était décuplé par cette poésie austère, qui se dégage à chaque instant de la merveilleuse basilique. N'oublions pas non plus les vaillantes compagnies de Pontorson et d'Antrain, qui ont si heureusement contribué à l'éclat de cette brillante matinée musicale. Antrain surtout a joué délicieusement une mélodie pure qui a dû coûter bien des heures de travail. Pendant la messe, la quête était faite par Mmes J. Sébire et F. Gilbert, assistées de MM. Louvel et Antonin Lemardeley.

Après la cérémonie, deux heures de répit n'étaient point un luxe exagéré, pour ménager ses forces jusqu'au moment du concert. D'ailleurs une grande partie des touristes voulait un entracte pour visiter en détail le Mont St-Michel et s'arrêter émerveillée en face de cette orgie de gothique luxuriant qui ruisselle à chaque pas. Il fallut aussi que l'Orphéon et la Musique d'Avranches vinssent s'asseoir à une table dont la cordialité réciproque faisait seule tous les frais ; car le festin n'était, Dieu

³ Pigeon (abbé Emile-Auber) : Description historique et monumentale du Mont Saint-Michel. Avranches, 1865.

⁴ Mgr Jean-Pierre Bravard qui jouait l'abbaye depuis le 31 mars 1865.

merci, ni copieux, ni succulent. Entre la poire absente et le fromage qui ne parut pas, le Régisseur de l'Orphéon décerna, au nom de la Société, un insigne d'honneur à MM. H. Barenton et E. Delaunay, en récompense du dévouement dont ils ont donné tant de preuves à l'Orphéon naissant. Est-il besoin d'ajouter que cette marque d'estime, de sympathie et de justice, fut accueillie par les plus vifs applaudissements ?

A trois heures, la foule était grande dans l'ancien réfectoire des moines⁵, désigné, approprié et décoré pour le concert par les soins de M. l'abbé Richer, qui a déployé dans toute cette fête un zèle et une bonne volonté inépuisable. Dans cette immense salle gothique, bien mieux aménagée du reste pour un concert que la salle des Chevaliers, les quatre musiques du Festival, Granville, Antrain, Pontorson et Avranches, ont prodigué à l'envi leurs plus suaves mélodies et leurs plus éclatantes fanfares. Mais il faut bien le dire, le plus grand honneur de cette réunion est resté à l'Orphéon d'Avranches dirigé par M. A. Sauvé. Je ne veux pas revenir sur les chœurs de la Société, qui étaient les mêmes qu'aux concerts de nos courses ; disons seulement que jamais l'exécution n'avait paru aussi brillante et aussi parfaite. Le public était dans l'enthousiasme. Le *Chœur de la Bannière*, de M. Eugène Delaunay, et le *Chant du Bivouac*, de Kucken, ont soulevé des tonnerres d'applaudissements. Ce dernier chœur a été redemandé, bissé et acclamé avec fureur. M. Barenton a eu aussi sa part, et la part du lion, dans cette seconde période de la fête. Il a chanté, accompagné par M. Delaunay, deux mélodies, dont la première surtout a été pour lui l'objet d'une véritable ovation.

Il n'en fallait pas tant pour saturer d'harmonie tous ceux qui étaient là. Aussi tout le monde s'empressait-il de descendre sur la plage, où l'air frais des grèves soufflait à propos pour adoucir la chaleur sénégalienne de la journée. C'est là que je fus assez heureux pour mettre enfin la main sur un des plus spirituels écrivains de la presse parisienne, et pour embrasser mon vieux camarade Monselet qui s'était égaré dans les splendeurs de l'abbaye.

Malheureusement nous n'avions point le pouvoir de Josué, pour empêcher le soleil de dormir ; les heures fuyaient à tire-d'aile, et le Mont St-Michel devenait inhabitable pour nous. On entendait déjà la mer qui folâtrait à l'horizon, les chevaux entonnaient le chant du départ, les postillons juraient, les voitures se mouvaient avec un sourd craquement, les roues grinçaient sur le pavé sec comme une boîte d'allumettes ; nous n'avions plus qu'à tirer la révérence au Mont St-Michel.

La journée était finie, pour le Mont St-Michel du moins. Elle a dû être excellente, et les pauvres habitants du rocher en garderont sans doute bon souvenir. La foule n'était pas tout-à-fait aussi nombreuse que l'année dernière, mais plus élégante et mieux choisie : le réfectoire des moines avait donné l'hospitalité à des toilettes ravissantes. Les campagnes des environs, contrariées par la mer, brillaient un peu par leur absence, mais à tout péché miséricorde : la faute en est peut-être au grand saint Gorgan, qui a fait cette année une rude concurrence au bienheureux archange.

F. L.

⁵ Il s'agit en réalité de la salle des Hôtes qui, rappelons-le, a servi de réfectoire aux bénédictins mauristes, de 1629 à la Révolution.

Notre collaborateur, qui est membre de la Société protectrice des animaux, et qui ne donnerait pas un coup de fouet pour tout l'or du monde, a refusé de prendre au retour le chemin des écoliers. Nous allons donc terminer et compléter son récit, en ce qui concerne Pontorson, où une réception splendide attendait l'Orphéon et la Musique d'Avranches.

Le Conseil municipal avait en effet voté un punch pour la Musique et l'Orphéon d'Avranches, qui avaient promis de passer par la capitale du Couesnon. En l'absence du maire et de l'adjoint, MM. les conseillers municipaux Bellet, Rouilly et Trincot avaient été désignés pour recevoir nos exécutants. L'accueil de ces messieurs fut d'une cordialité charmante. Les musiques d'Antrain, de Pontorson et d'Avranches, accompagnées de l'Orphéon, furent invitées à se rendre sous les halles, où une collation réjouissante les attendait. Pendant le cours de cette véritable fête de famille, toutes les Musiques recommencèrent leurs harmonieux accords, et l'Orphéon d'Avranches chanta deux de ses meilleurs chœurs ; quelques heures passèrent ainsi au milieu d'une fraternité parfaite. L'Orphéon d'Avranches remercia MM. les Commissaires de leur réception hospitalière, les verres se choquèrent une dernière fois, aux cris répétés de Vive Pontorson ! et Vive Avranches ! et nous dûmes enfin nous arracher aux amicales instances de nos hôtes, non sans avoir fait honneur à l'aimable et pressante demande de M. Rouilly, qui réclamait une valse et une polka. Enfin, à onze heures, tout le monde était remonté en voiture et le trot vigoureux de quinze chevaux de la poste de M. Boullier nous ramenait à Avranches, où nous eûmes grand soin de mettre une sourdine à nos chants joyeux, de peur de réveiller nos excellents concitoyens.

H. T.



La salle des Hôtes où a eu lieu un festival de musique en 1865.
Cliché Neurdein, vers 1880.
Coll. H. Decaëns



Le chœur philharmonique d'Ekaterinburg dans la salle des Chevaliers, le 24 septembre 2017.
Cliché H. Decaëns.



L'ensemble de musique médiévale Vagarem sur l'esplanade de la Croix de Jérusalem,
le 24 septembre 2017.
Cliché H. Decaëns.

Via Aeterna Festival de musique du Mont Saint-Michel et sa baie 21-24 septembre 2017

Ce festival de musique a été lancé par le groupe Bayard Presse, avec le concours du Conseil départemental de la Manche et du Centre des monuments nationaux, qui a demandé à René Martin d'en être le directeur artistique. Celui-ci est le créateur et l'organisateur depuis 1981 du Festival international de piano de la Roque-d'Anthéron et, depuis 1995, de la Folle journée de Nantes.

René Martin a eu l'idée de créer un parcours musical de Granville à Pontorson, en passant par Saint-Pair-sur-Mer, l'abbaye de la Lucerne d'Outremer, Carolles, Genêts, Avranches, Mortain et Ardevon. Le point culminant de cette manifestation a été le dimanche 24 septembre au Mont Saint-Michel où 29 concerts ont été organisés dans la journée. Quelques-uns ont été donnés sur l'esplanade de la Croix de Jérusalem, mais les plus nombreux ont été donnés dans l'abbaye : dans l'église abbatiale, dans le réfectoire des moines, dans la salle des Chevaliers, dans la crypte Saint-Martin, ou dans la crypte Notre-Dame-des-Trente-Cierges. L'abbaye ne pouvait donc se visiter ce jour-là ; elle était entièrement dédiée à la musique.

La musique vocale sacrée constituait l'essentiel de la programmation qui était également ouverte à la musique de chambre. L'ensemble estonien Vox Clamantis a notamment interprété durant la journée du 24 septembre les différents offices nocturnes et diurnes qui rythmaient, et rythment dans les abbayes encore vivantes, la journée des moines : matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Vox Clamantis est même intervenu durant la messe pour chanter l'introït, le kyrie, le gloria, le credo, l'offertoire, le sanctus, l'agnus Dei ; mais il s'agissait bien d'un office célébré par les fraternités monastiques de Jérusalem et présidé par l'évêque de Coutances et d'Avranches, Mgr Laurent Le Boulc'h.

Cette manifestation magnifique a attiré plus de 8000 personnes ; comme la jauge globale était de 9000, le taux de remplissage a été de 93%. Ce succès très encourageant incite donc les organisateurs à prévoir dès maintenant une édition pour 2018 et une autre en 2019.

H.D.



Phoque veau-marin au pied du Mont en 2001.
Clicbé H. Decaëns.

Mammifères marins et autres grapois dans la baie du Mont-Saint-Michel

Les familiers de la baie ont remarqué la présence depuis plusieurs années de pinnipèdes et particulièrement de veaux marins, ainsi que de quelques phoques gris¹. Leurs effectifs sont en progression, ce qui semble indiquer une bonne santé générale de la baie, puisqu'ils y trouvent suffisamment de nourriture² et de lieux de repos.

Depuis 1978, le Groupe Mammalogique Normand (GMN) recense et étudie les mammifères marins rencontrés le long du littoral allant de la baie du Mont-Saint-Michel à Dieppe ; jusqu'à présent une vingtaine d'espèces ont pu être identifiées.

Le suivi de la colonie de phoques est assuré depuis juin 2012 par le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel qui poursuit des objectifs de quatre ordres :

- Evaluer les impacts du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel sur la colonie.
- Contribuer à la connaissance de la colonie de la baie et de son évolution sur le long terme.
- Suivre l'utilisation de l'espace terrestre à basse mer (repositoires) en lien avec l'évolution topographique du site.
- Alimenter le « Réseau phoques » national par la fourniture de données standardisées. »³

L'immense étendue des bancs de sable et la présence des chenaux des fleuves Couesnon, Sée et Sélune sont autant de lieux utilisés par les veaux marins pour accomplir des fonctions biologiques essentielles : mise-bas⁴, allaitement, reproduction ou mue. Les phoques passent ainsi beaucoup de temps sur les « repositoires » à sec mais à proximité d'un chenal pour pouvoir s'enfuir. C'est à ce moment qu'ils sont les plus vulnérables au dérangement, souvent dû à des groupes en traversée, des pêcheurs à pied, ou des ostréiculteurs. D'autre part, les « bains de soleil » prolongés des veaux marins leur permettent de digérer, en dehors de l'eau, de « faire du gras » c'est-à-dire de se constituer une réserve suffisante de graisse. Lorsqu'ils sont troublés, ils se mettent à l'eau ce qui contrarie la fonction de digestion. Il arrive également qu'un jeune phoque ne retrouve plus sa mère et s'échoue déshydraté⁵.

1 Un premier phoque gris fut observé à l'été 1995, puis quelques individus depuis cette date. Les observations n'ont jamais excédé plus de 15 individus et aucune naissance n'a été constatée. En 1980, les observations attestent de la constitution d'une colonie de phoques veaux marins en baie du Mont.

2 Quoiqu'opportunistes, ils consomment essentiellement des poissons. Les jeunes sevrés se nourrissent de crustacés et de céphalopodes. Leur vision étant limitée dans les eaux troubles de la baie, la détection des proies se fait largement grâce aux vibrisses, leurs moustaches très sensibles. Adultes, les mâles peuvent atteindre 2 m pour un poids de 315 kg, les femelles plus petites, 1,5 m et 105 kg.

3 Audrey Hémon, Suivi de la colonie de phoques de la baie du Mont-Saint-Michel. Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel.

4 En 2012, les 18 naissances eurent lieu entre le 30 juin et le 4 septembre, en 2016, 17 naissances du 12 juillet au 4 août. La première naissance avérée dans la baie du Mont date de 1976. A la naissance, un phoque veau-marin mesure un mètre et pèse en moyenne quinze kg. La gestation dure 7 mois et les naissances ont lieu généralement de fin mai à mi-juillet.

5 Trois échouages de petits furent observés en 2012 dont deux purent être soignés puis relâchés, en 2016, 3 échouages de jeunes également qui purent être soignés.



Phoque veau-marin. Cliché Jean-Luc Legros.

Le nombre de phoques varie au cours de l'année. En 2012, 18 phoques veaux-marins furent observés en décembre et 65 en juillet⁶, pas d'observation pour les phoques gris en décembre et seulement 13 en juillet. En 2016, 8 phoques veaux-marins furent observés en janvier et 79 en août.

Au-delà du comptage, un travail d'identification est réalisé grâce à certains signes distinctifs : cicatrices, motifs du pelage ou bagues de couleur, ce qui permet aux chercheurs un suivi individuel.⁷ Le souci de ne pas déranger les phoques sur les reposoirs nécessite de faire les comptages par ULM en suivant les chenaux et leurs ramifications à marée basse. L'observation est effectuée une fois par mois d'octobre à avril et de façon bimensuelle de mai à septembre.⁸

La présence de phoques et notamment de veaux-marins dans la baie peut être surprenante au regard de l'histoire. Les textes médiévaux ne l'évoquent pas. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle, en 1888, qu'Henri Gadeau de Kerville, mentionne parmi 14 espèces de mammifères marins en Normandie, la présence de phoque veau-marin mais de manière exceptionnelle. En 1904, un phoque a été aperçu en baie du Mont-Saint-Michel, puis un autre individu en 1930 à Chausey. Le Journal d'Avranches du 17 août 1935 annonce la capture d'un phoque dans la baie.

« Dans la nuit de jeudi à vendredi de la semaine dernière, quatre pêcheurs les frères Ange et Adrien Sauvé, Louis et Constant Beauvils, ont réussi à l'abattre à coups de fourche. L'animal se trouvait près des rochers de Tombelaine. Il est assez rare et curieux de trouver dans la baie du Mont Saint Michel ce mammifère des régions polaires. » L'auteur de l'article semble ignorer l'aire de répartition du phoque veau-marin, qui s'étend des côtes hollandaises à la mer Baltique. La France se situe, en effet, à la limite sud-ouest de répartition de cette espèce qui se concentre en 3 colonies (baies de Somme, des Veys et du Mont-Saint-Michel.)⁹

Au Moyen-Age les animaux fréquentant les rivières ou la mer étaient assimilés à des poissons et pouvaient donc être consommés pendant les périodes de carême ou de jeûne, les mammifères marins répondaient à ces critères.¹⁰

A notre connaissance, il n'existe pas de documents relatant la consommation de pinnipèdes par des communautés monastiques et encore moins lors de l'époque du carême.

Dom Thomas Le Roy rapporte dans *Le Livre des curieuses recherches du Mont-Saint-Michel* la capture de « poissons à lard » bien souvent des esturgeons, mais la prise de mammifères marins, notamment de cétacés est mentionnée à plusieurs reprises. Capture souvent fortuite et donnant lieu à incidents ou à procès.

Le 7 août 1636 « il fit en ces quartiers une tempeste et un orage espouvantables, le tonnaire faisoit trembler tout le monde et en ce Mont-St-Michel on estimoit devoir estre abismez de ce coup. Il tomboit de la gresle grosse comme des noix, voire comme des œufs, durant lequel orage s'eschoua un grand et monstrueux poisson appelé des uns

⁶ En 1991, une quinzaine d'individus.

⁷ En 2016, 118 individus furent identifiés : 101 phoques veaux-marins et 17 phoques gris.

⁸ Ce qui a représenté en 2016 dix-sept comptages, 1000 km parcourus et 11h 18 de vol cumulés.

⁹ En France, les phoques jouissent d'une protection légale depuis 1961.

¹⁰ Le castor était consommé pendant le carême, entre la viande et le poisson, il était qualifié « d'animal amphibie » ou « ambigu ». Les tortues, loutres, grenouilles, macreuses ou bernaches agrémentaient les repas pendant les jours maigres. Nous sommes éloignés ici de la « nature froide des poissons » qui permettait d'éteindre pendant les jours de privation « l'incendie de la luxure » !

chaudron et des autres un *balineau* ou petite *balene*, qui fut trouvé sur les grèves entre cy et le rocher de Tombelaine après la bonnace, duquel poisson les moynes en prirent par préférence, comme leur appartenant, estant sur leur fief de la baronnie d'Ardevon, aussy comme seigneurs des pescheries de lad. abbaye, six charrettes tirées par deux bœufs et trois chevaux et aultres six qu'ils permirent de prendre aux fermiers généraux de lad. Abbaye [...]. Il y a un de nos confrères qui estoit à la dissection de ce poisson qui m'a assuré qu'il y en eut assez pour charger plus de quinze charrettes.»

Trois ans plus tard, le 31 mai « au grand flux de la marée, un gros marsoin¹¹ s'eschoua dans la rivière du Couesnon, entre un ban de sable et le courant de l'eau, de sorte que ne pouvant s'enfuir, il fut pris et mis en une charrette tirée à six chevaux et amenée en ce monastère, comme aux moynes appartenant [...]. Il estoit plus large et gros qu'un gros et gras boeuf Il pesoit 600 livres et plus.»

Le 3 juillet 1643, fut pris un « marsoin de dix pieds de longueur et gros à proportion [...] lequel fut monté au monastère dudit Mont-St-Michel par les poulains¹² avec la roue comme estant de droict et appartenant aux moynes dud.lieu.[...] Il avoit fait une grande fosse à force de se débattre et estoit presque tout couvert d'eau, ce qui donna beaucoup de peine à plusieurs hommes de le retirer de ce lieu avant le flux de la mer. »

Le 7 juillet 1648 « les Religieux de l'abbaye du Mont-St-Michel ont fait prendre un petit marsoin dans la rivière qui passe entre le Mont-St-Michel et le roc de Tombelaine, long de cinq pieds et demy seulement ; il y a eu trois portions pour toute la communauté, composée de 25 moynes et cinq ou six serviteurs, sans ce qui a esté présenté aux hostes. »

Les marsouins vivant souvent à proximité des côtes et fréquentant les estuaires où ils poursuivent harengs, maquereaux ou margates étaient consommés frais¹³ mais la plupart du temps salés ou fumés lors des « jours maigres ». Ainsi pour un « chaudron » « espèce de marsoin » « Les moynes du Mont-St Michel en firent saller¹⁴ beaucoup, et à présent il y en a encore de saller en Ardevon. Les vallets desd. moynes en estant norris les jours maigres.»

Il est difficile cependant de savoir quelles furent les espèces pêchées et si les moines distinguaient parfaitement les mammifères attrapés, ainsi le 24 juin 1646 « a esté pris en la rivière de Couesnon, un poisson long de dix pieds ou onse pieds, appelé chaudron. C'est une espèce de marsouin. Il diffère en ce que le marsouin a le bec ou museau pointu¹⁵, et le chaudron l'a rond et est tout noir, et le marsouin est d'une couleur ardoisine. »¹⁶

Ces prises exceptionnelles sont dues la plupart du temps à des échouages, à la suite de perturbations atmosphériques importantes ou de poissons piégés dans le bras d'une rivière lors du retrait de la mer et découverts de manière fortuite ainsi le 13 mai 1646 : « les moynes de l'abbaye du Mont-St-Michel selon la coutume, de quinze en

11 Appelé aussi « pourpois » ou *Porcus marinus* « cochon de mer » ou « cochon poisson ». Les marsouins peuvent peser de 40 à 170 kg.

12 Il s'agit ici de la rose qui se trouvait dans le cellier de l'abbaye.

13 Langue, illet, cervelle, foie et rognons étaient particulièrement appréciés frais.

14 Il s'agit d'un « chaudron » ou « marsoin » pris en 1646.

15 La tête des marsouins est plus ou moins ronde à la différence des dauphins qui possèdent un rostre !

16 Le marsouin a le dos plutôt noir et le ventre blanc, il peut atteindre 3,80 m de longueur pour un poids de 90 kg, on le confondait souvent avec le dauphin ou irrovement !

quinze jours, estant tous allez à la récréation, une partie d'iceux à Ardevon, l'autre partie sur les grèves vers Tombelaine pour pouvoir estre à vespres, ceux qui estoient allés vers Ardevon ne le pouvant, deux de la bande qui se recréoient sur les grèves, marchant sur le bord de la rivière qui sépare les deux rochers sçavoir de ce Mont et de Tombelaine, advisèrent un grand poisson qui faisant grand remuement dans lad. rivière ne s'en pouvoit toutefois fuir à cause que la mer s'estant retirée avec vitesse, il n'y avoit pas de l'eau suffisamment pour le faire nager en lad. rivière en cet endroit-là ; incontinant, les deux nommés vinrent en la ville de ce Mont advertir nombre de pescheurs qui coururent en ce lieu et prirent avec bien de la paine led. poisson, lequel se trouva estre un esturgeon¹⁷ parfaitement beau, gros et grand. Il fut apporté dans la cuisine du monastère tout vif et là fut mesuré, ayant neuf pieds et demy de longueur et gros à proportion.»

Ces événements sont l'occasion de rappeler les privilèges de l'abbaye concernant les « poissons gras ». Dom Thomas Le Roy note de nombreux faits et litiges lors de la prise, notamment, d'esturgeons¹⁸. « L'an 1286, l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel voyant que la pesche des poissons à lard, et particulièrement des esturgeons, estoit fort bonne dans les eaux de la baronnie de Genests, à eux appartenante, et que chacun peschoit à sa volonté, ils se pourveurent par devers le roy de France Philippe IV du nom [...] lequel leur fit expédier lettres patentes de la donation et concession qu'il leur faisoit de la pesche des esturgeons dans toute l'estendue de la baronnie dudit Genest, avec deffence à tous dès ce jour dy pescher sur des paines y contenues. » En 1287, les moines à la suite d'un procès en tant que seigneurs de la terre de Briquerville purent récupérer un esturgeon et « aussy plusieurs autres choses gayves¹⁹ et venues à varecq²⁰ qui estoient pareillement en débat avec les officiers du roy.»

Les droits de l'abbaye sont régulièrement remis en question ou contournés par les seigneurs de la baie, l'intérêt économique et financier n'étant pas négligeable : « L'an 1360, l'abbé et les moynes de ce Mont estant tous les jours attaqués par les seigneurs particuliers du pays et mesme par les officiers du roy pour leurs droicts de varecq, choses gaives, [...] esturgeons et autres poissons à lard²¹, ils furent contraincts de se pourvoir par devers le roy Jan²² et Charles V, encore duc de Normandie ». Les moines obtinrent de nouvelles lettres patentes qui confirmèrent leurs droits sur l'étendue de la baronnie de Saint-Pair. Dom Thomas Le Roy note pour l'année 1365 la condamnation

17 Les esturgeons peuvent mesurer de 2 à 3 m et peser 200 kg.

18 Les esturgeons n'étaient pas rares dans la baie, ils ont disparu depuis le début du XX^e siècle. Le journal d'Avranches relate cependant la prise d'un esturgeon le 29 mai 1905, il s'agissait d'une femelle longue de 2,30 m et d'un poids de 90 kg, une autre prise est mentionnée le même mois dans le Couesnon.

19 Droit féodal d'épaves terrestres indissociable d'un fief. Les commentateurs de la Coutume de Normandie imprécise sur ce point ont dressé une liste des « choses gayves » en distinguant choses animées et choses inanimées ; parmi ces dernières on trouve les lingots de fer, les toiles et laines en paquets. Étaient donc exceptées ce qui avait été fabriqué entièrement par l'homme. Les choses animées compensaient les animaux « rustiques », sauvages ou domestiques qui vauaient ou s'étaient égarés. Au bout d'un an si le propriétaire n'avait pas été retrouvé, les « choses gayves » pouvaient appartenir au seigneur féodal.

20 Le droit de varech est le droit de bris ou d'épave, il permettait de récupérer « tout ce que l'eau aura getté et boitté à terre » (épaves et cargaisons). En 1246, l'abbaye du Mont avait pu récupérer après bien des tribulations des bateaux chargés de vins gascons et brisés par la tempête. Louis XI revendiqua ce droit comme régalien. Les moines du Mont-Saint-Michel tenaient à conserver ce droit, même sur les « poissons royaux » comme l'esturgeon et ce qui était rassemblé sous le terme de grapois. On sait combien ce droit fut sujet à marchandage, litiges, négociations et entorses.

21 Les poissons royaux à lard étaient les saumons, les esturgeons et les turbot.

22 Jean II le Bon, roi de 1350 à 1364.

à une amende de « Certaines personnes [...] pour avoir porté au sieur de Carolles des esturgeons au lieu de les porter au Mont-St-Michel ». L'année suivante « un poissonnier est condamné à une amende pour avoir vendu au lieu de St-Paer son poisson en cachette et avant soleil levé. » A nouveau en 1400, les moynes exigent du sieur de Carolles de rendre un esturgeon « pris sur la grève », le contrevenant dut reconnaître « n'avoir aucun droit dans la pêche desdits esturgeons ». En 1416, des officiers du roi durent rendre aux moines un esturgeon ; en 1444, il s'agit cette fois-ci d'un marsouin qui « arriva au bord de la mer, en la baronnie de St-Paer ; le sieur du Ver, esquier, comme plus proche voisin de ce poisson, le fit enlever, mais l'abbé et les moynes du Mont-St-Michel le luy firent fort bien rendre comme à eux appartenant, suivant le droit ancien et lettres royaux obtenus sur ce l'an 1360, de laquelle reddition fut passé un appointement. »

Le privilège de l'abbaye ne se réduit pas aux poissons à lard, en 1389 le seigneur de Lezeaux dut payer une amende « qui avoit faict pescher des harengs sans aucun droit. » Soucieux de leurs privilèges, les moines avaient fait procès dans le premier tiers du XIV^e siècle à l'évêque d'Avranches et au seigneur de la Roche-Tesson « pour la prise des oiseaulx gentils²³ dans la dite terre et grèves de Carolles. »

Dom Thomas Le Roy note enfin pour l'année 1645 l'arrêt « du parlement deffendant à toutes sortes de personnes de quelque calité et condition qu'elles soient de pescher et chasser sur les deppendances du Mont-St-Michel ».

La prise de poissons à lard, considérée comme une manne apportant une grande quantité de viande fraîche, fut l'occasion quelquefois d'une large distribution à la population dépendant de l'abbaye : la viande d'une petite baleine en 1636 fut donnée aux « fermiers généraux » de l'abbaye et « le reste lesd. moynes le donnèrent à tous les habitants de la ville dud. Mont et des villages circonvoisins, lesquels en amendèrent suffisamment tous. »

Un esturgeon de « 9 pieds ½ » pris la même année devint le prétexte d'un cadeau à l'évêque d'Avranches afin de se concilier les bonnes grâces d'un prince de l'Eglise avec lequel l'abbaye eut souvent maille à partir. « Le R.P. Dom Dominique Huillard, prieur, de l'avis de la communauté, l'envoya dès le bon matin à messire Roger d'Aumont, révérendissime et illustrissime évesque d'Avranches lequel eut fort agréable ce présent qui méritoit bien aussy estre agréé, croyant par là obliger le seigneur évesque à aymer le monastère et la Religion, quoyque l'issüe en a esté différente, [...]. Ce seigneur évesque en remercia affectueusement lesd. moynes lorsqu'il vint en cette abbaye qui fut peu de temps après. »

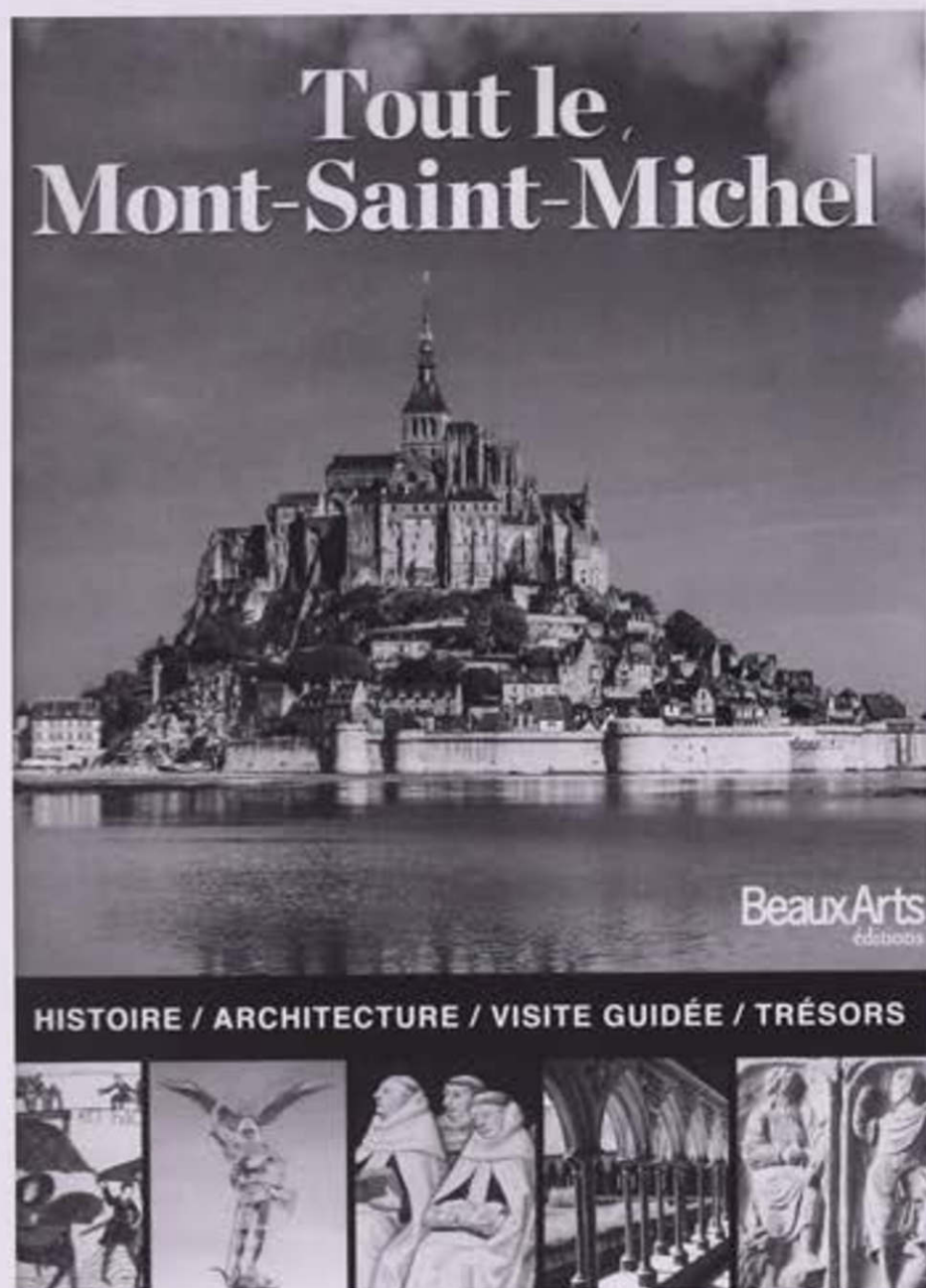
Pour l'année 1647, Dom Thomas Le Roy note la magnanimité des moines lors de la prise d'un turbot : « lesdits pescheurs l'ont apporté aux moynes du Mont-St-Michel, qui leur ont donné trois livres et dix sols pour boire ; quoyque par le bail et ferme desdites pescheries ils soient assignez de leur apporter gratis tous les poissons à lard et aultres notables sans que lesdits moynes soient obligez en rien payer pour raison de cette réserve et clause de leur bail. »

²³ Selon l'Histoire naturelle de Buffon : « Oiseaux guerriers, nobles et courageux, tels que les aigles, les faucons, gerfaux, autours, laniers, éperviers » au contraire des oiseaux « ignobles » : « oiseaux lâches, ignobles et gourmands ». Buffon donne l'exemple des vautours, milans, et des buses etc.

Aujourd'hui, les mammifères marins (pinnipèdes et cétacés) sont protégés et interdits de chasse ou de pêche en Europe sauf en Norvège et Islande. Les esturgeons devenus très rares en Europe sont l'objet d'une protection depuis 1982, ils sont réintroduits dans l'estuaire de la Gironde.

Jean-Luc Legros

Merci à Audrey Hémon, chargée de mission Environnement au Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel pour ses précieuses informations. Merci également à l'association AL Lark basée à Cancale chargée du suivi scientifique de la population des cétacés sur le littoral de l'Ille-et-Vilaine.



Page 1 de couverture du livre « Tout le Mont-Saint-Michel »

Bibliographie 2017

par Henry DECAENS

En hommage à Michel Nortier (1923-2007) dont l'amitié et les conseils m'ont encouragé à poursuivre et à développer cette rubrique bibliographique.

I - Livres et brochures

- BOUET (Pierre), DECAENS (Henry), GALLET (Yves) et al. : Tout le Mont Saint-Michel : l'histoire, l'architecture, la visite guidée. – Paris : Beaux-Arts éditions, 2017. – 145 p. : ill. en noir et en coul. ; 30 x 23 cm. ISBN 979-1-02-040349-0. - 16 euros.

Ce guide reprend le même titre que celui de l'éditeur italien Bonechi dont le texte a été écrit par Nicolas Simonnet qui était alors Conservateur du Mont-Saint-Michel. Celui que nous présentons ici a été confié à un journaliste, Marc Schlicklin, qui a demandé à un certain nombre de spécialistes de l'histoire du Mont - Pierre Bouet, Yves Gallet, Vincent Juhel, Florence Margo Schwoebel, François Neveux et nous-mêmes - de lui rédiger une partie du livre. Pour présenter l'abbaye, le journaliste a eu l'heureuse idée de s'appuyer sur les commentaires de François Saint-James, guide-conférencier dont la compétence est bien connue.

Cela n'a malheureusement pas empêché quelques erreurs : confusion entre la clôture du chœur et un jubé (p. 79 et 80) et confusion entre les écoinçons et les chapiteaux des colonnettes du cloître (p. 83). Il y a également des contradictions entre les différents textes qu'il aurait fallu harmoniser. Ainsi à la page 56, Yves Gallet affirme que « Belle-Chaise n'abritait pas une salle de justice, comme on le dit encore trop souvent » ; c'est pourtant le contraire qui est rappelé aux pages 70 et 103. De même pour les trois niveaux orientaux de la Merveille, Yves Gallet précise à la page 56 qu'il n'y a aucune correspondance avec les trois ordres de la société médiévale ; or on affirme l'inverse à la page 84.

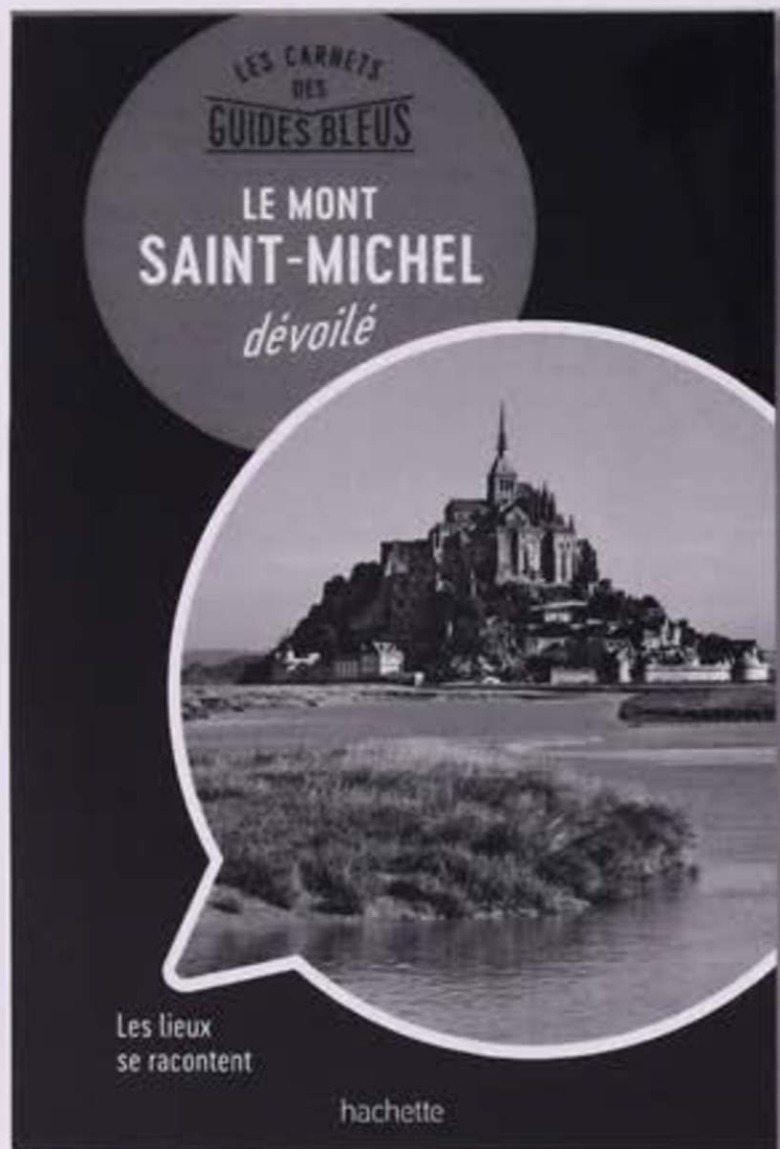
Le grand format du livre contribue à mettre en valeur les illustrations dont certaines sont de jolies photos prises par Matthieu Vincent. C'est aussi une très bonne idée d'avoir repris les vues nord, est, ouest et sud, en partie en écorché, déjà publiées dans le guide Gallimard *Baie du Mont-Saint-Michel*. Mais plusieurs photos ont malheureusement été prises en pleine journée, avec des visiteurs dans les salles, ce qui n'est pas très beau : p. 57, p. 85, p. 87, p. 90, p. 91. Nous aurions aussi aimé que les illustrations que nous avons fournies (p.104 et 116), nous soient au moins attribuées dans le crédit photographique.

Notre avis est donc un peu réservé, même s'il y a de très bonnes pages dans ce livre !

- DECAENS (Henry) et MIGNON (Olivier) : Le Mont Saint-Michel dévoilé : les lieux se racontent / [guide établi par] Olivier Mignon, [historique d'] Henry Decaens. – Vanves : Hachette, 2017. - 158 p. : ill. en coul. ; 17 cm. – (*Les carnets des guides bleus*).

ISBN 978-2-01-395975-9. - 10 euros.

Après une introduction historique, ce guide donne une description complète du village et de l'abbaye. Il consacre aussi quelques pages à la baie et à la côte de Granville à Cancale. Il est abondamment illustré. Il procure des informations pratiques pour préparer sa visite. Son petit format, très pratique, permet de l'avoir sur soi et de l'utiliser pendant sa visite. C'est donc un guide très utile ; et il est rédigé par des auteurs qui connaissent le Mont depuis de nombreuses années.



- EYSSALET (Philippe) : La cité des livres : destin d'un moine enlumineur au Moyen Âge. – Rennes : éditions Ouest-France, 2015. – 217 p. ; 21 cm. ISBN 978-2-7373-6652-9. - 13 euros.

Dans ce roman, l'auteur imagine la vie au Mont d'un moine fasciné par l'étude et l'enluminure qu'il appelle Frotmont. Il reprend le nom d'un copiste du XI^e siècle qui a réalisé le manuscrit 72 d'Avranches à la fin duquel il a rédigé une souscription bien connue : « Vive la main qui s'applique à si bien écrire ! Lecteur, si tu souhaites savoir le nom du copiste, sache que c'est Fromond qui, avec zèle, écrivit ce livre de bout en bout. Ce qu'il a transcrit est très considérable ! Que d'œuvres pies il a ainsi accomplies ! Bienheureux Fromond ! Voilà un frère à qui l'on doit vouer un amour éternel. »

Il nous semble que le travail des copistes et des enlumineurs est assez bien vu, ainsi que le rôle de tous ces moines dans le développement intellectuel de l'Europe. Mais nous avons été surpris que l'auteur du livre les fasse tous douter de leur foi. Si l'on se réfère à l'histoire de l'abbaye, il y a bien eu au XI^e siècle des intellectuels qui ont préféré partir plutôt que de s'opposer à l'abbé du Mont. Mais ils n'avaient pas perdu la foi car ils ont continué leur vie monastique ailleurs.

Sous cette réserve, le livre nous a semblé intéressant et bien écrit.

- GUILLO (Lomig) : Les Secrets du Mont-Saint-Michel : enquête sur 1300 d'histoire et de légendes. – Gennevilliers : éditions Prisma, 2017. – 222 p. – 8 p. hors-texte d'ill. en noir et en coul. ; 23 cm. ISBN 978-2-8104-2135-0 – 17,95 euros.

Lomig Guillo, adhérent fidèle de notre association, est rédacteur en chef du magazine *Management*. Il connaît bien le Mont où il vient souvent car ses parents vivent dans un village de la baie. Il a déjà écrit plusieurs articles sur le Mont, notamment sur les travaux de RCM (Rétablissement du caractère maritime).

Dans ce livre bien documenté, l'auteur retrace assez rapidement les origines du Mont pour s'attarder plus longuement sur l'histoire récente qu'il connaît mieux. Il ne nous cache rien des coulisses de ce site fascinant et ... lucratif pour quelques commerçants. Son enquête est sans complaisance mais toujours objective. Nous avons particulièrement apprécié le chapitre sur la vie du village dans lequel il consacre quelques lignes à notre amie Nicole Tutrel qui a commencé au Mont, de 1960 à 1969, sa carrière d'institutrice.

Un livre qu'il faut absolument lire pour mieux comprendre l'histoire contemporaine du Mont.

- VINCENT (Matthieu) : Le Mont Saint-Michel, sensation soleil levant / photographies de Vincent M. – Beauvoir : For rêveur éditions, 2017. Non pag. [140] p. ; ill. en coul. ; 15 x 22 cm. ISBN 979-1-02_040372-8. - 15 euros.

Un très bel album de photos prises par Vincent M qui nous invite à découvrir les magnifiques lumières du matin dans la baie. C'est dommage que le format du livre soit aussi réduit ; les photos mériteraient en effet d'être agrandies !

II - Articles

- ESNAULT (Elen) : Mont-Saint-Michel : le village se dévoile peu à peu. *Archéologia*, n° 553, avril 2017, p. 22-27 : ill. en coul.
Elen Esnault, archéologue de l'Inrap [Institut national de recherches archéologiques préventives], présente les dernières découvertes archéologiques du village. Pour le cimetière de la paroisse mis au jour en 2016-2017, il faudra attendre les résultats des analyses des ossements qui devraient nous donner de précieuses informations sur les habitants du village avant le XIII^e siècle.
- FAISANT (Etienne) : L'hôtel du Mont-Saint-Michel à Caen : une grande demeure du XV^e siècle devenue collège des jésuites. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. LXXIII, 2014, p. 55-84.
Etude de la belle résidence construite à Caen vers 1430 par Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel de 1411 à 1444. Cet hôtel a été en grande partie anéanti durant la Seconde Guerre mondiale ; il n'en subsiste aujourd'hui qu'un corps de bâtiment.
- GANDY (Georges N.) : Retour sur la fondation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et le rôle du duc Richard I^{er} de Normandie. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 123, n° 1, 2016, p. 7-33.
Certains historiens doutent que l'abbaye bénédictine du Mont ait été fondée en 965 par Richard I^{er} qui n'a jamais contrôlé la partie occidentale de son duché. Georges Gandy revient sur cette question en montrant que les clercs installés en 709 par saint Aubert étaient toujours responsables du sanctuaire au X^e siècle. Ils ont bien été chassés du Mont en 965 par Richard I^{er} qui les a remplacés par des bénédictins conduits par l'abbé de Fontelle Maynard.
- LABAUNE-JEAN (Françoise) : Une production d'enseignes de pèlerins au Mont-Saint-Michel. *Archéopages*, janvier 2007, n° 18, p. 80-81.
Note très rapide sur le chantier de fouilles de 2004 et 2005 qui a permis de mettre au jour un atelier de fabrication d'enseignes de pèlerinage. L'auteur a depuis cet article publié un livre de près de 400 pages sur ce sujet.
- LABAUNE-JEAN (Françoise) : Quelques verres médiévaux du Mont-Saint-Michel (Manche). *Bulletin de l'AFAV 2016, Association française pour l'Archéologie du Verre, Berck-sur-Mer, 30^e rencontre (2015)*, p. 87-90, 3 fig.
Nous nous contentons de citer cet article que nous n'avons pu lire.
- LEFEUVRE (Jean-Claude) : Le Mont-Saint-Michel retrouve son caractère insulaire. *Etudes normandes*, revue trimestrielle septembre-novembre 2017, n° 03, p. 60-67 : ill. en coul.
Après avoir retracé l'histoire de la baie, Jean-Claude Lefevre, membre du Conseil scientifique de notre association, rappelle la genèse du projet de rétablissement du caractère maritime et il donne les grandes étapes de sa réalisation.

C'est particulièrement intéressant de le lire car il est un expert reconnu et, à ce titre, il a fait partie de la Commission scientifique pour les questions hydro-sédimentaires qui a été chargée de donner des avis et de conseiller le chef de projet.

- MAUROT (Elodie) : Le Mont-Saint-Michel, un patrimoine vivant. *La Croix*, samedi 16, dimanche 17 septembre 2017, p. 2-4.
A la veille de la première édition du festival Via Aeterna, Elodie Maurot, journaliste au service culture de *La Croix*, fait le point sur les travaux de restauration de l'abbaye, notamment ceux du cloître. Elle donne aussi la parole à une enseignante qui, au sein du Service des actions éducatives, s'efforce de faire connaître et donc de transmettre ce patrimoine aux scolaires.
- MAUROT (Elodie) : « Un site qui rapproche les hommes ». *La Croix*, samedi 16, dimanche 17 septembre 2017, p. 4-5.
Dans le même journal, Elodie Maurot rappelle que le Mont Saint-Michel est encore un haut lieu spirituel en donnant la parole à ceux qui assurent une présence religieuse dans l'abbaye, frère François-Marie et sœur Emilie, moine et moniale des Fraternités monastiques de Jérusalem.
- PÉAN (Laurence) : Nicole et Christophe Pailley, passeurs de baie. *La Croix*, samedi 5, dimanche 6 août 2017, p. 12-15.
Laurence Péan, secrétaire de rédaction à *La Croix*, a rencontré deux habitants de Genêts, Nicole et Christophe Pailley, qui se sont imprégnés de la dimension biblique de la baie du Mont-Saint-Michel où ils organisent depuis une dizaine d'années des traversées spirituelles.
- ROUCHON MOULLERON (Véronique) : Saint François au Mont-Saint-Michel. Enquête sur la transmission mémorielle d'une image disparue. *Journal des Savants*, juillet-décembre 2014, p. 205-234.
Cette image de saint François, aujourd'hui illisible, a été identifiée au XVII^e siècle par les historiens mauristes et, au début du XVIII^e siècle, par l'intendant de la généralité de Caen, Nicolas-Joseph Foucault. Mais l'authenticité du vêtement de saint François était l'objet de controverses au sein de l'ordre des frères mineurs. L'auteur replace la réception de cette image dans l'actualité religieuse des XVII^e et XVIII^e siècles.
- SMITH (Katherine Allen) : An Angel's power in a bishop's body : the making of the cult of Aubert of Avranches at Mont-Saint-Michel. *Journal of Medieval History*, 29 (2003), p. 347-360.
L'auteur montre que les moines ont promu le culte de saint Aubert aux XI^e et XII^e siècles. Ce culte a ensuite décliné au profit de celui de saint Michel et celui de la Vierge Marie.

III - Audiovisuel

- « 13h15 les Français. » Yann, maire du Mont-Saint-Michel. Reportage : Anne-Claire Danel. Image : Nicolas Ducrot. France 2, dimanche 15 janvier 2017, 13h15-13h46.

Un documentaire de 31 minutes sur Yann Galton, maire du Mont. On y voit aussi l'administrateur de l'abbaye, Xavier Bailly, le chapelain, le Père Henri, un agriculteur des polders, Grégory Besnard. Mais l'essentiel du reportage porte sur le maire que l'on voit visitant le chantier de fouilles archéologiques de la Grande Rue, discutant avec le chapelain, promenant ses petites-filles dans les venelles et sur le chemin de ronde des remparts, montrant le livre d'or de la commune et les souvenirs laissés par les personnalités reçues à la mairie, et enfin célébrant le mariage de l'un des habitants de la commune, Grégory Besnard, avec Caroline Touchais.

On mesure assez rapidement que le mandat de maire du Mont n'est pas de tout repos !

Rapport de Pierre Bouet sur la thèse de Marie Bisson en vue de l'obtention du Prix « Robert de Torigni » 2017

Marie Bisson a soutenu le 7 décembre 2015 une thèse de « Lettres et Littératures anciennes » à l'université de Caen devant un jury composé de M. Matthew Briscoll, senior lecturer in Old Norse philology (Arnamagnæan Institute), M. Frédéric Duval, professeur de philologie romane à l'École nationale des chartes, Mme Véronique Gazeau, professeur d'histoire médiévale à l'université de Caen Normandie, M. Daniel Odon Hurel, directeur de recherche au CNRS (UMR 8584), Mme Catherine Jacquemard, professeur de latin à l'université de Caen Normandie et Benoît-Michel Tock, professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université de Strasbourg.

Cette thèse avait pour titre :

Une édition numérique structurée à l'aide de la Text Encoding Initiative des textes montois de dom Thomas Le Roy : établissement critique des textes, recherches sur les sources, présentation littéraire et historique

Elle se présente sous la forme de deux volumes :

1) un volume de 320 pages comprenant une étude du contexte littéraire et historique dans lequel dom Thomas Le Roy a rédigé ses trois œuvres *Les Curieuses recherches du Mont Saint-Michel*, *L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer* et *La Brève histoire du Mont Saint-Michel*.

2) Un volume de 440 pages présentant l'édition numérique de *La Brève histoire du Mont Saint-Michel* et celle de *L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer*.

Le premier volume commence par une introduction qui évoque la vie de dom Thomas Le Roy (1608-1683), ses œuvres concernant le Mont, Saint-Benoît-sur-Loire et Saint-Bénigne de Dijon, et les manuscrits contenant ses trois écrits montois.

Une première partie présente la formation de la Congrégation de Saint-Maur et l'intérêt de cette Congrégation pour les études intellectuelles et en particulier pour l'histoire des monastères, où la réforme est appliquée. L'abbaye du Mont Saint-Michel est, dès 1622, sous le contrôle des Mauristes, qui restaurent les bâtiments et remettent de l'ordre dans les archives, la bibliothèque et le scriptorium.

Marie Bisson a effectué une recherche minutieuse pour retrouver les programmes de formation des novices et des étudiants en rhétorique, en philosophie, en théologie et en histoire. Les moines montois participent, en effet, à l'immense chantier d'édition de sources, initié par dom Luc d'Achéry et dom Jean Mabillon et consacré en priorité aux Pères de l'Église, aux vies de saints et à l'histoire. Elle s'est servie des nombreux

inventaires de manuscrits et de livres imprimés réalisés par les Mauristes au Mont, dont les deux inventaires de dom Jean Huynes (publiés en annexe) et les trois de dom Anselme Le Michel.

Le travail original de Thomas Le Roy est resitué dans le cadre des travaux historiographiques des Mauristes montois, ceux de dom Jean Huynes (datés de 1638), de dom Louis De Campos (vers 1660), de dom Étienne Jobart (vers 1669), de dom Joseph Le Normand (en 1687) et de dom Jean Robert Quatremaires, qui a été le seul à avoir eu la consécration d'une édition de son vivant. Outre ces personnalités bien connues, Marie Bisson a inventorié tous les documents manuscrits consacrés à l'histoire du Mont : notamment les œuvres anonymes de 1774, contenues dans les 675 pages du ms Paris, BNF français 18949, les 16 chapitres de l'histoire du Mont du ms Paris BNF, latin 13818 (f. 361-424v), l'histoire de la Fondation du Mont suivie de catalogues de bénéficiaires et de listes de gentilshommes des ms Paris, BNF français 18950 et 18947.

Le travail le plus impressionnant effectué par Marie Bisson concerne la recherche des sources utilisées par Thomas Le Roy et leur identification précise. Elle a comparé les centaines de références empruntées soit aux archives, soit aux œuvres contenues dans les manuscrits et les sources imprimées. Elle avait, au préalable, reconstitué le contenu de la bibliothèque montoise en distinguant les manuscrits des X^e-XI^e siècles, ceux du XII^e siècle, et en particulier de Robert de Torigni, ceux de la fin du XIV^e siècle à l'époque de Pierre Le Roy et enfin les livres imprimés que firent acheter les bibliothécaires du Mont, en particulier dom Dominique Huillard.

Elle a ensuite retrouvé les manuscrits, dont s'est servi dom Thomas Le Roy, en vérifiant le texte des citations avec celui des manuscrits présentés sous des sigles comme AA, RR, R7 ou II9 : cette comparaison minutieuse lui a permis d'identifier les manuscrits dont s'est réellement servi dom Thomas Le Roy, ce que parfois ni Léopold Delisle, ni Eugène de Beaurepaire n'avaient pas réussi à faire. Ce même travail de comparaison de sources a conduit Marie Bisson à identifier les 23 ouvrages imprimés, que dom Thomas Le Roy a utilisés pour rédiger ses œuvres : non contente d'identifier les ouvrages, elle est même parvenue à définir l'édition qui avait servi de source à dom Thomas Le Roy. Au terme de ce long et méthodique travail, Marie Bisson a reconstitué la bibliothèque réelle des Mauristes du Mont et de cet état des lieux des années 1650, on peut en déduire quels sont les manuscrits et les livres imprimés qui ont disparu depuis le XVII^e siècle, puisqu'ils ne figurent pas dans l'inventaire de Pinot-Cocherie de 1790 et également quels sont les ouvrages qui ont disparu depuis la Révolution, puisqu'ils ne figurent dans le fonds d'Avranches. Elle termine ce travail en passant en revue tous les manuscrits (Livre Blanc, livre de Sébastien Ernault, livre de Raoul des Îles, le Guanandrier ainsi que les ouvrages présentés par Thomas Le Roy sous les sigles grecs λ, Ι, Δ, Γ, Θ et) dont on ne connaît que le titre ou le sigle.

Dans la seconde partie de son premier volume, elle explique la méthodologie qu'elle a adoptée pour son édition, en montrant que son entreprise était le fruit d'une collaboration étroite avec plusieurs équipes de l'université de Caen, notamment des philologues, des latinistes, des littéraires et des informaticiens spécialistes du langage XML. L'édition numérique des œuvres de Thomas Le Roy s'inscrit dans des projets plus vastes comme celui de la « Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel », et celui, créé en 2012, intitulé « Ex monasterio Montis sancti Michaelis ». Elle offre d'abord une

édition diplomatique de *La Brève histoire du Mont Saint-Michel au péril de la mer* et de *L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, qui restitue la graphie originale, la ponctuation, les abréviations, les sauts de pages et de lignes, sans aucune normalisation. Ensuite elle présente - ce qui constitue l'essentiel de son travail - une édition critique qui développe les abréviations, qui normalise les graphies, qui établit une ponctuation moderne.

Le second volume présente l'édition papier des deux œuvres, non encore éditées, laissant de côté le *Livre des curieuses recherches du Mont Saint-Michel* qui avait fait l'objet d'une publication par Eugène de Robillard de Beaurepaire en 1878. La *Brève Histoire* est éditée d'après le manuscrit Paris BNF, latin 13818 (f. 427r-438r) et occupe les pages 5 à 37, tandis que *L'Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer...* est éditée d'après le manuscrit Paris BNF, français 18950 p. 1-199 et s'étend de la page 39 à 409.

Ces éditions papier sont des éditions critiques qui développent les abréviations, normalisent les formes, les graphies, la capitalisation et la ponctuation. Elles font figurer, dans un « chapeau » précédant le texte, les sources citées par l'auteur avec les éditions de références, la genèse du corpus et les passages parallèles au texte présenté dans d'autres textes de dom Thomas Le Roy ou d'autres auteurs.

Un ensemble de notes complète le dispositif éditorial : notes de sources précises, notes d'apparat critique où sont distingués le travail de Thomas Le Roy comme auteur et son travail d'éditeur, notes philologiques pour les mots rares ou inusités de nos jours et enfin notes historiques concernant les faits rapportés.

Une indexation permet en outre de constituer des *thesauri*, c'est-à-dire des index de noms de personnes, de toponymes et d'ouvrages. Cette indexation a exigé une normalisation de tous ces noms propres, tout en présentant toutes les différentes graphies des termes employés dans les œuvres de Thomas Le Roy. C'est le cas pour *Bernier*, que l'on rencontre sous les formes *Berniher*, *Benehier*, *Bernehier*.

Nous avons l'impression que le travail d'édition a atteint quasiment son point de perfection : il permet, en effet, aux lecteurs d'avoir accès pour chaque passage des œuvres de Thomas Le Roy à toutes les sources utilisées par l'auteur, ce qui permet d'apprécier à la fois sa fiabilité dans les emprunts faits à des documents antérieurs et l'originalité de son écriture, d'avoir accès à tous les travaux scientifiques en relation avec le texte et à tous les manuscrits dont on donne toutes les variantes.

S'il fallait faire un reproche à ce travail, ce serait de dire que cette édition est dans un premier temps illisible. Le lecteur, même avisé, reste perplexe en ouvrant cette édition en raison de la complexité des sigles, des annotations, des notes, des sous notes, des chapeaux, que l'on rencontre à gauche, à droite et en-dessous du texte de l'auteur. On est confondu devant le travail exigé par chaque page de l'édition. Mais ce reproche n'incombe pas à Marie Bisson, il incombe à l'auteur de ces lignes qui est complètement dépassé par cette génération de jeunes chercheurs qui utilisent l'outil informatique pour montrer une très haute exigence scientifique.



Les Amis du Mont-Saint-Michel écoutant avec attention l'intervention de Marie Bisson, le 23 septembre 2017
Cliché Paul-Noël Lebrez.

Il ressort de cette lecture que Marie Bisson a complètement renouvelé notre connaissance de l'œuvre accomplie par les historiens mauristes au Mont-Saint-Michel et en particulier par dom Thomas Le Roy. En outre, elle a su créer un outil numérique qui permet, par-delà l'édition papier, des recherches automatiques sur toutes les données rassemblées dans un vaste ensemble de corpus, immédiatement accessibles.

A ce titre, elle mérite amplement que lui soit décerné le Prix Robert de Torigni par le Conseil scientifique de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel.

Fait à Colomby-Anguerny le 31 juillet 2017
Pierre Bouet

AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL REUNION ANNUELLE

23 septembre 2017

Pour répondre à l'invitation matinale qui leur était faite, les adhérents n'ont pas hésité à se lever tôt en ce samedi 23 septembre 2017.

Ponctuels pour la plupart, ils se sont présentés au contrôle de sécurité de l'abbaye à 9 h 30 pour écouter les explications de monsieur François Jeanneau, architecte en chef des Monuments historiques. Ils ont pu pénétrer dans le chantier du cloître pour mieux percevoir l'ampleur des travaux et mieux voir les différents endroits en cours de restauration.

Les travaux concernent l'étanchéité des voûtes de la salle des chevaliers située juste au-dessous du cloître. Le cloître du Mont-Saint-Michel a la particularité de ne pas être posé directement sur la terre mais de reposer sur cette grande salle. Les eaux de pluie doivent donc être drainées et captées par un réseau d'évacuation vers les gargouilles qui se trouvent du côté nord pour empêcher les infiltrations d'eau.

Le sol des galeries a été rétabli à un niveau plus bas, ce qui permet de mettre en valeur les banquettes disposées le long du cloître et de mieux goûter les proportions du cloître. Les colonnettes seront ainsi - peut-être - davantage protégées du public !

La charpente du cloître a complètement été brossée et remise en couleur, ce qui crée un contraste tout à fait réel avec les décors architecturaux et sculptés du cloître, eux-mêmes rénovés également. Ainsi les différentes parties du cloître se mettent mutuellement en valeur.

De nombreux transports de matériel et de matériaux ont été effectués par hélicoptère, ce qui a permis un gain de temps considérable et une réduction des coûts non négligeable. Grâce à cela, pour l'instant les délais et le budget de ces travaux de grande envergure ont été respectés.

A l'issue des travaux, le jardin médiéval rétabli en 1965 par Yves-Marie Froidevaux, architecte en chef des Monuments historiques, devrait être restauré tel qu'il était, selon l'avis de la Commission nationale des Monuments historiques. Il ne conviendrait pas que la création d'un jardin contemporain au Mont-Saint-Michel soit envisagée ! L'association Les Amis du Mont-Saint-Michel sera peut-être appelée à se montrer vigilante si la décision initiale était remise en question !

Le public a suivi d'une manière particulièrement attentive les explications très complètes données par monsieur Jeanneau. Celui-ci a évoqué les études préliminaires entreprises avant les travaux ainsi que les recherches confiées aux archéologues tout au long des travaux. Il a répondu avec beaucoup de complaisance aux différentes questions posées par les adhérents qui l'ont chaleureusement remercié.

Le repas étant prévu à 12 h, les adhérents ont eu le temps de se promener un peu dans l'abbaye avant de redescendre tranquillement vers le restaurant Le Relais du Roy.

A l'issue de ce déjeuner toujours très convivial, les adhérents se sont rendus dans la salle Pen Duick au restaurant La rôtisserie où madame Marie Bisson (CRAHAM, Centre de Recherches Archéologiques Historiques Anciennes et Médiévales) a pu présenter ses travaux de thèse sur Le corpus montois de Dom Thomas Le Roy.



L'architecte-en-chef des Monuments historiques, François Jeanneau, dans le cloître, le 23 septembre 2017.
Cliché H. Decaëns.



M. François Jeanneau présentant les travaux de restauration
du cloître, le 23 septembre 2017. Cliché H. Decaëns.



Marie Bisson, Pierre Bouet et Henry Decaëns, le 23 septembre 2017. Cliché Marie-Pierre Bouet.



Pierre Bouet, président du Conseil scientifique des Amis du Mont-Saint-Michel,
remettant le prix Robert de Torigni à Marie Bisson.
Cliché Pascale Chavériat.

Dom Thomas Le Roy, moine mauriste né en 1618, a séjourné assez peu de temps à l'abbaye du Mont-Saint-Michel (novembre 1646 – juillet 1648). Cependant, pour obéir à une circulaire envoyée par l'abbaye mère de l'ordre de Saint-Germain-des-Prés demandant que soit rédigée l'histoire des abbayes de l'ordre, dom Thomas Le Roy a été chargé de ces recherches.

L'édition numérique des travaux de dom Thomas Le Roy permet de mettre à la disposition des lecteurs l'ensemble des textes écrits. Elle sera consultable avec le lien suivant : <https://www.unicaen.fr/puc/images/preprint0122011.pdf>.

Madame Marie Bisson a exposé pendant plus d'une heure avec une grande compétence les travaux qu'elle a menés et ce devant un public très attentif.

A l'issue de cette communication, après des félicitations tout à fait chaleureuses, lui a été remis par M. Pierre Bouet, président du Conseil scientifique, sous la forme d'un chèque de 1 600 €, le prix Robert de TORIGNI.

Malgré un travail prenant et une vie de jeune mère de famille, madame Marie Bisson a fait part de son acceptation à participer aux travaux du Conseil scientifique. L'association Les Amis du Mont-Saint-Michel se réjouit à l'avance de son engagement et l'en a remerciée vivement par l'intermédiaire de son Président, monsieur Henry Decaëns.

A l'issue de cette réunion, les adhérents ont eu la possibilité d'acquiescer le Cartulaire édité par l'association ainsi que les gravures d'Henri Voisin (La salle des Gardes, l'entrée de la porte du Roy) et se sont dispersés vers 16 h sous le soleil radieux qui a illuminé cette journée riche et passionnante.

Pascale Chavériat



Etat du chantier du cloître le 23 septembre 2017. Cliché H. Decaëns.



Le magasin de souvenirs « Au grand Bazar » vers 1910.
Carte postale ancienne, coll. H. Decaëns



La vitrine du magasin "Aux mouettes".
Carte postale ancienne, coll. H. Decaëns.

Petites notes de lecture 4

Brimborions et gogluage

Une vierge à l'enfant, une statue de Jeanne d'Arc, saint Michel en pierre reconstituée, un autre saint Michel en plastique représenté avec la grâce d'une ballerine, trois elfes aux jambes démesurément longues et à la poitrine généreuse, des gargouilles de Notre-Dame de Paris, plus loin le roi Arthur et ses chevaliers autour de la table ronde, le Mont-saint-Michel est en effet un lieu historique, religieux et mythologique et une des capitales de la confusion et du mauvais goût.

La visite d'amis pendant les vacances et l'inévitable désir (besoin) d'aller au Mont ! On sait qu'il y aura du monde, la cohue, l'engorgement, l'apoplexie, mais c'est aussi le rite nécessaire. Le Mont l'été sans nous est inconcevable. Et c'est à nouveau le saisissement, on entre dans la carte postale, un sentiment rassurant et quelque peu agaçant. Il y a le Mont mais aussi tous les visiteurs qui peuvent être importuns ou qui ont le grand défaut d'être là aussi. D'habitude le Monteux, la ruelle des cocus ou cette cascade de marches qui monte après la poste sur la gauche permettent d'éviter le flot montant et descendant, la marée humaine qui peut vous entraîner à haïr vos semblables. Cette fois-ci nous nous sommes laissés entraîner dans la mêlée, faisant l'économie de chaussures qui reposaient à peine sur les pavés et nous voilà nous frayant une voie dans la grand' rue. « Cela foisonne et grouille, incomptable, entre les tours rebondies de l'entrée ¹ » Étroit goulot écrase-pieds ou « chemin encaissé dans ses maisons de bardeaux et de colombage ». ² L'appel pour les musées, les odeurs de fritures ou de sucre et les vitrines qui exposent ce que les commerçants pensent être des objets de convoitise et qui le sont sans doute. Remarques et question des amis : le Mont-Saint-Michel a-t-il toujours connu ces invites insistantes et ces objets disparates ?

Il nous a paru alors intéressant de relire ce que nos ancêtres ont pu écrire de leur découverte touristique du Mont à la fin du XIX^e et dans la première moitié du XX^e siècle.

Roger Verceel³ décrit les commerces à la veille du second conflit mondial :

« Depuis le lundi de Pâques, qui avait poussé le flot de touristes, les bazars avaient abattu leurs volets et sorti leurs éventaires. Toute la ferblanterie des brocs et des pots arrondissait le long de la montée des panses fourbies, et chaque cuivre accrochait un rayon [...]

Mais ce qui finissait par écraser, à cause de sa répétition tenace, c'était l'enlaidissement de l'image souveraine qu'on était venu chercher là, et qu'on vous présentait, cent fois à chaque pas, déformée, avilie, à en pleurer. L'ingéniosité de la brocante avait multiplié les Mont-Saint-Michel jusqu'à la nausée. Elle en avait mis au fond des assiettes, sur des chromos criards, des timbales, des couverts à salade, sur ces plaques de bois à encadrement d'écorce et qui font rustique, dans ces globes à secouer,

¹ Jean de La Varende *Le Mont-Saint-Michel* Calmann-Lévy 1946.

² Jean de La Varende.

³ Sous le pied de l'archange, Éditions Albin Michel, 1937. R. Verceel évoque la vie des Montois entre les deux guerres à travers l'histoire d'André, nommé guide au Mont-Saint-Michel et qui le découvre en plein hiver et se prend de passion pour le Mont.

remplis d'eau et de rognures pour effets de neige. Très vite, cela créait une hantise, et la caricature finissait par masquer le merveilleux modèle. Dans cette fosse du commerce, on ne le voyait plus, on pouvait s'en croire à cent lieues, on ne le retrouverait qu'en s'éloignant. » Quelques années plus tôt Eugène Le Mouél faisait le même constat :

« Aujourd'hui [...] les boutiques se sont transformées en bazars, où la silhouette du Mont décore les façades les plus variées, les ustensiles les plus divers⁴. » Henry de Montherlant lui aussi déplore le même étalage d'objets disparates : « La rue, bordée de boutiques rivalisant entre elles de mauvais goût [...] s'enroule en serpent au flanc du mont [...], bien qu'elle nous retienne un peu par son pittoresque, on a hâte d'en finir avec des tabatières de porcelaine, des médailles en toc, des cartes postales, des mille inévitables et odieux bibelots qui infestent tous les lieux de l'art. Comme l'air est pur quand l'on s'est dégagé de l'étroite ruelle !⁵ »

L'étalage d'objets bien souvent de mauvais goût n'est pas la seule critique à l'encontre de la grande rue. Ce que retiennent beaucoup d'auteurs c'est la foule. Montherlant dès 1909 se plaint de la fièvre touristique sévissant au Mont :

« Pour moi le Mont-Saint-Michel n'est plus qu'une vision [...]. Je ne le reverrai plus, et c'est beaucoup moins la digue, après tout commode, qui m'en éloigne, que l'amas et la stupidité des touristes. Il est triste qu'une belle chose n'acquière toute sa beauté que par l'admiration des hommes, et que cette admiration créatrice devienne si vite indiscreète. Mais tout est contradictoire [...] La foule gâte le Mont-Saint-Michel et sans la foule il vivrait à peine⁶. »

La Varende lui n'éprouve pas cette même répulsion : « L'entrée du Mont-Saint-Michel, vous ramène à la foule joyeuse » écrit-il.

Mais au-dessus des bruits de la foule ou s'y mêlant, les auteurs notent les invites plus ou moins pressantes d'entrer dans les restaurants, les hôtels ou les commerces de souvenirs.

Emile Baumann en est importuné : « La réclame et le tourisme sévissent ici, plus malséants qu'ailleurs. On collerait au cimier de Saint Michel, si l'accès en était moins ardu, quelque énorme annonce d'un nouveau quinquina [...] on est assailli par des servantes d'hôtels, des guides vous harcèlent de leurs offres ; passé la porte du Roi, dès qu'on s'engage dans la rue montante, commencent les magasins des souvenirs, de coquillages, d'objets pieux, et les marchandes au guet, se disputent l'étranger⁷. » Plus loin, il précise « les petites boutiquières se précipitent, comme des crabes sur une proie fraîche, autour de l'étranger nouveau venu. » Baumann recherche en vain une étrange authenticité normande dans « les guinguettes bizarres où des beautés plus parisiennes que normandes vous attendent au seuil en vous offrant « d'excellentes consommations ». Les chemins de ronde, dans l'enceinte du Mont, rappellent trop la Kasbah (sic) d'Alger. » Franz Bartelt ironise de manière cinglante sur les musées contemporains au Mont : « les grooms rabattent le client, comme s'ils devaient assurer le plein d'un établissement de strip-tease. »⁸

⁴ Eugène Le Mouél *Mont Saint-Michel au péril de la Mer, La Renaissance du livre*, 1932.

⁵ Henry de Montherlant *Le Mont-Saint-Michel cité dans Par Monts et par lettres*, 1984.

⁶ La charge, dans recueil Paris 1943, Arts, Lettres, Paris, PUF 1943.

⁷ Emile Baumann *Le Mont-Saint-Michel*, Editions Publibroc Marseille, août septembre 1920.

⁸ Nulle part mais en Irlande, *Le temps qu'il fait*, 2002.



T6. MONT-SAINT-MICHEL — La Rue

Les commerces de la Grande Rue vers 1910.
Carte postale ancienne, coll. H. Decaëns.

Paul Léautaud d'habitude plus incisif mentionne lui aussi cette « retape »

« Nous entrons, et tout de suite une rue montante où, comme dans une (?) garnie de chaque côté de magasins de cartes postales, de bibelots-souvenirs, d'hôtels, de restaurants où, comme dans une petite foire, une retape sans arrêt s'exerce à l'égard du visiteur, chacun de ces magasins prétendant à l'excellence de sa marchandise.⁹ »

Ces invites pressantes sont une tradition au Mont-Saint-Michel, Roger Vercelet rappelle en 1937 à propos du gogluage : « C'est là un vieux mot, pour désigner une vieille et détestable coutume qui se targue de remonter au commerce criard du Moyen-Âge : le pistage, la double rangée d'invites que le pas du client déclenche au passage comme s'il détendait un ressort. Les femmes de chambre des hôtels, les factrices des magasins chargées du raccrochage avaient été choisies parmi les plus accortes auxquelles on apprenait le ton douceâtre, les penchements de tête des quartiers réservés. »

L'ambiguïté du sourire des « factrices » semble faire déplorer un temps plus insistant et plus violent : « Leur racolage cauteleux était à ce point écœurant qu'il faisait regretter la foire d'empoigne de jadis, quand les « goglus » étaient des hommes, qu'ils se disputaient les valises à coups de poings, les arrachaient aux touristes en leur criant :

-Vous les retrouverez à l'hôtel.

Quand ils empoignaient les femmes au bras, en leur enjoignant :

-N'allez pas avec celui-là : il sort de prison !

Quand ils criaient :

Je les plains ceux qui vont déjeuner chez un tel [...] ils vont payer cher le droit de crever de faim ! [...] Il avait fallu que le gouvernement s'en mêlât et les gendarmes. C'était alors qu'on avait mis des racoleuses. »

Dans le journal *l'Auto*, Gaston de Pawlowski¹⁰ avait épinglé quelques années plus tôt cette pratique : « Il faut aller à Naples, et encore dans certains faubourgs, pour rencontrer cette population grouillante d'aboyeurs, de pisteurs, cette organisation systématique de l'exploitation du touriste, et cela seul suffirait à rendre une visite au Mont-Saint-Michel définitivement impossible. »

Le développement du tourisme qui devient de masse peut sans doute devenir importun, il donne à certains l'occasion de disserter sur une évolution future d'un tourisme festif et ludique : « La digue a amené le touriste ; le touriste va créer le casino et tous les écumeurs des villes d'eaux vont hurler autour de la Merveille et jusque dans la Salle des Chevaliers. [...] Chaque époque a son génie. Le XIII^e édifiait des abbayes, le XIX^e construit des casinos. Cela vaut encore mieux que de la mauvaise architecture ; et puisqu'on respecte les vieilles pierres, faisons quelques concessions aux touristes. Le casino du Mont-Saint-Michel sera si ridicule, si comique, si excrémental aux pieds du monument sans pareil, que les touristes effarés repartiront immédiatement à Dinard et que peut-être ils ne reviendront plus ! »¹¹

Émile Baumann qui ne peut supporter l'intrusion du tourisme dans un Mont qui demeure pour lui sanctuaire sacré du catholicisme propose une solution radicale : « L'unique moyen d'éliminer du Mont la vermine du tourisme serait d'y multiplier les pèlerinages. »

⁹ Paul Léautaud ; *Passé-Temps II*, 1964, cité dans *Le Mont-Saint-Michel vu par les écrivains*, nouvelles éditions Scala 2017.
¹⁰ Auteur satirique (1874-1933), docteur en droit, critique littéraire, reporter sportif, fondateur de l'Union vélocypédique de France, dirigea 3 périodiques *Le Vélo*, *L'opinion* et *Comœdia*.

¹¹ Remy de Gourmont *Épiloques, réflexions sur la vie*, 1895-1898.



Les commerçants et leurs familles posant devant leurs magasins dans la Grande Rue vers 1910. Carte postale ancienne, coll. H. Decaëns.

Nombre d'auteurs relativisent au contraire certaines pratiques commerciales et le désagrément de la foule : « N'oublions pas que nous pénétrons dans une ville construite pour les besoins d'un pèlerinage : cela nous permettra de comprendre toutes ces hôtelleries, toutes ces boutiques devant lesquelles nous allons passer et qui ont leur légende. »¹² L'auteur intitule son chapitre « *Ce que l'on voyait en traversant une rue* » il préfère oublier le spectacle des commerces et évoquer les temps anciens. Eugène Le Mouél rappelle lui aussi le commerce médiéval lié aux pèlerinages : « Passant, pour avoir été sollicité cent fois au cours de ta promenade dans la petite cité montoise par les marchandes de souvenirs aux sourires gracieux, ne murmure pas. Pour avoir entendu cent fois de jeunes personnes accortes, en tablier blanc, te vanter leurs homards et leur café-filtre, ne t'impatiente pas. Cela se passait déjà du temps du bon roi saint Louis, quand il s'agissait de béatilles, de craspois et de cervoise.¹³ »

Jean de La Varenne, qui ne ménage pas sa plume d'habitude, accepte de bonne grâce certaines pratiques montoises et rappelle le temps de Louis XI, chacun choisit son époque et son roi ! « Si vous avez pu échapper aux hôtels, passé la porte du Roi vous entrez dans l'ancienne ville ; voici son unique rue [...]. Mais alors vous êtes la proie des marchands et des restaurateurs ; ils insistent, dans une amabilité gentille quoique collante, pleine de sensibilité dans son adhérence. Répondez, gentiment vous aussi ; mettez-vous à la hauteur de leur bonne grâce. Songez que leurs grands-parents assaillaient ainsi le roi Louis XI ! Nulle mendicité d'ailleurs ; ils semblent vous convier à quelque excellente affaire... que vous regretterez ; ils sont prêts à perdre de l'argent. Beaucoup d'enfants, chéris de saint Michel, et bien des jolies filles, qui vous apportent, par-dessus le marché à conclure, leur sourire.¹⁴ »

Albert Robida après avoir évoqué les hauts faits de l'histoire du Mont déplorait quant à lui l'invasion hôtelière qui répondait aux besoins du tourisme naissant accueilli par une : « garnison de cuisinières et de marmitons qui attendent le voyageur, assaillant pacifique, fourneaux allumés, la rôtissoire garnie, la lardoire et la lèche-frite à la main. Le Mont moderne n'a plus que des annales gastronomiques, ses saumons sont déjà dans ses armes anciennes [...] les hôteliers modernes voudraient y faire entrer l'omelette. Il est bien aussi en péril d'hôteliers, le Mont, et l'hôtel pousse et grandit trop, montrant de trop loin sa tête par-dessus les remparts.¹⁵ »

La foule et les nombreuses boutiques aujourd'hui font oublier malheureusement l'intérêt souvent insoupçonné de nombre de maisons anciennes de la rue principale. Les visiteurs qui ont le privilège de venir au Mont aux extrémités du jour ou en arrière saison découvriront que « l'amour du beau doit l'emporter sur celui du gigot de mouton. »

¹² Le Mont-Saint-Michel en poche, Guide du visiteur, du touriste et du pèlerin par Victor-Désiré Jacques (de Genêts) Henri Gibert, imprimeur-éditeur, Avranches, 1884.

¹³ Mont-Saint-Michel au péril de la mer La Renaissance du livre 1932.

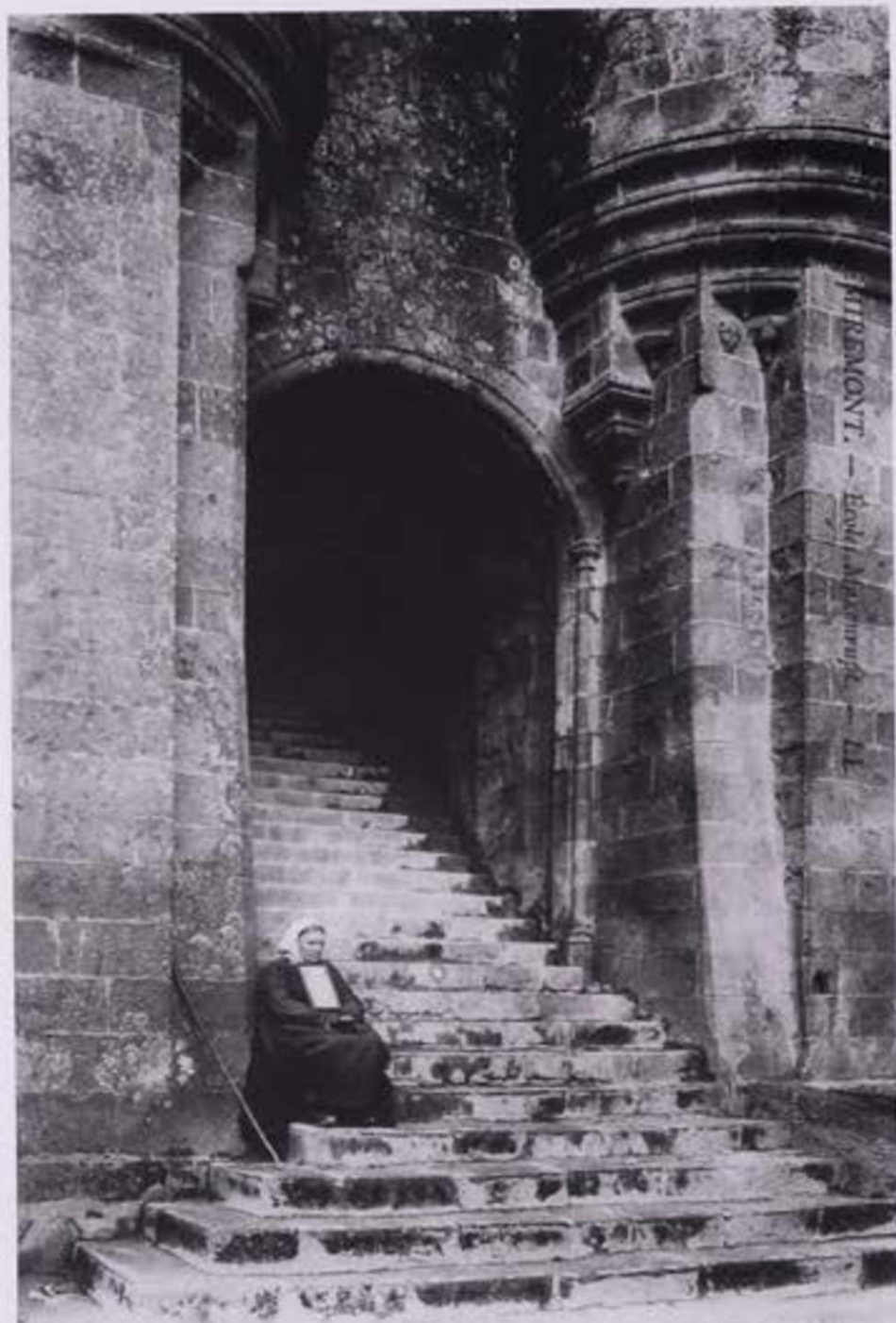
¹⁴ Jean de La Varenne, opus cité.

¹⁵ Découvrir le Mont-Saint-Michel au XIX^e siècle, Paris J-P. Gisserot, 1993.

Reprenons un guide du Mont-Saint-Michel paru en 1961 : « S'il nous est permis maintenant de donner un conseil aux touristes, c'est de ne point laisser s'endormir cette imagination qui seule peut, tout à fait, animer les lieux qu'ont hantés des hommes fervents, pourtant éphémères, et que continue d'obséder la mer sans fin.¹⁶ »

Jean-Luc Legros

¹⁶ Jacques Carton Mont-Saint-Michel Arthaud guide 1961.



44 LE MONT SAINT-MICHEL. — Le Châtellet. — L'Entrée.-LL.

Mendiant au pied du Gouffre, escalier conduisant à la porte de l'abbaye, vers 1910.
Carte postale ancienne, coll. H. Decaëns

La mendicité au Mont au début du XX^e siècle



62

MONT SAINT-MICHEL. — Entrée de l'Abbaye

Mendiantes au pied du Gouffre, vers 1910.
Carte postale ancienne, coll. H. Decaëns.

En rupture avec la présence de mendiants qui accompagnaient les pèlerinages et la tradition de distribution aux pauvres de nourriture ou de vieux vêtements par les moines, la mendicité est interdite au Mont depuis le XIX^e siècle. La délibération du conseil municipal du Mont-Saint-Michel du 1^{er} mai 1914 le rappelle suite à des réclamations de visiteurs.¹

« Des plaintes sont parvenues aux membres du conseil municipal sur la présence d'une aveugle placée à la porte du châtelet. La mendicité étant interdite au Mont, cette personne étrangère à la commune possédant des moyens d'existence, le conseil demande au préfet de faire le nécessaire auprès de l'Administration des beaux-arts pour faire supprimer la présence de cette femme, cause de réclamations fréquentes de la part des touristes. »

La demande du conseil municipal ne semble pas avoir été suivie d'effet puisqu'Emile Baumann, en visite au Mont en 1920, la croise sur les marches du Châtelet et nous renseigne sur l'histoire malheureuse de cette aveugle ou du moins ce qu'elle en dit :

« Contre le flanc d'une des tourelles², une mendicante est assise dans une caisse, un écriteau sur la poitrine ; elle tend son assiette d'étain avec une requête, insinuante et douce, peu geignarde, en femme qui sait que l'argent lui vient. Je m'arrête à dévisager l'aveugle : le front serré, les lèvres dures, les joues tannées par l'air salin, elle fait corps avec le granit.

Depuis combien de temps, lui ai-je demandé, venez-vous ici ?

Vingt ans, mon pauvre monsieur. Elle a perdu un premier œil d'un coup « de pelle à cuire le pain », le second, « d'un coup dans la tête » ; mais elle omet d'expliquer de qui elle les reçut, et je n'ai pas l'indiscrétion de m'en enquérir. J'ai su plus tard que son métier lui valait de mille à douze cents francs par saison³. A-t-elle, une seule fois, rendu grâce à saint Michel dont elle vit⁴ ? »

Une dizaine d'années plus tard, Eugène Le Mouél fait l'aumône à une aveugle qui, elle, est installée à l'entrée du Mont à la barbacane du Boulevard. Contrairement à certains touristes, il n'est nullement importuné par sa présence et lui donne volontiers. Étrangement, il ressent la même impression que Baumann, une forme de mimétisme ou de correspondance entre le teint de l'aveugle et la couleur et la rudesse du granit, voilà ce qu'il écrit : « Avant de sortir du Mont, fais l'aumône à la⁵ vieille aveugle assise auprès de la porte de la Barbacane. Regarde comme elle s'harmonise bien avec le ton grave de la muraille, dont la crête est enguirlandée de lierres. Figure-toi qu'elle est là depuis le XV^e siècle, immobile et marmonnant sa requête monotone.⁶ »

Jean-Luc Legros

¹ Cité par Henry Decaëns *La belle époque au Mont-Saint-Michel Ouest-France* 1985.

² Il s'agit de la barbacane du Châtelet.

³ Cela semble très lucratif, et corrobore les attendus de l'arrêté municipal. En 1913, dans le sud-Manche, une couturière gagne 1fr par jour, un journalier agricole de 1,50 à 2 fr par jour, 0,60 à 1,50 fr pour les femmes, (ils sont nourris), un charpentier ou un menuisier gagnent 4 fr par jour. Les domestiques peuvent gagner 300 à 400 fr par an. Quelques prix à la même époque : le pain : 0,35 à 0,40 le kg, les oeufs : 1,20 à 1,80 la dz, le lard 2 à 2,20 le kg, les poulets : 4 à 5,50 le couple, le cidre : 0,15 fr le litre.

⁴ Emile Baumann, *Le Mont-Saint-Michel*, Éditions Publitoc, Marseille 1920.

⁵ L'emploi de l'article défini semble exclure la présence occasionnelle de cette aveugle faisant l'aumône.

⁶ Eugène le Mouél, *Mont-Saint-Michel au péril de la mer*, La Renaissance du Livre, Paris, 1932.



Le Mont St-Michel - Porte du Boulevard
The gate of the boulevard

Mendicante à la porte du Boulevard, vers 1910.
Carte postale ancienne, coll. H. Decaëns.



La porte du Roi,
eau-forte d'Henri Voisin donnée aux membres des Amis du Mont-Saint-Michel en 1930.

Gravures disponibles d'Henri Voisin

Notre association a encore en stock quelques gravures à l'eau-forte réalisées par Henri Voisin qui a été secrétaire général des Amis du Mont Saint-Michel de 1911 à 1945 ; pour le remercier d'avoir donné beaucoup de son temps et de son talent à notre association, le Conseil d'administration l'a nommé Président fondateur en 1937.

De 1912 à 1938, Henri Voisin a réalisé chaque année une gravure de format 50 X 65 cm marges comprises (35 X 45 cm pour la gravure proprement dite) qui était remise aux membres à jour de leur cotisation. Nous possédons encore la gravure de 1928, la salle des Gardes autrefois, et celle de 1930, la porte du Roi.

Nous les cédon, exclusivement à nos adhérents, au prix de 30 euros chacune (frais de port en plus).



La salle des Gardes autrefois,
eau-forte d'Henri Voisin donnée aux membres des Amis du Mont-Saint-Michel en 1928.



La première illustration du Cartulaire du Mont Saint-Michel : le songe de saint Aubert.

Cartulaire du Mont-Saint-Michel

Notre association a édité en 2005 un fac-similé du cartulaire du Mont-Saint-Michel (manuscrit 210 d'Avranches). Rappelons qu'un cartulaire est un recueil contenant les copies des actes ou chartes concernant les propriétés et les privilèges qui ont été concédés à une abbaye, une cathédrale, une ville ou une famille.

Celui de l'abbaye du Mont Saint-Michel est extrêmement précieux car les chartes originales ont disparu dans l'incendie des archives départementales de la Manche le 6 juin 1944. C'est donc à peu près tout ce qui subsiste des archives médiévales de l'abbaye du Mont Saint-Michel.

La partie originale de ce manuscrit, la plus importante, a été transcrite au milieu du XII^e siècle. Elle a été écrite avec beaucoup de soin et elle est illustrée de quatre magnifiques dessins en pleine page.

Ce document exceptionnel est précédé d'une introduction du regretté Emmanuel Pouille¹ et de la traduction par Pierre Bouet et Olivier Desbordes des textes littéraires du cartulaire, la *Revelatio*, l'*Introductio monachorum*, deux textes essentiels pour connaître les origines du Mont Saint-Michel, et la *Translatio sancti Maglorii*.

Notre association vous propose ce magnifique volume au prix de 80 euros; les frais de port sont offerts aux membres de l'association. C'est un très beau cadeau à offrir pour les fêtes de Noël !



Une double page du Cartulaire : l'illustration évoque de façon symbolique la fondation de l'abbaye en 966.

¹ Emmanuel Pouille (1928-2011) a été directeur de l'École nationale des chartes ; il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.



Auguste Aubry, Libraire Editeur Avranches

Imp. Auguste Bray, 9, rue St. Pierre

L'abbaye au milieu du XIX^e siècle,
gravure extraite de l'itinéraire descriptif et historique du voyageur dans le Mont-Saint-Michel,
par Edouard Le Héricher, Avranches, 1857.

Liste des membres bienfaiteurs (année 2017)

- M. et Mme Gilles BERTONI, 92340 Bourg-la-Reine
 Mme Danielle BLONDELLE, 95130 Franconville
 M. Roger BOUVET, 89800 Lignorelles
 M. et Mme Jean-Michel CARDON, 50220 Pontaubault
 M. et Mme Pierre-Hugues CHAVERIAT, 78955 Carrières s/s Poissy
 M. et Mme Pélage de CONIAC, 75019 Paris
 M. et Mme Henry DECAËNS, 76130 Mont-Saint-Aignan
 M. et Mme Jean-Pierre DELALANDE, 50740 Saint-Michel-des-Loups
 M. et Mme Michel DRAUSSIN, 05230 La Bâtie Neuve
 Mme Christine DURANTON, 29360 Clohars Carnoet
 M. Jacques DURIEZ, 72000 Le Mans
 M. et Mme FONTAINE, 78000 Versailles
 M. Pierre FOSSEY, 83130 La Garde
 M. Alain de FOUCHIER, 50380 Saint-Pair-Sur-Mer
 M. et Mme Jacques FROUIN, 50530 La Rochelle Normande
 M. et Mme Jean-Paul FROUIN, 75016 Paris
 M. et Mme Pierre GEOFFRAY, 75017 Paris
 Mme Jane GERBAUX, 77400, Lagny-sur-Marne
 M. et Mme Lomig GUILLO, 75017 Paris
 M. Stéphane HELLEUX, 78180 Montigny-le-Bretonneux
 M. et Mme Joseph HELLEUX, 78390 Bois d'Arcy
 Mme Josiane HERMITE, 75012 Paris
 M. et Mme Jacques HOMO, 75017 Paris
 M. et Mme Michel HOURLIER, 51200 Epernay
 M. Jean-Luc LABREIZE, 86390 Lathus Saint-Rémy
 M. Gilbert LAUNAY, 14000 Caen
 M. et Mme Paul-Noël LEBREC, 50400 Granville
 M. et Mme Jean LECUIR, 31300 Toulouse
 M. et Mme René LEFAURE, 93250 Villemomble
 M. Pierre LEPAYSANT, 72000 Le Mans
 M. et Mme Vincent LEREBOURS PIGEONNIERE, 75006 Paris
 M. et Mme LESERVOISIER, 50300 Avranches
 M. Jean-Marie LILIENFELD, 61100 Flers
 M. et Mme Dominique MATHIEU, 76000 Rouen
 M. Mme Jacques MONY, 75016 Paris
 M. et Mme Hubert OZANNE, 74370 Saint-Martin-Bellevue
 Mme Thérèse PITEL, 75014 Paris
 M. Michel PUJOL, 13015 Marseille
 M. et Mme Bruno REGAUD, 92100 Boulogne-Billancourt
 Mme Jeannine ROGERS, 28000 Chartres
 M. et Mme Jacques Benoît ROUX, 50530 Lolif
 M. et Mme Patrick TESTEMALE, 14112 Périers-sur-le-Dan
 M. et Mme Dominique URIEN, 35000 Rennes

M. et Mme Gilles VAISSIE, 92100 Boulogne-Billancourt
 M. et Mme Michel VECTEN, 02200 Soissons
 M. Jean-Yves VETELE, 89450 Vézelay
 M. et Mme Pierre VIGNES, 92340 Bourg-la-Reine
 M. et Mme Pierre VINCENT, 78000 Versailles
 M. et Mme Marc de VIEGER, 75017 Paris
 M. Marc YREUX, 50170 Le Mont-Saint-Michel

Table des matières de l'année 2017 (tome XVII)

- Les membres d'honneur	p. 2
- Les anciens présidents de l'association	p. 3
- Le Conseil scientifique	p. 4
- Le mot du Président	p. 5
- Rapport sur deux grosses pièces d'artillerie prises sur l'armée anglaise, lors du siège du Mont Saint-Michel, en juin 1423	p. 6
- La restauration du cloître	p. 11
- Fouilles archéologiques dans la Grande Rue	p. 15
- Fouilles faites à l'occasion des travaux de distribution d'eau au Mont St-Michel	p. 19
- Rapport sur d'anciennes fresques du chœur de l'abbaye du Mont Saint-Michel	p. 25
- Documents inédits sur la préparation de la fête du couronnement de la statue de saint Michel, 3 juillet 1877	p. 29
- Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts	p. 33
- Catalogue des objets trouvés au Mont Saint-Michel pendant les fouilles faites en 1863 et en 1875	p. 37
- De quelques objets de décoration intérieure existant autrefois dans le cloître et dans l'église du Mont-Saint-Michel	p. 47
- Petites notes de lecture 1 Quand la mer se retire, par Jean-Luc Legros	p. 57
- Actualités	p. 59
- Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel : l'élaboration et le lancement du projet, 1995-2001, par Jean-Pierre Morelon	p. 65
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 1 ^{er} avril 2017	p. 107
- Le Service des actions éducatives au Mont-Saint-Michel, par Jean-Luc Legros	p. 117
- Petites notes de lecture 2, par Jean-Luc Legros	p. 123
- Projet et rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel : l'élaboration et le lancement du projet, 1995-2001, par Jean-Pierre Morelon	p. 129
- Petites notes de lecture 3, par Jean-Luc Legros	p. 187
- Comité national du Millénaire monastique du Mont Saint-Michel : état des opérations réalisées, par Yves-Marie Froidevaux	p. 193
- Léon Bérard inaugure sa présidence. Le déjeuner des Amis du Mont-St-Michel par L. Borgex	p. 199
- Le festival du Mont Saint-Michel, par F. L.	p. 202
- Via Aeterna : festival de musique du Mont Saint-Michel et de sa baie	p. 208
- Mammifères marins et autres grapois dans la baie du Mont-Saint-Michel, par Jean-Luc Legros	p. 210
- Bibliographie 2017, par Henry Decaëns	p. 218
- Rapport sur la thèse de Marie Bisson en vue de l'obtention du prix Robert de Torigni, par Pierre Bouet	p. 225
- Réunion annuelle du 23 septembre 2017, par Pascale Chavériat	p. 229
- Petites notes de lecture 4 : brimborions et gogluage, par Jean-Luc Legros	p. 235

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

- La mendicité au Mont au début du XX^e siècle p. 242
- Gravures d'Henri Voisin p. 246
- Le cartulaire du Mont Saint-Michel p. 248
- Liste des membres bienfaiteurs de l'année 2017 p. 251
- Table des matières de l'année 2017 (tome XVII) p. 253

Notre prochaine **assemblée générale** se tiendra au Mont-Saint-Michel
Le samedi 24 mars 2018
Dans la salle du CNIR
Elle sera suivie d'un déjeuner à l'hôtel Du Guesclin

L'Atelier S-Michel
ACTIVITÉ DE BARRAGE

Nouveau à ARDEVON !
Café

De la **fabrique à la boutique**

Dégustation & Vente

Le Cormier - 50 170 Beauvoir
Tél. : 02 33 69 26 90

La Métairie - 50 170 Ardevon
Tél. : 02 33 60 99 40

www.atelierstmichel.fr

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

In Extenso

experts-comptables

SECAG

ZA La Porronais - BP 440
50304 Avranches Cedex
Tél. : 02 33 79 02 00
Fax : 02 33 79 02 09

Comptabilité - Audit - Gestion - Conseil - Social et paies - Juridique
Membre de **Deloitte** www.inextenso.fr



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m² d'exposition

21 rue Jeanne Jugan



☎ 02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE

SAINT JAMES
Né de la mer

www.saint-james.com

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BOUCHERIE DES GREVES

Patrick HELAINE



Horaires d'ouverture
du mardi au samedi
7 h 30 - 19 h 30

Le dimanche
7 h 30 - 12 h 30

12, rue Saint-Michel - 50170 PONTORSON
Tél. 02 33 60 10 62 - helainepatrick@orange.fr

VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE
À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE DE LA MANCHE

SCRIPTORIAL D'AVRANCHES

14 octobre 2017
 18 mars 2018



www.scriptorial.fr

FERMETURE ANNUELLE EN JANVIER
 En partenariat avec les Archives départementales
 Maison de l'histoire de la Manche



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
 Impression Offset et Numérique
 Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Cauge - 50170 BOUCEY - PONTORSON
 E-mail : malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75

SILOË

• Livres • CD • Cassettes •
 • Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN
 50170 LE MONT SAINT MICHEL
 Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion individuelle à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Adhésion en couple à l'association sans abonnement à la revue : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public de la revue au numéro : 12 € (plus port pour l'étranger)

Délibération de l'assemblée générale de l'association
 « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

- | | | |
|--------------------|-------|-----------------------------------|
| - Une page entière | 150 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Une demi-page | 80 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |
| - Un quart de page | 45 € | par Revue tirée à 450 exemplaires |

Délibération de l'assemblée générale de l'association
 « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

VENTE DE PRODUITS

Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € (plus le port s'il y a lieu).

Gravures

Les gravures de Henri Voisin sont vendues 30€ pièce (plus le port s'il y a lieu).
 Restent en stock :

- Salle des gardes autrefois (1928)
- Porte du roi (1930)

Bulletins et Revues (dans la mesure des disponibilités en stock)

- N° 3 (octobre 1912) à N° 51 (octobre 1937- juillet 1938), rares mais à l'état moyen, agrafes souvent rouillées : 6 €
- N°52 (octobre 1938) à N° 109 (2004), généralement en bon état : 6 €
- N°110 (2005) à N°114 (2009), en très bon état : 8 €
- N°115(2010) à N° 119-IV (décembre 2014), en très bon état : 10 €

Délibération de l'assemblée générale de l'association
 « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 21 mars 2015

SOMMAIRE

- Comité national du Millénaire monastique du Mont Saint-Michel :
état des opérations réalisées, par Yves-Marie Froidevaux p. 193
- Léon Bérard inaugure sa présidence. Le déjeuner des Amis du Mont-St-Michel
par L. Borgex p. 199
- Le festival du Mont Saint-Michel, par F. L. p. 202
- Via Aeterna : festival de musique du Mont Saint-Michel et de sa baie p. 208
- Mammifères marins et autres grapois dans la baie du Mont-Saint-Michel,
par Jean-Luc Legros p. 210
- Bibliographie 2017, par Henry Decaëns p. 218
- Rapport sur la thèse de Marie Bisson en vue de l'obtention du prix Robert
de Torigni, par Pierre Bouet p. 225
- Réunion annuelle du 23 septembre 2017, par Pascale Chavèriat p. 229
- Petites notes de lecture 4 : brimborions et gogluage, par Jean-Luc Legros p. 235
- La mendicité au Mont au début du XX^e siècle p. 242
- Gravures d'Henri Voisin p. 246
- Le cartulaire du Mont Saint-Michel p. 248
- Liste des membres bienfaiteurs de l'année 2017 p. 251
- Table des matières de l'année 2017 (tome XVII) p. 253

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamis dumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamis dumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0221 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Jean-Luc Legros et Henry Decaëns

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61